Diplôme national de master

Domaine – sciences humaines et sociales

Mention – histoire, histoire de l'art et archéologie

Spécialité – cultures de l'écrit et de l'image

Mémoire de recherche / juin 2011

Les enjeux de la controverse religieuse dans l'imprimerie lyonnaise, 1560-1565.

Léa Constantin

Sous la direction de Raphaële Mouren
Maître de conférence - ENSSIB

Remerciements

Je tiens à remercier ma directrice de mémoire, Mme Raphaële Mouren, pour son aide et ses conseils tout au long de cette année.

Je tiens également à saluer les personnels du fonds ancien de la bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon et de la bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence pour leur soutien dans mes recherches. Ce travail n'aurait pu être réalisé sans leur aide.

Enfin, je remercie mes amis et ma famille pour leurs précieuses relectures et leurs encouragements.

(cc) BY-NC-ND

Résumé :

Les années 1560-1565 sont marquées par de nombreux bouleversements politiques et religieux qui viennent bousculer les pratiques des imprimeurs et libraires de Lyon. La production imprimée est au cœur de la Réforme et Contre-Réforme, ce qui place les professionnels du livre au centre de la controverse religieuse. De la Bible grand format aux feuillets pamphlétaires, le livre religieux devient à cette époque un enjeu politique et donc un outil de propagande dans la querelle opposant les catholiques et les réformés.

Descripteurs :

Imprimerie -- France -- Lyon (Rhône) -- 16e siècle

Libraires -- France -- Lyon (Rhône) -- 16e siècle

Édition religieuse -- France -- Lyon (Rhône) -- 16e siècle

Propagande -- France -- Lyon (Rhône) -- 16e siècle

Réforme -- France -- Lyon (Rhône) -- 16e siècle

Abstract :

In the early years of the 1560's, several political and religious shakings came to upset the habits of the printers and publishers of Lyons. The printing production is a key element in the Reformation and then in the Counter-Reformation, which means that the people working in the printing industry are central to the religious argument. From the in-folio Bibles to the lampooner pieces, the religious book becomes at this time a political issue and, as so, a propaganda tool in the religious feud.

Keywords :

Printing press -- France -- Lyon (Rhône) -- 16th century

Booksellers -- France -- Lyon (Rhône) -- 16th century

Religious litterature -- France -- Lyon (Rhône) -- 16th century

Propaganda -- France -- Lyon (Rhône) - 16th century

Reformation -- France -- Lyon (Rhône) -- 16th century

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France
disponible en ligne http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/ ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

BY-NC-ND

Sommaire

INTRODUCTION.....7

LYON, LA VILLE DE L'IMPRIMERIE « ENTRE DEUX CHAIRES ».....9

A. La place privilégiée de Lyon, entre Paris et Genève.....9
1. Une situation juridique et géographique favorable aux idées de la Réforme.....9
2. Une ville de commerce.....10
3. Une ville cosmopolite.....13
B. Un monde de l'imprimerie favorable à la Réforme.....14
1. Le livre au cœur de la Réforme luthérienne et calviniste.....14
2. L'engouement des compagnons pour les idées réformées.....16
3. L'engagement profond de quelques marchands libraires.....17
C. Un foyer actif de réflexion pendant la période.....20
1. Une période politiquement agitée favorable au renforcement de la polémique religieuse.....20
2. Le collège de la Trinité, haut lieu de réflexion sur la Réforme puis la Contre-Réforme.....21
3. L'argument entre Monseigneur Auger et Pierre Viret : deux ans de débat.....23

LE RENOUVEAU DE LA QUESTION DU LIVRE : L'IMPRIMERIE DANS LA RÉFORME.....25

A. Les éditions des Écritures saintes.....25
1. Un changement dans le type d'ouvrages produits : caractéristiques physiques..25
Formats.....25
Langues.....27
Le cas des Psaumes.....27
2. Ouvrages savants et ouvrages populaires : l'enjeu éditorial des Écritures pour tous.....28
Liturgie.....29
Paratexte.....29
Illustrations.....31
3. La prudence des bibles réformées.....33
Les pages de titre.....33
Pièces liminaires.....34
B. Propagandes protestante et catholique : le livre polémique.....35
1. Caractéristiques des ouvrages polémiques imprimés à Lyon.....36
Tailles, formats, confession.....36
Typologie des ouvrages.....39
Typologie des auteurs édités.....42
2. Une littérature d'édification.....43
Instruire le peuple mais aussi le clergé.....43
Une littérature populaire avec des auteurs savants.....46
3. La violence de la polémique.....48
La politisation de la Réforme.....48
Un débat qui tourne autour des points de différence entre les deux confessions.50
Jean Saugrain et Michel Jove, une polémique violente.....52

(cc) BY-NC-ND

UNE INFLUENCE GENEVOISE INCONTESTABLE DANS LA PRODUCTION RÉFORMÉE 59

A. L'influence de Genève dans l'impression des Écritures 59

1. Le modèle de la Bible genevoise appliqué à Lyon 59

Les modèles des Bibles et Nouveaux Testaments lyonnais 59

La constitution des ouvrages : les pièces genevoises omniprésentes 60

2. L'entreprise des Psaumes 61

Un projet mené par Jean Calvin depuis Genève 61

L'imprimeur des Psaumes, Antoine Vincent : le libraire entre deux villes 62

La constitution des Psaumes : le poids des auteurs genevois 63

B. L'œuvre de Calvin imprimée à Lyon 65

1. L'effort de traduction du latin au français 65

Entre éducation humaniste et vocation pastorale 65

L'enjeu de la traduction en langue française 66

2. Les ouvrages de Calvin édités à Lyon 67

La place de l'œuvre de Calvin dans la religion réformée 67

Les éditions lyonnaises 67

3. La place de son Institution dans les imprimeries réformées 69

Le texte de référence de la doctrine réformée 69

Un texte polémique qui trouve sa place dans l'édition réformée lyonnaise 71

C. L'influence genevoise dans les ouvrages polémiques 73

1. Polémique calviniste et polémique lyonnaise 73

L'œuvre polémique de Calvin : des pièces paradoxales 73

Les pièces polémiques et pamphlétaires imprimées à Lyon 74

2. L'œuvre polémique de Pierre Viret 75

Entre paix et satire 76

Les œuvres écrites à Lyon : éduquer par la polémique 79

CONCLUSION 83

SOURCES 85

BIBLIOGRAPHIE 95

TABLE DES ANNEXES 101

TABLE DES ILLUSTRATIONS 161

(cc) BY-NC-ND

Introduction

Sous l'Ancien Régime, la ville de Lyon, ancienne capitale des Gaules, est la deuxième ville de France, à la fois en terme de population et de production imprimée. En avril 1562, la ville est prise par les troupes protestantes et on considère que plusieurs milliers de personnes participent au culte réformé dans les temples de la Guillotière et des Cordeliers. Les libraires, imprimeurs et compagnons imprimeurs sont parmi les plus fervents défenseurs du culte protestant, alors même que l'imprimé joue un rôle considérable dans la diffusion des idées réformées puis de la Contre-Réforme catholique. C'est donc l'ensemble du monde de l'imprimerie qui est impliqué dans la controverse religieuse. Pourtant, ce constat ne suffit pas pour décrire la production religieuse au début des années 1560.

L'imprimerie lyonnaise du seizième siècle est un sujet d'étude rabattu et déjà largement traité par certains des plus grands historiens du livre contemporains : cette industrie est une des clés de la richesse de la cité à la Renaissance, mais elle est aussi un enjeu politique majeur dans une période mouvementée. Pourtant, dans cette masse de documentation historique, peu d'études précises de la production imprimée ont été menées. Le début des années 1560 voit le bouleversement de l'ordre politique et religieux de la ville, c'est pourquoi il nous a semblé intéressant d'étudier l'impact de ce bouleversement sur l'industrie la plus florissante de la ville et aussi la plus impliquée dans la vie politique et religieuse de la cité.

L'enjeu de ce travail a donc été dans un premier temps d'établir une synthèse des informations fournies par l'immense production historique sur cette période. Nous avons cherché à comprendre pourquoi l'imprimé et le monde de l'imprimerie de façon générale avaient pu jouer un rôle aussi central dans le basculement de la ville côté protestant puis dans la reconquête catholique. Si l'engagement personnel de quelques imprimeurs ou libraires a été démontré, la corrélation systématique entre foi personnelle et production partisane nous a semblé problématique et surtout insuffisante pour expliquer l'impact du livre religieux sur la société. C'est pourquoi nous avons choisi de nous intéresser aux techniques employées par les imprimeurs et libraires pour que leurs publications trouvent une place dans la controverse. Pour cela il a semblé indispensable d'établir un répertoire des éditions concernées[1]. Cet état des lieux de la production lyonnaise de livres religieux devrait permettre de mettre en lumière les changements apportés dans cette production par la Réforme genevoise et d'éclairer les pratiques polémiques et propagandistes lyonnaises, qu'elles soient catholiques ou réformées.

Le choix d'étudier les années 1560 à 1565 est ainsi motivé par les changements politiques de la ville. La première période allant de 1560 à 1562 présente une production comparable à celle de la décennie précédente, alors que les années qui suivent sont bouleversées par la nouvelle liberté accordée dans la cité au culte réformé. Cette courte période permet donc d'aborder un basculement majeur pour l'industrie de la presse lyonnaise

Nous avons fait le choix de traiter l'ensemble de la production religieuse pour les années 1560-1565 sans privilégier d'imprimeurs ou de libraires afin de dresser un état des lieux général. Ce choix nous a empêché de consulter l'ensemble des cent quatre-vingt dix-neuf éditions recensées, mais nous avons tenté de rester proche des ouvrages

[1] Ce document est placé en annexe. Se reporter à l'annexe 5.

(cc) BY-NC-ND

afin de fournir une étude concrète des documents et des textes, tant d'un point de vue matériel qu'intellectuel.

En nous appuyant sur l'abondante documentation historique présentée dans notre bibliographie, nous avons établi un portrait de la situation économique, sociale, culturelle, politique et religieuse de la France et plus particulièrement de Lyon au moment où éclate la première guerre de religion. C'est par l'étude de ce contexte que peut se comprendre la production éditoriale des imprimeurs lyonnais que nous avons ensuite étudiée. En s'attachant d'abord aux éditions des textes saints puis aux éditions polémiques, nous avons cherché à dégager les grandes caractéristiques de ces ouvrages et leur place dans la controverse. Enfin, nous avons mis en avant un élément important commun à l'ensemble des éditions protestantes, qui dominent largement la période, à savoir l'influence de l'imprimerie genevoise dans ces éditions lyonnaises.

(cc) BY-NC-ND

Lyon, la ville de l'imprimerie « entre deux chaires »

Il s'agit, par un rappel historique de la situation lyonnaise au début des années 1560, d'expliquer comment Lyon, en tant que deuxième centre français de l'imprimerie, joue un rôle majeur dans la diffusion des idées de la Réforme, mais est aussi dans une situation d'entre-deux, d' « entre deux chaires » comme l'écrit Thierry Wanegffelen[2].

A. LA PLACE PRIVILÉGIÉE DE LYON, ENTRE PARIS ET GENÈVE

D'un point de vue géographique, Lyon occupe une place particulière. Sa situation entre la France, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, en fait un carrefour commercial et intellectuel ouvert aux idées nouvelles.

1. Une situation juridique et géographique favorable aux idées de la Réforme

Par sa situation géographique, Lyon est une ville éloignée du pouvoir central parisien. N'ayant pas de parlement et ne possédant pas d'Université, la ville se trouve relativement libre de tout contrôle politique et religieux. L'absence d'une faculté de théologie dans la ville même a pour conséquence de renvoyer le contrôle de l'imprimerie, à l'époque exercé par l'Université, à la ville de Paris. C'est donc la faculté de théologie de Paris qui doit se charger de contrôler les impressions, relayée par le clergé lyonnais[3]. L'édit de Chateaubriant, adopté le 27 juin 1551, rattache nommément la ville de Lyon à la faculté de Paris :

> « Et ne sera imprimé ne vendu aucuns livres, comments, scholies, annotations, indices, épitomes et sommaires concernans la saincte escriture et religion chrestienne, faits et composez depuis quarante ans en ça, en latin, grec, hébrieu, et autres langues, mesmes françoise, que premièrement ils n'ayent esté veus et visitez : c'est à sçavoir, ceux qui sont imprimez es villes de Paris, Lyon et autres villes circonvoisines dudit Paris, où il n'y a faculté en théologie, par la faculté de théologie dudit Paris : et es villes où il y a faculté de théologie, par les docteurs et députez d'icelle »[4].

Or l'éloignement géographique de Lyon par rapport à son instance de contrôle intellectuel et religieux laisse une grande liberté aux imprimeurs et libraires de la ville pour ce qui est des ouvrages qu'ils éditent.

La particularité de la position lyonnaise dans la Réforme réside également dans sa proximité de Genève. La ville se situe en effet sur la route commerciale reliant Genève, capitale du calvinisme, à la France, et est donc nécessairement influencée par les idées nouvelles ainsi véhiculées. Si Lyon est peu touchée par la Réforme de Luther

[2] Thierry WANEGFFELEN, *Ni Rome Ni Genève : des fidèles entre deux chaires en France au XVI ème siècle*, Paris, Éd. Honoré Champion, 1997, 681 p.
[3] Aimé VINGTRINIER, *Histoire de l'imprimerie à Lyon de l'origine jusqu'à nos jours*, Lyon, Éd. Strock, 1894, p. 147.
[4] Article 11 de l'Édit. Le texte original est reproduit par Émile et Eugène HAAG dans *La France protestante ou vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la Réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'assemblée nationale, t.10 Pièces justificatives*, Paris, Éd. Joël Cherbuliez, 1858, p. 17 à 29.

BY-NC-ND

qui prend ses sources en Allemagne, les idées portées par Calvin depuis Genève pèsent lourd dans cette ville commerciale et humaniste qu'est Lyon. En 1557, le roi écrit au sénéchal de Lyon pour lui signaler la diffusion de livres hérétiques imprimés à Genève :

> « Nous avons entendu que les habitans dud Gensve soubz couleur de faire parvenir à Lyon quelques livres des humanités et aultres, mettent dans leurs balles et pasquetz infinis livres de doctrine réprouvée »[5].

Déjà l'article 17 de l'Édit de Chateaubriant, en insistant plus particulièrement sur les dispositions à prendre pour le commerce des livres à Lyon, était révélateur des préoccupations des autorités concernant le marché clandestin de livres hétérodoxes :

> « Et pour autant qu'en nostre ville de Lyon y a plusieurs imprimeurs, et qu'ordinairement il s'y apporte grand nombre de livres de pays estrangers, mesmes de ceux qui sont grandement suspects d'hérésie, nous avons ordonné et ordonnons que trois fois l'an sera faite Visitation des officines et boutiques des imprimeurs, marchans et vendans livres dans ladite ville, par deux bons personnages, gens d'église, l'un député par l'archevesque de Lyon, ou ses vicaires ; l'autre, par le chapitre de l'église dudit lieu, et avec eux le lieutenant du séneschal dudit Lyon, qui pourront saisir et mettre en nostre main tous les livres censurez et suspects, comme dit est »[6].

Cet article montre la grande attention portée par le pouvoir parisien sur la ville de Lyon, puisqu'il instaure une visite supplémentaire par rapport aux autres villes de France dans les imprimeries et librairies de la cité afin de résoudre le problème des ouvrages hérétiques importés trop facilement de Genève.

Or, l'Édit de Chateaubriant, en interdisant strictement toute impression de livres réformés dans le royaume de France, participe probablement à l'intensification de la diffusion depuis Genève de ces ouvrages proscrits. Comme le remarque Francis Higman, la production éditoriale genevoise en langue française s'accroît progressivement à partir de 1541, quand Calvin revient à Genève, jusqu'à atteindre un niveau bien trop important pour ne répondre qu'à la seule consommation de la population de la ville[7]. Cette production est donc en partie destinée à la France, et tout particulièrement à Lyon. De plus, le Consulat de la ville de Lyon ne favorise pas l'application de l'Édit. De nombreux historiens observent en effet le laxisme du pouvoir politique lyonnais, ou du moins sa grande tolérance pour ces ouvrages, en raison du poids économique des commerçants genevois à Lyon, surtout au moment des foires[8].

2. Une ville de commerce

La position géographique de la ville de Lyon en fait un lieu favorable au commerce. Située sur le confluent entre le Rhône et la Saône, la cité reçoit des marchands venus par voie maritime, notamment de la Méditerranée. Elle est au cœur des grandes routes commerciales d'Europe vers l'Italie, l'Espagne, mais aussi l'Allemagne et la Suisse. « Lyon en France est cœur d'Europe », écrit Barthélemy Aneau dans *Lyon*

[5] Citation reprise par Georgette de GROËR, *Réforme et Contre-Réforme en France : le collège de la Trinité au XVI ème siècle à Lyon*, Paris, Éd. Publisud, 1995, p. 53, et tirée d'un document des archives départementales du Rhône (B, livre du roi, 1532-1559, fol. 370 v°).

[6] É. et E. HAAG, *Op. cit.*, p. 22.

[7] Francis HIGMAN, « Le levain de l'Evangile », dans Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française, t.1 : Le livre conquérant du Moyen-Âge au milieu du XVII ème siècle*, [Paris], Éd. Promodis, 1982, p. 316.

[8] Françoise BAYARD et Louis TRÉNARD, « Du temple à la loge », dans Françoise BAYARD, Pierre CAYEZ, André PELLETIER et Jacques ROSSIAUD (dir.), *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Éd. lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2007, p. 516.

(cc) BY-NC-ND

marchant en 1541[9]. Cette situation très avantageuse au niveau économique lui permet d'étendre son aire d'influence des Pays Bas jusqu'à l'Espagne, où certains libraires comme Guillaume Rouillé font du commerce. Ce dernier produit ainsi des éditions en espagnol qu'il écoule en Espagne par le biais de son beau-frère qui y réside[10].

Comme la qualifie le titre de l'ouvrage *Lyon, l'humaniste*[11], Lyon est une ville humaniste, un centre intellectuel où se pressent des auteurs comme Érasme ou Rabelais. La cour de France vient également y passer de nombreux séjours. Ainsi dans les années 1520 la ville accueille-t-elle la cour de Marguerite de Navarre, que l'on sait attirée par les idées nouvelles de la Réforme protestante[12]. En tant que grand centre d'affaires et une des villes les plus importantes du royaume, Lyon est souvent un passage obligé pour les Rois de France. En 1564, Catherine de Médicis entreprend un voyage de deux ans à travers la France pour faire visiter le pays à son fils, le jeune roi Charles IX, âgé de 14 ans. Ce voyage a pour but de rassembler le peuple autour du roi à un moment où les troubles religieux continuent de bouleverser la politique royale, même s'ils sont apaisés depuis la proclamation de l'Édit d'Amboise, le 19 mars 1563, qui rend au culte catholique ses églises et donne aux protestants « liberté de conscience »[13]. L'entrée du Roi à Lyon le 13 juin 1564 est suivie pour une déclaration de celui-ci, le 24 juin, interdisant l'exercice de la religion réformée dans les villes où séjourne la cour royale[14], ce qui rapproche les catholiques de la figure royale.

L'importance commerciale de la ville est assurée par les foires, qui ont lieu quatre fois par an pendant deux semaines et attirent des marchands de toute l'Europe. Comme le rappelle le chapitre « Antiquité et prim'origines des foires et franchises de Lyon » des *Ordonnances et privileges des foires de Lyon*[15], imprimées par Pierre Fradin en 1560, les foires de Lyon ne sont pas une nouveauté :

> « Il appert evidemment, que les foires et franchises ne sont pas de nouvelle, mais de très ancienne institution : non seulement du temps des Roys de France, mais aussi devant, ou au commencement des Caesars Empereurs Romains, pour l'opportunité du lieu, et passage entre les fleuves, et montaignes conterminantes à l'entrée des Gaules, tant des parties du Levant, et Midi que du Septentrion »[16].

Trois foires annuelles sont instaurées par Charles VII en 1444, puis le 8 mars 1463 Louis XI renforce ce privilège en accordant par lettres patentes aux marchands lyonnais quatre foires par an[17]. Cette décision survient après une demande des marchands lyonnais au Consulat. Ils souhaitaient en effet faire des foires de Lyon des concurrentes des foires de Genève. Pour cela, les conditions nécessaires évoquées par les marchands étrangers étaient que les foires aient lieu quatre fois par an au lieu de trois, que soit instaurée la liberté de circulation des marchandises sans franchise, et que

---

[9] Barthélemy ANEAU, *Lyon marchant : Satyre Françoise. Sur la comparaison de Paris, Rohan, Lyon, Orleans, & sur les choses memorables depuys lan mil cinq cens vingtquatre. Soubz Allegories, & Egnimes par personnages mysticques jouée au College de la Trinité à Lyon. 1541*, Lyon, Pierre de Tours, 1541, p. 31.

[10] Nathalie Zemon DAVIS, *Publisher Guillaume Rouille, businessman and humanist*, Toronto, Éd. Richard Schoeck, 1966 (extrait de *Editing sixteenth-Century texts*, 1966, p. 72-112), p. 86-87.

[11] Claude ROYON (dir.), *Lyon, l'humaniste : depuis toujours, ville de foi et de révoltes*, Paris, Éd. Autrement, Coll. Mémoires n° 105, 2004, 229 p.

[12] F. BAYARD et L. TRÉNARD, *Op. cit.*, p. 515.

[13] É. et E. HAAG, O*p. cit.*, p. 61-65.

[14] Antoine PÉRICAUD, « 1560 - 1574 Règne de Charles IX », dans *Notes et documents pour servir à l'histoire de la ville de Lyon, 17 av. JC à 1594*, Lyon, [s.n], [s.d], p. 42.

[15] Les *Ordonnances et privileges des foires de Lyon : et leur antiquité : avec celles de Brie, & Champaigne, Et les confirmations d'icelles, par sept Roys de France, depuys Philippe de Valois, sixieme du nom, jusques à François second, à present regnan,* imprimées à Lyon par Pierre Fradin en 1560.

[16] *Ordonnances et privileges des foires de Lyon…*, f. 3 r°.

[17] Marc BRÉSARD, *Les foires de Lyon au XV ème et XVI ème siècles*, Paris, Éd. Picard, 1914, p. 9-21.

(cc) BY-NC-ND

les foires lyonnaises aient lieu en même temps que celles de Genève. C'est le point de départ du développement des foires de Lyon. Lyon devient ainsi une place marchande essentielle. Ces quatre foires annuelles accueillent toutes les nationalités sauf les Anglais, considérés à l'époque comme les ennemis du royaume, et toutes les monnaies étrangères sont acceptées à leur juste valeur[18]. La rue Mercière devient le lieu de passage obligé pour tous les marchands étrangers venus faire les foires. Les marchands italiens, allemands, suisses, espagnols, belges, venus en partie des pays touchés par la Réforme, participent ainsi activement à la diffusion de ces idées. On peut également noter que c'est à l'occasion de l'effervescence de la foire de Pâques qu'a lieu la prise de la ville par les protestants la nuit du 29 avril 1562[19]. Cependant, la première guerre de religion, avec l'occupation de la ville par les réformés, signe la fin de la prospérité des foires lyonnaises, envoyées pendant un temps à Chalon-sur-Saône puis rétablies le 1er juillet 1563[20].

En 1560, Lyon est donc une ville commerciale et industrielle, notamment dans les domaines de la soierie et de l'imprimerie. Le monde marchand lyonnais est ainsi très présent dans les foires étrangères. En effet, ils voyagent beaucoup notamment dans les pays touchés par la Réforme. Avec les foires, les contacts sont constants, surtout avec Genève, mais pas seulement. Il semble parfois difficile de faire la part entre le sentiment religieux et l'intérêt professionnel des marchands dans leurs déplacements. Les foires de Francfort sont ainsi un événement incontournable pour la librairie européenne. Situées en territoire réformé, ces foires sont l'occasion de diffuser les écrits genevois et les idées de Luther et Calvin vers les marchands de toute l'Europe, y compris de Lyon. Une lettre de Bullinger à Théodore de Bèze montre ainsi l'importance pour les auteurs d'achever leurs ouvrages à temps pour la foire de Francfort :

> « A toute autre époque votre ouvrage ne pourrait pas être répandu aussi loin et de tous côtés comme pendant cette foire »[21].

Certaines maisons de librairie lyonnaises possèdent une filiale à Francfort afin d'économiser sur les frais de transports, comme Charles Pesnot jusqu'en 1586[22] ou encore Jacques Giunta[23]. Francfort n'est ainsi pas seulement une place marchande où viennent vendre les libraires lyonnais mais un centre intellectuel. S'y trouvent réunis des libraires parfois humanistes, souvent lettrés, qui s'intéressent aux idées nouvelles comme nouvelle façon de penser, loin de la sclérose intellectuelle du catholicisme. L'imprimeur libraire parisien Robert Estienne écrit ainsi de la foire de Francfort :

> « Ici chacun peut goûter la voix vivante de beaucoup de maîtres qui sont venus de nombreuses académies pour se retrouver à Francfort ; c'est ici qu'on peut même entendre un bon nombre de ces maîtres, dans les boutiques des libraires, philosopher de façon non moins sérieuse que cela s'est passé jadis dans les locaux du lycée de Athènes devant des hommes tels que Socrate et Platon »[24].

---

[18] *Ibid.*
[19] Jean COMBY, *L'Évangile au confluent : dix-huit siècles de christianisme à Lyon*, Lyon, Éd. du Chalet, 1977, p. 81.
[20] A. PÉRICAUD, O*p. cit.*, p. 38.
[21] Paul-Frédéric GEISENDORF, *Théodore de Bèze*, Genève, Éd. Labor et Fides, 1949, p. 267, cité par Paul CHAIX, *Recherches sur l'imprimerie à Genève de 1550 à 1564 : étude bibliographique, économique et littéraire*, Genève, Éd. Droz, 1954, p. 57.
[22] Gottfried GLOCKE, *Kleine chronik der buchhandelsbeziehungen zwischen Lyon und frankfurt im 16. jahrhundert*, trad. fr. *Petite chronique des relations du monde de la librairie entre Lyon et Francfort au XVI ème siècle*, trad. Félix CAMBON (édition bilingue), Francfort-sur-le-Mein, Éd. Waldemar Kramer, 1962, p. 62.
[23] Henri et Julien BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI ème siècle*, t.6, Lyon, Éd. Brun & Picard, 1895, rééd. anast. Paris, Éd. De Nobele, 1964, p. 78.
[24] Cité par G. GLOCKE, *Op. cit.*, p. 72.

(cc) BY-NC-ND

L'activité commerçante de la ville est donc un enjeu majeur dans la diffusion des idées de la Réforme, non seulement par l'introduction de livres hétérodoxes mais aussi par la présence dans la ville de nombreux marchands étrangers.

3. Une ville cosmopolite

Grâce à ses foires et à l'abondance de son commerce, Lyon est ainsi devenue au XV ème et au XVI ème siècles une ville cosmopolite où les marchands étrangers trouvent leur compte. Les privilèges des foires accordés par le Roi ouvrent la ville à l'immigration d'Allemands, de Suisses et d'Italiens. Comme le montre Natalie Zemon Davis, dès le XV ème siècle certains de ces marchands s'installent définitivement à Lyon[25]. La richesse de la ville et ses possibilités en terme d'imprimerie incitent les imprimeurs allemands notamment, mais aussi florentins et vénitiens, à ouvrir des ateliers dans la ville. Le célèbre imprimeur libraire Sébastien Gryphe vient ainsi d'Allemagne, de la région de Souabe[26], mais on peut également citer la famille des Gabiano ou des Giunta. Luxembourg I de Gabiano est originaire de Piémont et est libraire à Venise avant de venir s'installer à Lyon[27] ; Jacques Giunta est issu d'une famille d'imprimeurs libraires originaire de Florence qui rivalise avec les Alde de Venise. Il possède des boutiques un peu partout autour la Méditerranée, de Gènes à Salamanque en passant par Madrid et Lyon. Il arrive à Lyon en 1520, probablement après s'être d'abord installé à Venise[28].

Mais leur présence dans la cité ne se limite souvent pas seulement à une activité marchande. Les marchands, imprimeurs, libraires étrangers s'organisent en groupes nationaux pour préserver leur identité, mais cela n'exclut pas leur participation aux affaires de la ville et leur intégration sociale. On peut ainsi s'intéresser aux mariages mixtes, particulièrement nombreux dans le monde de la librairie. La *Biliographie lyonnaise* de Baudrier fait ainsi état du mariage en seconde noce de Luxembourg I de Gabiano en 1533 avec « Catherine de la Tour, fille d'un marchand bourgeois de Lyon »[29]. Son fils aîné Balthazard II de Gabiano épouse quant à lui en 1554 Marguerite Aubry, « fille d'un marchand citoyen de Lyon »[30]. De la même manière, la fille aînée de Jacques Giunta, Jeanne, épouse le libraire Guillaume Regnauld[31]. Ces marchands participent activement à la vie politique et publique de la ville en participant aux fêtes organisées lors des entrées royales ou encore en entrant au Consistoire en 1562, où les étrangers sont très nombreux, de même que dans le Conseil de l'Église réformée[32]. La Grande Compagnie des libraires de Lyon, qui a une influence importante sur le commerce du livre de la ville, est à l'origine fondée par Luxembourg I de Gabiano avec la famille la Porte, Jacques Giunta, Simon Vincent et Jacques Senneton, marchands libraires de Lyon, en février 1519[33].

La présence de ces nombreux étrangers a un rôle à jouer dans la diffusion de la Réforme dans le milieu de l'imprimerie à Lyon. Ils sont très présents dans les foires de Francfort et de Genève et participent à l'importation d'ouvrages condamnés comme

[25] N. Z. DAVIS, *Protestantism and the printing workers of Lyons: a study in the problem of religion and social class during the reformation*, thèse de doctorat, [Ann Arbor], Éd. University of Michigan, 1959, p. 24.
[26] F. BAYARD et L. TRÉNARD, « Du temple à la loge », dans *Histoire de Lyon…*, p. 511.
[27] H. et J. BAUDRIER, *Op. cit.*, t.7, p. 26.
[28] *Op. cit..*, t.6, p. 77.
[29] *Op. cit..*, t.7, p. 28.
[30] *Op. cit..*, t.7, p. 137.
[31] *Op. cit..*, t.6, p. 79.
[32] Jean-Pierre GUTTON, Yves KRUMENACKER, Jean-Pierre LANDRY, Henri-Jean MARTIN, et Marie-Félicie PEREZ, « Renaissance et XVII ème siècle : pour un temps, une capitale de l'Occident », dans Claude ROYON (dir.), *Lyon, l'humaniste : depuis toujours, ville de foi et de révoltes*, Paris, Éd. Autrement, Coll. Mémoires n° 105, 2004, p. 61 & 83.
[33] H. et J. BAUDRIER, *Op. cit.*, t.7, p. 27.

(cc) BY-NC-ND

hérétiques par la faculté de Paris. Pour le jésuite et historien Dominique de Colonia, le développement de la Réforme à Lyon s'explique à la fois par la situation géographique de la ville, mais également par sa position d'asile pour de nombreux apostats italiens venus trouver refuge auprès des grands banquiers italiens installés à Lyon, par la présence de nombreux prédicateurs envoyés par Calvin, par la facilité avec laquelle on peut y faire imprimer des ouvrages loin de tout contrôle de l'Église ou du Roi, et enfin par l'influence des correcteurs étrangers chez les imprimeurs lyonnais[34] :

> « Il[35] eut le malheur de se laisser entraîner par les erreurs du tems, dont il feut infecté par quelques habiles Correcteurs étrangers »[36].

La ville de Lyon apparaît donc comme un espace particulièrement propice à la diffusion de la Réforme protestante, d'autant plus que la prospérité de l'imprimerie donne une voix au calvinisme dans la société lyonnaise.

B. UN MONDE DE L'IMPRIMERIE FAVORABLE À LA RÉFORME

Le monde de l'imprimerie à Lyon est, comme partout ailleurs, rapidement touché par les idées de la Réforme et participe activement à leur diffusion à travers leur production éditoriale.

1. Le livre au cœur de la Réforme luthérienne et calviniste

Le livre imprimé a depuis son origine à voir avec les questions religieuses. En effet, comme le rappelle Francis Higman, l'imprimerie a pu se diffuser grâce aux demandes des ecclésiastiques et notamment des universités[37]. En France, ce sont les théologiens du Collège de Sorbonne qui utilisent les premiers le livre imprimé pour l'enseignement. Sans la presse, la révolution luthérienne n'aurait pu avoir lieu. Luther lui-même est né avec l'imprimerie, il prend donc en compte ce nouveau média de masse dans la Réforme religieuse qu'il entend mener[38]. Elizabeth Eisenstein estime ainsi qu'entre 1517 et 1520, les trente publications de Luther se sont vendues à environ 300 000 exemplaires[39]. Luther avait bien compris que c'était par le livre imprimé qu'il réussirait à marquer les esprits.

De plus, la foi réformée donne une nouvelle valeur au texte, qui devient la seule autorité de la nouvelle Église. Elle privilégie donc l'écriture comme l'intermédiaire le plus direct entre le croyant et Dieu. La nouvelle doctrine repose sur l'autorité des Écritures saintes, qui permet d'appuyer les arguments dans le débat théologique par des références bibliques. A la différence du catholicisme, le protestantisme envisage la doctrine comme discutable, soumise à débat. La conversion ne se fait pas par la transmission de celle-ci mais par l'argumentation[40].

---

[34] Dominique de COLONIA, *Histoire littéraire de la ville de Lyon avec une bibliothèque des auteurs lyonnais sacrés et profanes distribués par siècles*, t.2, Lyon, Éd. François Rigollet, 1730, rééd. Genève, Éd. Slatkine reprints, 1970, p. 618-620.
[35] Colonia parle ici de Jean de Tournes.
[36] D. de COLONIA, *Op. cit.*, p. 610.
[37] F. HIGMAN, « Le domaine français 1520-1562 », dans Jean-François GILMONT (dir.), *Le livre et la Réforme : l'Europe de l'imprimé (1517-v 1570)*, Paris, Éd. du Cerf, Coll. Histoire, 1990, p. 105.
[38] Elizabeth Lewisohn EISENSTEIN, *The Printing press as an agent of change : communications and cultural transformations in early-modern Europe*, Cambridge, Éd. Cambridge University Press, 1979, p. 303 & 306.
[39] E. L. EISENSTEIN, *Op. cit*, p. 303.
[40] F. HIGMAN, *Op. cit.*, p. 106.

(cc) BY-NC-ND

C'est par le livre en langue française que les idées réformées se diffusent efficacement. A partir de 1541, quand Calvin retourne à Genève, la ville devient un véritable centre de propagande réformée orienté principalement vers l'exportation en France. Le lancement en 1562 à Genève et à Lyon du Psautier en français de Clément Marot et Théodore de Bèze est le point culminant de cette propagande religieuse en langue française[41]. Si pour Luther, il n'a jamais été question de permettre au fidèle la lecture directe des Écritures, la Réforme de Calvin semble aborder différemment la question du livre. L'étude par Francis Higman d'une édition de 1559 de la Bible éditée à Genève permet ainsi de déduire quelques caractéristiques générales des Bibles genevoises : il s'agit principalement de petits formats facilement dissimulables mais surtout peu coûteux, avec le texte biblique traduit en entier, auquel sont souvent ajoutés les Psaumes ou encore le catéchisme de Calvin, ce qui permet au lecteur d'accéder plus facilement à la compréhension du texte original[42]. Ces éditions doivent rendre les Écritures accessibles à tous et encourager l'étude individuelle. Elles encadrent cependant la lecture et la critique par des notes et commentaires abondants, annotations qui doivent aider à comprendre les vérités spirituelles mais également guider vers la bonne lecture du texte. L'insistance de la Réforme calviniste sur la mise à la portée de tous de ces vérités spirituelles explique donc l'abondance des traductions du latin au français[43]. Ces traductions permettent aux idées nouvelles de toucher des populations plus diverses.

Dans le cadre de la controverse religieuse, le livre imprimé permet aux protestants et aux catholiques de s'affronter. Les réponses catholiques dans les années 1560 se font ainsi par le biais d'ouvrages de théologie en langue vernaculaire afin d'être présents dans la lutte « populaire »[44]. Les mesures prises dans l'Édit de Chateaubriant contre les livres genevois révèlent bien l'ampleur de la propagande par l'écrit. La reconquête catholique utilise le même moyen utilisé par les protestants pour diffuser leurs idées. Les jésuites notamment utilisent les services de l'imprimerie et donnent aux presses une véritable mission. Alors que le Concile de Trente est marqué par la volonté de l'Église d'uniformiser le texte biblique, ce qui est désormais possible grâce à l'imprimerie, l'abbé italien Possevin vient à Lyon pour faire imprimer, chez Michel Jove, des petits volumes à distribuer dans les rues et dans les cours de catéchisme. Ce « certain petit livre contre les héréticques et huguenots à la confirmation et ediffication des bons fidelles et catholicques »[45] est une innovation dans le domaine de l'édition, puisque environ 6 000 de ces catéchismes et 3 000 affiches sont diffusés dans toute la région de Lyon[46]. Ce livre est une réponse au catéchisme de Calvin et reprend tous les principes de la foi contre les livres réformés, notamment lyonnais.

Les auxiliaires incontestables de cette controverse sont bien entendu les imprimeurs libraires. Marius Audin écrit ainsi dans *La Revue du lyonnais*, lorsqu'il évoque les nombreux imprimeurs lyonnais ayant pris le parti de la Réforme :

> « N'eussent-ils point, d'ailleurs, été si nombreux, que leur participation y eut été importante, puisqu'ils furent, bien entendu, le véhicule inévitable du schisme qui grandissait »[47].

[41] F. HIGMAN, « Le levain de l'Évangile », dans *Histoire de l'édition française…*, t.1, p. 305, 315 et 321.
[42] F. HIGMAN, « "Without great effort, and with pleasure", sixteenth-century genevan bibles and reading practices », dans Orlaith O'SULLIVAN, *The Bible as book : the reformation*, London, Éd. British Library, 2000, p. 116-117.
[43] P. CHAIX, *Recherches sur l'imprimerie à Genève…*, p. 92.
[44] F. HIGMAN, « Le domaine français 1520-1562 », dans *Le livre et la Réforme…*, p. 119.
[45] *La Chronique lyonnaise de Jean Guéraud, 1536-1562*, Éd. Tricou, 1929, p. 149.
[46] G. de GROËR, *Réforme et Contre-Réforme en France…*, p. 81-82.
[47] Marius AUDIN, « L'imprimerie à Lyon », *Revue du Lyonnais*, série 6 n°9 1923, Lyon, [s.n], 1923, p. 71.

(cc) BY-NC-ND

Si l'imprimeur parisien Simon Du Bois est considéré comme un des meilleurs relais de l'évangélisme en France au début du XVI ème siècle[48], les imprimeurs lyonnais ne sont pas en reste. Baudrier estime ainsi qu'entre 1562 et 1563, au moment où la ville est aux mains des protestants, paraissent plus de cent livres par an de poèmes de combat, de chants militants, de satires, de pamphlets, de traités de controverse, ou encore de traduction de la Bible.

Le livre est donc un moyen efficace de propagande, utilisé pour la Réforme et pour la Contre-Réforme. C'est peut-être pour cela que les ouvriers du livre sont plus particulièrement touchés par les idées nouvelles, ayant un accès plus aisé aux textes.

2. L'engouement des compagnons pour les idées réformées

Les gens du livre à Lyon sont parmi les premiers à être touchés par la Réforme. Dans les années 1550 puis 1560, les marchands libraires mais aussi les maîtres imprimeurs et les compagnons imprimeurs embrassent pour la plupart le parti de Calvin. Cependant, comme le montre les études de Natalie Zemon Davis, reprises notamment par Yves Krumenacker et sur lesquelles nous allons nous appuyer[49], l'engagement des compagnons est d'un genre particulier. S'ils ne connaissent pas forcément le latin, ils savent en revanche quelle valeur peut avoir un livre et ce qu'implique l'impression d'une Bible ou d'un Psautier en langue française.

L'adhésion des compagnons imprimeurs aux idées réformées relève autant de l'engagement religieux que de la protestation sociale. Ainsi, si les réformés en 1565 ont tous le même statut économique, c'est-à-dire qu'ils sont, dans le monde du livre, libraires et maîtres imprimeurs, le mouvement calviniste ne fait au départ pas de distinction sociale entre riches et pauvres, et il n'y a pas corrélation entre le statut socio-économique et le choix religieux. Alors que l'ensemble des ouvriers d'un atelier s'accordent pour imprimer, de manière illégale, des ouvrages hérétiques, les dissensions sociales dans cette hiérarchie professionnelle restent marquées : en 1539, la grève des compagnons à Lyon et à Paris paralyse pour un temps toute l'imprimerie de ces deux villes[50]. Cette population jugée instable est surtout composée d'immigrés, souvent inconnus du pouvoir consulaire, pour qui il est donc aisé de se rebeller contre une hiérarchie à laquelle ils n'adhèrent pas. Ces compagnons vivent et travaillent ensemble, favorisant ainsi une certaine fraternité entre les membres. Leurs intérêts économiques différents de ceux des maîtres s'expriment à travers la confrérie des Griffarins, confrérie de compagnons imprimeurs attirés par un nouveau style de culte qui permet la participation du peuple à la liturgie. La participation des compagnons à la Réforme est donc à la fois une révolution sociale et une révolution religieuse. Leurs voix s'élèvent contre la corruption du dogme et les abus du clergé mais aussi contre la pauvreté et l'injustice[51].

---

[48] Sur cet imprimeur, voir notamment l'article de Anne TRICARD, « La propagande évangélique en France : l'imprimeur Simon Du Bois (1525-1534) », dans Gabrielle BERTHOUD et al., *Aspects de la propagande religieuse*, Genève, Éd. Droz, 1957, p. 1-37.

[49] L'analyse qui suit s'appuie notamment sur : N. Z. DAVIS, « Le monde de l'imprimerie humaniste : Lyon », dans *Histoire de l'édition française…, t.1*, p. 272 ; *Id.*, *Society and Culture in Early Modern France: Eight Essays*, Stanford, Éd. Stanford University Press, 1975, trad. fr. *Les cultures du peuple : rituels, savoirs, et résistances au XVI ème siècle*, trad. Marie-Noëlle BOURGUET, Paris, Éd. Aubier Montaigne, 1979, p. 16-17 & 27 ; *Id.*, « Protestant printing workers of Lyons in 1551 », dans G. BERTHOUD et al., *Op. cit.*, p. 247-248 ; Y. KRUMENACKER, « Désirs de réforme, hésitations et audaces : les protestants à Lyon de 1520 à 1562 », dans *Lyon 1562, capitale protestante…*, p. 123-125. Les références plus succinctes seront simplement précisées en notes.

[50] Henri HAUSER, *Ouvriers du temps passé (XV ème et XVI ème siècles)*, Paris, Éd. Félix Alcan, 1899, p. 178-180.

[51] H. HAUSER, *Études sur la réforme française*, Paris, Éd. Picard et Fils, 1909, p. 83.

(cc) BY-NC-ND

Les ouvriers du livre défendent un accès direct aux Écritures traduites en français et une réforme de l'organisation de l'Église, sans forcément que cela implique une rupture avec Rome. Sur les six cent imprimeurs, maîtres et compagnons de la ville, les deux tiers savent lire et écrire, et ressentent donc le besoin de participer directement au culte[52]. Cette revendication du « pain céleste », c'est-à-dire de la lecture de la Bible en français, vient se heurter à une Église catholique indifférente. La tendance à aller vers le protestantisme s'explique aussi par la proclamation du sacerdoce universel. On trouve l'idée chez les compagnons qu'ils sont les mieux placés, vu leur métier, pour avoir le droit de lire l'Évangile en français. Le chant permet à ceux qui ne savent pas lire d'accéder de même aux textes saints. On trouve ainsi de nombreux témoignages de défilés de compagnons, le soir, chantant les Psaumes, jusqu'à ce que cela soit interdit par édit royal. Ces groupes sont très tôt condamnés à la fois par les catholiques et par les réformés. Le 5 septembre 1560, les marchands étrangers de la ville se plaignent au Consulat :

> « Il y a ung grand populaire et gens mecanicques et de mestier qui s'esleveroient plustot pour piller et saccager les maisons […] que pour ladite religion »[53].

Dès juin 1561 les pasteurs protestants s'opposent à ces démonstrations publiques de chant de Psaumes. En réalité la confrérie permet à ces compagnons de s'organiser socialement et de constituer un groupe pour chanter publiquement les Psaumes, et ainsi se donner une identité.

Mais les compagnons sont vite déçus par la religion nouvelle. Ils n'ont aucune part dans l'administration de la nouvelle Église, très vite confisquée par la noblesse et par les riches marchands, comme les libraires et maîtres imprimeurs. Les compagnons sont donc absents du Consistoire en 1562, et les nouvelles règles morales imposées par celui-ci vont même à l'encontre de leur mode de vie[54]. Pierre Viret affirme d'ailleurs l'absence de vocation sociale de l'Église, qui n'est pas là pour remettre en cause les hiérarchies, se refusant ainsi à faire participer ces foules au culte. Les agitateurs sont menacés d'excommunication et il devient nécessaire de choisir entre son appartenance à la confrérie des Griffarins et sa conversion au protestantisme. C'est pourquoi la plupart des compagnons reviennent au catholicisme de la Contre-Réforme. Leur inclination vers la religion réformée est révélatrice de revendications se trouvant en réalité en marge des pratiques de l'Église catholique : le culte en français, la participation des laïcs,… mais ils ne sont pas vraiment calvinistes. Ils sont dans une sorte d'entre-deux, et quand le choix devient nécessaire en 1562, leurs liens avec les réformés apparaissent comme un malentendu.

3. L'engagement profond de quelques marchands libraires

> « Beaucoup de bons esprits avaient adhéré aux doctrines nouvelles, et parmi eux les imprimeurs ne manquaient pas (les Senneton, Pesnot, Louis Cloquemin, Barthélémy Honorat, Thibaud Payen, Claude Ravot, Jean Saugrain, Jean Frellon, Antoine Vincent, aussi les Gabiano, qui aidèrent à la destruction de la collégiale de Saint-Just) »[55].

[52] F. BAYARD et L. TRÉNARD, « Du temple à la loge », dans *Histoire de Lyon…*, p. 518.
[53] N. Z. DAVIS, « Protestant printing workers of Lyons in 1551 », dans *Aspects de la propagande religieuse…*, p. 250.
[54] J.-F. GILMONT, « Le « protestantisme » des libraires et typographes lyonnais (1520-1560) », *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 101 3-4, Juillet Décembre 2006, [Louvain], Éd. Université catholique de Louvain, 2006, p. 1010.
[55] M. AUDIN, *Ibid.*

(cc) BY-NC-ND

Les libraires et maîtres imprimeurs ayant ouvertement pris le parti de la Réforme dans les années 1540, 1550 puis 1560 sont nombreux, certains plus actifs et remarqués que d'autres :

> « C'est de l'officine de Saugrain, devenue le foyer des nouvelles doctrines, que se répandent les libelles innombrables de la politique protestante »[56].

La lecture des notices biographiques de Henri Baudrier permet de faire le même constat. Si Baudrier ne développe que très rarement des considérations sur les penchants religieux des imprimeurs et libraires qu'il étudie, il n'en apparaît pas moins que l'attirance de certains pour les idées réformées ou pour la religion ancienne est remarquée et remarquable dans leur production. La notice de Jean II et François Frellon fait ainsi état des relations intenses de ce premier avec Michel Servet, présent dans l'atelier comme correcteur savant, mais aussi avec Simon Du Bois, Calvin ou encore Antoine Vincent, un des plus fervents protestants de Lyon[57]. Celle de Michel Jove (ou Jouve) en revanche s'ouvre avec la précision suivante : « Libraire de la Compagnie de Jésus, de l'Archevêché, de la Ville et du Gouvernement de Lyonnais », résumant ainsi le parti clairement pris par le libraire dans ses éditions catholiques[58]. Parmi les libraires et imprimeurs abordés dans cette étude, on peut mentionner Claude Ravot[59], Sébastien Honorat[60], Claude Senneton[61], les trois frères Gabiano (Balthazard II, Barthélemy et Henri)[62], Jean Saugrain[63] ou encore Charles Pesnot[64], dont les notices biographiques de Baudrier font mention d'un engagement plus ou moins prononcé du côté de la Réforme. On peut également mentionner le cas de Benoît Rigaud, dont Baudrier précise qu'il reste catholique après des hésitations[65], et celui de Guillaume Rouillé, dont Baudrier ne précise pas le penchant religieux mais que l'on sait avoir hésité pendant un temps avant de revenir définitivement au catholicisme.

Les grands marchands libraires et imprimeurs ont une position prédominante dans la société lyonnaise. Ils administrent la municipalité, à l'image d'Antoine Vincent, de Barthélemy et Henri de Gabiano ou de Hugues de la Porte, tous présents au Consulat ou au Consistoire pendant la période protestante de la ville. A la fin de l'année 1564, sept libraires et un imprimeur, Jean II de Tournes, sont présents au Consulat[66]. A une époque où il ne leur est pas encore possible d'exprimer librement leurs positions religieuses, ces notables doivent trouver comment vivre dans la foi réformée : certains partent pour Genève, d'autres se contentent de se débarrasser de certaines pratiques catholiques[67]. Au contraire, le libraire Barthélemy de Gabiano achète en 1554 une maison dans laquelle peuvent se réunir les protestants de la ville[68], révélant ainsi publiquement ses convictions religieuses. Cependant, ce dernier libraire n'a publié, sur la période qui nous intéresse ici, aucun ouvrage pouvant être considéré comme polémique, ou même religieux.

---

[56] *Op. cit.*, p. 72.
[57] H. & J. BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise…*, t.5, p. 157 & 159.
[58] *Op. cit..*, t.2, p. 82.
[59] *Op. cit..*, t.4, p. 290.
[60] *Op. cit..*, t.4, p. 162.
[61] *Op. cit..*, t.7, p. 368-369.
[62] *Op. cit..*, t.7, p. 137, 141-142 & 148.
[63] *Op. cit..*, t.4, p. 318.
[64] *Op. cit..*, t.3, p. 123.
[65] *Op. cit..*, t.3, p. 175.
[66] N. Z. DAVIS, « Le monde de l'imprimerie humaniste : Lyon », dans *Histoire de l'édition française…*, t.1, p. 277.
[67] *Op. cit..*, p. 276.
[68] Y. KRUMENACKER, « Le livre religieux à Lyon au XVI ème siècle : 1517-1561 », dans ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES CHRÉTIENNES DE FRANCE, *Bulletin de liaison, XXème congrès national, Lyon, 11-14 septembre 2007*, n°135, Paris, Éd. ABCF, 2007, p. 22.

(cc) BY-NC-ND

L'arrestation définitive en 1544 et la sentence de Etienne Dolet, imprimeur libraire lyonnais condamné au feu pour hérésie en 1546, rendent les imprimeurs et libraires réformés prudents quant à leur production éditoriale. Quelques imprimeurs libraires comme Jean de Tournes ou Sébastien Honorat cherchent à faire passer les idées nouvelles mais dans un milieu qui reste hostile : Jean de Tournes donne donc une apparence orthodoxe à ses Bibles en français en les éditant avec les deux épîtres de Saint Jérôme en préface, alors que le corps du texte est celui des Bibles réformées[69]. Pourtant d'après Alfred Cartier, Jean de Tournes est reconnu comme protestant dans ses publications depuis 1545, ce qui ne l'empêche pas de devenir en 1559 l'imprimeur du Roi à Lyon[70]. De la même manière jusqu'en 1561, la Grande Compagnie des libraires de Lyon, dont la plupart des membres sont de confession protestante, ne publie aucun titre ouvertement réformé sous sa marque. Les ouvrages réformés publiés à Lyon avant 1561 ne sont jamais des ouvrages théologiques ou des écrits polémiques de Calvin ou de Luther mais principalement des Bibles et des Nouveaux Testaments en français ou en italien, passant plus inaperçus. Les livres de dévotion et manuels religieux aux titres innocents devaient permettre de développer la sensibilité protestante et pousser le lecteur vers la doctrine réformée[71]. Antoine Vincent, publiquement réformé depuis 1538, finance des éditions hérétiques avec son associé Jean Frellon sans jamais y apposer son nom, jusqu'en 1561, année où il obtient un privilège royal pour l'édition du Psautier en français, traduit par Clément Marot, au public clairement désigné : « pour la Religion et l'Église réformée »[72]. Cette réserve des imprimeurs libraires prend fin dès 1561 puis en 1562 avec la prise de la ville et la mise en place d'un Consistoire réformé. On assiste alors à une marée d'éditions protestantes, qu'il s'agisse des ouvrages théologiques de Viret ou de pièces parfois très violentes tels le *Discours de la Vermine* et *La Polymachie des marmitons*, attribuées aux presses de Jean Saugrain.

Pour Yves Krumenacker, cette réserve des libraires vient surtout du fait que les convictions religieuses et les choix éditoriaux ne vont pas toujours ensemble[73] : il note ainsi que certains libraires protestants éditent aussi des ouvrages catholiques, comme Jean Frellon, qui continue d'imprimer, comme avant sa conversion, des livres catholiques en latin en même temps que des Psautiers huguenots. C'est seulement en 1564 lorsqu'il entre au Consistoire comme échevin protestant avec Claude Ravot et Jean II de Tournes que son engagement devient actif dans sa librairie. On peut également relever l'étonnant titre d'imprimeur du roi à Lyon, accordé en 1568 à Jean Saugrain, pourtant bien connu comme fervent réformé, puisque c'est lui notamment qui a publié les pamphlets protestants au moment du Colloque de Poissy en 1561. Quelqu'un comme Guillaume Rouillé, qui publie des Bibles et livres de controverse catholique, n'en participe pas moins à la diffusion du message protestant avec des Bibles illustrées de scènes des Écritures, à caractère plutôt réformé[74]. D'autres ouvrages tels que *Les louanges et recommandations de la paix* sont édités à la fois chez des libraires reconnus comme réformés et chez des libraires connus comme catholiques, ce qui alimente la confusion.

Le monde de l'imprimerie est donc particulièrement favorable à la Réforme. Les livres eux-mêmes sont un puissant outil de propagande, surtout quand les imprimeurs et libraires qui les diffusent cherchent à convertir ou du moins à convaincre le lecteur.

---

[69] F. HIGMAN, « Le domaine français 1520-1562 », dans *Le livre et la Réforme…*, p. 113.
[70] Eugène VIAL, « Les de Tournes à Lyon », dans Alfred CARTIER, *Bibliographie des éditions des de Tournes, imprimeurs lyonnais*, t.1, Paris, Éd. des Bibliothèques nationales de France, 1937-1938, p. 123.
[71] N. Z. DAVIS, *Op. cit.*, p. 277
[72] *Ibid.*
[73] Y. KRUMENACKER, *Op. cit.*, p. 29.
[74] *Id.*, « Désirs de réforme, hésitations et audaces : les protestants à Lyon de 1520 à 1562 », dans *Lyon 1562, capitale protestante…*, p. 119.

(cc) BY-NC-ND

Mais si le monde marchand participe à l'expansion de la Réforme, c'est également que le contexte historique immédiat qui y est propice.

C. UN FOYER ACTIF DE RÉFLEXION PENDANT LA PÉRIODE

1. Une période politiquement agitée favorable au renforcement de la polémique religieuse

L'histoire de la ville de Lyon au début des années 1560 est une histoire politiquement agitée et sous-tendue par les divisions religieuses montantes. Cette histoire a été présentée par de nombreux historiens[75] et s'appuie sur des sources telles que la chronique du marchand Jean Guéraud[76], publiée en 1929. Il ne s'agit pas ici de faire une histoire exhaustive de la ville à cette période mais simplement de rappeler les éléments importants pour la compréhension de la question religieuse.

La nuit du 4 au 5 septembre 1560 a lieu ce qui a été appelé dans l'histoire lyonnaise « l'affaire Maligny », du nom des deux frères qui tentent de s'emparer de la ville avec cinq cents hommes armés. Mais l'abbé de Savigny, lieutenant gouverneur de la ville, ayant eu vent de cette menace, réussit à contenir l'attaque et à rétablir le calme dans la ville[77]. Cette tentative est à replacer dans le contexte de la mort de Henri II en juillet 1559, suivie de l'accession au trône de son fils, François II, âgé de seulement quinze ans et maladif, qui représente donc un pouvoir royal faible. La mort de celui-ci en décembre 1560 marque l'apogée des dissensions religieuses. En effet, son successeur devait être Antoine de Bourbon, premier prince de sang, mais qui a embrassé la confession protestante. Son accession au trône est donc inacceptable pour les Guise, famille très liée au pouvoir royal. C'est donc Catherine de Médicis qui assure la régence jusqu'à la majorité de son fils, le frère de François II et second fils de Henri II, Charles IX. La régence de Catherine de Médicis est immédiatement placée sous le signe de la conciliation avec les réformés, ce qui affaiblit d'autant politiquement les catholiques. En effet, la Régente propose de réunir un concile œcuménique accueillant les deux confessions. Déjà en juillet 1561, elle avait interdit les actes de violence contre les huguenots. Le Colloque de Poissy a donc lieu en septembre 1561, où se succèdent les discours de Théodore de Bèze et du Cardinal de Lorraine, qui donnent lieu à une intense production éditoriale. Si l'Édit de janvier 1562 concède la liberté de conscience aux protestants, qui cessent alors d'être des rebelles, le culte protestant devient interdit dans l'enceinte des villes, interdiction qui permet aux Guise de justifier le massacre commis quelques mois plus tard à Wassy.

[75] On s'appuyera notamment ici sur A. PÉRICAUD, les chapitres « Le règne d'Henri II, 1547-1559 » et « 1560-1574 Règne de Charles IX », dans *Notes et documents…* ; D. de COLONIA, *Histoire littéraire de la ville de Lyon…*, t.2, p. 617-647 ; J. COMBY, *L'Evangile au confluent…*, p. 71-83 ; Roland GENNERAT, *Histoire des protestants à Lyon : des origines à nos jours*, Mions, Éd. Au Jet d'Ancre, 1994, p. 29-38 ; Jean BARNAUD, « Pierre Viret à Lyon (1562-1565) », *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, Paris, Éd. Fischbacher, 1911, p. 8-14 ; Richard GASCON, *Grand commerce et vie urbaine au XVI ème siècle : Lyon et ses marchands (environs de 1520 - environs de 1580)*, t.2, Paris, Éd. S.E.V.P.E.N, 1971, p. 463-482 & p. 501-511; F. HIGMAN, *La diffusion de la Réforme en France 1520-1565*, Genève, Éd. Labor et Fides, 1992, p. 247 ; F. BAYARD et L. TRÉNARD, « Du temple à la loge », dans *Histoire de Lyon…*, p. 517.

[76] Jean Guéraud est un marchand drapier lyonnais, notable de la ville et assistant donc parfois aux séances du Consulat. Il est fervent catholique et s'en prend fréquemment aux huguenots. Sa chronique s'arrête le 5 juin 1562, peu avant que le marchand quitte Lyon.

[77] Pour une description détaillée, voir A. PÉRICAUD, « Le règne d'Henri II, 1547-1559 », *Op. cit.*, p. 35.

(cc) BY-NC-ND

A Lyon, le meurtre de Barthélemy Aneau le 5 juin 1561[78] pendant la fête Dieu marque les esprits. Le recteur du Collège de la Trinité, accusé par les catholiques d'être protestant, paie le prix des dissensions grandissantes entre les membres des deux confessions. Mais c'est surtout la prise de la ville par les protestants dans la nuit du 29 au 30 avril 1562 qui marque un tournant. Pour le jésuite Dominique de Colonia, le lieutenant gouverneur Comte de Sault est un « homme profondément dissimulé, grand catholique en apparence, et vrai calviniste dans l'âme »[79]. Il est pour lui la cause ultime du passage de la ville à l'hérésie. C'est aussi l'opinion de Jean Guéraud qui insiste dans sa chronique sur le « consentement [du] traistre gouverneur de Sault »[80]. En réalité le meurtre de Barthélemy Aneau avait amené Catherine de Médicis comme le Comte de Sault à mener une politique d'apaisement, qui s'est révélée dans le cas de Lyon très favorable au protestantisme. C'est en effet pendant l'année 1561 et le début de l'année 1562 que le culte protestant devient public, avec le temple de la Générale aux Cordeliers, transféré ensuite à la Guillotière, l'arrivée de ministres venus de Genève et l'entrée au Consulat, en décembre 1561, de deux notables protestants, le libraire Henri de Gabiano et le marchand de soie Guillaume Henry. La prise de la ville marque la faillite de la politique d'apaisement menée par Catherine de Médicis, déjà entamée avec le massacre de Wassy en mars.

Avec la prise de la ville, la nouvelle religion progresse de manière considérable, d'autant plus que le culte catholique est interdit. L'Édit d'Amboise qui rétablit la paix dans le royaume autorise le culte protestant dans les maisons nobles et l'administration de la ville est partagée entre catholiques et protestants, de telle sorte qu'il se trouve autant de conseillers échevins pour chaque confession[81]. Les églises sont rendues au culte catholique, hormis trois, conservées pour le culte protestant. Le passage de Lyon au protestantisme pendant plus d'un an, jusqu'en juin 1563, modifie radicalement la position des imprimeurs et des libraires. Puisque le culte protestant devient public, leur confession s'exprime clairement dans leurs ouvrages, et on voit enfin apparaître, par exemple, sur les pages de titre des œuvres de Calvin, les noms des libraires les distribuant.

2. Le collège de la Trinité, haut lieu de réflexion sur la Réforme puis la Contre-Réforme

Le rôle du Collège de la Trinité dans la controverse religieuse a été étudié notamment par Georgette de Groër[82], mais on reprendra également des éléments présents chez d'autres historiens[83].

Pour Georgette de Groër, le milieu scolaire est un champ d'action particulièrement important pour les partisans d'une réforme religieuse. C'est un outil de propagande tout trouvé, procurant des conquêtes durables et efficaces. Les enseignants lui semblent ainsi être les meilleurs diffuseurs de la Réforme. C'est pourquoi le Collège de la Trinité a tant d'importance dans l'histoire de la diffusion de la Réforme à Lyon. Les progrès du protestantisme à Lyon sont en partie à attribuer à cet établissement, dont le corps enseignant diffusait les idées nouvelles. Le Collège a formé les jeunes générations de

[78] Pour une description détaillée, voir A. PÉRICAUD, « 1560 - 1574 Règne de Charles IX », *Op. cit.*, p. 3-5.

[79] D. de COLONIA, *Op. cit.*, p. 623. Dans le titre du chapitre XV qui suit : « Le Comte de Sault prend ses mesures pour livrer Lyon aux Protestants », p. 635.

[80] *La Chronique lyonnaise de Jean Guéraud…*, p. 156.

[81] Six conseillers échevins de chaque confession en 1563, puis à partir de 1565 huit catholiques et quatre protestants. Lorsque la guerre reprend en 1568, il est interdit pour les conseillers protestants d'accéder à l'hôtel de ville.

[82] G. de GROËR, *Réforme et Contre-Réforme en France…*, p. 51-88.

[83] Dont D. de COLONIA, *Op. cit.*, p. 617-634 & 664-692 ; Y. KRUMENACKER, « Désirs de réforme, hésitations et audaces : les protestants à Lyon de 1520 à 1562 », dans *Lyon 1562, capitale protestante…*, p. 116-117 ; J. COMBY, *L'Evangile au confluent…*, p. 80-83.

(cc) BY-NC-ND

citoyens qui arrivent au pouvoir dans les années 1560, parmi lesquels certains sont protestants et appuient donc l'essor de la religion réformée. Le recteur du Collège, Barthélemy Aneau, est considéré par le jésuite Colonia comme « une des sources empoisonnées d'où l'erreur se répandit »[84], et pour le ligueur Claude de Rubys il « sentoit mal de la foy »[85]. L'opinion portée par le catholique Jean Guéraud peut être considérée comme l'opinion moyenne de la majorité de la population lyonnaise à l'époque, qui reste globalement fidèle à l'Église de Rome[86] ; or sa chronique révèle la haine profonde qu'il éprouve pour le recteur, considéré comme un traître. Il n'est alors guère étonnant dans ce contexte de voir que celui qui était réclamé par les protestants comme un des leurs ait été assassiné par la foule catholique rassemblée en procession pour la Fête Dieu.

La direction du Collège et son administration sont transférées aux protestants en 1562 lorsqu'ils deviennent maîtres de la ville. Jusqu'en 1565, la demande du Cardinal de Tournon de confier le Collège à la Compagnie de Jésus avait toujours été refusée. Pourtant c'est bien aux jésuites que fait appel le Consulat au printemps 1565 lorsque le poste de la direction devient vacant suite à l'épidémie de peste. La Compagnie de Jésus a en effet pris un rôle considérable après l'Édit d'Amboise et la libération de la ville. L'abbé italien Possevin, venu à Lyon en 1561 puis de retour en 1563 à la libération, fait ainsi chaque jour une instruction publique et des sermons de controverse où il compare les textes des Pères de l'Église avec ceux de Calvin, afin d'en extirper la « mauvaise foi ». Il s'adresse notamment aux enfants avec son livre de catéchisme imprimé chez Michel Jove. Le catholique Jean Guéraud se montre très enthousiaste à l'égard de cette initiative dont il relate une séance en détail dans sa chronique :

> « Le dymanche de la Passion 15ème jour de mars 1561[87], led. prescheur Itallyen commença à monstrer le catecisme chrétien aux jeunes enfants de ceste ville […] et apprès se levarent devant la chère deux jeunes enfants, l'un interrogeant et l'aultre respondant sur les points dud. catechisme […], à quoy led. prescheur prenoist grand plaisir et promit de continuer tous les dymances et jeudy de ce caresme, et en a fait imprimer de petits livres chez Michel Jove auprès de St Anthoine, lesquels il ne veult point que l'on vende mais les faict bailler libérallement auxd. petits enfants et autres qui en veullent »[88].

Le père Edmond Auger jouit quant à lui d'un prestige sans pareil dans le milieu de la Contre-Réforme catholique. L'action de ces deux hommes pendant la peste de 1564 participe à l'aura des jésuites au moment où le directeur du Collège de la Trinité, le Cardinal de Tournon, souhaite rompre avec le passé évangéliste de l'établissement et réformer l'ensemble de sa structure d'enseignement. Dès avril 1563, le Collège obtient le monopole de l'enseignement dans la ville, et chaque enseignant doit subir un examen pour déterminer si ses convictions religieuses sont conformes à l'idéal prescrit. Le rôle actif des Jésuites dans la Contre-Réforme par la prédication et l'exégèse en fait les candidats tous désignés pour reprendre la direction du Collège en 1565, avec à sa tête le père Auger, chargé de la reconquête catholique des âmes.

[84] D. de COLONIA, *Op. cit.*, p. 621.
[85] G. de GROËR, *Op. cit*, p. 56.
[86] La population de la ville dans les années 1560, avant la peste de 1564 qui ravagea la ville (Claude de Rubys parle des deux tiers de la population victimes de la maladie), est estimée à 80 000 habitants, dont environ 4 000 seraient protestants.
[87] A l'époque la nouvelle année commençait en avril, il s'agit donc en fait aux dates aujourd'hui retenue du 15 mars 1562.
[88] *La Chronique lyonnaise de Jean Guéraud…*, p. 150.

(cc) BY-NC-ND

3. L'argument entre Monseigneur Auger et Pierre Viret : deux ans de débat

Les deux personnalités les plus marquantes de la controverse sont le père Edmond Auger et le pasteur Pierre Viret, qui s'affrontent sur le terrain théologique pendant deux ans. Là encore, les historiens déjà cités ont abondamment écrit sur ces deux hommes[89].

Le père Edmond Auger est arrivé à Lyon après l'Édit d'Amboise qui rétablit officiellement le catholicisme dans le royaume. Le dimanche 18 juillet 1563, il est le premier à célébrer de nouveau la messe après un an d'interdiction, en présence de très nombreux catholiques lyonnais[90]. Il est chargé de prêcher chaque jour, sa grande éloquence étant particulièrement bénéfique dans le cadre de la reconquête des âmes. Son action pendant la peste de 1564 participe à ranimer la piété et à ramener les fidèles à l'Église romaine.

Le pasteur Pierre Viret arrive quant à lui à Lyon en juin 1562. Il est au cœur de la dispute de Lausanne en octobre 1536 avec Guillaume Farel et Jean Calvin, dispute qui aboutit en décembre de la même année à l'Édit de Réformation en Suisse. A Lyon, Viret est prédicateur, il met au point la discipline du Consistoire, des sacrements et du mariage, et sert également de modérateur lors du quatrième synode national des Églises réformées, à Lyon, le 10 août 1564, au moment où le Comte de Sault est destitué de son poste par le Roi Charles IX. Il est respecté à Lyon et a un fort ascendant à la fois sur la population et sur le nouveau gouverneur, le seigneur de Soubise. Si la ville connaît un reflux important de sa population protestante après 1563, à l'image des imprimeurs qui sont nombreux, à partir de 1567, à fuir pour Genève, les actions de Pierre Viret et des six pasteurs présents dans les temples de la ville continuent d'animer la communauté[91].

Les deux hommes sont donc de grands prédicateurs, nécessairement adversaires désignés. Il faut noter que Auger comme Viret s'exprime toujours en faveur de la modération et de la non-violence dans la controverse. Lors de la célébration de la première messe en juillet 1563, le sermon prononcé par Auger et qui ouvre le culte prêche en faveur de la tolérance et de l'oubli. Colonia le présente comme un homme qui refuse l'insulte, voulant combattre les erreurs mais non les personnes[92]. Tout comme Auger, Viret veut convaincre par la modération, afin d'éviter l'affrontement direct. Francis Higman note d'ailleurs que Viret pratique souvent le genre du dialogue, qui permet de présenter une théologie populaire mais surtout qui semble objective, en laissant une place importante à la parole de l'Église romaine[93]. L'examen des rééditions de certains de ses ouvrages publiés pour la première fois dans les années 1550 ou au début des années 1560 permet d'ailleurs de percevoir cette politique de conciliation. Jean Barnaud montre ainsi que dans la réédition en 1564 à Lyon de son *Manuel ou instruction des curés,* datant de 1560, il fait disparaître les termes « papiste » et « papisterie » en faveur d'expressions plus neutres, telles que « Église romaine »[94]. Le désir de modération pour ne pas froisser l'adversaire répond à une volonté de dialogue et de débat avec l'adversaire.

---

[89] On peut néanmoins citer plus particulièrement l'article de Jean BARNAUD, « Pierre Viret à Lyon (1562-1565) », déjà mentionné. Voir plus précisément les pages 26 à 33.
[90] A. PÉRICAUD, « 1560 - 1574 Règne de Charles IX », dans *Notes et documents…*, p. 39.
[91] Pierre-Jean SOURIAC, « Entre capitale protestante et citadelle catholique : Lyon de 1563 à 1594 », dans *Lyon 1562, capitale protestante…*, p. 225.
[92] D. de COLONIA, *Op. cit.*, p. 680.
[93] F. HIGMAN, *La diffusion de la Réforme en France…*, p. 139.
[94] J. BARNAUD, *Op. cit.*, p. 27-28

(cc) BY-NC-ND

La volonté des réformés est d'organiser une dispute publique, mais les catholiques et Auger en particulier refusent qu'ait lieu une rencontre[95]. Dans la préface de son traité *De l'authorité et perfection* en 1564, Viret écrit ainsi :

> « J'ay pensé qu'il ne nous restoit point d'autre moyen, sinon de disputer par la plume les uns avec les autres, puis que nous ne pouvons obtenir de le faire de bouche »[96].

Les deux hommes doublent alors leur verve d'une abondante production éditoriale où ils défendent leur confession respective et s'affrontent. Ainsi, pour répondre au *Catéchisme et Sommaire* publié par Auger en 1563, Viret décide d'exposer les points de divergence entre les catholiques et les protestants dans trois livres qu'il fait en partie éditer chez Claude Senneton à partir de 1563 jusqu'en avril 1565 pour le dernier volume[97]. Il répond par ailleurs à une lettre du prédicateur catholique Jean Ropitel dans *Response aux questions proposees par Jean Ropitel Minime aux Ministres de l'Église reformee de Lion. Avec des autres questions proposees à lui et à ses compagnons, suivant la teneur des siennes.* L'activité éditoriale de Viret pendant son séjour à Lyon est donc particulièrement intense et marque une réflexion théologique poussée vers le dialogue, l'argumentation et l'instruction des réformés.

Lyon est donc au cœur de la diffusion du protestantisme à la fois par sa situation géographique et par son imprimerie prospère. La prise de la ville pendant un an par les protestants modifie le rapport des protestants comme des catholiques au livre, et c'est un nouveau type de publication qui se développe à ce moment-là.

[95] J. BARNAUD, *Op. cit.*, p. 26-27.

[96] Pierre VIRET, « A tous les citoyens & habitans de la ville de Lyon », dans *De l'authorité et perfection de la doctrine des sainctes Escritures et du Ministere d'icelle : & des vrais & faux pasteurs, & de leurs disciplines : & des marques pour cognoistre & discerner tant les uns que les autres*, Lyon, Claude Senneton, 1564, f. *VIII v°

[97] Dominique TROILO, « Pierre Viret et les Lyonnais » et « Les principales œuvres de Pierre Viret », dans *Lyon 1562, capitale protestante…*, p. 232-235. Le premier de ces trois traités est donc intitulé *De l'authorite et perfection de la doctrine des sainctes Escritures,…* Le second, imprimé à Genève chez Jean Rivery en 1564 a pour titre *Des clefs de l'Église, et de l'administration de la Parole de Dieu, et des Sacremens, selon l'usage de l'Église Romaine ; & de la Transsubstantiation, & de la vraye communion d'iceluy*. Il n'a pas été imprimé à Lyon pendant la période qui nous concerne. Le troisième volume est imprimé en 1565 par Claude Senneton, sous le titre *De l'estat, de la conference, de l'authorité, puissance, prescription et succession tant de la vraye que de la fausse Église, depuis le commencement du monde, et des Ministres d'icelles et de leurs vocations et degrez*.

(cc) BY-NC-ND

Le renouveau de la question du livre : l'imprimerie dans la Réforme

La controverse religieuse fait entrer dans le champ de la littérature polémique toute sorte d'ouvrages. Il semble intéressant ici de reprendre la définition donnée par Francis Higman de la « littérature polémique » :

> « Une littérature engagée qui cherche un résultat (conversion, conviction), qui vise un but défini, ou qui exploite un genre afin de faire passer un message »[98].

C'est ainsi que les Psaumes se retrouvent au cœur de la polémique alors qu'il s'agit au départ d'un texte extrait de la Bible. Les écrits « sérieux »[99], c'est-à-dire la Bible, le Nouveau Testament, les Psaumes, les commentaires et ouvrages de théologie, font l'objet de dissensions religieuses subtiles et le rôle de l'imprimeur libraire qui conçoit l'ouvrage est ainsi très intéressant. Mais on voit également se développer une littérature polémique virulente, notamment par le biais de petits traités qui servent un objectif de propagande. C'est donc l'ensemble de l'édition du livre religieux[100] qui se trouve bouleversée par la querelle religieuse au moment de la première guerre de religion.

A. LES ÉDITIONS DES ÉCRITURES SAINTES

Les éditions des Écritures saintes sont toujours lucratives pour les imprimeurs libraires, mais à cause de la censure, il est dangereux de publier des ouvrages réformés. En effet, les textes des Écritures sont au cœur des controverses religieuses avec la question notamment des « livres apocryphes », officiellement intégrés dans le Canon catholique lors du Concile de Trente mais refusés par les réformés. Les textes de la Bible deviennent ainsi un outil de propagande et donc des textes « polémiques ».

1. Un changement dans le type d'ouvrages produits : caractéristiques physiques

Afin d'étudier ce basculement dans l'utilisation du texte biblique, il faut d'abord évaluer la production. Francis Higman identifie ainsi les productions genevoises pour pouvoir identifier les intentions éditoriales des imprimeurs libraires[101]. A partir de la méthode qu'il propose, nous allons étudier les Bibles et Nouveaux Testaments produits à Lyon entre 1560 et 1565 en identifiant notamment leurs caractéristiques physiques[102].

Formats

Une analyse des formats des ouvrages édités pendant la période permet de constater que si les Nouveaux Testaments sont principalement publiés en format in-

[98] F. HIGMAN, *Lire et découvrir : la circulation des idées au temps de la réforme*, Genève, Éd. Droz, Coll. Travaux d'humanisme et Renaissance n° 326, 1998, p. 437.
[99] C'est le qualificatif qu'emploie Francis HIGMAN, *Ibid.*
[100] On exclura de notre étude les édits royaux et lettres patentes faisant référence à la religion. On utilisera donc le terme de « livre religieux » pour englober les textes des Écritures, des Pères de l'Église, les commentaires du ces textes, les textes de théologie et les ouvrages de controverse en tout genre.
[101] F. HIGMAN, « "Without great effort, and with pleasure", sixteenth-century genevan bibles and reading practices », dans *The Bible as book...*, p. 116-117.
[102] Le répertoire étudié a été restitué en annexe 6.

(cc) BY-NC-ND

seize, c'est-à-dire un format de poche, peu coûteux et facilement transportable, les Bibles quant à elles restent d'imposants in-folio parfois richement illustrés.

Sur les trente neuf éditions étudiées ici[103], on dénombre ainsi un seul volume in-folio pour le Nouveau Testament contre sept Bibles dans ce format. Au contraire aucune Bible n'est éditée en format in-seize contre seize Nouveaux Testaments, parmi lesquels l'édition de Jean de Tournes en 1560, celle de Jean Frellon en 1562, ou encore celle de Sébastien Honorat en 1563. Ces éditions sont particulièrement imposantes, avec un nombre de pages important (896 pages pour l'édition de Tournes par exemple), mais leur petit format permet qu'elles se diffusent plus facilement que des in-folio. On peut supposer que la dévotion populaire accordait plus d'importance au Nouveau Testament, qui relate la vie du Christ par la voix de ses apôtres, plutôt qu'à l'Ancien Testament, qui n'est quant à lui jamais édité seul. Les Bibles publiées comprennent l'ensemble des livres saints et représentent donc un investissement plus important. Ce sont peut-être l'absence d'acheteurs pour des Bibles en format plus réduit et la difficulté à produire de tels ouvrages si volumineux dans des formats si petits, qui conduisent les imprimeurs libraires à privilégier des impressions in-folio, vendues aux couches les plus aisées de la population.

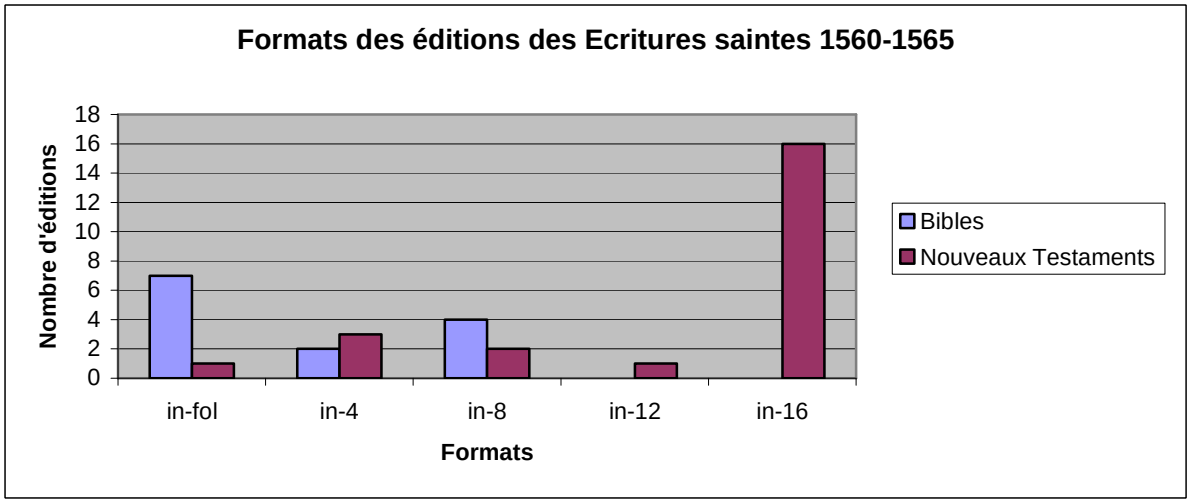


Figure 1 - Formats des éditions des Ecritures saintes

On peut cependant relever deux paradoxes dans cette production. Le Nouveau Testament publié par Angelin Benoist en 1562 est dans un format in-seize, ce qui suggère qu'il s'adresse à un public populaire, mais il s'agit d'une édition bilingue, alors même que la plupart du « menu peuple » ne lit pas le latin. De la même manière, les grands volumes in-folio sont édités en langue vernaculaire et non en latin, alors que le format indique un lectorat aisé, par conséquent cultivé et qui maîtrise le latin. En réalité ces grands formats sont réservés aux besoins du culte et donc aux communautés pour une lecture à haute voix[104]. En revanche, nous n'hasarderons pas d'explication quant à la forme que prennent les éditions latines : les sept publications relevées sont toutes éditées en petit format, qu'il s'agisse d'in-octavo pour les deux *Biblia sacra* de Guillaume Rouillé (1562 et 1563) et celle d'Angelin Benoist (1563) ou d'in-seize pour les *Testamenti Novi* de Jean Frellon en 1560 ou de Antoine Gryphe en 1560, 1564 et 1565.

[103] Dans les Bibles, les éditions de Molin (1562), et de Hylaire et Cloquemin (1563 et 1564) n'ont pu être prises en compte faute de mention du format.
[104] Analyse dans Guy DEMERSON (dir.), « Religion », dans *Livres populaires du XVI ème siècle : répertoire sud-est de la France*, Paris, Éd. du CNRS, 1986, p. 126.

BY-NC-ND

S'il est question ici des éditions des textes saints, il semble cependant intéressant de se pencher sur d'autres documents, touchant à la Bible mais sans en reprendre le texte. *L'apocalypse figurée*, publiée chez Jean de Tournes en 1561, et les quatre éditions des *Figures de la Bible, illustrées de huictains françois* (dont deux éditions, en 1564 et 1565 sont en italien), sont ainsi des éditions d'un genre particulier. *L'apocalypse figurée* propose à l'appui du texte de l'Apocalypse de Saint Jean des illustrations éclairant la signification du texte biblique. Il est intéressant de remarquer que dans le cas des ouvrages de Guillaume Rouillé, il s'agit d'ouvrages in-octavo, dirigés vers un lectorat ayant peu de moyens, donc peu savant, ce que confirme l'utilisation des figures, qui insistent nécessairement sur le sens littéral du texte. A l'inverse *L'apocalypse figurée* est éditée en format in-folio, il s'agit d'un ouvrage de luxe avec de magnifiques illustrations pleines pages.

L'étude des formats permet d'observer la diversité des publications lyonnaises, alors qu'à Genève les Écritures ne paraissent presque qu'en format in-octavo. Cette variété suppose donc un public lui aussi divers, couvrant l'ensemble des couches sociales de la ville.

Langues

L'examen des langues montre pour sa part la prédominance frappante du français. On compte seulement sept éditions latines de la Bible et du Nouveau Testament, dont certaines comme le *Testamenti Novi editio vulgata* d'Antoine Gryphe et de Jean Frellon en 1560 ou l'édition d'Angelin Benoist en 1563 restent mal identifiées[105], ce qui peut révéler la faiblesse de la diffusion de ces ouvrages.

Lorsqu'elle évoque le rôle de l'éducation comme outil de propagande religieuse, Karin Maag note que les livres pour l'éducation étaient surtout des livres en latin[106]. Or, devenu moyen de propagande, le livre d'éducation doit s'adapter pour conquérir ou reconquérir la population. C'est pourquoi les ouvrages en vernaculaire se multiplient, non seulement dans le cas des textes réformés mais aussi plus généralement pour les Écritures saintes. L'utilisation du français permet d'élargir son lectorat. Qu'il s'agisse de Bibles réformées ou catholiques, les imprimeurs ont tout intérêt à produire des éditions en français.

Le cas des Psaumes

Les livres des Psaumes méritent d'être traités à part des Bibles et Nouveaux Testaments car avec la Réforme de Luther puis de Calvin, ils deviennent des livres liturgiques. En effet, parce que les Psaumes supposent le chant, ils sont essentiels dans l'instruction populaire en français. Ce sont les protestants qui s'emparent de ce recueil et en font le ciment de l'unité religieuse réformée. Les Psaumes traduits sont un moyen privilégié pour faire participer les fidèles au culte public. Pour Jean Calvin, ces chants semblent le meilleur moyen d'intégrer une prière fondée sur l'Écriture sainte dans le déroulement de la journée[107]. La clarté du texte traduit en vers par Clément Marot et Théodore de Bèze ainsi que la simplicité des mélodies rend le texte particulièrement accessible aux classes populaires et aux personnes ne sachant pas lire. Le Psautier est conçu à la fois par les catholiques et par les protestants comme un ouvrage de

[105] En référence aux notices de Baudrier qui révèlent qu'il n'a pas pu consulter lui-même les ouvrages, probablement absents des collections publiques. Dans le cas des éditions de Frellon et de Gryphe en 1560, l'existence de ces documents a été signalée grâce au catalogue de la librairie de Jacques Rosenthal, c'est-à-dire une collection privée. Aucun autre document ne semble citer ces éditions, ce qui montre leur rareté.

[106] Karin MAAG, « Education and works of religious instruction in French », dans Philip CONNER, Paul NELLES et Andrew PETTEGREE (dir.), *The Sixteenth-Century French religious book*, Aldershot, Éd. Ashgate, 2001, p. 96.

[107] G. DEMERSON, *Op. cit.*, p.155.

(cc) BY-NC-ND

propagande : pour le fervent catholique Claude de Rubys, les protestants ont réussi à attirer dans leurs rangs « des simples gens, ignorants et curieux de nouvelleté […] principalement […] pour la melodie de leurs chansons de Marot et de Beze [et par] la voix d'hommes et femmes chantants melodieusement ensemble, et s'accordants par harmonie musicale »[108]. Ce sont tout à la fois le chant, la musique et l'harmonie qui servent à attirer et à recruter des fidèles.

De plus, les Psaumes ne sont jamais publiés seuls. Cet ouvrage, généralement édité en petit format, permet aux réformés de diffuser leur doctrine. Toujours en vernaculaire, il est accompagné dans sa publication par des textes théologiques de Théodore de Bèze notamment, en tant que préfaces, ainsi que de recueils de prières, d'un catéchisme,… L'ajout de ces textes permet de poser des questions de foi et de morale : la *Forme des prières ecclésiastiques* aborde en effet les question de la confession, du baptême, du mariage, de l'instruction des enfants,… La première édition des Psaumes traduits par Clément Marot et Théodore de Bèze est produite par Jean de Tournes en 1562 pour Antoine Vincent, qui a obtenu auprès du roi le privilège de l'édition de ce recueil. On note ainsi la présence, en plus des cent cinquante psaumes traduits, de l'extrait du privilège royal, d'une épître intitulée « A tous chrestien, et amateurs de la Parole de Dieu, salut » et signée de Genève le 10 juin 1543, d'une épître en vers de Théodore de Bèze intitulée « Theodore de Beze à l'Eglise de nostre Seigneur », puis après les chants des Psaumes, des « Commandemes de Dieu », du « Cantique de Simeon », de la « Priere devant le repas », d'une table des Psaumes, de « la forme des prières ecclesiastiques », de « la forme d'administrer le Baptesme », de « la maniere de celebrer la Cene », de « la maniere de celebrer le mariage », d'un texte intitulé « de la visitation des malades », d'une « oraison que font les fideles captifs sous l'Antechrist » et d'une épître au lecteur expliquant l'importance d'instruire les croyants autour d'un axe unique, ce qui explique l'importance du catéchisme qui suit et qui termine l'ouvrage.

Le Psautier est donc un ouvrage proprement protestant destiné aux classes populaires pour leur faire accéder à la liturgie, à la fois en leur proposant des chants en vernaculaire et en leur donnant des clés pour comprendre les cérémonies du culte grâce à tous ces textes ajoutés.

L'analyse de la production lyonnaise à l'époque qui nous concerne permet donc de distinguer deux caractéristiques du livre biblique imprimé à Lyon : la production est mixte, dans le sens où elle est destinée à la fois à un lectorat populaire et à un lectorat savant, et elle est très influencée par la Réforme, si ce n'est, systématiquement, dans le contenu, au moins dans la forme que prend l'ouvrage.

2. Ouvrages savants et ouvrages populaires : l'enjeu éditorial des Écritures pour tous

La production lyonnaise des Écritures est assez variée, puisqu'on trouve à la fois de grands in-folio richement illustrés et de petits in-seize destinés aux masses. Mais la destination des ouvrages n'est pas seulement définie par le format ou par la langue utilisés, mais bien par la composition des textes. Les Écritures sont un enjeu éditorial majeur.

[108] Cité par N. Z. DAVIS, « The protestant printing workers of Lyons in 1551 », dans *Aspects de la propagande religieuse…*, p. 257.

(cc) BY-NC-ND

Liturgie

Comme nous l'avons vu, les éditions des Psaumes sont des éditions protestantes, qui accordent donc une grande place à la participation du croyant au culte. Ces éditions ne sont ainsi pas seulement composées des textes des Psaumes mis en musique mais comportent toutes des textes plus pratiques destinés notamment à la liturgie. On passe donc à un usage pratique du texte sacré, à un livre utile à la dévotion et au culte quotidien.

On peut qualifier ces ouvrages de populaire dans le sens où ils sont destinés au peuple. On trouve ainsi dans les Psaumes édités par Jean de Tournes en 1562 « la priere avant le repas » et « apres le repas », qui reproduisent la prière à réciter avant et après manger, ou encore « l'exercice du père de famille, et de tous ses domestiques pour prier au matin », qui assiste le croyant dans sa pratique dévotionnelle privée. Cependant, cette édition des Psaumes de 1562 comme celle du même imprimeur en 1563 ou celle de Jean Mareschal la même année, s'adressent aussi aux ecclésiastiques. On trouve en effet après l'impression des Psaumes un texte intitulé « la forme des prieres ecclesiastiques, avec la maniere d'administrer les sacremens, et celebrer le Mariage : et la visitation des malades ». Ce texte reprend, à l'intention du pasteur mais aussi de ses fidèles, les textes et gestes prononcés et effectués pendant la Cène, lors du baptême, du mariage,… Cet ajout aux Psaumes, qui sont amenés à être chantés, supposant donc une pratique active du culte, permet au croyant de mieux comprendre ces usages de l'Église et d'y participer. Il permet également au pasteur de mieux maîtriser le cérémoniel et de respecter strictement le canon établi par l'Église réformée.

Les Psaumes sont donc au cœur de la polémique religieuse et du nouvel enjeu éditorial des textes sacrés, à savoir convaincre le peuple. L'ajout de textes non pas issus du canon biblique mais de l'exégèse protestante permet de faire participer le lecteur au culte, ce qui est une des principales revendications des évangélistes.

Paratexte

C'est aussi à cet ensemble de textes non sacrés que s'intéresse Francis Higman lorsqu'il analyse une Bible in-octavo produite en 1559 à Genève chez Barbier et Courteau[109]. Il s'attache notamment à tout ce qui peut entourer le texte biblique, qu'il s'agisse de la page de titre, des notes, des commentaires ou encore de la mise en page. Son analyse permet ainsi d'éclairer la production lyonnaise et d'étudier la question de la réception de ces ouvrages.

Les titres que portent certains ouvrages sont significatifs d'une volonté d'explicitation des éditeurs. Avec la controverse religieuse, il s'agit désormais de présenter les Écritures de la manière la plus abordable possible pour le lecteur, qu'il soit un riche marchand ou un pauvre ouvrier de la soie. Le titre de la Bible in-folio éditée par Sébastien Honorat en 1565 est ainsi intéressant : *La Saincte Bible, Contenant le Vieil et Nouveau Testament : ou, la vieille et nouvelle Alliance : Avec toutes les Annotations necessaires pour l'intelligence de l'Escriture : Aussi les Figures, Cartes chorographiques, et Argumens sur chacun livre declarans brievement tout ce qui y est contenu.* Ce titre explicite l'ensemble de l'ouvrage, précisant ce qu'on y trouve dès la page de titre. Il présente ainsi les caractéristiques de ces nouveaux types d'ouvrages religieux, qui s'appuient sur le modèle genevois. Les annotations sont présentes dans toutes les Bibles et Nouveaux Testaments étudiés pour ce travail. Les marges sont

[109] On retrouve cette analyse dans *Lire et découvrir...*, p. 575-580 et dans « "Without great effort, and with pleasure", sixteenth-century genevan bibles and reading practices », dans *The Bible as book...*, p. 116-117.

(cc) BY-NC-ND

remplies de renvois à d'autres passages de la Bible, souvent en italique, ou d'explications lexicales, inscrites en caractères romains. Dans cette édition de Sébastien Honorat, on trouve ainsi une note dès le titre du premier livre de l'Ancien testament, qui renvoie dans la marge à une explication du mot « Genèse » :

> « C'est un mot grec, qui autrement signifie cõme generation ; & ce livre est ainsi nommé pource qu'en iceluy la generation du monde, c'est à dire la création y est racontee. »

Par ailleurs la typographie rend la lecture facile, puisque, dans cette édition, le texte biblique est présenté sur deux colonnes, avec de part et d'autre les annotations, dans les marges intérieures et extérieures de la page, à gauche pour les notes de la colonne de gauche, et à droite pour les notes de la colonne de droite. On trouve également dans ces ouvrages des « arguments », c'est-à-dire des résumés des livres bibliques, placés au début de chaque livre, avant le texte biblique. Dans le Nouveau Testament que publie Honorat en 1563, l'indication des chapitres des Évangiles est suivi d'un bref résumé du texte avec la précision des versets auxquels chaque élément du résumé se rapporte[110]. L'édition de la Bible de Jean de Tournes en 1564 double même le résumé du chapitre avec indication des versets par un résumé global du livre, sous le titre de celui-ci. Ces « arguments » se distinguent très rapidement du texte biblique car ils sont imprimés en caractères italiques. De la même manière la typographie des paragraphes montre une volonté de guider le lecteur : dans la Bible publiée par Jean Frellon en 1561, chaque nouveau chapitre s'ouvre avec une majuscule encadrée et décorée. Le lecteur peut ainsi suivre plus facilement la progression du texte et se repérer dans le déroulement des livres.

Les aides à la lecture ne se limitent pas seulement à des annotations et à des effets de mise en page. Les grandes Bibles in-folio publiées notamment par Jean de Tournes en 1564 et Sébastien Honorat en 1565 présentent un paratexte abondant avec de nombreuses tables, listes et tableaux explicatifs. On trouve notamment dans ces deux éditions une « Description des annees depuis la creation du monde, jusques à l'an present 1564 [1565 chez Honorat] tiree de la pluspart de la saincte escriture, avec intelligence d'aucuns passages, ou il y a diversité du compte des annees »[111]. Dans un tableau à trois colonnes sont présentés les « annees de la creation du monde », un résumé des événements intervenus à cette date d'après le texte biblique (avec des renvois aux versets concernés) et les explications, comme indiqué dans le titre, des différences de dates dans certains cas. Ces éditions de la Bible ont généralement en pièces liminaires des tables des matières précisant l'ordre des livres saints avec mention des numéros de pages et de chapitres, des index des enseignements contenus dans les textes, des tables avec les traductions des noms hébreux, chaldéens et grecs du texte,…

On peut s'appuyer plus concrètement sur la composition de la Bible d'Honorat de 1565 pour voir à quel point le texte devient un instrument de travail, une aide à la lecture et non plus seulement un texte à lire passivement. La composition de l'ouvrage est la suivante :

*2 Préface « Au lecteur ».
*3 « La somme de tout ce que nous enseigne la Saincte Escriture, le Vieil et le Nouveau Testament ».
*4 r°-*5 r° « Interpreration des noms propres Hebrieux, Chaldeens, et Grecs, qui se trouvent en la Bible ».
*5 v° « Description des annees depuis la creation du monde, iusques à l'an present 1565 tiree dde la pluspart de la saincte escriture, auec intelligence d'aucuns passages, ou il y a diversité du compte des annees ».

[110] Se reporter à l'illustration 12 en annexe
[111] Se reporter à l'illustration 13 en annexe.

(cc) BY-NC-ND

*6 r° « L'ordre des livres du Vieil et du Nouveau Testament, avec les nombres des chapitres d'iceux »[112].
*6 v°-*8 v° « Preface sur le premier livre de Moyse, dict Genese ».
Puis le texte biblique commence avec le début de la foliotation en chiffres arabes et une signature « a ».

Les préfaces, listes, répertoires et arguments sont donc des aides à la lecture pour la mise en valeur du sens littéral et historique du texte. Alors que les annotations au début des traductions en vernaculaire étaient principalement des notes philologiques qui indiquaient les alternatives possibles ou expliquaient des termes, les notes que l'on trouve dans ces éditions-ci montrent d'autres intentions éditoriales, davantage tournées vers la compréhension du texte par le lecteur dans le sens de la « bonne doctrine »[113].

Illustrations

Les illustrations sont un élément des éditions des textes sacrés qu'il est intéressant d'étudier. On trouve en effet dans la production lyonnaise des années 1560 à 1565 des livres illustrés sur le modèle des Bibles historiées, comme les *Figures de la Bible, illustrées en huictains françois* éditées chez Guillaume Rouillé en 1564 et 1565, mais aussi des Bibles plus traditionnelles, en format in-folio, avec parfois des illustrations abondantes et d'un genre particulier. A travers l'analyse de l'utilisation des illustrations, on peut ainsi identifier les ouvrages « savants » et les ouvrages « populaires ».

L'édition des *Figures de la Bible, illustrées en huictains françois,* publiés par Guillaume Rouillé en 1564, est un in-octavo comprenant deux cent soixante neuf illustrations de Pierre Vase[114] et un texte de Guillaume Guéroult, dont le nom n'apparaît d'ailleurs que dans la préface. En réalité l'ouvrage ne couvre que l'Ancien Testament, et si Baudrier note qu'une édition du Nouveau Testament illustré a été publiée par Rouillé en 1565, il n'en a lui-même trouvé aucune trace. Cet ouvrage reprend la tradition lyonnaise de la Bible historiée et utilise la vignette pour éclairer le texte. Le texte ici n'est pas celui de la Bible mais une composition de huitains reprenant l'histoire biblique. Le texte est imprimé en italique de 120mm pour vingt lignes, ce qui est plutôt important pour un ouvrage de ce format. L'ouvrage comporte en haut de chaque page le nom du livre biblique auquel il est fait référence ainsi que le numéro exact du chapitre auquel le passage qui suit se rapporte. La première vignette est accompagnée d'un huitain racontant la création du monde :

« Le Dieu tres-haut, par sa sagesse ardue

Forma jadis & au commencement

Du firmament l'admirable estendue :

Fonda la Terre, & tout autre Element.

Le Iour, la Nuit, & fit semblablement

Tous Animaux qui ont estre, & Nature :

Puis forma l'Homme, à fin qu'heureusement

[112] Se reporter à l'illustration 14 en annexe.
[113] F. HIGMAN, *Lire et découvrir*, p. 578.
[114] De son vrai nom Pierre Eskreich.

(cc) BY-NC-ND

Il dominast sur toute creature ».

La vignette représente ainsi Dieu près d'Adam au premier plan et derrière eux l'ensemble de la création : le soleil, la lune, les étoiles, et toute la diversité des animaux[115]. De la même manière, le texte du premier chapitre du livre intitulé « Ruth » présente Noémie partant pour la Judée à cause de la famine, et n'emmenant avec elle que Ruth. L'image montre ainsi en arrière plan une ville en ruine, qui symbolise la famine, et les trois personnages au premier plan sont répartis en deux groupes sur la gauche de l'image : d'un côté Orpha, que Noémie abandonne en l'éloignant d'un signe de la main, et de l'autre Noémie et Ruth, tournées vers la droite alors qu'Orpha est tournée de l'autre côté, placée près du cadre gauche de la vignette comme pour mieux montrer qu'elle disparaît alors que les deux autres femmes ont le reste de la vignette devant elles[116]. L'exemple de ces deux pages montre bien que l'image ici a pour rôle de soutenir le texte. Il aide à la compréhension littérale du texte qui l'accompagne en reprenant les éléments principaux évoqués par les huitains. Quelques illustrations plus techniques, sur le modèle de celles que nous allons évoquer par la suite, sont insérées dans l'ouvrage mais elles restent très minoritaires. Cet ouvrage peut sembler hérétique, mais en réalité, si Guillaume Rouillé a hésité un certain temps entre la religion traditionnelle et le protestantisme, sa bible illustrée relève davantage d'une logique commerciale que d'une véritable conviction religieuse.

L'utilisation des illustrations dans les Bibles in-folio de Jean de Tournes en 1564 et de Sébastien Honorat en 1565 est tout à fait différente. Il ne s'agit plus de représenter par l'image ce que le texte raconte mais de représenter un détail évoqué par le texte pour le décrire avec précision. Il s'agit d'illustrations techniques, avec des légendes fournissant des indications de vocabulaire et de dimension des éléments représentés. Loin du modèle de la Bible historiée, l'illustration encre ici le texte dans une réalité physique. Il ne s'agit plus de représenter une histoire mais une réalité historique, dans toute sa concrétude. L'illustration représentant l'« Autel des Perfumigations », à la page 98 de la Bible de Jean de Tournes est un bon exemple. Ce dessin représente un objet dont il est question dans le texte biblique. Les lettres majuscules dans le cadre de l'illustration renvoient à une légende, qui précise ici à la fois le nom des éléments désignés par les lettres mais aussi leur taille, avec des indications telles que « une coudée de long » ou « deux coudées de hauteur »[117]. On est loin ici des images narratives de Pierre Vase. On trouve à la fois chez Jean de Tournes et chez Sébastien Honorat une illustration pleine page dans le livre « Le Lévitique » représentant « le Parvis, le Tabernacle, les offrandes et les sacrifices », qui apporte des indications géographiques et des détails descriptifs sur le lieu[118]. On trouve en plus de ces illustrations des cartes géographiques permettant au lecteur érudit de situer les scènes bibliques. Sébastien Honorat va jusqu'à accompagner sa carte de la Terre Sainte d'un relevé des longitudes et latitudes des villes mentionnées sur la carte[119].

La question de l'illustration est donc elle aussi décisive pour cibler son lectorat. Alors que dans les ouvrages « populaires » l'illustration sert de soutien à l'histoire contée, elle occupe une place plus complémentaire dans les Bibles savantes en apportant aux lecteurs des informations supplémentaires et précises.

Si le texte principal reste le même, la façon dont est composé l'ouvrage est donc révélatrice des intentions éditoriales de l'imprimeur libraire. En ce temps de

[115] Se reporter à l'illustration 15 en annexe.
[116] Se reporter à l'illustration 16 en annexe.
[117] Se reporter à l'illustration 18 en annexe.
[118] Se reporter aux illustrations 19 et 20 en annexe.
[119] Se reporter aux illustrations 21 et 22 en annexe.

(cc) BY-NC-ND

controverse, il est décisif d'attirer son lectorat vers sa propre confession en lui proposant des ouvrages adaptés. Mais pour les éditeurs réformés, il s'agit malgré tout de rester prudent.

3. La prudence des bibles réformées

La production des textes sacrés est donc touchée par le protestantisme des imprimeurs libraires qui veulent diffuser la nouvelle doctrine. Cependant, la pression exercée par la censure de la faculté de théologie de Paris oblige les imprimeurs réformés à être discrets dans l'expression de leurs idées dans leur production.

Plus que dans les autres types de publications, les imprimeurs libraires publiant des Bibles et des Nouveaux Testaments peuvent aisément contourner la censure catholique tout en marquant leur confession. Les signes de prudence sont multiples : suppression des noms et lieux d'impression (assez rare cependant pour l'édition des textes sacrés), suppression de toute trace de Réforme dans le choix des pièces liminaires… Mais d'autres indications comme les titres ou les tables des matières peuvent donner le change au lecteur. Cette prudence disparaît dès 1561 et surtout avec la prise de la ville par les protestants en 1562.

Les pages de titre

Les quatre éditions de textes sacrés recensées en 1560 portent toutes des titres banals, ne suggérant aucune tendance réformée. Deux de ces titres, publiés par Antoine Gryphe et Jean Frellon sont d'ailleurs des Nouveaux Testaments en latin, dont le titre indique bien « editio vulgata ». *Le Nouveau testament de nostre Seigneur Iesus Christ* et *La Sainte Bible* de Jean de Tournes sont des titres parfaitement orthodoxes. Cependant, dès 1561 on voit apparaître dans les pages de titre des formulations indiquant le penchant réformé de l'imprimeur libraire: *La Bible, qui est toute la sainte Escriture, à savoir le vieil & nouveau Testament*, qu'il édite donc en 1561, présente cette particularité que l'on retrouve dans d'autres éditions protestantes notamment à Genève, à savoir ce titre en « qui est toute la sainte Écriture ». Cette tournure est en effet caractéristique des éditions réformées. Néanmoins cela n'empêche pas Jean de Tournes de publier la même année une autre Bible sous le titre *La Sainte Bible*, de même que Jean Frellon. En ce qui concerne les Nouveaux Testaments, c'est la formulation « c'est-à-dire la nouvelle alliance de nostre Seigneur Jesus Christ » qui caractérise les éditions réformées. Cette formulation est présente dans les titres des éditions de Jean de Tournes et Jean Frellon en 1562.

On voit également apparaître cette année-là la mention de la ville de Genève dans les sous-titres, ajoutée ou non à une des formulations de l'on vient d'évoquer. Ainsi, l'édition de Jean de Tournes en 1562 a pour titre complet *Le Nouveau Testament c'est à dire La nouvelle alliance de nostre Seigneur Jesus Christ. Reveu de nouveau & corrige sur le Grec par ladvis des Ministres de Geneve. Avec annotations reveuës & de nouveau augmentees*, de même que la Bible de Hylaire et Cloquemin également en 1562 : *La Bible, Qui est Toute la saincte Escriture, contenant le Vieil et le Nouveau Testament : ou, la vieille et nouvelle alliance. Le Nouveau Testament, a esté reveu et corrigé sur le Grec, par l'avis des Ministres de Geneve. Avec les figures, et Annotations soigneusement reveuës et augmentées outre les precedentes impressions.* A partir de là ces formulations se généralisent et les titres simples tels qu'ils étaient employés en 1560 et 1561 disparaissent presque complètement au profit de titres explicitement réformés. Par ailleurs, l'édition du Nouveau Testament de Sébastien Honorat en 1563 présente dans son titre la mention du nom d'Augustin Marlorat : *Le nouveau testament, c'est à*

(cc) BY-NC-ND

dire, la nouvelle alliance de nostre seigneur Jesus Christ. Reveu & corrigé de nouveau sur le Grec par l'advis des Ministres de Geneve. Avec Annotations reveues & augmentees Par M. Augustin Marlorat. Or Marlorat est reconnu comme protestant, au même titre de Calvin et Luther, même s'il n'a pas la même renommée. Cette déclaration publique de la part d'Honorat de sa foi protestante n'est possible qu'après la prise de la ville. On ne trouve plus, à partir de 1562, de Bibles ou de Nouveaux Testaments selon la vulgate catholique de Saint Jérôme, sauf chez Guillaume Rouillé qui publie en 1564 une *Biblia sacra* en latin et fidèle au dogme catholique, réédition de celle de 1562.

Pièces liminaires

Quelque soit la confession de l'imprimeur libraire qui produit l'édition, le texte biblique est identique. Les appartenances religieuses sont en fait dévoilées par les pièces liminaires intégrées à l'ouvrage. Alors que la tradition catholique veut que soient placées en tête de l'ouvrage l'épître de Saint Jérôme à Paul prêtre et la préface de Saint Jérôme sur le Pentateuque de Moise, les ouvrages réformés intègrent les textes de Calvin et écrits venant de Genève, sur le modèle des publications genevoises. On trouve souvent dans les Nouveaux Testaments reprenant la traduction revue par Jean Calvin et Théodore de Bèze (et les Bibles reprenant de même cette traduction) un « Avis aux Chrestiens par les Ministres de Genève », signé du 10 octobre 1559 à Genève, une « Epistre monstrant Christ est la fin de la loy par M. Ian Calvin », ou encore la fameuse épître s'ouvrant sur « Combien que M. Jean Calvin… ».

Le choix dans les pièces liminaires permet donc à l'éditeur de maquiller ou de proclamer que son ouvrage est réformé. Ainsi les éditions de Gabriel Cotier en 1560, de Jean Frellon en 1561, de Jean de Tournes la même année[120], ou encore de Sébastien Honorat en 1562 suivent le modèle de la Bible genevoise de Robert Estienne mais remplacent les pièces liminaires de Calvin par les textes de Saint Jérôme. C'est seulement avec la prise de la ville que les éditions se montrent plus franchement protestantes. En 1564, la Bible de Jean de Tournes reprend les préfaces caractéristiques de Genève, de même que le Nouveau Testament édité par Sébastien Honorat ou par Jacques Mareschal en 1563 et la Bible de Antoine Gryphe la même année.

Alors que l'édition de la Bible de Jean de Tournes en 1561[121] ne fait pas de distinction dans sa table des matières entre les livres de la Bible dont elle donne seulement les titres, la Bible de Sébastien Honorat en 1565 distingue, comme cela se fait dans les ouvrages protestants depuis Luther, les livres « apocryphes » qui sont alors placés à la fin de l'Ancien Testament. On lit même en introduction à ces livres apocryphes le paragraphe suivant :

> « Ces livres qu'on appelle Apocryphes, ont esté de tout temps discernez d'avec ceux qu'on tenoit sans difficulté estre de l'Escriture saincte. Car les Anciens voulans prevenir le danger, qu'aucuns livres profanes ne fussent entremeslez avec ceux qui pour certain estoyent procedez du sainct Esprit, en on fait un rolle, qu'ils ont nommé Canon, signifians par ce mot, que tout ce qui estoit là compris, estoit reigle certaine, à laquelle il se faloit tenir. Quant à ceux-ci, ils leur ont imposé noms d'Apocryphes : denotans qu'on les devoit tenir pour escritures privees, & non pas authentiques, comme sont les instrumens publiques. »

[120] Nous parlons ici de l'édition intitulée *La Sainte Bible*, qui reprend l'édition de 1560. La seconde édition de la Bible chez Jean de Tournes en 1561, intitulée *La Bible, qui est toute la sainte Escriture, à savoir le vieil & nouveau Testament*, ne comporte comme seules pièces liminaires qu'une table d'interprétation des noms grecs, chaldéens et latin et une table des matières. Cette absence de préface sert justement à brouiller les pistes alors même que le titre nous indique que cette édition est plutôt réformée.

[121] A l'inverse, nous parlons ici de l'édition portant le titre *La Bible, qui est toute la sainte Escriture, à savoir le vieil & nouveau Testament*.

(cc) BY-NC-ND

Le concile de Trente a déclaré que ces livres apocryphes étaient inspirés par Dieu, et donc méritaient d'entrer dans le Canon de la Bible, c'est pourquoi les catholiques les appellent « deutérocanoniques » et les incluent dans l'Ancien Testament, là où les protestants les mettent à l'écart. Les sommaires sont donc indicatifs de la confession des imprimeurs libraires. Les Bibles protestantes ont ainsi tendance, comme le fait Sébastien Honorat en 1565, à séparer les livres apocryphes du reste de l'Ancien Testament. Cependant, la fiabilité d'un tel critère de reconnaissance des ouvrages protestants est très limitée. Comme nous venons de le dire, c'est seulement avec le Concile de Trente, qui s'achève en décembre 1563, que les livres apocryphes sont intégrés au Canon catholique. Avant cette date, il n'était pas considéré comme hérétique de placer les apocryphes à l'écart. La Bible éditée par Gabriel Cotier en 1560 place ainsi dans sa table des matières les livres apocryphes après les livres des Prophètes, avant le Nouveau Testament. Dans cette même édition, Cotier avait par ailleurs utilisé la préface de Saint Jérôme.

Les pièces liminaires, parce qu'elles s'inscrivent dans une tradition éditoriale, soit ancienne soit nouvelle en provenance de Genève, sont révélatrices des convictions religieuses des imprimeurs libraires et du lectorat qu'ils visent. C'est également par là que les ouvrages réformés peuvent être maquillés pour paraître orthodoxes.

Ce tour d'horizon de la production lyonnaise des textes sacrés a permis de voir quels étaient à cette période mouvementée les enjeux d'une telle entreprise éditoriale. Puisqu'il s'agit de convaincre et même parfois de convertir le lecteur à sa propre foi, ce sont les éléments extérieurs au texte même qui prennent le plus d'importance. Qu'il s'agisse du format, de la langue, des illustrations ou des pièces liminaires, l'éditeur cible son lectorat pour mieux le convaincre. Mais si les éditions des textes sacrés sont impliquées dans la controverse religieuse, ce sont bien davantage les pamphlets et ouvrages de polémique qui envahissent le champ éditorial.

B. PROPAGANDES PROTESTANTE ET CATHOLIQUE : LE LIVRE POLÉMIQUE.

L'édition lyonnaise sur la période de la première guerre de religion abonde en textes que l'on peut qualifier de polémiques. Le document placé en annexe permet de voir plus précisément quels ouvrages ont été pris en compte dans cette étude[122]. En effet, comme le remarque Yves Krumenacker au début de son article « Le livre religieux à Lyon au XVI ème siècle »[123], il est difficile de définir précisément « livre religieux », et encore plus « livre polémique ». Les éditions des textes sacrés ont été étudiées ci-dessus, et nous avons choisi ici d'exclure les documents officiels relatifs à la religion, comme par exemple les édits, lettres patentes ou ordonnances, imprimés en grand nombre par les imprimeurs du Roi à Lyon. Nous avons également fait le choix d'inclure ici les ouvrages théologiques, dans le sens où, nous le verrons, ces ouvrages sont au cœur de la propagande religieuse en alimentant les termes de la polémique.

[122] Se reporter à l'annexe 7.
[123] Y. KRUMENACKER, « Le livre religieux à Lyon au XVI ème siècle », *Bulletin de liaison…*, p. 20.

(cc) BY-NC-ND

1. Caractéristiques des ouvrages polémiques imprimés à Lyon

Tailles, formats, confession

La production lyonnaise en terme d'ouvrages polémiques est à la fois surprenante et traditionnelle. En effet, on peut s'étonner de ne trouver aucune trace d'éditions d'affiches ou de brochures sur feuille volante dans les bibliographies et autres ouvrages consultés. Dans ce type de propagande, particulièrement marquée par l'« Affaire des Placards » de 1534, ce type de production est attendu. Au contraire, sur ce point la production lyonnaise est assez traditionnelle. Sortent des presses des ouvrages consistants, d'au moins huit feuillets et parfois très imposants.

Les choix qui ont été fait pour établir un répertoire de textes polémiques amènent à se pencher sur cent quarante six éditions, incluant les rééditions et réémissions. Il est important de rappeler que nous considérons ici à la fois les œuvres théologiques de certains auteurs comme Calvin, Bullinger ou Viret, et des textes pamphlétaires plus modestes en taille et en qualité.

Dans un premier temps, l'étude de ces éditions permet de constater que les formats sont relativement homogènes pour ce type d'ouvrages. En effet, si un certain nombre d'éditions des œuvres de Jean Calvin notamment sont dans des formats plutôt grands comme le in-deux ou le in-quarto, c'est le format in-octavo qui est surtout utilisé pour cette production. Ce format permet de s'adresser à un vaste public, ce qui est, nous le verrons, l'objectif des ouvrages de propagande, avec un coût réduit notamment par la limitation de la consommation de papier. Le format in-seize est également utilisé, surtout par Michel Jove. Sur les 146 éditions concernées, nous avons été capable de trouver des informations sur les formats de 142 éditions, obtenant ainsi les chiffres suivants : sur la période 1560-1565 qui nous intéresse, nous avons relevé 12 éditions in-folio, 12 éditions in-quarto, 98 éditions in-octavo, une édition in-douze et 19 éditions in-seize. L'utilisation d'un petit format est significative de l'usage dévolu à ces livres : parfois interdits, souvent controversés, ces ouvrages doivent être bon marché et facilement maniable afin d'attirer un public suffisamment important pour alimenter la controverse.

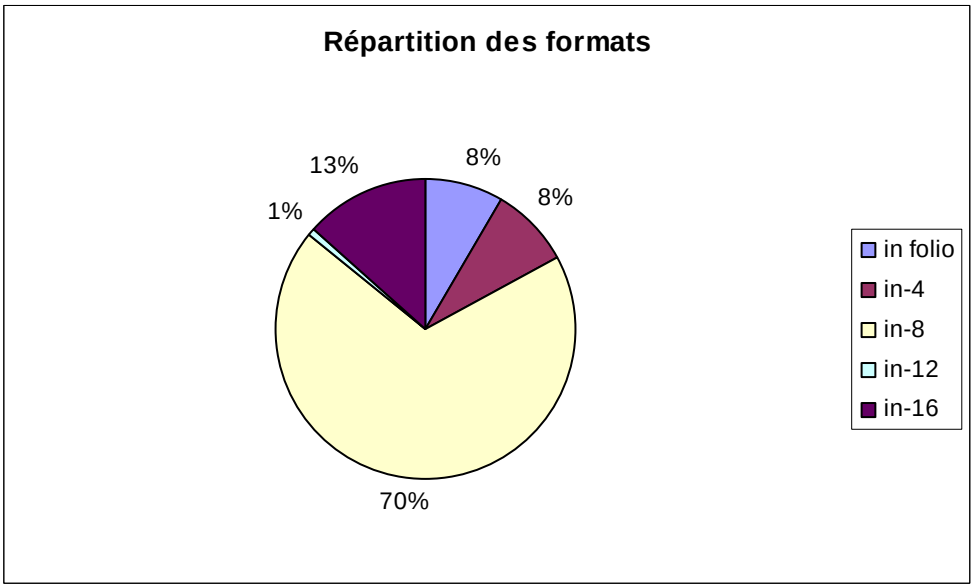


Figure 2 - Formats des ouvrages de propagande

BY-NC-ND

Dans un second temps, on peut s'intéresser au volume de ces ouvrages. C'est à partir de cet élément qu'une typologie des ouvrages va pouvoir être établie. En effet, les traités théologiques de Calvin ou Viret sont des ouvrages imposants, dépassant parfois les mille pages dans le cas des *Commentaires* de Jean Calvin, alors que certains pamphlets incendiaires imprimés par Saugrain ne font que quelques pages. Il est cependant plus difficile d'obtenir des informations complètes sur ces données à partir des différentes bibliographies, et 29 éditions mentionnées en annexe n'ont pu être prises en compte. Sur les 117 éditions concernées, on trouve ainsi 21 ouvrage de moins de dix feuillets, 14 titres de moins de vingt feuillets, 6 titres de moins de trente feuillets, 15 ouvrages entre trente et soixante feuillets, 14 ouvrages entre soixante et cent feuillets et 47 titres ayant plus de cent feuillets.

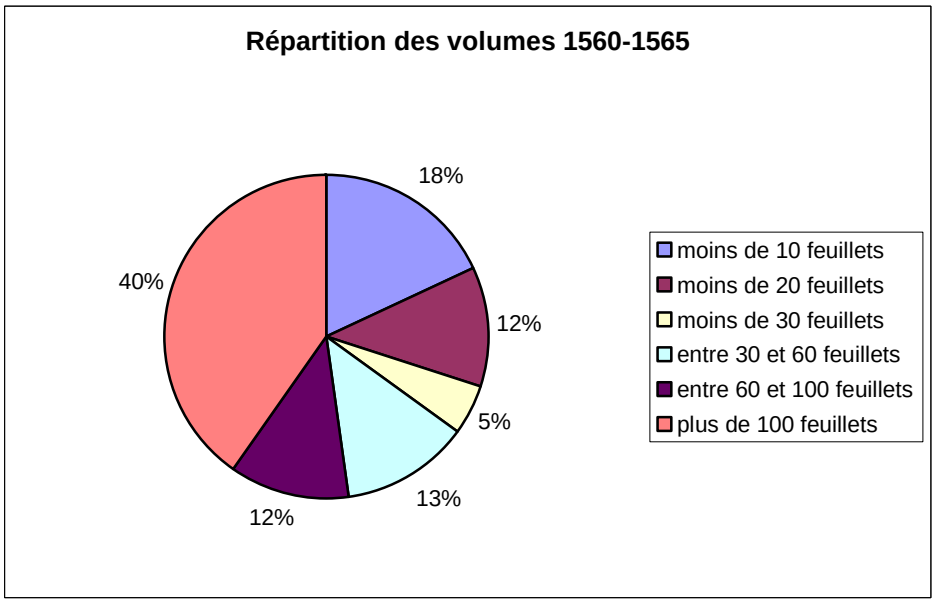


Figure 3 - Volumes des ouvrages de propagande

La part importante des ouvrages de plus de deux cents pages est due à la prise en compte des ouvrages de théologie. Les *Cent sermons sur l'Apocalypse de Jesus Christ* de Henri Bullinger, publiés chez Jean Frellon en 1564 comptent plus de mille cent pages, de même qu'un certain nombre des *Commentaires* de Jean Calvin. *L'accord et union de plusieurs passages de l'Écriture Saincte* de Herman Bodius chez Claude Ravot en 1562 tient en 926 pages, *De la providence divine* de Pierre Viret chez Claude Senneton en 1565 en 803 pages. Il ne faut donc pas s'étonner de la proportion de pièces longues dans cette production. On le verra, les œuvres théologiques jouent un rôle important dans la controverse, sans pour autant être des pièces facilement parcourues.

Cependant, afin de nuancer cette domination des pièces longues, on peut observer que 48% des ouvrages édités entre 1560 et 1565 sont des pièces de moins de soixante feuillets. La part importante, à hauteur de 18%, des pièces très courtes, tenant sur moins de vingt pages, montre le poids des pamphlets de propagande, ouvrages clés dans la controverse car ils circulent facilement et peuvent être lus à haute voix en public en peu de temps. Par exemple *La polymachie des Marmitons*, édition habituellement attribuée à Jean Saugrain, éditée en 1562, tient en huit feuillets, c'est-à-dire seize pages. De la même manière le *Cantique spirituel de la persecution des fideles chrestiens & de leur délivrance*, publié par Pierre Haultin en 1564 est imprimé sur seulement quatre feuillets.

BY-NC-ND

Enfin, il est intéressant d'observer les proportions d'ouvrages catholiques et d'ouvrages protestants. Dans le cas des éditions des textes saints, nous avons vu que les imprimeurs catholiques étaient presque complètement absents du marché, mais dans le cas de la littérature de controverse, les éditeurs Benoît Rigaud, Michel Jove et Guillaume Rouillé se montrent relativement actifs. Il est à noter cependant que sur les 146 ouvrages, sept éditions restent difficiles à classer : nous ne nous prononcerons pas sur certaines faute d'avoir pu les consulter, et sur d'autres il nous semble difficile de mettre une étiquette catégorique. C'est le cas notamment des ouvrages illustrés tels que les *Quadrins historiques* de Jean de Tournes[124] ou les *Images de la mort* de Jean Frellon[125].

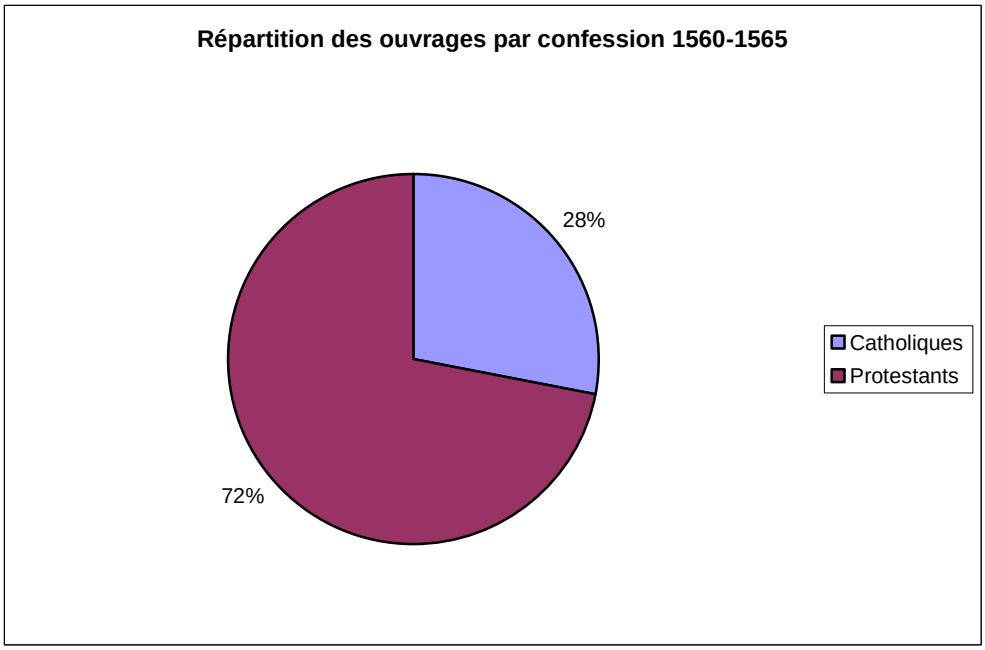


Figure 4 - Confession des ouvrages de propagande

Cette répartition n'a rien d'étonnant : tout d'abord, les Réformés sont largement favorables à la publication d'ouvrages de vulgarisation et de propagande. Puisque la doctrine calviniste veut que chacun puisse lire la Bible par soi-même, il s'agit de donner aux fidèles des clés pour comprendre le sens des Écritures. C'est le sens même de la publication par Calvin de ses *Leçons*, *Sermons*, et autres *Commentaires*.

[124] Nous n'avons pu consulter l'édition de 1560, mais nous nous sommes appuyés sur la version numérisée sur Gallica de l'édition de 1555. L'édition de 1560 est décrite par Alfred Cartier comme une « Réimpression page pour page de l'édition de 1558 », qui elle-même contient peu de différences avec l'édition de 1555 (A. CARTIER, *Bibliographie des éditions des De Tournes…*, p. 503 et 460-462).

[125] A noter d'ailleurs que nous n'avons pas inclus dans ce corpus les *Figures de la bible* de Guillaume Rouillé. Nous avons choisi de considérer cet ouvrage davantage comme une édition des textes sacrés que comme une édition susceptible d'alimenter la controverse.

BY-NC-ND

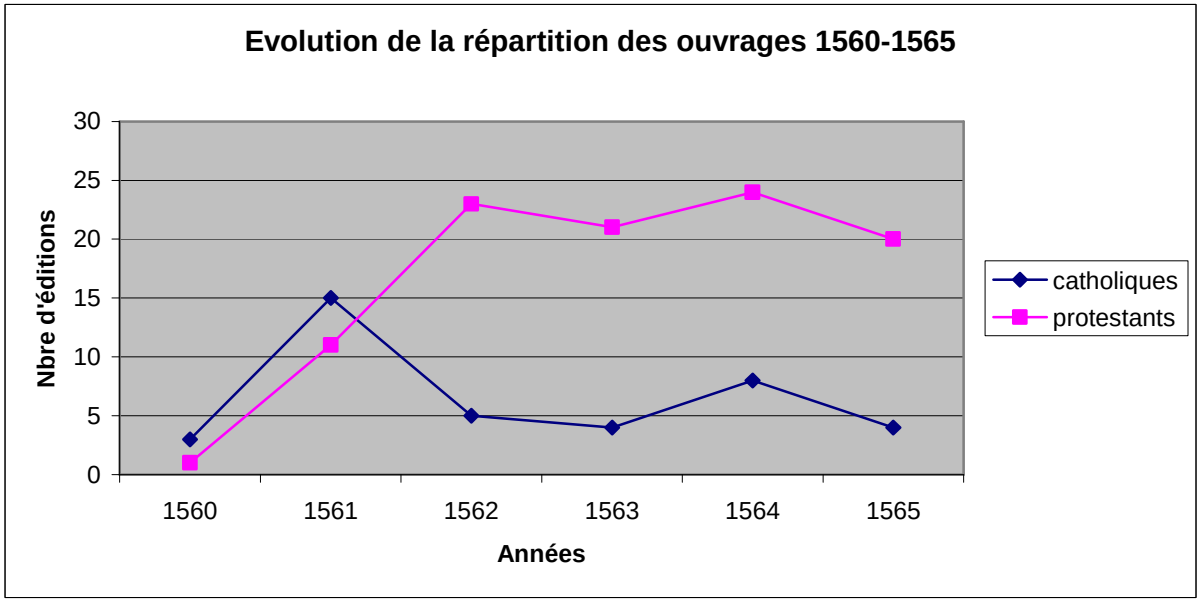


Figure 5 - Evolution de la répartition confessionnelle des ouvrages de propagande

De plus, en termes chronologiques, la période étudiée est plutôt favorable au protestantisme. En effet, les deux premières années voient le culte protestant interdit dans les faits mais de plus en plus toléré dans la pratique, notamment avec le Colloque de Poissy en 1561 qui laisse la parole aux réformés. Au contraire, l'année où la ville de Lyon est protestante voit les écrits catholiques interdits. La période qui suit reste largement favorable au protestantisme et le petit nombre d'imprimeurs catholiques après 1563 ne fait guère le poids face aux imprimeurs et libraires qui exposent librement leurs convictions après l'Édit d'Amboise.

Typologie des ouvrages

La variété dans la longueur et les formats de ces ouvrages est en partie due à la variété des types d'ouvrages. Comme nous l'avons déjà signalé, nous avons fait le choix ici de regrouper sous le même intitulé des ouvrages « sérieux », c'est-à-dire des traités de théologie écrits par quelques uns des plus importants réformateurs ou contre-réformateurs de l'époque, et des ouvrages plus légers, et dans tous les cas dirigés vers un public populaire. En réalité, ces différentes catégories d'ouvrages ne sont pas hermétiques, c'est pourquoi leur regroupement nous a paru pertinent.

Nous avons choisi de répartir ces ouvrages en trois catégories. Tout d'abord, une grande partie de cette production répond à un besoin d'éclaircissement sur des points de la doctrine, soit catholique soit protestante. Ces traités théologiques traitant des articles de la foi, de la pratique de la messe, du baptême, ou commentant les textes sacrés sont à distinguer des pamphlets dénonçant la pratique de l'adversaire sur le ton de la satire ou par l'injure et la violence. Pourtant cette distinction n'est pas toujours évidente, puisqu'il existe une littérature polémique non injurieuse mais pourtant critique avec l'œuvre par exemple de Pierre Viret ou d'Edmond Auger. Ces traités sont par ailleurs souvent des textes à vocation pédagogique[126]. C'est la deuxième catégorie que nous avons choisi d'établir. En effet, nous avons remarqué à l'issu de l'établissement de ce

[126] Dans le cas de l'œuvre de Calvin, il est difficile de parler de littérature populaire destinée à l'éducation du peuple vu le volume et la densité du texte, même s'il s'agit de commentaires et sermons publiés pour être diffusés à un large public. Nous avons donc choisi de limiter les œuvres de Calvin à la catégorie des ouvrages théologiques, sauf lorsqu'il s'agit d'éditions en format in-octavo, où nous avons considéré que l'aspect populaire pouvait s'appliquer.

BY-NC-ND

corpus qu'un grand nombre d'ouvrages était destiné à l'édification populaire. Une grande partie des traités théologiques répond à cet objectif, mais aussi un certain nombre d'ouvrages spécifiquement destinés à l'instruction du peuple. La dimension didactique est ainsi omniprésente dans la production polémique. Enfin, nous avons distingué une troisième catégorie où sont regroupés les ouvrages polémiques pamphlétaires, c'est-à-dire particulièrement virulents et violents, ces textes qui participent à la controverse en alimentant l'animosité entre les deux groupes confessionnels. Là encore, il est important de remarquer qu'une partie de ces ouvrages a une vocation pédagogique[127], puisqu'il s'agit de persuader de la validité des pratiques de son propre groupe confessionnel. On voit donc bien que ces trois catégories se mêlent, c'est pourquoi nous avons choisi de ne pas limiter un ouvrage à une seule de ces catégories.

Ouvrages théologiques		Livres d'instruction populaire		Pamphlets	
Catholiques	Protestants	Catholiques	Protestants	Catholiques	Protestants
16	48	16	43	25	59
64 soit 44%		59 soit 40%		84 soit 58 %	

Figure 6 - Typologie des ouvrages et répartition par confession

Si les pièces de polémique dominent la production, les ouvrages théologiques sont également très présents, à travers l'œuvre de quelques grands auteurs comme Calvin, dont 25 éditions sont recensées entre 1560 et 1565.

La controverse prend donc des formes variées, du traité savant au violent pamphlet. La présence en masse d'œuvres théologiques qui viennent préciser des points de doctrine s'explique par la nécessité dans le débat religieux d'apporter des arguments d'autorité venant des Écritures saintes. En effet, c'est là le point le plus sensible de la controverse : les protestants disent revenir aux textes sacrés, alors que les catholiques soutiennent ne s'en être jamais éloignés. Les définitions et justifications des positions doctrinales des deux groupes confessionnels sont donc primordiales dans le débat. De plus, les années qui nous intéressent sont un moment d'intense controverse officielle avec notamment le Colloque de Poissy, où s'expriment les catholiques par la voix du Cardinal de Lorraine et les réformés par la voix de Théodore de Bèze. Les interventions sont d'ailleurs éditées à Lyon, chez Michel Jove et Benoît Rigaud pour celle du Cardinal de Lorraine et chez Jean de Tournes et Jean Saugrain pour les deux interventions de Théodore de Bèze. Elles fournissent aux fidèles de chaque Église des arguments de défense dans la controverse. C'est aussi l'enjeu d'autres textes publiés notamment par Michel Jove et Jean Saugrain. *Le baston de la foy chrestienne propre pour rembarrer les ennemis de l'Evangile* édité en 1562 par Saugrain permet ainsi de donner des armes aux réformés pour lutter contre les attaques doctrinales des catholiques[128]. De la même manière l'*Apologie ou defense des bons chretiens, contre les ennemis de l'Église catholique*, imprimée par Michel Jove en 1563, cherche à armer les catholiques. Ces ouvrages sont donc à la fois des textes que l'on peut qualifier de théologiques, puisqu'ils

[127] Nous avons notamment considéré comme des pamphlets à vocation pédagogique les textes se présentant sous la forme de dialogues.

[128] Jérôme SIRDEY, *Réforme, Contre-Réforme. La production comparée de deux libraires lyonnais de la seconde moitié du XVI ème siècle : Michel Jouve et Jean Saugrain*, Mémoire d'étude DCB, [Lyon], Enssib, 2010, p. 57.

(cc) BY-NC-ND

reviennent sur des points de la doctrine pour justifier la pratique de leur Église, et des textes d'instruction populaire, clairement destinés à l'édification du lecteur populaire.

Cette typologie ne permet pas de mettre en valeur un type particulier d'ouvrage très présent dans la production lyonnaise et qui a un intérêt tout particulier dans la propagande : les texte historiques. En effet, ce type de textes polémiques, souvent sous la forme du pamphlet, est un élément clé de propagande. L'histoire ou l'actualité de l'époque et de la ville est surtout utilisée par les auteurs réformés mais aussi par quelques auteurs catholiques.

Dans un premier temps, il semble intéressant de citer le cas d'une édition de Jean Saugrain de Tertullien, auteur romain du II ème siècle. Saugrain publie donc en 1564 *Deux petis livres de Florent Tertullian, Docteur tresancien & voisin du temps des Apostres, environ cent septante ans apres l'incarnation de Jesus Christ.* Le sous-titre de cette édition explique d'emblée l'intérêt de ce texte dans la controverse religieuse du XVI ème siècle : « L'un aux martyrs estans en prison pour la Foy de Jesus Christ. L'autre à Scapula President & Gouverneur de Carthage, qui persecutoit les Chrestiens ». Ce texte rapporte donc les persécutions subies par les Chrétiens de l'Église primitive, alors considérés comme hérétiques. L'écho avec les persécutions subies en 1564 par ceux qui se veulent les « vrais » chrétiens mais persécutés comme des hérétiques est évident. Cela permet également aux réformés de s'identifier à l'Église primitive, c'est-à-dire l'Église originelle, la plus proche des Apôtres. L'épître au lecteur qui ouvre le texte est sur ce point très claire :

> « Nous avons donc mis ces deux petis livrets en lumiere, à fin que tu cognoisses, amy lecteur : que la vraye Église est persecutee, tormentee & tyrannizee tout de mesme sorte en ces derniers temps, qu'elle a esté de son commencement, du temps des Apostres & de leurs successeurs, excepté que la fureur est aujourd'huy plus debordee que jamais, en tant quelle s'arme de son costé du nom de Chrestienté & de l'Église »[129].

La même référence à l'Église primitive est utilisée cette fois par les catholiques dans un ouvrage publié en 1563 par Benoît Rigaud, intitulé *Discours excellent, lequel demonstre clairement quels assaux la primitive Église de Dieu a soustenu, de quelles armes elle a combattu & convaincu ses ennemis, & comment ils ont este puniz de Dieu.* Au moment où la ville de Lyon est aux mains des réformés, ce sont les catholiques qui se considèrent comme persécutés, la référence à l'Église primitive a donc ici le même sens que chez les protestants. On trouve également en 1564 un texte faisant référence aux pharisiens[130], c'est-à-dire à ces juifs isolés du reste de la communauté et que condamne le Nouveau Testament, et notamment l'Évangile de Saint Luc. Le parallélisme est ici à faire entre les pharisiens de l'ancien temps et les catholiques de l'époque moderne. Le recourt à l'histoire de l'Église primitive s'explique par la volonté d'éviter le reproche de l'innovation. En effet, les réformés cherchent à éviter d'être rattachés à un mouvement d'innovation mais veulent s'inscrire dans la pureté de l'Évangile telle qu'elle était pratiquée au temps de l'Église primitive.

Mais c'est aussi l'histoire récente de la ville qui intéresse les polémistes. En effet, il est possible de dénombrer dix-sept textes faisant référence aux troubles religieux des

---

[129] TERTULLIEN, *Deus petis livres de florent Tertullian, Docteur tresancien & voisin du temps des Apostres, environ cent septante ans apres l'incarnation de Jesus Christ. L'un aux martyrs estans en prison pour la Foy de Jesus Christ. L'autre à Scapula President & Gouverneur de Carthage, qui persecutoit les Chrestiens. Nouuellement traduits de Latin en François*, Lyon, Jean Saungrain, 1564, p. 4.

[130] Le titre de cet ouvrage est *Histoire memorable des Pharisiens hypocrites leurs semblables lesquels se separoient des autres hommes pour mieux couvrir leur hypocrisie et simulation, traduite d'Italien et mise par Dialogue sous le nom d'un juif converti à Christ, nommé Balthasar et d'un Chretien nommé Théophile.* Au vu de ce que le titre annonce, il s'agit probablement du texte plus connu sous le titre *Le Pot aux roses de la prestraille papistique*, publié la même année chez Saugrain.

(cc) BY-NC-ND

années 1560. La plupart de ces textes aborde la période de prise de la ville par les réformés, mais un texte d'Edmond Auger s'intéresse aussi à l'épidémie de la peste qui a touché la ville en 1564. Ces éléments sont abordés selon deux techniques de propagande : l'éloge glorieux et la désolation pathétique. Dans le cas des ouvrages protestants, la prise de la ville en 1562 est célébrée comme l'événement le plus important de la cause réformée. *Le discours de la vermine et prestraille de Lyon*, *Histoire des triomphes de l'Église lyonnoise*, *Cantique nouveau contenant le discours de la guerre de Lyon et l'assistance que Dieu a faite à son Église dudit lieu*, *La juste et saincte defense de la ville de Lyon*, *Eglogue de deux bergers*, tous ces textes font l'apologie de la présence protestante à Lyon en présentant la ville comme libérée de l'hypocrisie et malignité catholique et exempte des persécutions subies par les protestants dans le reste du royaume. Le texte de l'*Eglogue de deux bergers* reprend ainsi comme un refrain la phrase :

> « Le dernier jour d'avril Lyon fut bien-heureux ».

Cette phrase fait référence à la prise de Lyon par les protestants le 29 avril 1562, qui a apporté, d'après l'auteur du texte, la libération de la ville :

> « A Lyon maintenant on ne quiert que sagesse, chasteté, piété, & labeur en jeunesse. L'éternel nom de Christ on publie en tous lieux ».

De la même manière, le *Cantique nouveau* s'ouvre sur cette glorification de la victoire protestante :

> « car je veux faire notoire
>
> la victoire,
>
> qu'il s'acquiert sur l'Antechrist »[131].

Le second registre est surtout employé par les Catholiques, puisqu'ils n'ont pas de véritable victoire à célébrer. Il s'agit d'utiliser le registre pathétique pour alimenter la propagande. Ce registre permet de présenter le groupe confessionnel concerné comme une victime et ainsi de créer de la compassion auprès du lecteur. Les trois *Remonstrance[s] à la Royne mere du Roy* imprimées par Michel Jove en 1561 sont un bon exemple de ce type d'écrits. Ce registre est également utilisé par les réformés, notamment dans les quatre requêtes au Roi éditées par Jean Saugrain en 1561, pour présenter les protestants comme victimes de violences injustes, ou encore dans l'*Epistre consolatoire en forme de discours sur les persécutions et dissipations des eglises de France* publiées chez le même libraire en 1563.

Typologie des auteurs édités

Afin de présenter dans son ensemble la production, nous avons effectué un relevé des auteurs polémiques édités à Lyon. Un certain nombre de ces textes sont anonymes, mais parmi eux quelques uns ont été identifiés. Il s'agit en dressant cette typologie de voir en quoi la production lyonnaise est singulière.

Il a été possible d'identifier trente cinq auteurs, dont deux seulement par leurs initiales que n'élucide pas l'ouvrage de Joseph-Marie Quérard, *Les supercheries littéraires dévoilées* :

[131] Antoine DU PLAIN, Cantique nouveau, contenant le discours de la guerre de Lyon, & de l'assistance que Dieu a faite à son Eglise dudit lieu, durant le temps de son affliction en l'an 1562. Sur le chant de Pienne. Plus. Un Cantique spirituel de la persecution des fideles Chrestiens, & de leur delivrance : les exhortant à rendre graces à Dieu, se voyans delivrez par sa divine providence. Sur le Chant du Pseaume 99, Lyon, [Jean Saugrain], 1563, f. A2 v°.

(cc) BY-NC-ND

Edmond Auger, Hector de Beaulieu, Ferrand de Bez, Théodore de Bèze, Herman Bodius, François Bourgoing, Henri Bullinger, Jean Calvin, Cardinal de Lorraine, Patrice Cocburne, Jean Cochleus, Louis Des Masures, Artus Desiré, Charles Du Moulin, Antoine Du Pinet, Antoine Du Plain, Andre Epicime, Jean de l'Espine, Mathias Flacce, Gentian Hervet, Thibaut Jourdain, Frère Legier Bon-Temps, Antoine de Marcourt, Pierre Martyr, Philippe Melanchthon, Jean de Monluc, Eutychius Musculus, Diegho Payua, Antoine Possevin, Nicolas Robert, Claude de Rubys, Tertullien, Pierre Viret, et les deux auteurs aux initiales E. P. C. et J. F. G.

La particularité de l'édition lyonnaise est qu'elle est composée à la fois de textes de référence, ou du moins d'envergure nationale, comme par exemple la harangue de Théodore de Bèze lors du Colloque de Poissy, ou bien les écrits de Calvin, mais aussi de textes d'auteurs locaux, ayant une résonance particulière au niveau de la ville de Lyon. C'est le cas par exemple des œuvres traitant de l'histoire de Lyon, mais aussi des œuvres de Pierre Viret, d'Edmond Auger ou d'Antoine Possevin. Leurs œuvres éditées à Lyon ont été écrites à Lyon, dans le contexte politique et religieux de la ville. Ce sont des auteurs « locaux » dans le sens où leurs écrits font référence à leur séjour à Lyon, là où par exemple les œuvres de Henri Bullinger sont éloignées des réalités de la cité. Ces textes sont également dirigés vers le lectorat lyonnais. Dans son *Livre second de la vraye, reale et corporelle presence…*, Edmond Auger marque bien sa préoccupation locale :

> « Mon intention n'a esté en tout cecy que d'ayder selon mon petit pouvoir l'Église tant desolée en ces quartiers »[132].

Ce n'est que dans son *Livre troisieme de l'institution, verité, continuation…* qu'il s'écarte de la région lyonnaise pour s'adresser au « peuple Lyonnois » mais aussi à « toute nostre Gaule, plusieurs villes, et peuples ». La production que nous étudions ici est composée en grande partie de rééditions, mais on trouve également des éditions princeps pour quelques grands textes, notamment les œuvres de Pierre Viret.

Cette diversité dans les textes édités permet de supposer que la demande des lecteurs était elle aussi variée. Le point de vue du lecteur est toujours difficile à saisir, mais l'étude des auteurs publiés permet d'éclairer quelque peu ce point. Dans le cas des écrits protestants cohabitent les ouvrages de Jean Calvin et les pamphlets d'Antoine Marcourt ou de Jean de l'Espine, preuve que la Réforme touche à Lyon toutes les couches de la société.

2. Une littérature d'édification

Instruire le peuple mais aussi le clergé

L'instruction du fidèle est une part très importante de la littérature, notamment protestante. En effet, afin de rendre les Écritures accessibles à tous, il est du devoir des auteurs réformés d'apporter par leurs textes un enseignement à leur lecteur. Mais cette littérature d'édification populaire est également importante côté catholique. En cette période de contestation massive des pratiques de l'Église romaine, les ecclésiastiques ont conscience qu'une réforme de cette Église est nécessaire, c'est le but de la littérature de la Contre-Réforme, incarnée notamment par Edmond Auger.

[132] Edmond AUGER, *Livre second, de la vraye, reale et corporelle presence de Jesus Christ av s. sacrement de l'autel. Contre les fauses opinions, & modernes Heresies, tant des Lutheriens, Zuingliens, & Westphaliens que Calvinistes*, Lyon, Michel Jove, 1565, f. a2.

(cc) BY-NC-ND

Comme le montre la typologie établie par l'ouvrage de Guy Demerson[133], la littérature d'instruction populaire est abondante chez les éditeurs protestants. Cette dimension peut être évidente, par exemple présente dans le titre de l'ouvrage, ou s'exprimer dans le texte lui-même en affichant d'autres objectifs.

Un certain nombre d'ouvrages présentent dès leur titre leur ambition d'édification populaire. Notre répertoire comporte quatre éditions de Robert Granjon, célèbre pour son caractère typographique appelé caractère de civilité. La seule de ces éditions que nous avons pu consulter, l'*Instruction chrestienne pour la jeunesse de France en forme d'Alphabet propre pour apprendre les enfans tans à lire escrire ou lier ses lettres que congnoistre Dieu, et le prier*, est la plus marquante sur cette question. Cet ouvrage mêle apprentissage de la lecture et instruction religieuse, ce qui est caractéristique de l'approche réformée de l'instruction. Le texte se présente ainsi comme une clé d'entrée dans la lecture des Écritures saintes :

> « Ouvre donc mes yeux, et je considereray tes merveilles et ta Loy. Donne moy entendemens, et je garderay ta Foy toute ma vie »[134].

Il est composé d'un alphabet et d'un court manuel d'apprentissage de la lecture mais aussi du texte des dix commandements, ou encore d'oraisons rythmant la journée, sur le modèle de celles placées dans les recueils des Psaumes. Le cas des dix commandements est intéressant. C'est le texte « populaire » par excellence, car il regroupe en dix courtes propositions les éléments les plus importants dans la vie quotidienne d'un Chrétien. Ces commandements sont d'ordre pratiques, et c'est ce qui importe pour les gens du peuple. De plus, ce texte est présenté sous deux versions différentes, une première en prose, et une seconde version versifiée par Clément Marot,

> « Pource que ordinairemens plustost sont apprinses et mieux retenus toutes choses mises en vers, ou rithme qu'en prose »[135].

La fin de l'ouvrage est également composée d'un texte de « Demandes et responses, qui comprenens, ce qui est necessaire de savoir au commun populaire ». Ce texte présente sous la forme d'un dialogue avec un jeu de questions et de réponses les principaux points de la doctrine, de façon à ce que le « commun populaire » les saisisse. Par exemple, la première question est une des plus simples et en même temps parmi les plus complexes :

> « Pourquoi a esté principalement crée l'homme ? »
>
> « Pour cognoistre Dieu en soimesme »[136].

Les trois autres textes publiés par Granjon semblent être, par leurs titres, des textes destinés à l'instruction du peuple. C'est également le cas du texte de François Bourgoing, publié par Sébastien Honorat en 1564 à deux reprises. Ce texte intitulé *Paraphrase ou brieve explication sur le catechisme, qui est le formulaire d'instruire les enfans en la Religion Chrestienne, selon qu'il est aujourd'huy receu en l'eglise reformee*, vise à mettre à la portée des adultes et des enfants les points majeurs de la doctrine réformée.

Si côté protestant cette volonté d'éducation populaire est un devoir, cela ne tombe pas sous le sens dans le cas des catholiques. En effet, l'approche des textes sacrés

---

[133] G. DERMERSON, « Religion », dans *Livres populaires au XVI ème siècle…*, p. 154.
[134] *Instruction chrestienne pour la jeunesse de France en forme d'Alphabet propre pour apprendre les enfans tans à lire escrire ou lier ses lettres que congnoistre Dieu, et le prier*, Lyon, Robert Granjon, 1562, f. aII.
[135] *Op. cit.*, f. aVIII.
[136] *Op. cit.*, f. cVI.

(cc) BY-NC-ND

n'est pas la même. Pour les catholiques l'accès à ces textes doit se faire par l'intermédiaire d'un prêtre. Pourtant, la Réforme protestante remet en cause un certain nombre d'acquis chez les catholiques, et la question de l'éducation est bouleversée face aux progrès de la Réforme dans les couches les plus populaires.

Afin de concurrencer les protestants dans la conquête des âmes, il s'agit donc pour les catholiques de parvenir à toucher le peuple. Cela passe tout d'abord par une littérature en langue française, nous l'avons vu, ainsi que par la publication de textes simples, accompagnés d'images lorsque cela est nécessaire. L'utilisation du français pour la littérature polémique n'est pas évidente pour les catholiques : la « descente dans la rue »[137] se heurte à la difficulté pour les théologiens catholiques de concevoir leurs œuvres pour un public populaire. L'utilisation du français est pourtant une nécessité face aux progrès du protestantisme dans les couches populaires de la société. C'est principalement avec Edmond Auger que les catholiques acceptent de voir publier des ouvrages dogmatiques en français, même si un certain nombre d'écrits catholiques en français avaient déjà été publiés au début de la Réforme.

L'illustration est de plus perçue comme une aide à la compréhension pour les illettrés. Nous avons déjà parlé des *Figures de la bible illustrées de huictains* publiées chez Guillaume Rouillé. Ce qui est valable dans le cas des textes sacrés s'applique également pour la littérature polémique. L'ouvrage des *Images de la mort* édité chez Jean Frellon en est un bon exemple. Nous l'avons dit, il n'est pas évident de classer ce type d'ouvrages dans une confession ou dans une autre. Ici, au vu de l'éditeur, il est probable qu'il s'agisse plutôt d'un texte protestant, mais l'imagerie est peu appréciée dans le milieu intellectuel protestant, cet ouvrage reste donc ambigu. Ce livre est imprimé par Symphorien Barbier en 1562 pour Jean Frellon. Il est composé de 58 bois accompagnés de courts quatrains reprenant les conceptions de la mort transmises dans la Bible. Cet ouvrage est un texte d'édification car il montre au peuple comment se préparer à la mort, comment l'appréhender de façon à être un bon Chrétien. L'épître au lecteur exprime clairement cet objectif :

> « Instruisans les ignorans, qui sont constituez en un mesme inconvenient & peril, de peur que faulses opinions (esquelles la plus part chez, ou per arrogance ou par la mauvaise instigation du diable) nous ne soyons seduictz »[138].

Les grandes idées sur la façon dont la mort doit être conçue par le bon Chrétien sont ainsi exprimées dans des textes courts, en rimes, précédés d'un titre présentant l'argument de la vignette et d'une image reprenant les idées du texte. Par exemple, l'ouvrage montre que la mort ne doit pas être crainte mais qu'elle est une bonne chose :

> « En peine ay vescu longuement,
>
> tant que n'ay plus de viure enuye,
>
> mais bien je croy certainement,
>
> meilleure la MORT que la vie »[139].

Mais le livre d'instruction catholique est également un livre destiné au clergé. En effet, la Réforme genevoise remet en cause l'institution même du clergé, en présentant les prêtres et curés comme des hommes ignorants, rustres et bons vivants. Une partie des

[137] Expression employée par F. HIGMAN dans *Lire et découvrir…*, p. 515.
[138] *Les images de la mort, auxquelles sont adioustees dix sept figures. Davantage, la Medecine de l'Ame, la Consolation des Malades, un sermon de mortablité par saint Cyprian, un sermon de Patience, par saint Jehan Chrysostome,* Lyon, Jean Frellon, 1562, f. A2.
[139] *Op. cit.,* f. B7.

(cc) BY-NC-ND

textes édités à Lyon est ainsi composée de manuels d'instruction destinés aux ecclésiastiques. Les trois textes de Jean de Monluc publiés en 1561 par Guillaume Regnoult s'adressent aux croyants mais aussi aux prêtres. Les sujets traités, les articles de la foi, les dix commandements, les saints sacrements et l'oraison dominicale concernent autant le croyant que l'officiant. Dans ses I*nstructions chrestiennes,* il écrit ainsi :

> « Et à fin que la malice ne vous commande, & que l'excuse de l'ignorance ne vous trompe, & que ceux qui desirent de sçavoir la volonté de Dieu, ne laissent à la suivre à faute de guide & conduite : je vous ay fait imprimer deux petites instructions, l'une pour les saints Sacremens : l'autre pour les dix Commandemens de Dieu »[140].

Cette épître est explicitement adressée à ses paroissiens. Mais il poursuit en s'adressant aux « Chrestiens et Chrestiennes », « Gens d'Eglise », « Gentil hommes & autres qui maniez les armes », « Marchans », « Laboureurs, et autres personnes mechaniques », « femmes », « malades et personnes affligees », « vous qui avez les biens du monde », et l'épître est suivie d'un « Advertissement aux Curez et vicaires ». La Réforme protestante a montré les faiblesses de l'instruction catholique, qu'il s'agisse de celle du peuple ou de celle du clergé, incapable de répondre à la montée de l'hérésie dans ses propres paroisses. Jean de Monluc confie dans son texte au clergé catholique la tâche d'éclairer le peuple. Une des sections de ses *Instructions chrestiennes* est ainsi intitulée « De l'instruction pour les Saints Sacremens ». Il y place en italique des indications sur les gestes que doit faire le prêtre ainsi que les paroles qu'il doit prononcer face aux fidèles lors d'un sacrement. Ces indications guident l'officiant mais aussi le croyant qui est informé de la façon dont se déroulent les cérémonies.

La littérature de controverse, qu'elle soit protestante ou catholique, est marquée par cette volonté d'instruire le peuple. Cela semble le moyen le plus efficace pour combattre l'adversaire. C'est pourquoi même les auteurs savants de chaque confession tentent de mettre à la portée du peuple leurs écrits.

Une littérature populaire avec des auteurs savants

Se mêlent dans les éditions lyonnaises des écrivains pamphlétaires et des théologiens appartenant à l'élite intellectuelle de leur confession. On trouve ainsi en abondance les œuvres de Jean Calvin et de Pierre Viret, ainsi qu'un certain nombre d'éditions de Henri Bullinger et d'Edmond Auger. Comme nous l'avons vu lorsque nous avons établi une typologie des ouvrages, il est difficile de considérer les œuvres de Jean Calvin comme des livres populaires, de même pour les ouvrages de Henri Bullinger, ou même de Pierre Viret. Pourtant, leurs intentions éditoriales montrent qu'il s'agit bien de transmettre leurs savoirs doctrinaux et théologiques au peuple.

Ces textes sont difficiles car ils sont souvent très longs : l'édition des *Cent sermons sur l'Apocalypse de Jésus Christ* de Henri Bullinger publiée en 1564 chez Jean Frellon compte 1129 pages ! La longueur ajoutée à la complexité des idées développées ne favorise pas un lectorat populaire. Ces textes s'attachent à des points de doctrine ou, dans le cas de Calvin et de Bullinger, à l'explication des textes saints. Mais à la différence des autres textes déjà évoqués, ces ouvrages sont relativement éloignés des

[140] Jean de MONLUC, *Instructions chrestiennes de l'evesque de Valence, sur les Commandemens de la Loy, & les saints Sacremens. A ses Dioceses de Valence & Dye. Reueues de nouueau & augmentees par le mesme Evesque,* Lyon, Guillaume Regnoult, 1561, f. a7.

(cc) BY-NC-ND

réalités quotidiennes du culte et relèvent davantage d'une culture savante que de savoirs populaires.

Cependant, de nombreux éléments montrent la volonté de ces auteurs de s'adresser au peuple. Tout d'abord, tous ces écrits sont en français, alors même que Calvin par exemple écrit presque exclusivement en latin. Nous le verrons plus loin lorsqu'il s'agira d'étudier l'œuvre de Calvin publiée à Lyon plus en détail, mais l'utilisation du français n'était pas une évidence pour cet auteur. Pourtant l'usage de cette langue est une nécessité pour pouvoir toucher les couches populaires ne connaissant pas le latin.

Il s'agit donc de rendre abordable une littérature complexe. Matériellement, cela passe par une réduction de la taille des ouvrages. Si la plupart des œuvres de Calvin sont publiées en format in-deux ou in-quarto, l'ensemble des œuvres de Viret, Bullinger et Auger est édité en format in-octavo. D'un point de vue textuel, c'est la forme du dialogue qui est privilégiée. Cette technique est surtout utilisée par Pierre Viret, mais on la retrouve dans des œuvres plus populaires comme la *Disputation de la religion ou des articles de la foy chrestienne,* chez Benoît Rigaud, dans l'*Echo parlant à la paix,* chez Jean Saugrain, ou encore dans *Les disputes de Guillot le Porger et de la Bergere de Saint Denis* chez Michel Jove. La forme du dialogue permet d'entretenir l'illusion d'une conversation familière entre deux personnes, ce qui facilite la communication des idées simples. La forme relativement orale est plus aisée à comprendre pour le peuple que la langue écrite. Le dialogue permet également de poser des questions et d'y apporter des réponses d'une façon qui semble plus naturelle. Les questions pourraient être celles posées par le peuple, et les réponses celles du théologien. De la même manière l'œuvre de Calvin se veut pédagogique : ses *Commentaires* et *Leçons* se veulent des notes de cours, et la technique adoptée est très didactique puisqu'il présente le texte biblique étudié avant de l'analyser et d'en dégager la signification littérale et historique par l'éclaircissement des allusions historiques et culturelles. Malgré leur difficulté, ces textes sont très populaires puisqu'on dénombre à Lyon entre 1562 et 1565 dix éditions de ses *Commentaires,* quatre éditions de ses *Leçons* et huit éditions de son *Institution*. C'est cette forme de la leçon que reprend Jean de Monluc dans sa *Familiere explication des articles de la Foy,* où il tache d'expliquer le Credo. Le texte commence ainsi par une reprise du Credo :

> « Je croy en Dieu le Père tout puissant, Créateur du Ciel & de la terre : Et en Jesus Crist son fils unique nostre Seigneur : qui a esté conceu du saint Esprit, nay de la vierge Marie : a souffert sous Ponce Pilate : a esté crucifié, mort & ensevely : Et descendu aux enfers, le tiers jour est resuscité des morts : il est monté aux cieux, est assis à la dextre de Dieu le père tout puissant : de là viendra juger les vifs et les morts. Je croy au saint Esprit, je croy la Sainte Église Catholique : la Communion des saints, la Remission des pechez, la Resurrection de la chair, la vie eternelle. Amen. »

Après avoir posé le texte du Credo, il en reprend chaque élément séparément pour expliquer son origine et son sens. Par exemple à la page 16 il développe l'idée de « conceu du saint Esprit, né de la vierge Marie » :

> « Jesus Christ a deux natures, l'humaine & la divine, conjointes en sa personne. […] Mais pour restaurer le monde, pour sauver l'homme qui estoit perdu, ce Fils de Dieu par un conseil secret & admirable s'est fait homme ».

Comme l'indique le titre de l'ouvrage, il s'agit de faire une explication familière des points du dogme.

Enfin, ces auteurs s'efforcent d'établir des catéchismes. Le texte de l'*Institution de la religion chrestienne* de Jean Calvin est conçu, dans sa première édition en 1536,

(cc) BY-NC-ND

comme un catéchisme à l'adresse de l'ensemble des fidèles de la nouvelle Église. De la même manière, l'œuvre d'Edmond Auger est un pilier de la Contre-Réforme. La première édition est publiée par Michel Jove en 1563 sous le titre *Catechisme et sommaire de la religion chretienne avec un Formulaire de diverses prieres catholiques et plusieurs advertissemens pour toutes manieres de gens*. Une nouvelle édition en est faite l'année suivante, édition « reveu[e] et augmente[e] par l'auteur mesme », preuve du succès du texte.

Il existe donc une littérature polémique sérieuse, qui cherche à convaincre le lecteur en lui exposant la doctrine et les vérités théologiques acceptées par chaque confession. Mais face à ces ouvrages existe aussi une polémique virulente constituée principalement de courts pamphlets injurieux.

3. La violence de la polémique

La politisation de la Réforme

La violence des ouvrages polémiques s'explique par la place qu'occupe la question religieuse en France. En effet, c'est parce que la querelle devient à la fin des années 1550 et au début des années 1560 un enjeu hautement politique que ses acteurs sont si fervents.

Francis Higman intitule un des chapitres de *La diffusion de la Réforme* « La politisation de la Réforme française »[141]. En effet, à la fin des années 1550, les hautes sphères politiques françaises sont distinguées par leurs appartenances religieuses. La famille des Guise, proche du Roi et de la Régente sont de fervents catholiques, les Bourbons héritiers du trône sont huguenots, et la famille des Montmorency est encore hésitante. Lors de la conjuration d'Amboise en mars 1560, l'action politique des Bourbon est perçue comme un acte de sédition réformée. Alors qu'Antoine de Bourbon et le Prince de Condé souhaitent soustraire le Roi à l'influence toute-puissante des Guise, leur intervention politique est interprétée comme une action religieuse du fait de leur appartenance confessionelle. La Réforme et la controverse touchent les sphères les plus hautes de la société française, c'est pourquoi elle est un enjeu politique. L'aristocratie porte un intérêt tout particulier aux idées de la Réforme. Les élites sont les plus touchées par la nouvelle religion : à Lyon ce sont les grandes marchands libraires.

De plus, le début des années 1560 voit l'apparition d'une controverse officielle, régie par le pouvoir politique. La politique de modération de Catherine de Médicis, Régente à la place du huguenot Antoine de Bourbon, amène à une officialisation de la querelle. Le Colloque de Poissy avec les harangues opposant Théodore de Bèze au Cardinal de Lorraine est un moment phare de politisation de la Réforme. Les harangues de ces deux personnages, l'un bras droit de Jean Calvin, l'autre frère du Duc de Guise et une des personnes les plus influentes à la cour, alimentent le débat public. En sortant du cadre purement religieux et en entrant dans un jeu politique, la controverse amène nécessairement à des textes pamphlétaires éloignés des préoccupations purement religieuses et pour cela parfois très violents. Il est d'ailleurs intéressant de voir la place accordée à la famille royale dans cette controverse. A l'occasion du Colloque de Poissy, les harangues de Théodore de Bèze et du Cardinal de Lorraine sont publiées dans quatre éditions à Lyon. Michel Jove publie *L'oraison de Monseigneur le illustrissime et reverendissime Cardinal de Lorraine, faicte en l'Assemblée de Poissi, le Roy y estant present* en 1561, sous le même titre que Benoît Rigaud la même année. Côté protestant,

[141] F. HIGMAN, *La diffusion de la Réforme en France…*, p. 233.

(cc) BY-NC-ND

Jean de Tournes publie l'intervention de Bèze du 19 septembre sous le titre *La Harangue faicte par Monsieur Theodore de Besze Ministre de la parole de Dieu, accompagné d'autres unze Ministres, & de vingt Deputés des Églises reformees du Royaume de France, devant le Roy, la Royne sa mere, le Roy de Navarre, Princes de Condé,…* et Jean Saugrain publie celle du 24 septembre, intitulée *Responce faite le vint quatrieme jour de septembre mil cinq cents soixante & un, par M. Theodore de Besze, en la presence de la Royne mere, les Roys & Royne de Navarre, les Princes de sang, & Conseil privé…* Ces titres montrent bien la place accordée au Roi et à la Régente dans une controverse au départ d'ordre religieux. Le pouvoir politique est placé comme arbitre de la situation, il est donc important pour chacune des deux confessions de les avoir de leur côté. Les réformés insistent ainsi sur leur fidélité au Roi de France. Pour Jean Calvin, tout gouvernement émane de Dieu, y compris les gouvernements hérétiques comme celui installé en France. Il dit respecter son Roi et se présente dans l'épître de son *Institution* comme un fervent patriote, ne cherchant pas à créer une révolution mais demandant seulement la liberté de culte et la fin des persécutions religieuses. De telles demandes ne doivent pas s'adresser aux théologiens mais bien aux politiques du Royaume.

Il n'est donc pas seulement question de points de doctrine dans les pamphlets religieux mais bien de politique. Un certain nombre de ces textes s'adresse ainsi directement aux Princes. C'est le cas notamment de l'œuvre éditée par Jean Saugrain. Cet éditeur publie en 1561 quatre « Requêtes » adressées au Roi et à la Reine mère. Ces textes, ainsi que la *Confession de Foy faitte d'un commun accord par les François*, sont directement adressés au souverain et à la Régente. La confession de foi s'ouvre ainsi sur une épître au Roi de France qui insiste, à la manière de Calvin dans son *Institution*, sur la dévotion des réformés à leur Roi. L'auteur commence par regretter les violences subies par ceux souhaitant pratiquer « la pureté de l'Evangile ».

> « Et à fin, Sire, que nous puissions pleinement informer vostre majesté de ce qui concerne cette cause, nous vous supplions treshumblement de veoir & entendre nostre Confession de Foy, laquelle nous vous presentons : esperans qu'elle nous sera defense suffisante contre tous les blasmes & opprobres »[142].

Ces requêtes et confessions de foi ont pour objectif de défendre la cause protestante en montrant aux Princes, c'est-à-dire aux personnages influents du Royaume, que leur cause est légitime. C'est une œuvre de propagande adressée aux plus grands. De la même manière le violent pamphlet anonyme *La juste et saincte defense de la ville de Lyon*, dont l'édition est communément attribuée à Saugrain, se présente comme une lettre adressée au Roi, datée du 18 mars 1562 avant Pâques, c'est-à-dire du 18 mars 1563[143]. L'auteur y regrette de même les violences contre les huguenots. Il justifie la prise de la ville par les réformés comme une nécessité à la fois religieuse et politique :

> « Sire, vous serez icy suffisamment adverti, comme de chose notoire à tous, que vos treshumbles & loyaulx subjectz de l'Eglise reformee de Lyon, ont esté par necessité contraints de prendre les armes pour maintenir l'honeur de Dieu et vous conserver l'integrité de vostre couronne »[144].

Cette même pratique d'adresse directe aux Princes est employée par Michel Jove pour les catholiques. Par exemple en 1561, il publie une *Brieve responce a quelque*

[142] *Confession de foy, faitte d'un commun accord par les François, qui desirent vivre selon la pureté de l'Evangile de nostre Seigneur Iesus Christ. I.. Pierre III. Soyez tousjours appareillez à respondre à chacun qui vous demande raison de l'esperance qui est en vous*, [Lyon], [Jean Saugrain], 1561, f. A2.
[143] Voir note 87.
[144] *La juste et saincte defense de la ville de Lyon*, Lyon, [Jean Saugrain], 1563, f. Aii.

(cc) BY-NC-ND

remonstrance faite a la Royne. Même si ce document n'a pas pu être consulté, le titre laisse supposer que l'auteur y prend la défense de la Régente catholique presque en son nom. On peut également mentionner chez Jean de Tournes en 1564 une *Epistre a Madame la Duchesse de Lorraine, Madame Claude de France*, ou encore chez Saugrain la même année deux éditions de *La manière d'appaiser les troubles, qui sont maintenant en France, & y pourront estre cy apres : A la Royne mere du Roy.* Il est important pour les éditeurs de présenter dès le titre le destinataire royal de leur œuvre. Nous le verrons plus loin dans le cas de la dédicace de Calvin au Roi de France de l'époque François I[er], ce type de dédicace ou de destinataire donne une portée considérable à un texte.

Le pamphlet existe déjà dans la période qui précède, mais c'est à partir des années 1560 que les auteurs et les libraires s'engagent véritablement derrière leurs convictions car elles ne relèvent plus seulement du domaine religieux mais bien du domaine politique. Dans le cas des deux éditeurs que nous allons étudier par la suite, à savoir Michel Jove et Jean Saugrain, le pamphlet représente environ 45% de leur production religieuse[145].

Un débat qui tourne autour des points de différence entre les deux confessions

Puisque la querelle oppose deux groupes religieux qui fondent leurs croyances sur les mêmes textes mais en les interprétant différemment, la controverse religieuse tourne autour des points de doctrine qui font la différence entre les deux confessions.

Tout d'abord, les confessions de foi sont des textes qui donnent des armes aux réformés pour répondre aux attaques des catholiques sur les questions de religion et *vice versa*. Il s'agit par ce texte de montrer quelles sont les croyances et les pratiques de sa confession, et ainsi montrer que celle-ci est la plus légitime. Pour les réformés, le fait de s'appuyer sur le texte des Écritures est un argument inattaquable. Puisque leurs pratiques sont absolument conformes à ce qui est écrit dans la Bible, personne, en toute connaissance de cause, ne peut considérer leur confession comme hérétique ni les contredire. C'est afin que chacun sache en quoi consiste la religion réformée que les requêtes adressées aux Princes sont systématiquement accompagnées d'un de ces textes de confession de foi. Il est intéressant de voir que dans l'édition de Jean Saugrain en 1561, les notes marginales sont abondantes[146]. Ces notes permettent de relier tout élément de croyance ou de pratique religieuse au texte biblique, assurant ainsi leur conformité avec la « vraie » foi.

Mais les questions doctrinales sont surtout abordées dans les textes théologiques. Sur ce point, les œuvres de Pierre Viret et d'Edmond Auger sont les plus intéressantes. Ces deux auteurs s'opposent d'un point de vue religieux et se répondent dans leurs ouvrages. Ils s'efforcent chacun de montrer les différences entre leurs confessions et d'expliquer en quoi leur façon de croire et de pratiquer la religion chrétienne est la meilleure. Ainsi, à la fin de son *Livre troisieme de l'institution, verité, continuation, et utilité du sacrifice de la Messe,* Edmond Auger place un « Sommaire des abus, impiétés, blasphemes, & Heresies de la Cene Calvinienne, en nombre 22 ». Il y reprend les vingt deux erreurs selon lui commises par les réformés lorsqu'ils célèbrent la Cène du Christ. Dans son *Livre second,* Auger place une préface dédicacée à la Reine mère. Il y reprend un point important de la controverse, à savoir la question de l'accès aux textes saints.

[145] Chiffres tirés de J. SIRDEY, *Réforme, Contre-Réforme…*, p. 54.
[146] Se reporter à l'illustration 23 en annexe.

(cc) BY-NC-ND

Selon lui, les différences et désaccords dans les pratiques sont dus à des différences dans les lectures du texte, dues au fait que les évangélistes prônent l'universalité de la lecture de la Bible.

> « Le plus vil et ignorant mechanique s'est avancé jusques à faire l'est de Prophete & Docteur, soubs couleur d'estre fils de Dieu, membre de l'Eglise, temple du sainct Esprit, & sans vouloir recognoistre que les charges & offices de l'Eglise n'appartiennent non plus à tous les membres d'icelle. […] Chacun tasche de faire parler Dieu pour soi, tous se vantent de avoir sa Parole »[147].

Son texte se veut donc une réponse aux mauvaises lectures de la Bible afin de rétablir la vérité sur un point de débat dans la controverse, à savoir la cérémonie de la messe. Pierre Viret cherche de même à établir les différences et à justifier que les réformés se séparent des catholiques dans son traité intitulé *Des principaux poincts qui sont au jour d'huy en different, touchant la saincte Cene de Jesus Christ, & la Messe de l'Église Romaine*. Comme le titre l'indique, il tente de mettre au jour les désaccords là aussi sur la question de la messe, qui est au cœur de la controverse.

En effet, ce sont les questions de la messe et du Pape qui sont les plus souvent objets de débat dans la controverse entre les catholiques et les réformés. Au total, nous avons relevé trente sept éditions touchant à un point précis de la doctrine, dont vingt portant sur un de ces deux sujets. Les attaques contre la messe se multiplient notamment chez un libraire comme Jean Saugrain. Le texte de Jean de l'Espine intitulé *Discours du vray sacrifice et du vray sacrificateur* est ainsi publié à deux reprises chez lui et une fois chez Claude Ravot. De la même manière, Saugrain publie la *Conclusion de la Messe* d'Antoine Marcourt, ouvrage qualifié par Francis Higman de « forme revue des Placards de 1534 », dénonçant « les abus de la messe papale »[148]. Ce texte s'attache aux pratiques et points de doctrine refusés par les réformés dans la messe catholique. La question de la transsubstantiation est ainsi omniprésente dans tous ces ouvrages où la messe est remise en cause :

> « […] nostre Seigneur & seul Sauveur Jesus Christ […] a baillé son corps, son ame, sa vie, & son sang, pour nostre sanctification en sacrifice tres-parfait : lequel sacrifice ne peut, & ne doit jamais estre reiteré par aucun sacrifice visible »[149].

Cette question anime un débat intense attisé par de violentes pièces satiriques comme celle de Marcourt. Les auteurs se répondent par pamphlets interposés, comme c'est le cas pour le texte de Claude de Rubys intitulé *La resurrection de la Messe*, et qui vient répondre directement, ne serait-ce que par son titre, à la pièce de Marcourt publiée un an plus tôt.

Lorsqu'il est question du Pape, les textes se font parfois d'une grande violence. En effet, il ne s'agit pas seulement de s'attaquer à une certaine pratique de la religion mais à une personne qui incarne tout ce que les réformés refusent. Les injures sont nombreuses contre la figure papale, avec la récurrence de l'expression « Antéchrist » notamment. Pierre Viret aborde cette question dans sa *Responce aux questions proposees par Jean Ropitel*. Il aborde le sujet d'un point de vue théologique et non injurieux, en montrant que rien dans les Écritures saintes ne justifie la domination d'un ecclésiastique sur les autres. Selon lui, la position du Pape n'est pas légitime car l'Église ne devrait pas avoir un chef à sa tête, pouvant rivaliser avec Jésus Christ ou Dieu. C'est le même point de vue qui est adopté dans le texte de Mathias Flacce titré *Contre la*

[147] E. AUGER, *Livre second, de la vraye, reale et corporelle presence…*, p. 14-15.
[148] F. HIGMAN, « Le levain de l'Evangile », dans *Histoire de l'édition française…*, p. 394.
[149] Antoine MARCOURT, *La conclusion de la Messe*, [Lyon], [Jean Saugrain], 1563, p. 3.

(cc) BY-NC-ND

principauté de l'Evesque romain, avec comme sous-titre « contenant plusieurs passages de l'Escriture sainte & des Conciles, par lesquels il est monstré que nul Evesque ne doit avoir authorité ny principauté sur les autres Evesques ». En reprenant en ouverture du texte l'histoire du Concile de Carthage, auquel a assisté Saint Augustin, et pendant lequel le Pape demanda l'autorité sur les Églises d'Afrique en s'appuyant sur de faux documents, l'auteur cherche tout d'abord à discréditer l'autorité papale pour en faire un personnage vil et avare de pouvoir, mais aussi à délégitimer l'ensemble de l'Église romaine et il s'appuie pour cela sur l'histoire de l'Église primitive, censée être plus proche des origines et donc plus « pure ».

Jean Saugrain et Michel Jove, une polémique violente

Les deux libraires les plus importants dans la controverse religieuse à Lyon pour l'époque 1560-1565 sont Jean Saugrain et Michel Jove. En effet, ces deux libraires s'impliquent personnellement et de manière très forte dans la querelle religieuse, la plus grande partie de leur production pendant cette période étant constituée d'ouvrages de propagande religieuse et politique[150].

Jean Saugrain est décrit par Baudrier comme l'« un des meilleurs libraires de son siècle », nommé premier imprimeur ordinaire de la ville de Lyon en 1568[151]. Mais il est également un des libraires les plus importants de la polémique :

> « Jean Saugrain, qui avait embrassé la nouvelle religion pendant son séjour en Allemagne, devint à Lyon un des adeptes les plus militants. Associé avec Benoît Rigaud, son oncle, de 1555 à 1558, il s'en sépara pour se livrer plus librement à la publication des ouvrages de polémique protestante. Sa librairie fut le foyer d'où se répandirent tous ces libelles anonymes si rares aujourd'hui »[152].

Même si toute une partie de sa production, notamment celle publiée avant 1562, n'est pas signée, la majorité des courtes pièces pamphlétaires édités à Lyon sont diffusées depuis sa librairie. Saugrain ne fait pas partie des grands imprimeurs lyonnais réputés pour la qualité de leur production : sa foi réformée ne l'incite guère à éditer les œuvres de Calvin ou de Bullinger par exemple. Il s'intéresse davantage aux pièces mordantes voire violentes qui viennent alimenter la controverse par des ripostes injurieuses. C'est la violence de ces pièces et l'importance qu'elles prennent dans la polémique qui font l'importance de la librairie de Jean Saugrain au moment de la première guerre de religion. Cependant, cet engagement personnel est à nuancer. Tout d'abord, Baudrier rapporte dans la biographie de Saugrain que Sébastien Honorat et surtout Michel Jove ont été pris comme témoins d'une quittance donnée par Jean Saugrain à Benoît Rigaud. Le fait que ce fervent protestant fréquente Benoît Rigaud, ancien associé ayant embrassé le parti catholique, et Michel Jove, son « ennemi » car éditeur des jésuites, montre que la violence de l'engagement littéraire est à nuancer dans la vie quotidienne. C'est ce que confirme la présence à la fois dans le catalogue de Saugrain et de Rigaud, en 1562 puis 1563, du texte intitulé *Les louanges & recommandations de la Paix*. En effet, on peut s'étonner de trouver ce même texte publié chez deux éditeurs de confession opposée, alors même qu'il y est question de religion. Jérôme Sirdey nuance de même l'engagement de Saugrain en montrant qu'il n'édite pas seulement des ouvrages favorables à la Réforme, même si sur la période qui nous intéresse, il est plus

[150] Pour une étude plus complète de la production de ces deux libraires lyonnais, nous pouvons nous reporter au travail de J. SIRDEY dans *Réforme, Contre Réforme. La production comparée de deux libraires lyonnais de la seconde moitié du XVI ème siècle : Michel Jouve et Jean Saugrain*, rédigé en 2010 dans le cadre du diplôme de conservateur des bibliothèques à l'Enssib.
[151] H. et J. BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise*, t.4, p. 317.
[152] *Op. cit.*, t.4, p. 318.

(cc) BY-NC-ND

particulièrement actif dans la défense de ses coreligionnaires en raison de la période d'apaisement politique avec le Colloque de Poissy[153].

Michel Jove apparaît comme son opposant direct en terme religieux puisqu'il est quant à lui le « libraire de la Compagnie de Jésus [et] de l'Archevêché »[154]. L'imprimerie catholique n'est pas la plus florissante pendant cette période. Elle est incarnée principalement par Michel Jove, Guillaume Rouillé et Benoît Rigaud. Pourtant les harangues de Théodore de Bèze lors du Colloque de Poissy révoltent les catholiques et les auteurs investissent la littérature polémique, comme c'est le cas par exemple d'Artus Desiré. Jove se place comme défenseur des catholiques lyonnais en se faisant le relais de l'œuvre d'Edmond Auger mais en publiant également de courts pamphlets satiriques contre les protestants.

Pour ces deux éditeurs, la période de 1561 à 1567 est la plus importante pour la production religieuse. Jérôme Sirdey précise ainsi que les quarante six livres religieux publiés par Saugrain entre 1561 et 1566 représentent les 4/5 de sa production religieuse totale, ce qui est considérable. Leurs éditions sont moins prestigieuses que celles de Jean de Tournes ou Sébastien Honorat en ne proposant par exemple pas d'édition des Écritures saintes, mais elles marquent plus profondément le marché : sur les 146 ouvrages composant le corpus, 67 éditions ont été publiées chez un de ces deux libraires, ce qui représente près de 46% du corpus.

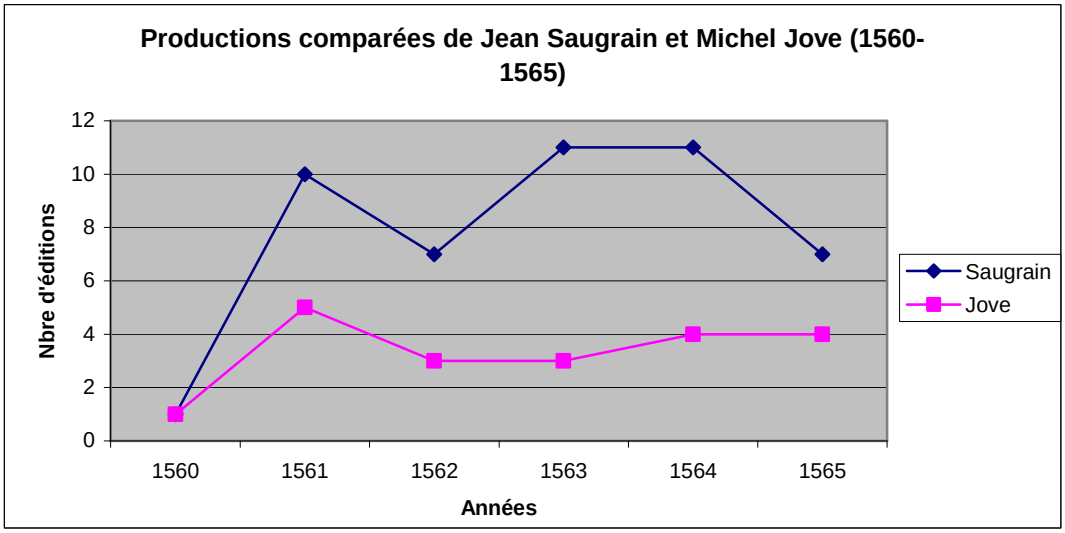


Figure 7 - Productions comparées de Jean Saugrain et Michel Jove

Ce corpus important par sa taille présente une particularité que l'on retrouve dans une moindre mesure chez Claude Ravot, Benoît Rigaud et Claude Senneton[155], à savoir qu'il ne comporte aucune édition des Écritures saintes, pas même un Psautier. Les productions de Saugrain et de Jove sont exclusivement composées de textes de propagande, soit relevant du texte théologique, soit relevant du pamphlet, et c'est surtout ce second type d'ouvrage qui domine.

La production de Saugrain est ainsi riche en attaques violentes contre les catholiques et leurs pratiques. Les premiers écrits satiriques édités au début de notre période ne sont pour la plupart pas signés, sauf dans le cas où le texte est relativement accepté par le pouvoir politique et donc par la censure, à l'image de la harangue de

[153] J. SIRDEY, *Op. cit.*, p. 51-52.
[154] H. et J. BAUDRIER, *Op. cit.*, t.2, p. 82.
[155] Dans une moindre mesure car ces imprimeurs libraires n'ont respectivement édité sur cette période que 7, 12 et 12 ouvrages, productions moins importantes, ce qui peut expliquer ces lacunes.

BY-NC-ND

Théodore de Bèze lors du Colloque de Poissy. Ces textes célèbrent l'iconoclasme, défendent le droit des fidèles à lire les Écritures librement, dénoncent les violences contre les Protestants, les abus du Pape à Rome, la médiocrité du clergé catholique... Le ton de la satire et de la moquerie est omniprésent dans ces ouvrages, proche parfois de l'écriture rabelaisienne qui influence largement les écrivains réformés. Les auteurs s'amusent à ridiculiser les personnages d'autorité comme le Pape :

> « Si quelqu'un en dit mot : par la papale foudre
>
> Sera exterminé, & par le feu mis en poudre »[156].

De la même manière le texte de *La Polymachie des marmitons* se clôt sur cette adresse :

> « Il se faut adresser en la rue de fausse Religion, au logis de madame Idolatrie, à l'enseigne d'Abus, & la demander le Prince des tenebres, & uous serez enrouller derechef. »

On se moque des pratiques catholiques, du culte du Pape, de la cérémonie de la messe…

> « Touchant les ceremonies, pour n'en dire rien plus grief, elles sont toutes superstitieuses, d'autant que ce sont inventions humaines, qui n'ont aucune signification, que celle que les moynes en resvant ont forgees en leurs cerveaux esventez, & leur ont voulu attribuer. Et y en a qui sont pures idolatries, comme l'adoration du pain, les encensemens, & genuflexions »[157].

L'argument ultime de toutes ces critiques est toujours un argument théologique, à savoir que ces pratiques « superstitieuses » sont qualifiées de telles car elles n'émanent pas des textes sacrés de la Bible.

La violence des textes passe par un choix précis dans le vocabulaire employé. Dans ce même texte de *La Polymachie des marmitions*, l'auteur présente sous la forme d'un dialogue entre le Pape et ses suppôts la hiérarchie de l'Église romaine. Les ecclésiastiques sont présentés comme une armée allant en guerre et ils répètent sans cesse qu'ils sont prêts à prendre les armes, reprenant le terme d'« épée » de nombreuses fois. Cette mise en scène permet à l'auteur de présenter l'Église romaine comme une Église corrompue et pécheresse, menée par « le pape lieutenant général pour le diable »[158]. C'est ce terme de « lieutenant » qui inaugure le champ lexical de l'armée : par la suite, les cardinaux sont qualifiés de « légionnaires », les archevêques de « colomnels », les évêques de « capitaines », les abbés de « lieutenans », les prieurs d'« enseignes », les curés de « sergans de bende », etc… L'association des titres ecclésiastiques avec des titres militaires ainsi que les paroles qui suivent placent l'Église romaine sous le signe de la violence :

> « Pour assomer & fendre jusqu'aux dents
>
> noz ennemis, nous sommes trop ardens,
>
> A mort, à mort, nous portons pour devise,
>
> N'est-ce pas bien l'estat des gens d'Eglise ».

---

[156] T*ragedie de Timothee chrestien, lequel a esté bruslé iniquement par le commandement du Pape : pour ce qu'il soustenoit l'Evangile de Jesus Christ. Traduitte nouvellement de Latin en François*, Lyon, Jean Saugrain, 1563, p. 4.

[157] Jean de l'ESPINE, *Discours du vray sacrifice et du vray sacrificateur. Oeuvre monstrant à l'œil, par tesmoignages de l'Escriture saincte, les abus & resueries de la Messe : & l'ignorance, superstition & impostures des prestres*, Lyon, Jean Saugrain, 1563, p. 16.

[158] *La polymachie des marmitons. En laquelle est amplement descrite l'ordre que le Pape veut tenir en l'armée qu'il veut mettre sus pour l'élevement de sa Marmite. Avec le nombre de Capitaines & Soldats, qu'il veut armer pour mettre en campagne*, Lyon, [Jean Saugrain], 1562, f. A3.

(cc) BY-NC-ND

D'autres intitulés sont très provocateurs, comme « les fils des gens d'Eglise » ou encore « Courtizanes, putains, & ribaudes des Prestres ». Le texte du *Pot aux roses de la prestraille papistique decouvert* utilise quant à lui la comparaison avec le pharisien, présenté dans la *Parabole du pharisien et du publicain* de l'Évangile de Saint Luc comme un homme vaniteux et superficiel et condamné dans le Nouveau Testament pour avoir dégradé le message de la Torah. Les deux interlocuteurs de ce dialogue sont un juif converti, qui connaît donc l'histoire des pharisiens, et un chrétien. Le juif Balthasar présente une critique des pharisiens, et chaque élément de cette critique est repris et enrichi par le chrétien Théophile pour critiquer les ecclésiastiques de l'Église romaine. Le dialogue se transforme ainsi en une violente attaque contre les prêtres catholiques, dont on peut citer quelques passages savoureux tant pour le vocabulaire employé que pour le choc des tournures :

> « Si vice & toute meschanceté doit estre nommee vertu, vrayment je leur porte c'est honneur, qu'ils font les plus gens de bien du monde. […] Ils sont gros et gras, & ont meilleur moyen d'entretenir leurs putains & bastardailles, ivrongner jour & nuict, gaudir, danser, & autres choses semblables »[159].

> « Davantage, ils ont tellement eslever en puissance entre les hommes, qu'ils ont abondance d'or & d'argent, rentes & revenus, jurisdictions basses, moyennes, & hautes. Brief, le plus souvent ils s'attachent aux Princes terriens pour leur faire guerre : ne considerant point que les Apostres de Christ (desquels ils se vantent estre successeurs & vicaires) ont renoncé à tous honneurs & biens mondains, pour suivre Jesus Christ, & vaquer à la predication de l'Evangile »[160].

Le Pape est également un sujet privilégié de satire et d'injure. Il est la plupart du temps présenté comme l'incarnation du mal. Dans *La polymachie des marmitons*, il est présenté comme le « fils aisné » de Lucifer, mais c'est surtout la comparaison voire l'identification à l'Antéchrist qui est la plus récurrente. On la retrouve par exemple dans le court texte de Mathias Flacce *Contre la principauté de l'Evesque romain* en 1564, où il est question des « romanistes menteurs », de la « meschanceté, fraude et violence du pape », de ses « superstitions, abus & idolatries »… L'auteur finit par conclure :

> « Par ces marques il est tout resolu que le Pape est le vray Antechrist duquel les Escritures ont prophetizé »[161].

Cette image de l'Antéchrist et le même type d'injures sont utilisés par Antoine Du Plain dans son *Cantique nouveau*, avec par exemple les expressions « engence de Vipere », « harpies », « oiseaux puans et infectz ». Dans la *tragédie de Timothée Chrestien*, le Pape est présenté comme l'Inquisiteur. En effet dans ce texte il est question de la lecture des Écritures saintes en langue vulgaire, interdite par l'Église catholique et passible du feu.

> « Car l'imposteur Romain, d'une folle impudence,
>
> Par menaces de feu a fait ceste defense,
>
> Que nul fut si hardi de lire les escrits :

[159] Thibaud JOURDAIN, *Le pot aux roses de la prestraille papistique descouvert. Mis par Dialogue, sous le nom d'un Juif convesti à Christ, nommé Balthasar, & d'un Chrestien, nommé Theophille*, Lyon, [Jean Saugrain], 1564, p. 30.
[160] *Op. cit.*, p. 4.
[161] Mathias FLACCE, *Contre la principauté de l'Evesque romain, contenant plusieurs passages de l'Escriture sainte & des Conciles, par lesquels il est monstré que nul Evesque ne doit avoir authorité ny principauté sur les autres Evesques*, Lyon, Claude Ravot, 1564, p. 44.

(cc) BY-NC-ND

Qui nous sont delaissez par les divins esprits,

En Latin seulement luy plaist, qu'au populaire

Ils soyent interpretez, non en langue vulgaire »[162].

On comprend mieux pourquoi de tels ouvrages sont anonymes et publiés sans adresse jusqu'à la prise en mains de la ville par les protestants. De tels discours contre l'Église catholique sont dangereux pour l'auteur comme pour l'éditeur, mais ils sont un outil efficace de propagande.

Face à cela, la production de Michel Jove semble moins agressive. Il nous a été impossible de consulter aucun de ces ouvrages, mais on peut supposer qu'en dehors des deux œuvres du polémiste Artus Desiré, *Les disputes de Guillot le Porger et de la Bergere de Saint-Denis en France contre Ian Calvin* et *Contre poison des 52 chansons de Clement Marot*, éditées en 1560 et en 1562, cette production est peu virulente. En effet, la littérature polémique n'est pas un type d'écriture habituellement pratiqué par les auteurs catholiques, ils sont donc désarmés face à la violence des pamphlets protestants. De plus, les années 1560 sont une période où les catholiques sont dans une position défensive. Les textes édités sont donc des textes de défense et non d'attaque : *Apologie ou defense des bons chretiens*, *Epistre consolatoire aux catholiques de Lyon, La probation du sacrifice de la Messe et des ceremonies d'icelles,… La Resurrection de la saincte messe* est peut-être le texte le plus violent, mais là encore il s'agit d'une réponse après la publication de *La Conclusion de la Messe* d'Antoine Marcourt par Saugrain. Les pamphlets catholiques sont donc largement minoritaires et semblent peu adaptés pour répondre efficacement aux attaques protestantes.

Mais le plus intéressant dans les publications de Jean Saugrain et Michel Jove est l'opposition entre deux de leurs auteurs, à savoir Pierre Viret et Edmond Auger. En effet, les deux éditeurs se font le relais du débat écrit entre le réformateur et le jésuite.

Nous l'avons déjà évoqué, faute de pouvoir confronter les jésuites dans un débat public, Pierre Viret s'attache à débattre par écrit. Son œuvre vient ainsi répondre aux diverses publications de Auger, et notamment à son catéchisme. De la même manière, l'œuvre d'Edmond Auger rentre dans la polémique en s'inscrivant en opposition avec les textes réformés. Le titre de son *Livre second, de la vraye, reale et corporelle presence de Jesus Christ av. S. Sacrement de l'autel* est ainsi significatif, puisqu'il a pour sous-titre « contre les fauses opinions, & modernes Heresies, tant des Lutheriens, Zuingliens, & Westphaliens, que Calvinistes ». Le fait de placer les calvinistes à la fin de cette liste et du titre permet d'insister sur cet aspect particulier de la controverse. Les calvinistes sont les opposants les plus proches pour Auger à Lyon, cet ouvrage s'adresse donc plus particulièrement à eux.

Le plus singulier dans cette controverse écrite est le jeu de réponse directe qui se met en place entre les deux auteurs. En effet, on trouve éditée par Michel Jove une *Response a une epistre liminaire de Pierre Viret* en 1565, qui vient répondre à la provocante épître de Viret dans son traité *De l'authorité et perfection de la doctrine des sainctes Escritures, & du Ministere d'icelle*, publié chez Claude Senneton et chez Jean Saugrain en 1564. Dans son épître, Viret s'en prend nommément aux jésuites, à Edmond Auger et à Antoine Possevin, lui aussi publié chez Michel Jove.

[162] *Tragédie de Timothée Chrestien…*, p. 4.

(cc) BY-NC-ND

> « Il y en a bien aucuns d'entr'eux (les catholiques), qui ont mis la main à la plume, depuis qu'ils ont icy commencé à prescher. Mais ils n'ont pas encore fait grand' chose »[163].

> « Il y en a encore un autre, nommé M. Emond Auger, qui s'appelle de la compagnie de Jesus. Et pense que pour ceste cause on l'appelle Jesuite. Mais je ne say par quel droit & luy & ceux de son ordre ont davantage en ce poinct, je ne dy pas seulement que tous les autres qui se disent Chrestiens, mais aussi que tous les autres moynes, qui s'appellent religieux »[164].

Ce texte déclenche la colère des catholiques et jésuites de Lyon, ce qui donne naissance à cette *Response a une epistre liminaire de Pierre Viret.* Le rapport entre les deux textes est d'autant plus frappant que l'exemplaire consulté à la bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence est relié avec *De l'authorité* de Viret ainsi qu'avec *Le premier livre des explications catholiques* de Diego Payua, traduit par Edmond Auger lui-même, également l'auteur de la réponse à Pierre Viret. Ce texte de réponse est ainsi très violent contre Viret. L'épître du libraire, c'est-à-dire Michel Jove, au lecteur, indique clairement dans quel esprit a été rédigée cette réponse :

> « Le translateur de mon livre latin avoit dressé [cette réponse], pour raison d'une Epistre que feit imprimer l'esté passé, ou environ, Pierre Viret, devant un sien livre, là ou il marque sans cause quelques uns en particulier des Jesuites, & en general il dict mal de tout l'Ordre, j'ay esté requis tresinstamment de beaucoup de gens de bien, de la mettre de suitte sur la presse »[165].

La suite du texte situe très précisément le texte de Viret, de telle façon qu'il est aisé de comprendre à quoi il est fait référence :

> « Pierre Viret, premier Ministre des pretendus Réformés de vostre ville de Lyon, un peu devant l'arrivée du Roy, escrivit et mis en lumiere, un des Traictez de ceux qu'il dit avoir entre les mains pour convaincre la Doctrine qu'aucuns doctes et saiges Predicateurs vous ont & annoncée de vive voix, & couchée aussi par escrit en quelques petits livres pour vostre commodité, & plus aisée instruction, depuis un an & demy en ça qu'ils ont conversé avec vous »[166].

Auger fait ici référence à l'entrée du roi Charles IX dans la ville de Lyon en juillet 1564. Le vocabulaire employé est marqué par le mépris de l'auteur pour Viret, visible à travers les termes « prétendus » et « de ceux qu'il dit avoir ». Ce texte indique donc clairement à quelle attaque de Pierre Viret il vient répondre. Il s'inscrit dans la controverse en se plaçant comme une réponse directe à l'auteur de l'insulte.

La querelle ne se construit pas seulement entre les auteurs des deux confessions mais aussi entre les imprimeurs libraires des deux confessions. Le fait que Jean Saugrain et Michel Jove se fassent le relais de la polémique entre Pierre Viret et Edmond Auger montre bien l'implication personnelle de ces libraires pour leur religion.

La production lyonnaise se trouve donc bouleversée par les changements politiques et religieux. La forme même du livre ainsi que sa fonction, surtout pour les édtitions des Écritures saintes, s'adaptent à la controverse religieuse pour faire du livre

[163] P. VIRET, *De l'authorité…*, f. **2.
[164] *Ibid.*
[165] E. Auger, *Response a une epistre liminaire de Pierre Viret, ministre des reformez de Lyon. En faveur de ceux de la Compagnie de Jesus communement appelés Jesuites,* Lyon, Michel Jove, 1565, f. A1 v°.
[166] *Op. cit.,* p. 2.

(cc) BY-NC-ND

religieux un outil de propagande. L'influence genevoise dans l'édition protestante mais aussi dans l'édition catholique est ainsi décisive pour caractériser ces changements.

(cc) BY-NC-ND

Une influence genevoise incontestable dans la production réformée

L'influence de Genève dans le monde du livre semble inévitable étant donnée la place qu'occupe la Réforme calviniste dans la Réforme en France et surtout à Lyon. Ce modèle s'impose à Lyon dans l'édition réformée grâce aux importations mais se révèle véritablement avec la prise de la ville par les protestants. Cependant, l'influence de Genève n'enlève pas à Lyon ses spécificités.

A. L'INFLUENCE DE GENÈVE DANS L'IMPRESSION DES ÉCRITURES

L'étude de la production lyonnaise des Écritures saintes qui précède a pu suggérer la place qu'occupe le modèle genevois dans les éditions lyonnaises. Il va s'agir ici de prendre plus précisément la mesure de cette influence.

1. Le modèle de la Bible genevoise appliqué à Lyon

Les modèles des Bibles et Nouveaux Testaments lyonnais

La fin des années 1550 et le début des années 1560 amènent un changement majeur dans l'édition des Écritures saintes. En effet, cette période de prospérité de la ville de Lyon, entraînant une intensification des échanges avec Genève, permet d'importer à Lyon les modèles des Bibles et Nouveaux Testaments genevois. Le modèle de la Bible de Lefèvre d'Etaples qui était utilisé jusque là est abandonné au profit du modèle genevois, souvent habillé d'orthodoxie avec une table des épîtres et des évangiles selon le calendrier liturgique, pour éviter la censure.

La bibliographie dressée par Bettye Chambers permet d'appréhender ce changement. En effet Chambers ajoute à la collation des ouvrages des remarques sur leur constitution et sur leur tendance confessionnelle[167]. On voit ainsi apparaître en masse des éditions inspirées voire copiées d'éditions imprimées à Genève, certaines éditions devenant vite des références pour les imprimeurs libraires lyonnais de confession réformée.

En suivant l'ordre chronologique, plusieurs remarques peuvent être faites. Les éditions de la Bible du début de la décennie 1560 s'appuient sur la Bible publiée sept ans plus tôt, en 1553, par Robert Estienne à Genève, sous le titre *La Bible, qui est toute la Saincte Escripture contenant le Vieil et Nouveau Testament, ou Alliance.* C'est le cas par exemple de la Bible publiée par Gabriel Cotier et de celle publiée par Jean Frellon en 1561. Ce modèle reprend l'épître de Jean Calvin au lecteur, de nombreuses tables des matières et index, ainsi qu'un recueil des mots importants et une table d'interprétation des noms. Cependant, les deux éditions lyonnaises mentionnées se nourrissent également d'éditions plus récentes : Cotier prend pour modèle d'Ancien Testament et de

[167] Les remarques qui suivent s'appuient donc sur les notices bibliographiques des ouvrages concernés dans Bettye CHAMBERS, *Bibliography of French Bibles : fifteenth- and Sixteenth- Century French-Language Editions of the Scriptures,* Genève, Éd. Droz, Coll. Travaux d'Humanisme et Renaissance n° 192, 1983, p. 264 à 356.

(cc) BY-NC-ND

livres apocryphes l'édition lyonnaise de Michel Du Bois en 1558, et Frellon s'inspire de la Bible de Jean de Tournes imprimée en 1559. C'est également l'édition de Henri Estienne qui sert de modèle pour les textes du Nouveau Testament dans l'édition du Nouveau Testament de Jean de Tournes en 1560, mais aussi dans ses éditions complètes de la Bible en 1561 et dans l'édition complète de Sébastien Honorat en 1562. A partir de 1562, les éditions genevoises ne sont plus seulement des modèles d'inspiration mais des textes que les éditeurs reproduisent page à page. La Bible de Hylaire et Cloquemin recopie ainsi page à page l'édition produite l'année précédente à Genève par Antoine Rebul et Conrad Badius, ajoutant simplement une correction des erreurs. L'édition de la Bible par Pierre Michel est également une copie parfaite du texte publié cette fois par Michel Du Bois à Lyon en 1558, à partir d'un modèle genevois. Les éditions du Nouveau Testament de Honorat en 1562 et de Mareschal en 1563 reproduisent celle publiée par Antoine Rebul à Genève en 1561. Certains éditeurs s'appuient sur différentes éditions pour construire un volume original. Ainsi, Jean de Tournes reprend pour sa Bible de 1564 l'Ancien Testament et les apocryphes édités par Barbier et Courteau à Genève en 1562, le Nouveau Testament édité par Estienne en 1560, les arguments de Barbier et Courteau, les résumés de chapitres d'Estienne Anastase de Genève et les notes d'Augustin Marlorat.

Les Bibles et Nouveaux Testaments édités entre 1560 et 1565 en langue française sont tous de tendance réformée. On peut s'étonner de voir que le modèle essentiel est genevois, alors qu'il aurait pu être parisien avec Lefèvre d'Etaples, voire éventuellement lyonnais à travers la figure de Simon Du Bois lorsque celui-ci s'installe à Lyon. Mais c'est Genève et ses imprimeurs qui font autorité à Lyon, c'est pourquoi ce sont leurs éditions qui sont reprises.

Sur un point en revanche, l'édition française et particulièrement lyonnaise est très éloignée de l'édition genevoise. On trouve sur la période qui nous occupe de nombreuses éditions des textes saints illustrées. Or l'illustration est presque totalement exclue de ce type d'ouvrage à Genève. Le Conseil de Genève limite l'utilisation des images à des illustrations pratiques, sur le modèle de celles proposées à partir de 1540 par Robert Estienne. Ces planches ont pour fonction d'éclaircir certains passages du texte biblique comportant des détails techniques. Le chapitre précédent nous a permis d'étudier certaines de ces illustrations. On les retrouve par exemple accompagnant la description de l'arche de Noé, du Tabernacle ou du temple de Salomon. Ces images austères, comportant des légendes décrivant notamment les distances, sont relativement secondaires dans l'édition lyonnaise. Le succès des *Figures de la Bible* puis dans les années 1570 des *Figures du Nouveau Testament* proposées par Guillaume Rouillé permet d'attester de ce goût à Lyon pour les illustrations davantage historiales, que l'on trouve également dans certains grands volumes in-folio et surtout chez Jean de Tournes, qui utilise en abondance les bois gravés de Bernard Salomon depuis son édition de la Bible de 1551.

La constitution des ouvrages : les pièces genevoises omniprésentes

La composition des ouvrages imprimés à Lyon est là encore révélatrice de l'influence qu'y exerce l'édition genevoise. L'ouvrage de Bettys Chambers[168] permet de juger de ces imitations.

Les éditions genevoises sont systématiquement accompagnées d'une multitude d'indices, sommaires, index, répertoires, table des matières,… Le « Recueil d'aucuns

[168] I*bid.*

(cc) BY-NC-ND

mots » est ainsi un élément caractéristique des Bibles genevoises. Nous avons déjà mentionné les différents textes qui accompagnent les éditions lyonnaises : ces pièces liminaires sont directement tirées des éditions genevoises.

Le changement d'une pièce liminaire à une autre est même conditionné par les impressions genevoises. La *Sainte Bible* de Jean de Tournes en 1561 est une version genevoise reprenant l'édition d'Estienne en 1560. Il retient de cette édition les préfaces de Saint Jérôme et le « Répertoire et Indice », changeant simplement le très réformé « Recueil d'aucuns mots » en une « Table des Evangiles et Epistres », plus orthodoxe. C'est seulement par la suite, quand les imprimeurs genevois adoptent complètement la préface de Calvin que les éditions lyonnaises vont l'éditer à la place de celles de Saint Jérôme. De la même manière le Nouveau Testament d'Angelin Benoist en 1562 introduit une « Table ou Recueil des mots plus difficiles du nouveau Testament nouvellement adjousté », ajoutée aux éditions genevoises dans les années 1561-1562.

L'édition lyonnaise des Écritures saintes est en grande partie conditionnée par les éditions genevoises. Ces éditions servent de modèles quant au texte lui-même, mais aussi quant aux pièces liminaires ajoutées au texte. Le cas du Psautier a été exclu dans cette analyse : en effet l'impression des Psaumes en français relève d'une entreprise éditoriale particulière.

2. L'entreprise des Psaumes

Un projet mené par Jean Calvin depuis Genève

L'entreprise d'édition des Psaumes en vers français répond à une demande. En effet, la Réforme calviniste place le chant des Psaumes au cœur de la dévotion populaire. Cette pratique vient donc de Genève. En 1536, l'adoption officielle par la ville de Genève de la confession réformée aboutit à l'abolition de la célébration de la messe et du chant grégorien qui l'accompagnait. Or le besoin du chant se fait rapidement ressentir, et Jean Calvin lui-même y est favorable. Le chant permet de faire participer le peuple au culte, d'où son importance. Il porte son choix sur le livre des Psaumes, qui est tiré des Saintes Écritures, ce qui convient d'après lui parfaitement au chant ecclésiastique dans le cadre de la religion réformée, d'autant plus que cela permet au fidèle de faire entrer le texte biblique dans la pratique quotidienne du culte. Calvin exprime dans sa préface à *La forme des prières ecclésiastiques* son attachement au chant, pensé comme expression de la joie. Cependant, c'est une forme simple qui doit être privilégiée, bien loin du chant grégorien caractérisant l'ancienne religion, et que l'on trouve parodié au chapitre 27 du *Gargantua* de Rabelais :

> « Ini, nim, pe, ne, ne, ne, ne, ne, ne, tum, ne, num, num, ini, i, mi, i, mi, co, o, no, no, o, o, ne, no, ne, no, no, no, rum, ne, num, num », pour « impetum inicorum ne timueritis »[169].

Au contraire le chant des Psaumes doit être pour Calvin une pratique épurée favorisant la compréhension des Écritures Saintes.

Afin de pouvoir chanter ces Psaumes, il s'agit donc de les mettre en rimes et en musique. C'est incontestablement Jean Calvin qui mène le projet jusqu'à son aboutissement en 1560, vingt cinq ans après le premier recueil de traduction de Marot. C'est d'ailleurs à l'initiative de Calvin que ce recueil avait été publié. La mort de Clément Marot en 1546 porte cependant un coup d'arrêt à l'entreprise. Là encore, c'est

[169] F. HIGMAN, *La diffusion de la réforme…*, p. 120.

(cc) BY-NC-ND

Calvin qui sollicite la participation de Théodore de Bèze après l'arrivée de celui-ci à Genève en 1548. Cet humaniste, théologien et poète réformé fournit ainsi trente quatre psaumes supplémentaires dans les mois qui suivent, édités chez Crespin à Genève en 1551[170]. Cependant il faut attendre 1560 pour qu'il compose les soixante derniers psaumes, permettant la parution d'un recueil intégral des chants.

L'imprimeur des Psaumes, Antoine Vincent : le libraire entre deux villes

C'est à l'occasion du Colloque de Poissy, organisé par la Régente Catherine de Médicis en septembre 1561, que Théodore de Bèze, venu représenter l'Église réformée, demande et obtient l'autorisation de la censure royale pour l'impression des Psaumes en vers écrits par lui-même et par Clément Marot. Il profite ainsi du désir d'apaisement et de conciliation exprimé par la Régente et de la plus grande liberté accordée ainsi aux réformés de France pour obtenir des examinateurs catholiques l'autorisation de faire imprimer ce recueil.

> « Nous soubz signéz, docteurs en théologie, certifions que en certaine translation de pseaulmes à nous présentée (commençant au XLVIIIe Psalme où il y a : C'est en sa tres-sainste cité, poursuyvant jusques a la fin et dont le dernier vers est : Chante à jamais son empire) n'avoir rien trouvé contraire à nostre foy catholique, ains conforme à icelle et à la vérité hébraïque. En tesmoin de quoy avons signé la presente certification, le sezieme jour d'octobre mil cinq cens soixante ung »[171].

Trois jours plus tard, il obtient un privilège royal de dix ans au nom d'Antoine II Vincent, le fils du libraire lyonnais vivant à Genève Antoine Vincent. Il avait déjà obtenu avant ce Colloque un privilège de la même durée à Genève, mais il s'agissait avec un privilège royal en France de soulager les presses genevoises en facilitant l'impression et donc la diffusion de l'ouvrage dans le royaume français, sans être sous le coup de la censure[172].

Théodore de Bèze cherche à obtenir ce privilège car il a trouvé un libraire capable par ses relations et ses capitaux d'éditer les Psaumes en français de façon à ce que leur diffusion soit la plus large possible. L'affaire avait été négociée avant le départ de Bèze pour Paris à Genève avec Antoine Vincent. Fils du marchand libraire lyonnais Simon Vincent, celui-ci est particulièrement bien implanté à Lyon, où son réseau de relations est vaste et son influence importante puisqu'il est échevin de la ville. Mais c'est un homme intéressant également pour Bèze et Calvin du fait de ses relations avec Genève. Fervent réformé, il s'installe à Genève avec sa famille en 1559 mais prend soin de garder sa librairie à Lyon, rue Mercière, où son fils, Barthélemy Vincent, agit en son nom. Son statut de marchand en visite à Genève lui permet d'y faire commerce sans entrave mais lui laisse également le statut d'habitant de Lyon, et donc d'échevin[173]. A Genève, il est lié à toute l'élite huguenote et sert à l'occasion d'agent de liaison entre l'Église réformée de Lyon et celle de Genève, par le biais de Jean Calvin. A Genève, c'est son second fils, Antoine II Vincent, qui est son relais commercial grâce à leur homonymie. Le privilège accordé à Théodore de Bèze est ainsi au nom de ce dernier, ce qui laisse supposer que le nom du père est malgré tout suspect en France.

Le privilège royal est reproduit en tête de toutes les éditions des premières années. Afin de faire imprimer le recueil, Vincent fait appel à deux fondeurs de lettres

[170] Eugénie Droz, « Antoine Vincent : la propagande protestante par le Psautier », dans *Aspects de la propagande religieuse…*, p. 276.
[171] *Op. cit.*, p. 280.
[172] *Op. cit.*, p. 277-281.
[173] *Op. cit.*, p. 277.

(cc) BY-NC-ND

dès février 1561, venus spécialement à Lyon pendant une année pour préparer l'impression. Il s'adresse à environ quarante cinq ateliers dans toute la France, et envoie un émissaire particulier à Paris pour négocier l'impression auprès de dix neuf imprimeurs. La première impression du recueil se fait à Lyon chez Jean de Tournes en 1562. Le texte des Psaumes est accompagné par le texte de Calvin, *La Forme des prieres ecclesiastiques avec la maniere d'administrer les sacremens et celebrer le mariage et visitation des malades*. Cette édition princeps est suivie d'une quantité d'autres et les tirages atteignent des niveaux jamais vus, même si du fait de la première guerre de religion déclenchée en mars 1562 les ateliers parisiens ne peuvent éditer impunément le texte et souvent y renoncent[174].

Cette entreprise est donc révélatrice des relations intenses entre Lyon et Genève. C'est l'impulsion de Genève et de l'élite réformée dont fait partie Vincent qui permet à Lyon de devenir l'un des principaux relais du protestantisme grâce à l'impression et à la diffusion de ce Psautier.

La constitution des Psaumes : le poids des auteurs genevois

Parce que la publication des Psaumes est une initiative genevoise, les textes qui la composent montrent bien le poids qu'ont les auteurs de Genève dans cette entreprise et dans les impressions lyonnaises.

Tout d'abord, il convient de rappeler que Clément Marot comme Théodore de Bèze sont des auteurs que l'on peut qualifier de Genevois, dans le sens où ils ont tous deux séjournés à Genève et été influencés par Jean Calvin. Ces deux auteurs français sont proches des réformés genevois, et notamment Théodore de Bèze, qui est un intime de Calvin et lui succède à sa mort en 1564 à la tête de l'Église réformée de Genève. On trouve ainsi dans l'édition du Psautier de Jean de Tournes en 1562, comme dans celle de 1563 ou dans l'édition de Jean Mareschal la même année un texte de Théodore de Bèze, placé après le privilège du roi et l'épître de Calvin, intitulé « Theodore de Beze à l'Eglise de nostre Seigneur ». Ce texte en vers, imprimé en caractères italiques, est un éloge des croyants réformés :

« Petit troupeau, le mepris de ce monde,

Et seul thresor de la machine ronde :

Tu es celuy auquel gist mon courage,

Pour te donner ce mien petit ouvrage […].

Arriere Rois & Princes revestus

D'or & d'argent, & non pas de vertus »[175].

Les psaumes eux-mêmes sont présentés à la manière genevoise dans les éditions lyonnaises. On trouve ainsi sous le numéro de chaque psaume quelques lignes en prose, habituellement en caractères italiques, proposant un bref résumé du psaume dont il va être question. Cette tradition remonte aux origines de la Réforme, et nous avons pu constater qu'elle se manifestait également dans les éditions de la Bible.

[174] Jean-Daniel CANDAUX (préf.), *Le Psautier de Genève, 1562-1865 : images commentées et essai de bibligraphie*, Genève, Éd. de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, 1986, [n. ch.]
[175] Vers 2 à 6 et vers 14-15 dans « Theodore de Beze à l'Église de nostre Seigneur ».

(cc) BY-NC-ND

Mais c'est surtout la place des textes de Calvin qu'il est intéressant d'étudier ici. Toutes les éditions du Psautier genevois de 1562 sont publiées avec en guise de préface une épître de Calvin, datée du 10 juin 1543, s'ouvrant sur « A tous chrestiens et amateurs de la Parolle de Dieu ». Cette épître est présente dès les éditions partielles des Psaumes de 1545. Calvin y justifie la mise en musique du recueil des Psaumes et leur intérêt pour la liturgie réformée. Il insiste notamment sur le choix de la langue vernaculaire pour chanter les Psaumes. Il justifie ce choix en écrivant que la langue vernaculaire permet à chacun des croyants de participer activement à la liturgie, le chant n'ayant de sens que si les paroles en sont comprises :

> « Car de dire que nous puissions avoir devotion, soit à priere, soit à ceremonie, sans y rien entendre, c'est une grande moquerie. […] Et de faict, si on pouvoit estre edifié des choses qu'on voit, sans congnoistre ce qu'elles signifient, sainct Paul ne defendroit pas si rigoreusement de parler en langue incongneue. […] Et à la verité, nous cognoissons par experience, que le chant a grand force et vigueur d'esmouvoir et enflamber le cœur des hommes, pour invoquer et louer Dieu d'un zele plus vehement et ardent »[176].

Il contre une seconde critique qui pourrait être faite contre le chant des Psaumes en opposant le chant « legier et volage » au chant ayant « pois et majesté ». En effet, il s'appuie sur les pères de l'Église, et notamment Saint Augustin, pour affirmer que les Psaumes sont des chants « convenable[s] au subject » grâce à une mélodie « modérée », bien loin des « chansons en partie vaines et frivoles, en partie sottes et lourdes, en partie salles et vilaines, et par conséquent mauvaises et nuysibles ». Ce texte, placé en tête du Psautier, lui sert donc de justification. Calvin y montre les différences entre le chant des Psaumes tel qu'il doit être pratiqué dans l'Église réformée et le chant grégorien, maintenant ainsi la pratique du chant dans la liturgie.

Un second texte de Calvin est inséré à la traduction des Psaumes, *La Forme des prieres ecclesiastiques*, texte écrit en 1541, et qui renferme les textes que le ministre doit prononcer aux moments importants du culte dominical, du baptême, du mariage,… Ce texte reprend les grands principes évoqués par le réformateur dans son *Institution de la religion chrétienne*, sur laquelle nous reviendrons. Ce texte est systématiquement complété dans les éditions du Psautier complet de 1562 par un catéchisme, intitulé *Cathéchisme, c'est-à-dire le formulaire d'instruire les enfans en la Chrestienté, fait en manière de dialogue, où le Ministre interroge et l'enfans respond.* Ce texte est parmi les plus connus de Calvin, il reprend sous la forme familière qui est celle de la discussion entre un pasteur et un enfant les grands articles de la foi, de la prière, des sacrements, avec une instruction répartie sur chaque dimanche de l'année. On trouve parfois attachées à ce catéchisme des prières de Calvin, au nombre de dix-huit dans les éditions de 1562 et 1563, ou parfois réduites au nombre de cinq avec seulement « oraisons pour dire le matin en se levant », « pour dire devant qu'estudier sa leçon à l'eschole », « pour dire devant le repas », « pour rendre grâces après le repas » et « pour dire devant que dormir », c'est-à-dire les cinq moments marquants de la journée. Calvin avait publié ces prières avec son catéchisme en 1545, c'est pourquoi elles sont souvent jointes à l'édition du catéchisme dans le Psautier.

Enfin, on trouve dans certaines éditions, comme dans celle de 1563 chez Jean de Tournes, une *Confession de foy faicte d'un commun accord par les Églises, qui sont dispersées en France, et s'abstiennent des idolatries papales*. Ce texte a été rédigé le 29 mai 1559 lors du premier synode national des Églises réformées de France. Il a été adopté à partir d'un projet élaboré par Jean Calvin, Théodore de Bèze et Pierre Viret à

[176] Texte placé en annexe dans Robert WEEDA, *Le psautier de Calvin : l'histoire d'un livre populaire au XVI ème siècle (1551-1598)*, Turnhout, Éd. Brepols, 2002, p. 157-158.

(cc) BY-NC-ND

Genève, projet qui visait à la rédaction d'un texte de confession de foi en quarante articles. Ce document qui semble fondamental aux réformateurs genevois est pourtant peu repris par les éditeurs de la ville protestante ; il est davantage présent dans les éditions lyonnaises, même si, sur les trois éditions que nous avons pu consulter, une seule reproduit ce texte.

L'omniprésence des figures de Théodore de Bèze et de Jean Calvin dans les recueils des Psaumes fait de cet ouvrage un livre particulièrement influencé par la conception genevoise et calviniste de la Réforme. Les éditions lyonnaises des Psaumes sont entièrement conditionnées par les décisions genevoises. Qu'il s'agisse des textes qui les composent ou de l'entreprise d'édition, le centre décisionnel est bien Genève, à travers les grandes figures de Théodore de Bèze, Antoine Vincent et Jean Calvin.

B. L'ŒUVRE DE CALVIN IMPRIMÉE À LYON

L'étude des éditions des Écritures saintes a révélé le poids de l'autorité de Jean Calvin dans tous les ouvrages se réclamant réformés. Il est la référence indispensable pour tout imprimeur libraire se voulant le chantre de la nouvelle doctrine. C'est pourquoi ses œuvres théologiques sont si importantes : les imprimeurs réformés se font un devoir de les éditer, malgré la censure et les risques encourus.

1. L'effort de traduction du latin au français

Si la France, et tout particulièrement Lyon, sont influencées par la Réforme calviniste plus que par la Réforme de Luther, c'est parce que Jean Calvin a cherché, dès ses premières œuvres, à traduire ses textes pour les diffuser au-delà de Genève. Pour Francis Higman, ce sont les ouvrages de propagande de la Réforme calviniste qui introduisent l'usage systématique du français pour le débat. Le poids de l'œuvre de Calvin à Lyon résulte bien entendu d'un choix éditorial des imprimeurs mais surtout de la volonté de Calvin d'imposer sa doctrine en France.

Entre éducation humaniste et vocation pastorale

Dans *Jean Calvin et le livre imprimé*, Jean-François Gilmont s'intéresse aux langues dans lesquelles Calvin écrit, à savoir le latin, d'abord, puis le français[177]. Il montre ainsi que le réformateur, par sa formation humaniste, est naturellement porté à écrire en latin. Sa correspondance privée avec d'autres francophones comme Guillaume Farel ou Pierre Viret est exclusivement écrite en latin, preuve que la langue latine est pour Calvin la langue de l'écriture. On trouve en effet chez Calvin cette idée que le français est une langue encore pauvre, qui ne parvient pas à faire passer un message précis.

Cependant, la nécessité du réformateur de s'adresser à un large auditoire, qui n'a pas toujours une bonne maîtrise de la langue latine, langue savante des élites, vient se heurter à une telle conception. Pour ses ouvrages polémiques et didactiques, la question de la langue dans laquelle il faut écrire se pose particulièrement. La rédaction de son *Institution de la religion chrétienne*, ouvrage voué à la promotion de la foi réformée auprès des peuples de Genève mais aussi de France, la patrie d'origine de Calvin, suscite immédiatement des interrogations. C'est pourquoi dès 1536, année de la rédaction en latin de la première version de l'*Institution*, Calvin travaille sur une version française du

[177] J.-F. GILMONT, *Jean Calvin et le livre imprimé*, Genève, Éd. Droz, Coll. Etudes de philologie et d'histoire (Cahiers d'Humanisme et Renaissance) n°50, 1997, p. 155-165.

(cc) BY-NC-ND

texte. Il faut cependant attendre 1539, avec le *Petit traicté de la Cene*, pour que Calvin rédige directement en français, avec une traduction en latin postérieure. Pour Gilmont, c'est à l'occasion de son exil à Strasbourg que Calvin s'approprie le français comme langue écrite. Après son retour à Genève, toutes ses œuvres destinées à un large public sont traduites en français voire rédigées directement en français, comme c'est le cas pour toute une partie de sa littérature polémique. Progressivement, l'auteur, qui traduit lui-même la plupart de ses œuvres, s'affranchit de son original latin pour écrire en langue française.

L'enjeu de la traduction en langue française

Un des problèmes qui se pose rapidement à Calvin est la pauvreté de la langue française. L'œuvre française de Calvin, parce qu'elle s'inscrit dans une période clé pour l'usage du français, permet à cette langue d'adopter les règles grammaticales et orthographiques, créant ainsi le français moderne[178]. En effet, c'est avec l'Édit de Villers Cotterêts que la langue française acquiert une certaine dignité par rapport au latin en devenant la langue officielle de l'administration du pays. Or cet Édit date de 1539. Calvin est donc novateur lorsqu'il écrit son œuvre théologique et polémique en français.

Mais au-delà d'un souci linguistique, le choix de la langue française répond à un impératif pastoral. Pour Jean-François Gilmont, cette préoccupation apparaît lorsque Calvin prêche à Genève. Il réalise alors que la pratique ecclésiastique a besoin d'ouvrages en français pour que dans les faits, la religion revienne vraiment au peuple des croyants. Ses premiers ouvrages en français sont destinés à un lectorat peu savant, il propose donc des œuvres simples, avec notamment son *Catéchisme*, dont nous avons déjà parlé, et qui se présente comme une sorte de résumé de son *Institution*, texte qu'il considère comme trop complexe pour le public populaire. De la même manière, il ne traduit pas l'ensemble de ses *Commentaires* mais des versions simplifiées, qu'il considère comme suffisantes pour la masse francophone. C'est seulement en 1547 qu'il traduit en version intégrale ses commentaires bibliques.

Ce sont les rééditions et augmentations successives de l'*Institution de la religion chrétienne* qui montrent le mieux l'enjeu que représente la traduction en français pour la diffusion de la doctrine réformée. Dans son épître liminaire au Roi de France François I^er^, écrite en 1535, Calvin déclare vouloir exposer la doctrine évangélique au peuple. C'est pourquoi dès la première édition en 1536, il réfléchit à une traduction de l'intégralité du texte en français. Si cette traduction de la première édition n'aboutit pas, chaque nouvelle révision du texte latin est immédiatement suivie par une traduction produite par Calvin lui-même, ce qui lui permet d'adapter plus librement le texte français au sens qu'il a voulu donner. Les révisions de 1539, 1543, 1550 et 1559 donnent toutes lieux à des éditions en français en 1541, 1545, 1551 et 1560, permettant ainsi la diffusion de l'œuvre clé de la Réforme calviniste dans toute la France. On ne trouve d'ailleurs presque aucune édition de Calvin en latin à Lyon, et absolument aucune sur la période que nous étudions. Il faut en réalité attendre 1562 et la prise de la ville par les protestants pour voir des éditeurs publier cet auteur interdit par l'index parisien.

[178] F. HIGMAN, « Réforme calviniste et langue française », dans *Lire et découvrir…*, p. 338.

(cc) BY-NC-ND

2. Les ouvrages de Calvin édités à Lyon

Nous l'avons vu, Jean Calvin est un des auteurs les plus importants de la Réforme. C'est un prédicateur respecté mais aussi un grand théologien. A la fois pasteur et enseignant, son œuvre est majeure pour toute personne souhaitant transmettre le message de l'Evangile. C'est ce qui permet d'expliquer pourquoi son œuvre est si présente dans l'imprimerie à Lyon.

La place de l'œuvre de Calvin dans la religion réformée

A Genève, c'est par le sermon que Calvin informe et éduque la population. Ses cours d'exégèse biblique, que l'on trouve retranscris dans ses *Leçons* et *Commentaires* sont pris en notes et publiés afin de diffuser le génie de Calvin en dehors de Genève. Pour Calvin, la publication de commentaires de qualité est un devoir du théologien. On trouve ainsi dans une lettre datant de 1554 :

> « Il est avant tout nécessaire d'avoir des commentaires sérieux, érudits et solides, d'hommes pieux et au jugement droit, dotés à la fois d'autorité et de jugement »[179].

La publication de ces commentaires, leçons et sermons permet au réformateur d'assurer la pureté de la doctrine. Si ses commentaires et leçons sont publiés après une prise de notes de ses élèves ou de ses secrétaires, il révise lui-même les textes pour en fournir la meilleure édition possible. Sa façon de procéder dans ses commentaires est en elle-même intéressante et montre la dimension pédagogique de son travail : il suit le texte biblique verset à verset en faisant des remarques d'ordre historique, géographique ou culturel pour dévoiler le message du texte. L'ensemble de ces textes ainsi que ses ouvrages ecclésiastiques s'adressent donc à un large public.

Il est le porte-parole de l'Église de Genève. Son œuvre rayonne dans toute l'Europe réformée car c'est par lui que passe la doctrine de l'Église réformée. On peut d'ailleurs noter que son œuvre est diffusée sous la responsabilité de l'Église et du Conseil de Genève.

Les éditions lyonnaises

Calvin fait partie des auteurs « Opera Omnia », c'est-à-dire dont l'ensemble de l'œuvre est condamnée par les index parisien, romain, espagnol,… Imprimer une de ses œuvres est donc dangereux, et même si à Lyon la censure n'est pas aussi efficace qu'à Paris, cela reste une entreprise risquée. C'est pourquoi avant 1562, on ne trouve pas d'éditions des œuvres de Calvin.

Cependant, la prise de la ville en avril 1562 par les protestants change les dispositions du Consulat en matière de censure et les imprimeurs libraires de confession réformée ont liberté d'éditer des ouvrages auparavant considérés comme hérétiques. On dénombre ainsi entre 1562 et 1565 vingt cinq éditions de Jean Calvin[180], dont dix

[179] Cité par J.-F. GILMONT dans *Jean Calvin et le livre imprimé…*, p. 71.

[180] Nous excluons de cette étude les textes de Calvin imprimés en pièces liminaires dans des Bibles ou Psautiers. Les remarques qui suivent s'appuient sur les informations fournies par J.-F. GILMONT et Rodolphe PETER dans *Bibliotheca Calviniana : les œuvres de Jean Calvin publiées au XVI ème siècle*,, t.2 et t.3. Les identifications d'imprimeurs ou libraires pour les ouvrages anonymes sont les leurs, nous les accepterons ici avec les précautions nécessaires, que J.-F. GILMONT recommande : « Il convient cependant de noter les limites de la tentative [d'identification]. A Lyon, les fonctions de libraire-éditeur et celles d'imprimeur sont souvent séparées. Comme le même libraire peut s'adresser à plusieurs imprimeurs, le matériel typographique utilisé ne permet pas de l'identifier. Inversement, un même imprimeur peut travailler pour plusieurs libraires. […] La plus grande prudence s'impose donc en la matière ».

(cc) BY-NC-ND

Commentaires, huit *Institutions*, trois *Sermons* et trois *Leçons*, imprimées ou distribuées chez treize imprimeurs ou marchands libraires lyonnais[181].

Il faut tout d'abord remarquer que l'ensemble de l'œuvre de Calvin n'est pas représentée à Lyon. En effet, tout un pan de son œuvre, à savoir ses textes polémiques, est négligé par les imprimeurs libraires lyonnais. Nous nous attacherons plus précisément par la suite à la question des textes polémiques genevois mais d'ors et déjà, il faut noter que les ouvrages polémiques de Calvin, parce qu'ils s'adressent à une personne ou à un groupe de personnes particulier (par exemple les luthériens extrémistes ou les anabaptistes) intéressent peu les réformés lyonnais car ces textes répondent peu aux préoccupations quotidiennes des lyonnais.

Ensuite, si 1562 marque une rupture par rapport à la période précédente avec la publication d'œuvres de Calvin portant, sur la page de titre, le nom de l'auteur, il faut noter que cette même année, un seul imprimeur porte mention de son nom sur le colophon, à savoir Symphorien Barbier dans *Soixante cinq sermons sur l'Harmonie ou Concordance des trois Evangelistes*, et seulement sur une partie de l'édition. Il faut attendre 1563 pour voir imprimer des éditions signées par leurs commanditaires.

Un certain nombre d'éditions, ou un certain nombre d'ouvrages dans certaines éditions, portent parfois sur leur page de titre une fausse adresse ajoutée au composteur. C'est le cas par exemple sur une édition des *Commentaires sur l'harmonie ou la concordance*, publiée en 1562 chez Sébastien Honorat. L'exemplaire consulté par Jean-François Gilmont et Rodolphe Peter à la Bibliothèque municipale de Boulogne-sur-Mer présente ainsi sous la date deux lignes de texte ajoutées après l'impression de la page, indiquant « Par François Perrin, A Genève »[182]. Cet exemple n'est pas isolé : la même année, on trouve ajouté au composteur « A Genève » sur la page de titre d'un exemplaire des *Commentaires de Jean Calvin sur les actes des Apostres* édité chez Honorat[183], ou encore « A Genève, Par Conrad Badius » sur l'exemplaire conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon des *Sermons sur les dix commandemens* imprimés par Symphorien Barbier pour Frellon et Vincent[184]. Il est plus étonnant de trouver sur une édition de 1565 de l'*Institution* à la fois un faux nom et une fausse adresse ajoutée au composteur : une partie de l'édition signée sur la page de titre par « Jean Martin », peut-être un pseudonyme pour Jean Frellon, a ainsi la mention « A Lion » noircie et surmontée de la mention « A Genève ».

L'étude des pages de titre de ces premières éditions lyonnaises de Jean Calvin dans les années 1560 est donc révélatrice de la frilosité des libraires à publier trop ouvertement ces ouvrages interdits, l'ajout d'une fausse adresse genevoise étant un moyen d'échapper à la censure.

Les éditions lyonnaises de Calvin sont des reproductions d'ouvrages venant d'être publiés à Genève. L'ensemble des éditions lyonnaises de l'*Institution de la religion chrétienne* reprend la dernière révision de Calvin, datant dans sa version française de 1560 et publiée à Genève. L'édition de Jean de Tournes en 1562 recopie ainsi page à page l'ouvrage édité par Conrad Badius un an auparavant, la seule modification étant que Tournes pagine l'ouvrage là où Badius l'avait folioté. De la même manière, l'édition

[181] Sébastien Honorat chez Jean d'Orgerolles, Charles Pesnot, Claude Senneton, les associés Cloquemin et Hylaire, Jean de Tournes, les associés Jean Frellon et Antoine Vincent chez Symphorien Barbier et Jean d'Orgerolles, Benoît Rigaud, Antoine Cercia et Pierre Haultin.
[182] J.-F. GILMONT et R. PETER, *Bibliotheca Calviniana…*, t.2, p. 878-879.
[183] *Op. cit.*, t.2, p. 882-883.
[184] *Op. cit.*, t.2, p. 938-939.

(cc) BY-NC-ND

de l'*Institution* en 1562, attribuée à Claude Ravot ou à Sébastien Honorat, reproduit l'édition de Badius en recopiant même le colophon de ce dernier sans le modifier :

> « Achevé d'imprimer par Conrad Badius imprimeur de Geneve, l'an M. D. LXI. et le XI. jour d'avril. »

Ces deux éditions de l'*Institution* sont donc très proches puisqu'elles ont le même modèle. Un certain nombre des éditions publiées en 1565 sont en fait des réémissions d'ouvrages édités en 1562, comme c'est le cas pour l'édition partagée entre Senneton et Pesnot, réémission de l'impression faite en 1562 par les associés Cloquemin et Hylaire. Dans toutes ces nouvelles éditions, le seul changement réside dans l'ajout des index de Marlorat, présents dans chacunes des éditions de l'année 1565.

De la même manière, les éditions des *Sermons* et des *Commentaires* sont des copies de textes imprimés à Genève, notamment par Conrad Badius, qui sert souvent de modèle pour les éditions lyonnaises. L'édition en 1562 des *Soixante cinq sermons sur l'Harmonie ou Concordance des trois Evangelistes* publiée par Frellon et Vincent chez Symphorien Barbier est ainsi une réédition de l'ouvrage publié par Badius la même année, après l'obtention par Antoine Vincent d'un monopole d'édition sur les sermons de Calvin[185].

Après la prise de la ville par les protestants, il est plus facile pour les libraires d'obtenir les modèles des éditions princeps des œuvres de Calvin imprimées à Genève. La diffusion des éditions françaises devient une part importante du marché de l'imprimerie à Lyon, comme le montre les huit éditions successives en seulement quatre ans de l'*Institution de la religion chrétienne*.

3. La place de son Institution dans les imprimeries réformées

Le texte de référence de la doctrine réformée

L'ouvrage de Jean Calvin intitulé *Institution de la religion chrestienne* est un des textes les plus importants de la religion réformée tant par son contenu que par le volume de l'ouvrage lui-même, sans cesse réécrit et augmenté.

La première édition de ce texte est publiée en 1536. Calvin la présente comme une sorte de résumé de la doctrine réformée, mettant par écrit les points clés de la nouvelle foi. Ce premier texte publié en format in-octavo est déjà abondant, puisqu'il est imprimé sur cinq cent pages. En plus d'exposer la doctrine réformée, Calvin y prend la défense des Français persécutés après l'affaire des Placards de 1534[186]. L'épître au roi de France François I^{er} sert ainsi cet objectif. Le succès de cet ouvrage est attesté tout d'abord par l'épuisement de l'édition au bout d'un an dans les librairies baloises[187] mais également par le nombre de rééditions de ce texte, enrichi pendant vingt ans par l'auteur. La nouvelle édition de 1539 est ainsi un remaniement intégral du texte. L'*Institution* n'est plus un catéchisme mais un véritable traité de théologie. Calvin explique ce changement d'intention dans son avis au lecteur :

> « Or mon but ha esté de tellement preparer & instruire ceux qui se voudront adonner à l'estude de Theologie, à ce qu'ils ayent facile acces à lire l'Escriture

[185] *Op. cit.*, t.2, p. 940.
[186] J.-F. GILMONT, *Jean Calvin et le livre imprimé…*, p. 64.
[187] *Op. cit.*, p. 65.

(cc) BY-NC-ND

sainte, & à profiter & se bien avancer à l'entendre, & tenir le bon chemin & droit sans choper »[188].

Son texte devient un outil pédagogique pour les fidèles mais aussi pour les futurs ministres du culte. Le remaniement le plus important est celui présenté dans l'édition de 1559. Les dix-sept chapitres de l'édition de 1539 sont augmentés pour parvenir à une organisation en quatre livres et quatre-vingt chapitres, passant ainsi de 200 000 mots à un ouvrage définitif de 450 000 mots[189]. Cette rédaction par progressive accumulation et lente réflexion permet de construire un ouvrage exhaustif servant de texte de référence pour la nouvelle Église.

Dans sa version définitive, ce texte est un monument théologique très organisé et cherchant à atteindre l'exhaustivité. Il est présenté comme la clé de lecture de la Bible et structure l'ensemble de l'organisation de l'Église réformée. Les éditions des *Commentaires* et *Sermons* de Calvin renvoient d'ailleurs à des développements de l'*Institution* pour expliquer certains points de la doctrine. Ce texte de référence devient donc central pour les imprimeurs et libraires réformés. La version française de 1560 a une postérité importante : en 1562, six éditions de ce seul texte sont relevées en France, dont quatre éditions à Lyon[190].

Les trois éditions que nous avons consultées reproduisent la version en langue française de 1560. Ces volumes reprennent dans leur titre la nouveauté de l'ouvrage par rapport aux éditions précédentes. L'édition attribuée à Jean Frellon et Antoine Vincent et supposément imprimée par Symphorien Barbier[191] titre ainsi *Institution de la religion chrestienne. Nouvellement mise en quatre Livres, et distinguée par chapitres, en ordre et methode bien propre : augmentée aussi de tel accroissement, qu'on la peut presque estimer un Livre nouveau*, titre que reprennent les trois autres éditions lyonnaises de cette année-là, attribuées par Jean-François Gilmont et Rodolphe Peter à Jean de Tournes, à l'association de Hylaire et Cloquemin et à Sébastien Honorat ou Claude Ravot. L'étude d'une édition de Charles Pesnot en 1565 permet de voir que la version de 1560 est elle-même augmentée. En effet sont rajoutées les tables des matières d'Augustin Marlorat venant compléter l'organisation du texte. L'auteur insiste sur la perfection de l'œuvre de Calvin, justifiant l'ajout de ces tables dans une épître au lecteur datée du 1er mai 1562 et préfaçant celles-ci :

> « Cela se devoit faire plustost [la table des passages de la bible], & specialement depuis trois ans, quand l'autheur dudit livre, y mit tellement la main, qu'outre plusieurs bonnes choses qu'il y a adjoustées, la disposition des matieres qui y sont contenues, est sortie de ses mains en sa perfection, tellement qu'en quatre Liures divisez en Chapitres, & iceux en diverses Sections, il a non moins heureusement que familierement compris, tous les poincts de la religion Chrestienne. »

De la même manière l'auteur de la « Table ou bref sommaire des principales matieres contenues en ceste institution de la religion Chrestienne, dressée selon l'ordre de l'Alphabet », également présente dans les éditions lyonnaises des années précédentes, et placée à la fin de l'*Institution*, justifie sa présence dans l'édition de Pesnot en 1565. La table est ainsi préfacée par une courte épître au lecteur :

> « Ce livre a desja tant de fois esté r'imprime non seulement en Latin, mais aussi en François, qu'il est bien à présumer que ceux qui l'ont un peu attentivement feuilleté, pourroyent sans grade difficulté trouver les principaux poincts de

[188] Jean CALVIN, « Ian Calvin au lecteur », dans I*nstitution de la religion Chrestienne*, [Lyon], [s.e], 1562, f. *II.
[189] Chiffres fournis par J.-F. GILMONT dans *Jean Calvin et le livre imprimé…*, p. 69.
[190] Chiffres fournis par J.-F. GILMONT dans *Le livre réformé…*, p. 87.
[191] Identification faite par J.-F. GILMONT et R. PETER dans *Bibliotheca Calviniana…*, t.2, p. 914-916.

(cc) BY-NC-ND

> doctrine, chacun en son endroit, sans estre aidez de ceste Table. Et mesme l'Autheur en ceste derniere edition, le divisant en quatre livres ou parties principales, a puis apres compris chacune en plusieurs chapitres, & assez bref, & si clairement & familierement, qu'on se pourroit mieux que jamais passer de Table. Toutesfois pource que plusieurs ne se peuvent contenter d'un livre, s'il n'y en a une : j'ay bien voulu en ceci me conformer à l'usage commun, esperant que prendrez la chose en gré, & ferez tant mieux votre profit du livre, à l'honneur de Dieu & edification de son Église, ainsi soit-il ».

Ce texte majeur de la religion réformée est donc très présent dans l'édition lyonnaise sous la même forme qu'à Genève.

Par ailleurs, ce texte a une grande influence sur l'édition catholique. L'*Institution* est censurée par la faculté de théologie de Paris dans ses versions française et latine en 1542. Cette interdiction est suivie en 1543 par la rédaction d'un texte en latin puis immédiatement traduit en français, ce qui est nouveau, intitulé *Vingt sept articles de la foy*, fixant, à la manière du texte de Calvin, la doctrine catholique[192]. Le premier « Catalogue des livres censurez » est d'ailleurs imprimé par la faculté de la Sorbonne en 1544 et officialisé par le Parlement parisien l'année suivante. Ce renforcement de la censure catholique peut être relié à la formidable diffusion de l'ouvrage de Calvin et à sa dimension polémique qui vient donc déranger le pouvoir catholique français.

Un texte polémique qui trouve sa place dans l'édition réformée lyonnaise

Si le texte même de l'*Institution* suscite la polémique, les pièces liminaires qui l'entourent participent activement à la querelle religieuse. Qu'il s'agisse de l'épître au lecteur, de la dédicace au roi de France François I^er^ ou de la table « Les principaux poinctz contenus en ceste institution Chrestienne », cet ouvrage trouve sa place dans une édition réformée lyonnaise attachée à une polémique parfois virulente.

L'épître au lecteur est une pièce polémique car elle explique au lecteur les intentions de l'auteur dans son ouvrage. Nécessairement, le but de l'*Institution* est de montrer que la doctrine réformée est la « vraie » doctrine. Si le développement du texte est d'ordre théologique, l'épître au lecteur se veut presque un temps de dialogue, de discussion avec les fidèles. Le ton adopté est donc davantage informel et moins centré sur le texte biblique. L'épître est le moment où Calvin peut exprimer ses griefs à l'égard des catholiques autrement qu'en leur opposant une autre lecture des textes sacrés :

> « Toutefois je ne pense point qu'il y ait homme sur la terre qui soit plus affailly, mords & deschiré par fausses detractions, tant des ennemis manifestes de la verité de Dieu, que beaucoup de canailles qui se sont fourrez en son Église : tant de Moines qui ont apporté leurs frocs hors de leurs cloistres pour infecter le lieu où ilz venoyent, que d'autres vileins qui ne valent pas mieux qu'eux. »

Le vocabulaire employé ici, avec « canailles », « se fourrer », « frocs », « infecter », « vilains », est un vocabulaire relativement agressif et ainsi polémique. Il ne s'agit pas ici de convaincre l'adversaire mais de le rabaisser.

La dédicace à François I^er^ rentre elle aussi dans la polémique par le choix d'un destinataire atypique. En effet, Calvin fait le choix en 1535, après l'affaire des Placards

[192] F. HIGMAN, « Le levain de l'Evangile », dans *Histoire de l'édition française…*, t.1, p. 316-317.

(cc) BY-NC-ND

et une repression accrue contre les réformés du royaume de France, de dédier son ouvrage à François I[er], roi catholique. Au-delà du Roi de France, Calvin vise l'ensemble des lecteurs. En effet on ne trouve pas dans ce texte un éloge du prince, et l'auteur n'explique pas son choix. C'est pourquoi Jean-François Gilmont[193] émet l'hypothèse que ce choix dédicatoire relève davantage d'un coup médiatique que d'un choix politique. Cette dédicace est très connue aujourd'hui, et les éditions tirées à part de ce texte montrent qu'à l'époque, elle l'était aussi. Dédicacer ce texte à François I[er] permet à l'auteur d'élever son ouvrage. Les propos tenus dans l'épître acquièrent une portée beaucoup plus importante par le seul fait que figure le nom de François I[er] dans le titre :

> « Au roy de France tres-chrestien, Francois premier de ce nom, son prince et souverain seigneur, Ian Calvin paix et salut en Jésus Christ. »

Cette préface sert de réquisitoire auprès du Roi de France après les violentes répressions contre les réformés français. Calvin y demande la tolérance à l'égard des réformés, en montrant que les fidèles de la nouvelle Église ne sont pas des Anabaptistes refusant le pouvoir politique en place. En adressant son épître à François I[er], Calvin réaffirme l'obéissance des réformés à leur Roi.

Cependant, cette dédicace s'inscrit dans le contexte de la polémique notamment par l'insistance sur les violences ayant cours en France contre les protestants et par l'utilisation abondante du vocabulaire juridique. Le propos de cette épître étant de réclamer la tolérance à l'égard des réformés, Calvin regrette à plusieurs reprises les violences qui leur sont faites. L'actualité de cette question en 1535 mais également dans les années 1560 et surtout 1562 avec le massacre de Wassy et la première guerre de religion fait de ce texte un fer de lance de la controverse. Le vocabulaire utilisé par Calvin est très critique à l'égard de ceux qui commentent de tels massacres, tout en nuançant le rôle du Roi auquel il s'adresse. Calvin met ainsi sur le compte de mensonges et de mauvaises informations le fait que François I[er] autorise de telles violences, le dédouanant ainsi de toute responsabilité :

> « C'est force & violence, que cruelles sentences sont prononcées à l'encontre d'icelle devant qu'elle ait esté defendue. C'est fraude & trahison, que dans cause elle est notée de sedition & malefice. Afin que nul ne pense que nous nous complaignons de ces choses à tort, vous mesmes nous pouvez estre tesmoin, Sire, par combien fausses calomnies elle est tous les jours diffamée envers vous : c'est à savoir, qu'elle ne tend à autre fin, sinon que tous regnes & polices soyent ruinées, la paix soit troublée, les loix abolies, les seigneuries & possessions dissipées : bref, que toutes choses soyent renversées en confusion. »

De plus, le texte se développe en deux parties. La première partie de l'épître contient de très nombreux termes de droit. Cette remarque faite par Francis Higman est assez intéressante ici[194]. Les termes de « cause », « droit », « judiciaire », « deffence » sont souvent repris dans le texte, réinvestissant la formation en droit de l'auteur dans le domaine religieux. Cette épître est ainsi particulièrement rhétorique avec de nombreuses formules, chiasmes, hyperboles,… La seconde partie du texte est elle aussi argumentative, mais elle s'appuie davantage sur les Écritures. Ce n'est plus le vocabulaire de droit qui est employé mais les notes marginales avec d'abondantes références bibliques pour justifier son propos, rentrant ainsi déjà dans le débat théologique.

[193] J.-F. GILMONT, *Jean Calvin et le livre réformé…*, p. 258.
[194] F. HIGMAN, *La diffusion de la Réforme en France…*, p. 112.

(cc) BY-NC-ND

Enfin, la table figurant immédiatement après la page de titre (au verso de celle-ci dans l'édition de 1562 attribuée à Claude Ravot ou à Sébastien Honorat) et intitulée « Les principaux poinctz contenus en ceste institution Chrestienne » présente à la fin de la liste un court texte particulièrement intéressant. Ce court texte est imprimé dans les trois éditions consultées dans des caractères romains plus grands que ceux utilisés pour la table et sur une seule colonne occupant toute la largeur de la page, là où la table était présentée sur deux colonnes. Ainsi mise en valeur, cette phrase vise à renforcer le poids et la validité de ces « principaux points ».

> « Toutes ces choses sont traittées en ceste Institution clairement & pertinemment : & tout ce que les adversaire ameinent au contraire, est tellement refuté que tout fidele lecteur ha de quoi se contenter, sans plus s'arrester aux fariboles & subtilitez des Sophistes. »

Cette simple phrase, avec les termes « fariboles » et « sophistes » vient encore une fois écraser l'adversaire catholique avant même le début du texte. Elle agit comme une sorte d'avertissement pour le lecteur, lui signifiant la qualité supérieure du texte de Calvin.

L'œuvre théologique de Calvin a une place assez importante dans l'édition lyonnaise à partir de 1562, les vingt cinq éditions mentionnées ne prenant même pas en compte les textes du réformateur imprimés dans les Psautiers par exemple. Mais pour ce qui est de la littérature polémique, les imprimeurs libraires lyonnais semblent se détacher de cet auteur et des modèles genevois.

C. L'INFLUENCE GENEVOISE DANS LES OUVRAGES POLÉMIQUES

L'œuvre de Jean Calvin est une œuvre profondément polémique car elle répond aux critiques de ses adversaires et se fait mordante lorsqu'il s'agit de critiquer les pratiques catholiques. Pourtant cette œuvre polémique est peu présente à Lyon : c'est que la controverse à Lyon n'a pas la même dimension qu'à Genève.

1. Polémique calviniste et polémique lyonnaise

L'œuvre polémique de Calvin : des pièces paradoxales

L'étude de l'épître à François I^er^ le montre bien, l'œuvre de Calvin est dans son ensemble inscrite dans la controverse. Mais Jean-François Gilmont montre également que 85% des pages écrites par le réformateur en dehors de son *Institution* et de ses œuvres exégétiques sont des pages fortement polémiques[195]. Son œuvre polémique commence assez tôt, au départ par le moyen de lettres, soi-disant privées mais en réalité écrites pour un public plus large. Cela lui permet généralement de réagir à la publication d'un ouvrage ou à un événement. Il s'agit donc d'ouvrages assez brefs. A partir des années 1550, ces textes deviennent plus personnels en visant une personne en particulier.

Il pourrait sembler étonnant de trouver une telle œuvre polémique chez un auteur qui se veut le partisan de la paix et de la modération. Il est lui-même conscient que la polémique, en mettant en lumière certains arguments de l'adversaire, favorise leur succès auprès du public. Mais c'est surtout la question de la violence des propos qui se

[195] J.-F. GILMONT, *Op. cit.*, p. 100.

(cc) BY-NC-ND

pose à Calvin. En effet son œuvre fait l'objet de nombreuses critiques dans le milieu protestant car elle est considérée comme excessivement violente à cause du style très mordant de l'auteur. Il se justifie ainsi en disant lutter pour la Vérité :

> « Si l'importunité de ceux qui sement ces songes l'eust permis, je me fusse volontiers passé d'entrer en ceste manière de combat, lequel ne peut tant rapporter de fruit qu'il donne de peine. […] Je disputeray sans aucune malveillance et sans m'attacher à certaines personne et sans un appetit de brocarder et mesdire »[196].

Il s'engage donc à respecter les termes d'une polémique non injurieuse, respectueuse de l'adversaire, qui ne cherche qu'à dénoncer l'aveuglement et l'obstination des imposteurs pour mieux conforter les positions de ses coreligionnaires, avec cette nuance que face à l'entêtement de certains dans le refus de la Vérité, les injures les plus violentes sont justifiées. Calvin adopte donc dans ses œuvres polémiques un style court, direct, sur un ton sévère qui lui permet d'attaquer de front les erreurs essentielles de ses adversaires. La simplicité est pour lui la plus grande qualité d'un texte polémique, qui doit chercher à faire passer un message clair au lecteur. Il s'agit donc d'utiliser un langage et une syntaxe simples pour être compris de tous et rendre le message efficace. Cependant, malgré cette gravité, il accepte la satire telle que la pratique Théodore de Bèze, lorsqu'elle s'attache à certains sujets où la moquerie est permise, comme la corruption des prêtres.

Les pièces polémiques et pamphlétaires imprimées à Lyon

Mais l'œuvre polémique de Jean Calvin s'imprime peu à Lyon. Entre 1560 et 1565, période d'intense controverse dans cette ville catholique, protestante puis aux mains des jésuites, seul un ouvrage polémique écrit par Calvin est édité, à savoir son traité sur les reliques. Il est possible de supposer que les questions soulevées par les textes de Calvin sont trop éloignées des réalités de la controverse pour intéresser les imprimeurs libraires et les lecteurs. Les ouvrages de controverse imprimés à Lyon sont révélateurs d'une violence que l'on retrouve dans l'histoire de la ville.

La littérature polémique, se développe à Lyon principalement au début des années 1560, lorsque la question religieuse passe sur le devant de la scène avec les questions de succession dans la famille royale. L'imprimeur le plus important de cette littérature est Jean Saugrain, nous l'avons vu. Alors même qu'il commence dans le métier d'imprimeur avec son beau-père, Benoît Rigaud, un catholique orthodoxe, Saugrain publie à partir de 1561 des œuvres de controverse protestante. La plupart de ses ouvrages en 1561 ne sont pas signés mais ont été identifiés par le matériel utilisé pour les imprimer. Par la suite, il inscrit son nom sur les pages de titre de ses éditions, affichant ainsi clairement ses convictions politiques et religieuses. Le style agressif de la plupart de ces textes ne plaît pas au Conseil de Genève, alors même qu'il édite des auteurs publiés à Genève, comme Henri Bullinger, Pierre Viret ou Jean de l'Espine. Les œuvres publiées par Saugrain sont assez homogènes : les livres d'enseignement religieux sont absents pour laisser la place à des ouvrages de controverse visant non pas à éduquer le peuple protestant ou à convertir de nouveaux fidèles en valorisant la foi réformée mais à démolir par la satire et la critique les traditions et croyances catholiques. Une telle conception de la controverse est bien loin de celle des réformateurs genevois. Lorsqu'il choisit de s'exiler, cet imprimeur part d'ailleurs à Pau, et non pas à Genève.

[196] *Op. cit.*, p. 132.

(cc) BY-NC-ND

Mais à côté de Jean Saugrain, d'autres imprimeurs libraires impriment de la littérature polémique protestante, parmi lesquels Sébastien Honorat, qui publie à partir de 1562 les auteurs réformés Augustin Marlorat, François Bourgoing, Henri Bullinger et Jean Calvin, ou encore Claude Senneton, inscrit comme habitant de Genève depuis 1560 mais qui imprime à Lyon les éditions princeps d'une partie des ouvrages écrits par Pierre Viret pendant son séjour dans la ville.

La production lyonnaise de textes polémiques, que l'on a pu étudier plus en détail auparavant, a ses accents propres inexistants à Genève. Nous l'avons vu avec l'œuvre polémique de Calvin, le Conseil de Genève et un certain nombre de protestants genevois s'opposent à la violence polémique dans les œuvres de controverse. Les textes d'attaques personnelles ou de satire considérée comme déplacée sont rejetés, et certains ouvrages de Vermigli, Bullinger ou le *Pot aux roses de la prestraille papistique découvert* de Jourdain sont interdits à l'impression[197]. Or à Lyon c'est justement cette littérature satirique et sarcastique qui plaît et qui est éditée en masse.

Le cas de l'ouvrage *Le Pot aux roses de la prestraille papistique découvert* est sur ce point intéressant. Dès 1561, Saugrain imprime des textes attaquant violemment les positions romaines. Lorsque le Conseil de Genève refuse à Thibaud Jourdain le droit de faire imprimer son texte, celui-ci se tourne vers les imprimeurs lyonnais et trouve en la personne de Jean Saugrain un imprimeur approuvant la violence de son style[198]. De la même manière, lorsque Claude Senneton fait imprimer en 1563 la traduction de Claude Kerquefinen des *Cent et dix consyderations divines* de Jean de Valdès, les réformateurs de Genève s'élèvent contre ce choix éditorial, considérant que le texte ne correspond pas à la ligne doctrinale réformée. Jean de Tournes s'attire également les foudres du Conseil de Genève en entretenant une amitié avec Sébastien Castellion, réformé prêchant la tolérance, et qui s'oppose violemment à Calvin en 1553 au moment de la condamnation à mort de Michel Servet par le Conseil de Genève, jugeant cette décision injuste. Cet auteur ne fait ainsi pas partie des auteurs approuvés par Genève, de même que Jean Morély, dont Tournes publie le *Traicté de la discipline et police chrestienne*, où l'auteur propose de mettre en place au sein de l'Église réformée une organisation démocratique avec des élections par l'ensemble de la communauté pour attribuer les différents postes de l'administration de l'Église. Ce texte est condamné par le Conseil de Genève ainsi que par plusieurs Synodes nationaux[199].

La littérature de controverse imprimée à Lyon est bien différente de celle qui se lit à Genève. Le Conseil de Genève n'a pas de pouvoir politique à Lyon, il ne peut pas contrôler la censure, même au moment où la ville est protestante. Les ouvrages polémiques interdits ou mal vus à Genève trouvent ainsi à Lyon un lectorat abondant. Ces pièces parfois injurieuses et souvent satiriques plaisent à un public populaire, là où les œuvres polémiques de Calvin restent destinées à un public savant. Or à Lyon, ce ne sont pas les théologiens qui mènent la controverse mais le peuple.

2. L'œuvre polémique de Pierre Viret

L'œuvre de Pierre Viret est de ce point de vue intéressante. Nous avons choisi de la développer ici puisque Viret est un auteur suisse, venu à Lyon sous la tutelle du Conseil de Genève et de Calvin. Cet auteur genevois passe trois ans environ à Lyon, pendant lesquels il compose et fait imprimer dix ouvrages que l'on peut qualifier de

[197] *Op. cit.*, p. 335-336.
[198] *Id., Le livre réformé…*, p. 87.
[199] *Op. cit.*, p. 97.

(cc) BY-NC-ND

polémiques. Cependant, à la différence des textes de Calvin, les textes de Viret ont un écho dans la vie politique et religieuse de la ville.

Entre paix et satire

Il semble important pour commencer de rappeler que Pierre Viret est un proche ami de Calvin, qu'il seconde dans tous ses combats depuis les années 1530. Ses idées et ses écrits sont donc respectés par l'ensemble de l'Église réformée comme faisant autorité. Il n'est ainsi pas étonnant, à la lumière de ces relations, de retrouver dans l'œuvre de Viret une idée omniprésente à Genève, à savoir le désir de paix. S'il est un prédicateur et un polémiste reconnu, Viret se veut néanmoins un homme de paix qui refuse la violence de la controverse. Il déplore ainsi la violence des guerres de religion en France et dénonce même les acteurs de la controverse qui attisent la flamme de la confrontation. Selon lui, ceux qu'il considère comme des hérétiques ne sont pas tous des hommes méchants par nature, mais bien souvent des hommes ignorants, qu'il se fait un devoir d'éduquer.

Pour autant Viret est un auteur satirique et critique. Il expose sa conception de l'écriture polémique dans la préface aux *Disputations chrestiennes*, où il explique qu'il est légitime de mêler le sérieux et le rire, car finalement :

> « [on] ne se moque de chose qui ne soit digne non seulement de moquerie, mais de la haine et abomination de tout le genre humain. »

Il met même en avant le rôle pédagogique de la légèreté pour éduquer le peuple. La satire lui permet ainsi de dénoncer les abus de l'Église romaine, cible de la plus grande partie de ses textes. Il utilise l'humour pour décrédibiliser certaines pratiques catholiques telles que le célibat des prêtres ou le carême. Dans *Les Cauteles, canon et ceremonies de la Messe*, Viret rédige ainsi des arguments en tête de chaque nouveau chapitre où percent une satire non agressive mais qui moque ses adversaires :

> « De l'instruction du prestre, touchant la preparation de sa personne pour dire Messe : & les mines & grimaces qu'il luy convient tenir en icelle, & les tours de passe-passe qui y sont requis »[200].

Cependant, sa verve se porte parfois sur l'Église réformée en démasquant les abus qui s'y introduisent progressivement, par l'acceptation au sein des ministres du culte d'anciens moines « mal desprestrez et desmoinez » venus à la Réforme en changeant simplement d'habit[201].

Alliant cette volonté de paix et cette verve satirique, Viret se veut donc porteur d'une satire sans fiel mais railleuse, faite de joyeuses moqueries sur des sujets sérieux. En effet cette satire ne doit pas être gratuite mais toujours servir à instruire.

Les marques de bonnes intentions dans ce sens sont nombreuses dans les préfaces de ses œuvres. Le leitmotiv de ces pièces liminaires est ainsi la modération dans la dispute et la nécessité d'un dialogue entre les deux confessions. Dans la préface à son texte intitulé *Response aux questions proposées par Jean Ropitel*, il écrit ainsi :

> « Et à la verité il seroit trop meilleur d'y proceder en ceste manière [la discussion], que d'user d'invectives, et d'inciter les hommes les uns contre les autres à inimitiez et dissensions, et les entretenir en division, et sur tout en la matiere de religion, en laquelle ils devroyent estre le plus unis, pour glorifier Dieu d'un

[200] P. VIRET, *Les Cauteles, canon et ceremonies de la Messe. Ensemble de la Messe intitulée, du corps de Jesus Christ*, Lyon, Claude Ravot, 1564, argument du chapitre 2.
[201] Cité par J. BARNAUD dans *Pierre Viret : sa vie et son œuvre (1511-1571)*, Saint-Amans, Éd. Carayol, 1911, p. 664.

(cc) BY-NC-ND

> mesme cœur et d'une mesme bouche, comme s'ils n'estoyent tous qu'un mesme corps et un mesme cœur et une mesme ame, comme ils le devroyent estre, ainsi qu'il est escrit des premiers Chrestiens de l'Église ancienne, veu que nous portons tous ce beau nom de Chrestien »[202].

C'est une des raisons pour laquelle dans ses ouvrages il tente d'apaiser le conflit plutôt que de le rallumer. Dans cette même *Response aux questions proposées par Jean Ropitel*, il est ainsi aisé de trouver ces marques de modération. Les réponses de Viret se font nuancées, refusant de rejeter d'emblée la doctrine romaine. Même si un tel procédé n'est qu'un artifice rhétorique, il permet néanmoins d'envisager une polémique apaisée. Sur la question de la supériorité absolue du Pape dans l'Église romaine, à la tête de tous les évêques de la chrétienté catholique, Viret répond ainsi :

> « Au reste, je ne nie pas, que quand il se fait quelque assemblée de Ministres et des autres qui sont ordonnez au gouvernement de l'Eglise, comme quand on s'assemble en un Consistoire ou en un Synode et Concile, il ne soit requis que quelcun de la compagnie preside pour conduire et adresser l'action, et proposer les choses qui sont à proposer : afin qu'il n'y ait confusion, ains que tout soit fait par bon ordre : comme Sainct Paul exhorte toute l'Église à cela. Mais il n'y a aucun des Ministres qui ait ceste préeminence, ne pour raison de sa personne, ne de son degré, ne par autre moyen que par l'election de la compagnie »[203].

Cette réponse lui permet d'attester d'une réalité pratiquée y compris dans l'Église réformée [204] tout en rejetant la pratique de l'Église romaine avec sa hiérarchie du clergé et surtout la figure dominante du Pape. Cette volonté de conciliation et de dialogue est omniprésente dans son œuvre. Le titre de l'épître placée en tête de *De l'Authorité et perfection de la doctrine des saintes Escritures* est marqué de même par cette idée :

> « A tous les citoyens & habitans de la ville de Lyon, tant d'une religion que d'autre, Pierre Viret desire grace & paix de Dieu nostre Père, par nostre Seigneur Jesus Christ, & la communication du S. Esprit, & vraye union & concorde en la vraye religion. »

L'insistance sur « tant d'une religion que d'une autre » dans le titre même de l'épître qui ouvre l'œuvre est significative de poids qu'accorde Viret à cette idée. Il est certes ministre de la foi réformée, mais il ne s'en veut pas moins lu par tous, auteur d'une sorte d'entre-deux religieux, et artisan d'une conciliation.

L'ensemble de cette épître est d'ailleurs consacré à regretter l'impossibilité d'une discussion avec les catholiques sur la place publique. Viret y développe l'idée selon laquelle par la dispute chacun pourrait démontrer en quoi sa foi est la meilleure et ainsi apaiser les tensions religieuses, notamment à Lyon.

> « Car s'ils entendent que nous soyons en erreur, & que nous y mettions ceux qui nous oyent, ils devroyent bien faire quelque devoir, pour nous monstrer par bons tesmoignages des sainctes Escritures, en quoy ils pensent que nous faillons : comme nous sommes tout prests de nostre part, de leur faire cognoistre combien nostre doctrine est certaine & bien fondée és sainctes Escritures, & combien la leur est eslongnée de la pureté d'icelles. Mais nous n'avons encore peu obtenir de si long temps, que nous soyons venus en conference familiere & amiable, les uns avec les autres, comme nous le devrions faire journellement. […] Et pourtant il est

[202] P. VIRET, *Response aux questions proposées par Jean Ropitel minime aux Ministres de l'Église Réformée de Lyon*, Lyon, [Claude Senneton], 1565, p. 6.
[203] P. VIRET, *Op. cit.*, p. 101.
[204] On peut rappeler que Viret lui-même a présidé en 1564 le quatrième synode national des Églises réformées à Lyon. Nier cette pratique serait donc d'une grande hypocrisie de la part du réformateur.

(cc) BY-NC-ND

> bien de besoin, que nous approchions un peu plus pres les uns des autres pour nous mieux recognoistre, & que nous combattions par ensemble, non pas de si loin, ne par feux & fagots, ne par glaive materiel, mais par le glaive de la parole de Dieu : & que nous esprouvions par ce moyen, qui aura meilleur espée, & qui sera mieux armé des armes spirituelles, par lesquelles il faut poursuyvre & finir ce combat, auquel nous sommes. […] Mais si nous n'approchons point les uns des autres, non plus que nous l'avons fait jusques à present, nous serons tousjours bien loin de nous accorder par ensemble, & aussi d'accorder les uns avec les autres, les peuples qui nous tiennent pour leurs Pasteurs »[205].

Ce reproche adressé aux catholiques court sur l'ensemble de l'épître, tenant sur deux cahiers de huit feuillets, c'est-à-dire seize pages, et ouvre même le premier livre de l'ouvrage, lui conférant un poids que l'on ne peut négliger.

C'est d'ailleurs la place de cet argument en tête d'un des ouvrages les plus importants de Viret qui amène à penser que le ton et l'attitude du réformateur ne sont pas si exempts d'animosité. Si l'épître s'adresse aux citoyens de Lyon et que le ton se veut conciliant et aimable, une telle insistance sur un reproche adressé aux catholiques, et plus particulièrement aux jésuites, fait entrer le texte dans la controverse. Nous pouvons d'ailleurs rappeler que cette épître a provoqué l'indignation d'un certain nombre de catholiques, visible dans la *Response à une epistre de Pierre Viret*, rédigée par Edmond Auger lui-même et publiée par Michel Jove.

Le ton de l'épître se fait même assez incisif lorsque Viret commence à nommer, et ainsi à ridiculiser, deux auteurs jésuites publiés par Michel Jove, c'est-à-dire Edmond Auger et Antoine Possevin. Bien loin de combattre par le « glaive de la parole de Dieu », le réformateur rentre ici dans le registre personnel en moquant un adversaire qu'il admet ne pas connaître :

> « Il y a un certain Antoine Possevin entre les autres, lequel je ne cognoy point de face. Cestuy-cy a escrit un petit livret en Italien (ou s'il ne l'a escrit, pour le moins il porte son nom) auquel il fait tout ce qu'il peut pour approuver la messe, telle qu'elle est aujourd'huy en l'Église, qui s'appelle l'Église Romaine, & le sacrifice d'icelle. Il a bien de la peine en iceluy, à se monstrer savant, non seulement en la matiere qu'il traitte, mais aussi és langues & en toutes disciplines. Mais tant plus il travaille à se monstrer & à se faire valoir, & tant plus il descouvre & manifeste son ignorance »[206].

L'ajout dans la parenthèse ainsi que les expressions « il fait tout ce qu'il peut », « il a bien de la peine » et « il découvre et manifeste son ignorance » sont les marques de la partialité de Viret. Le portrait qu'il dresse du jésuite Edmond Auger n'est guère plus nuancé :

> « Or pour revenir à M. Emond Auger, il a mis en lumiere un Catechisme, sous son nom, auquel il a suyvi presque tout le mesme ordre de celuy des Églises reformées, duquel il a prins tout ce qu'il a de bon au sien, ou bien peu s'en faut : de sorte que quand on en auroit retranché tout ce qu'il en a emprunté, il y demoureroit bien peu du reste, excepté ce qu'il y a adjousté du sien, suyvant la theologie de ses docteurs, pour corrompre la pure doctrine du nostre »[207].

Le ton qu'adopte Viret ridiculise ses adversaires alors même qu'il ouvre son texte en prônant l'amitié et la tolérance.

---

[205] P. VIRET, *De l'Authorité…*, f. *2-*4.
[206] *Op. cit.*, f. **1 v°
[207] *Op. cit.*, f. **3 v°

(cc) BY-NC-ND

Plus étonnant encore, Viret donne au premier dialogue de *L'Interim fait par dialogues* le titre de « Modérateurs ». Il résume dans un argument en caractères italiques placé avant le texte le contenu de ce dialogue :

> « J'appelle ce premier Dialogue, Les moyenneurs, à cause que je parle en iceluy des moderateurs, & temporiseurs, qui veulent appointer toutes religions ensemble, & qui pour parvenir à leur fin, en veulent faire une de plusieurs : & par ce moyen corrompent & pervertissent la vraye religion Chrestienne, sous la couleur de reduire les hommes à union, & de procurer & entretenir la paix publique »[208].

Si Viret est favorable à une dispute avec les catholiques, ce n'est pas pour s'accorder sur les points divergents de la doctrine de façon à revenir à une religion unique pour tous les Chrétiens. Dans ce dialogue de *L'Interim*, il montre qu'il souhaite par ce débat public que s'impose la supériorité de la religion réformée, venant écraser l'Église romaine démasquée comme corrompue. Alors même que par la suite il défend la foi rénovée comme une religion réformée et non pas transformée, c'est-à-dire nouvelle, il utilise ici l'expression « faire une de plusieurs ». Viret n'est donc pas un « modérateur », il ne cherche pas l'union à tout prix des Chrétiens, comme aurait pu le laisser supposer le début de l'épître de *De l'Authorité et perfection de la doctrine des sainctes Escritures*, mais cherche, comme le font les jésuites notamment, à ce que sa confession, qu'il considère comme la seule vraie, l'emporte.

Il est difficile d'identifier clairement la position que veut adopter Viret dans ses écrits par rapport à la confession catholique. Sa parfaite assurance en la vérité de la foi réformée est en elle-même un obstacle au dialogue ouvert et amical qu'il supporte. Les œuvres qu'il écrit pendant son séjour à Lyon, c'est-à-dire quand la question du dialogue notamment avec Edmond Auger se pose le plus, sont le reflet de ce double objectif de l'écriture : dialoguer et convaincre.

Les œuvres écrites à Lyon : éduquer par la polémique

L'œuvre de Viret est assez atypique dans le paysage éditorial lyonnais des années 1560. Son œuvre est une œuvre polémique, on l'a vu, mais également pédagogique. Certes, Viret écrit des textes moquant les catholiques et notamment les jésuites, mais il suit également un objectif d'instruction vers la population réformée. Ses œuvres ne sont pas comme les éditions imprimées par Saugrain, des pièces courtes et pamphlétaires, mais des traités, souvent sous la forme du dialogue, relativement longs afin de répondre à cet enjeu pédagogique. Même par rapport à Calvin, ses ouvrages sont de taille conséquente : *L'Interim fait par dialogues* compte 461 pages numérotées, *De la providence divine* en compte 803 et *De l'Estat, de la conference, de l'authorité, puissance, prescription et succession tant de la vraye que de la fausse Église* est imprimé sur 928 pages. Il est également intéressant de remarquer qu'à la différence de Calvin, Viret écrit directement tous ses textes en français, favorisant ainsi la lecture de ses ouvrages par un public plus large :

> « J'ai commencé par écrire en français aussi simplement que possible, afin de me mettre à la portée des plus ignorants » [209].

L'œuvre de Pierre Viret à Lyon est donc empreinte de la tradition polémique genevoise, cependant c'est une œuvre qui s'inspire du contexte de la ville de Lyon pour répondre aux controverses qui animent la cité. Certains de ses écrits ont donc pour

[208] P. VIRET, *L'Interim fait par dialogues*, Lyon, [Claude Senneton], 1565, p. 2.
[209] Cité par J. BARNAUD dans *Pierre Viret : sa vie et son œuvre…*, p. 649.

(cc) BY-NC-ND

objectif de répondre à ses détracteurs. C'est le cas par exemple de l'ouvrage intitulé *Response aux questions proposées par Jean Rospitel, minime, aux ministres de l'Église réformée de Lyon*, imprimé par Claude Senneton en 1565. De la même manière, son travail sur sa volumineuse *Instruction chrétienne* est interrompu lors de son séjour à Lyon par la dispute avec les jésuites. Faute d'une confrontation verbale, Viret doit répondre à la publication du *Catechisme et sommaire de la religion chretienne* d'Edmond Auger par la plume. Il rédige ainsi son ouvrage *De l'authorité et perfection de la doctrine des sainctes Escritures*, publié en 1564 chez Claude Senneton, avec en guise de préface une épître intitulée « A tous les citoyens de la ville de Lyon, tant d'une religion que d'autre… » où il demande une objectivité de la part de ses lecteurs et de lui-même afin d'examiner les différences entre les deux religions chrétiennes qui s'opposent :

> « J'ay bien voulu traitter en général, en divers traittez à part, les principaux points desquels nous sommes maintenant en différend »[210].

Ce projet peut être considéré comme une sorte de travail préparatoire à l'écriture d'une réponse construite au jésuite Auger, cependant il faut à Viret deux ans et trois volumes pour établir ces points de différence de manière exhaustive, et cette œuvre en elle-même constitue une réponse aux catholiques. La polémique dans laquelle s'engage Viret est donc une polémique non agressive. La taille et la densité de ses œuvres sont révélatrices de sa volonté d'argumenter et de convaincre son lecteur de la supériorité de la religion réformée.

Le souci pédagogique et didactique est omniprésent dans l'œuvre de Pierre Viret. La forme du dialogue, qu'il adopte dans *L'Interim*, dans *De la providence divine*, et dans *De l'institution des heures canoniques*, le montre bien. On peut également rapprocher la *Response aux questions proposées par Jean Ropitel* de cette forme puisque Viret, là encore par souci pédagogique, reprend la question posée par Ropitel avant de proposer une réponse. Cette forme du dialogue permet au réformateur d'adopter le ton de la conversation familière et ainsi de s'adresser à ses lecteurs de façon simple. Il cherche à mettre le débat à la portée de tous. C'est également ainsi qu'il justifie la publication de la *Response aux questions proposées par Jean Ropitel* dans la préface qui introduit l'œuvre : il s'agit d'offrir à chacun la possibilité de connaître les termes de la dispute.

Viret met en place dans son œuvre toute une série de procédés conférant à ses ouvrages une dimension hautement pédagogique. Nous pouvons prendre l'exemple là encore de la *Response aux questions proposées par Jean Ropitel*. Les questions posées sont regroupées après la préface mais elles sont également reprises avant chaque réponse. Ainsi la réponse à la première question reprend clairement les termes de la question :

> « Le premier article contient trois questions, desquelles la première n'est pas expresse comme les autres deux. Ce neantmoins elle appartient tellement à la matiere, sur laquelle vous demandez response, qu'elle en est le principal fondement. Car elle est touchant l'authorité des sainctes escritures & des traditions humaines. La seconde est, touchant la necessité des parrins & des marrines au Baptesme des petis enfans. La troisieme est, du fondement du Baptesme d'iceux en l'Escriture »[211].

De la même manière, il utilise des formules logiques simples permettant de convaincre rapidement le lecteur par l'argument logique. Dans ce même texte Viret utilise ainsi le

[210] Cité par J. BARNAUD, *Op. cit.*, p. 607.
[211] P. VIRET, *Response aux questions proposées par Jean Ropitel…*, p. 11.

(cc) BY-NC-ND

syllogisme. A la page 47, on trouve le texte suivant, dont les trois dernières propositions sont imprimées en italique, détachées du reste du texte et disposées sur trois lignes distinctes :

> « Donc je conclu encore en ceste manière :
>
> La disposition de l'argument
>
> *Toutes les personnes capables de la Circoncision en l'Eglise d'Israel, sont capables du Baptesme en l'Eglise Chrestienne :*
>
> *Tous les petis enfans sont capables de la Circoncision en l'Eglise d'Israel :*
>
> *Donques tous les petis enfans sont capables du Baptesme en l'Eglise Chrestienne ».*

L'utilisation du syllogisme lui permet de « prouver » la validité de son argument : puisque logiquement il tient debout, il est vrai.

Le souci didactique de Viret passe également par un souci d'objectivité. L'œuvre même du réformateur montre une volonté d'expliquer, d'argumenter, de confronter, de nuancer. Il ne cherche pas à imposer une idée mais à convaincre que la foi réformée est la meilleure. Le texte *De l'authorité et perfection…* a ainsi pour objectif d'établir les différentes qui existent entre les réformés et les catholiques. En mettant en lumière ces différences et en les expliquant, Viret cherche à montrer que la doctrine réformée a plus de sens. Le chapitre 3 de ce texte se propose ainsi de parler :

> « De ceux qui taschent à destourner les Chrestiens de la lecture & de l'estude des sainctes Escritures, sous le titre qu'elles sont difficiles à entendre : & du passage de S. Pierre, duquel ils abusent à ce propos, & comment il est plus contre eux, que pour eux »[212].

Viret reprend ici les procédés de la controverse orale. Son discours se construit de la manière suivante : il donne tout d'abord l'argument des catholiques pour interdire la lecture directe des textes saints par les laïcs sans l'intermédiaire d'un prêtre avec le passage des Écritures sur lequel ils s'appuient pour justifier cet interdit. Cette étape correspondrait dans la controverse orale à la prise de parole par les catholiques présentant leur plaidoyer. Ce à quoi Viret répond en reprenant le passage de la Bible cité et en le retournant pour montrer qu'une autre interprétation peut en être faite qui invalide complètement l'idée selon laquelle les laïcs ne doivent pas accéder aux textes sacrés. Il utilise le même procédé dans *De l'Institution des heures canoniques* où l'objectif est clairement explicité dans le sommaire : montrer comment a été établie cette pratique, comment elle se met en place, comment elle est détournée et abuser et comment la réformer. Le début du texte lui permet de faire une sorte d'état des lieux, posant les règles suivies par les catholiques d'une façon qui semble objective. A chaque fois, il explique l'origine d'une pratique puis les abus qui en ont été fait, accordant parfois du crédit aux pratiques catholiques lorsque par exemple il intitule un chapitre « En quoy nous accordons avec l'Eglise Romaine ». La conclusion du texte révèle bien cette technique argumentative :

> « Nous avons parlé jusques icy des heures Canoniques, & de leur nom & ordre, & des heures & temps determinez à l'oraison : des prieres publiques, & des processions : & des fondemens des heures Canoniques, & de leur naissance & enfance, & de leur adolescence & vieillesse, & de l'ordre qui a esté en l'Église

[212] Pierre VIRET, *De l'Authorité…*, p. 8.

(cc) BY-NC-ND

ancienne du temps des Apostres & des ages prochains. Et puis du temps de leurs successeurs, & comment les abus petit à petit ont esté semez en l'Eglise… »[213].

Viret veut produire une œuvre didactique où il explique les erreurs et argumente autour des questions centrales de la controverse. En s'efforçant de chercher les causes, de débusquer les abus et à proposer des réformes, il tente de convaincre le lecteur de la supériorité de la foi réformée sur toutes ces questions.

L'œuvre de Viret imprimée à Lyon vient s'ajouter à une œuvre polémique très virulente. Tout en touchant des questions d'actualité dans la controverse de la ville, notamment par les réponses aux auteurs catholiques, Viret propose une œuvre fouillée et que l'on peut qualifier de théologique. Ses œuvres sont une sorte d'équivalent à Lyon des traités de Calvin à Genève, elles servent à l'instruction du peuple protestant.

La production lyonnaise réformée est donc en grande partie conditionnée par la production genevoise. A la fois les auteurs édités et la façon dont les textes sont imprimés suggèrent que l'imprimerie genevoise sert de modèle pour toute une partie de la littérature protestante imprimée à Lyon, et de contre-modèle pour l'édition catholique. Pour autant, Lyon garde ses spécificités et n'est pas une « seconde Genève ». La censure du Conseil de Genève ne s'applique pas à cette cité, c'est pourquoi on y trouve une littérature polémique violente cohabitant avec les traités de Jean Calvin et de Henri Bullinger.

[213] P. VIRET, *De l'institution des heures canoniques, et des temps determinez aux prieres des Chrestiens*, Lyon, Jean Saugrain, 1564, p. 74.

(cc) BY-NC-ND

Conclusion

L'objectif initial de ce travail était d'étudier l'impact de la querelle religieuse sur l'imprimerie lyonnaise au moment de la première guerre de religion. Notre première idée était de nous intéresser aux acteurs de l'imprimerie afin d'étudier leur engagement religieux et politique et d'en examiner les effets dans leur production à une période critique pour les deux confessions. Or il s'est avéré que la production elle-même n'est pas tant orientée par le libraire ou l'imprimeur que par l'offre et la demande. En effet notre recherche s'est très vite réorientée vers l'étude plus précise de la production, des auteurs édités, des techniques utilisées, du public visé... Il nous est rapidement apparu que le simple engagement du libraire ou de l'imprimeur ne suffisait pas pour expliquer la production lyonnaise de livres religieux dans toute sa diversité et sa complexité.

C'est pourquoi notre recherche nous a amené dans un second temps à nous pencher sur les caractéristiques physiques et intellectuelles des ouvrages religieux édités entre 1560 et 1565. Il aurait été nécessaire, pour proposer une étude vraiment complète, de s'intéresser de plus près aux décennies qui précèdent la première guerre de religion afin de pouvoir davantage mettre en valeur les changements advenus au début des années 1560. Dans le temps qui nous a été imparti, il nous a cependant semblé difficile de mener correctement ce travail.

La seule étude des années 1560-1565 nous a permis de conclure aux relations resserrées entre Lyon et Genève et ainsi d'expliquer les nouvelles pratiques des imprimeurs et libraires de Lyon dans la publication des Bibles, Nouveaux Testaments, Psautiers, ouvrages théologiques, pamphlets, livres d'instruction,… La littérature protestante se trouve bouleversée par l'ouverture aux textes et aux auteurs de Genève mais c'est également la littérature catholique qui est amenée à changer pour s'adapter aux nouvelles formes de propagande importées de la cité de Calvin. L'ensemble de la littérature religieuse devient ainsi polémique et objet de propagande. Parce que le livre devient un outil de propagande, l'attention des éditeurs aux lecteurs s'accroît. L'étude des formats, de la langue utilisée ainsi que de la composition des ouvrages nous a amené à dégager cette attention grandissante des libraires pour la masse des lecteurs. Il ne s'agit donc plus de proposer des ouvrages mais de répondre à une demande pour un certain type de livres, et notamment pour des ouvrages polémiques qui viennent épauler les acteurs du débat religieux dans la controverse. C'est pourquoi l'actualité politique et religieuse de la ville joue un rôle aussi essentiel dans les productions imprimées. La controverse lyonnaise influence directement la production avec la publication d'auteurs religieux locaux comme Edmond Auger, Claude de Rubys ou Pierre Viret, mais aussi d'auteurs d'envergure européenne comme Calvin, dont les textes font autorité dans le monde protestant, et qui viennent tous par leurs écrits répondre à des besoins de la polémique.

Comme le suggère Julie Zorrilla à la fin de son étude sur la production protestante, un tel travail nous a permis de confronter les répertoires catholiques et protestants pour étudier les évolutions du nombre d'ouvrages et du type d'écrits pour chaque confession. L'étude de ces deux répertoires nous a donc amené à mesurer l'impact de la Réforme sur les impressions protestantes, mais aussi sur les impressions catholiques.

(cc) BY-NC-ND

Ce travail nous a également permis de constater le déclin progressif de l'imprimerie catholique face aux éditeurs protestants. La fin de la période marque plus nettement encore la lente disparition de l'imprimerie à Lyon avec la reprise en main de la ville par les catholiques. En effet, la Contre-Réforme dès 1565 avec l'installation des jésuites à la tête du Collège de la Trinité et le début de la deuxième guerre de religion en 1567 après la tentative d'enlèvement du roi Charles IX par le Prince de Condé, marquent la reprise des répressions contre les huguenots. Les imprimeurs et libraires lyonnais, qui avaient massivement adhéré au protestantisme, quittent ainsi la ville pour s'exiler à Genève. La cité perd les artisans qui faisaient la qualité de l'édition lyonnaise, comme Jean II de Tournes, les frères Gabiano, Sébastien Honorat, Claude Senneton ou encore Charles Pesnot. Cette vague d'exil signe la fin de ce qui est considéré comme l'âge d'or de l'imprimerie lyonnaise.

(cc) BY-NC-ND

Sources

Les indications concernant les marques d'imprimeur ou de libraire sont reprises du travail d'Henri BAUDRIER dans sa *Bibliographie lyonnaise* ainsi que du travail d'Alfred CARTIER dans son ouvrage sur la famille des Tournes. Les compléments d'information notamment pour l'identification des ouvrages anonymes sont tirés de la *Bibliographie lyonnaise* et du travail de Jean-François GILMONT et Rodolphe PETER dans *Bibliotheca Calviniana*.

ORDONNANCES || *ET* || PRIVILEGES || DES FOIRES || DE LYON : || *ET LEUR ANTIQUITÉ :* || Auec celles de Brie, & Champaigne, Et les || Confirmations d'icelles, par sept Roys || de France, depuys Philippe de Valois, || sixieme du nom : iusques à François se- || cond, à present regnant. || [marque] || PAR PIERRE FRADIN || A LYON. || 1560. || *AVEC PRIVILEGE*. In-8 - 115 f., [8 f.]

Bibliothèque municipale de Lyon - 313617

Gallica

ANEAU Barthélemy
Lyon marchant || Satyre Francoise. Sur la comparaison || de Paris, Rohan, Lyon, Orleans, & || sur les choses memorables depuys || Lan mil cinq cens vingtquatre. || Soubz Allegories, & Enigmes || Par personnes mysticques || iouée au College de la || Trinité à Lyon. || 1541. || M. D. XLII. || On les vend a Lyon en rue Merciere || par Pierre de Tours. In-8 - [20 f.]

Bibliothèque nationale de France - Rés. Ye-1656

Gallica

La chronique lyonnaise de Jean Guéraud, 1536-1562, Lyon, Éd. Tricou, 1929, 189 p.

BM Lyon - 6900 Z2 GUE

1560

La Sainte || Bible. || [fleuron] || [marque n°1] || A LYON, || PAR GABRIEL COTIER. || M.D.LX. In-folio, 2 vol - [6 f.], 958 p., [11 f.] ; 239 p.

BM Lyon - Rés 20083

LEGIER BON-TEMPS François
PSALMES || Et Cantiques spi- || rituelz, pour la deffence de || la Foy, & Religion || Chrestienne. || Par F. Legier Bon-Temps. || [marque] || A LYON, || PAR BENOIST RIGAVD. || 1560. || Auec permission. In-8 - [8 f.]

BM Lyon - Rés B 511940

(cc) BY-NC-ND

LE || NOVVEAU || TESTAMENT || DE NOSTRE || SEIGNEUR || IESUS CHRIST. || [marque à la vipère] || A LION || PAR IAN DE TOVRNES. || M.D.LX. In-16 - 896 p., [14 f.]

BM Lyon - Rés 805885 01/02

1561

CONFESSION || DE FOY, || FAITTE D'VN COMMVN || ACCORD PAR LES || FRANÇOIS, || [fleuron] || Qui desirent viure selon la pu- || reté de l'Euangile de nostre || Seigneur IESVS CHRIST. || I. PIERRE III. || *Soyez tousiours appareillez à respondre à* || *chacun qui vous demande raison de* || *l'esperance qui est en vous*. || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - 30 p., [1 f.]

BM Lyon - Rés 314271

Gallica

DEVX REMON- || STRANCES DE LA COVR || DE PARLEMENT A || PARIS, || L'vne sur l'Inquisition pour le fait de la Re || ligion Chrestienne. || L'autre touchant la iuridiction, de ceux || que lon nomme Heretiques, donnee par || Édit, aux Euesques & Ecclesiastiques de || France. || ESAIE. 29. MAT. 15. MARC. 7. || *Ce Peuple ci m'honore de leures,* || *mais leur cœur est loin de moy.* || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - [12 f.]

BM Lyon - Rés 314274

Gallica

DUVET Jean
Lapocalypse || figuree, || Par maistre Iehan Duuet, iadis Orfeure des Rois, || François premier de ce nom, & Henry deuxieme. || A LYON, || Auec priuilege du Roy pour douze ans. || M.D.LXI. [Jean de Tournes] In-folio - [45 f.]

BM Lyon - Rés 21911 (manque p. de titre)

Gallica

LA BIBLE || QVI EST || toute la sainte Escriture, à sauoir le vieil || & nouueau Testament. || [marque du semeur] || A LYON, || PAR IAN DE TOVRNES, || M.D.LXI. In-4 - [4 f.], 462 p., [1 f.], 399 p., [1 p.] ; 232 p., [12 f.]

BM Lyon - A 508131

La Sainte || Bible. || [fleuron] || [marque n°4] || A LYON, || PAR IEAN FRELLON, || M.D.LXI. In-folio - [14 f.], 434 p., [1 f.] ; 374 p., [1 f.] ; 208 p., [4 f.]

BM Lyon - Rés 20084

MONLUC Jean (de)
FAMILIERE || EXPLICATION || DES ARTICLES || DE LA FOY, || Par l'Euesque de Valence. || *Plus un brief recueil des lieux de l'Escri-* || *pture, servans à l'explication d'iceux Articles.* || Auecque le Symbole de Saint Athanase. || *A ses Dioceses de Valence & Dye.* || *A LYON*, || Par Guillaume Regnoult. || 1561. || Auec privilege du Roy. In-8 - 98 p., [1 f.]

BM Lyon - 804507

MONLUC Jean (de)
INSTRVCTIONS || CHRESTIENNES || DE L'EVESQVE || DE VALENCE, || Sur les Commandemens de || la Loy, & les saints || Sacremens. || A ses Dioceses de Valence & Dye. || *Reueues de*

(cc) BY-NC-ND

nouueau & augmen- || *tees par le mesme Evesque.* || * || *A LYON,* || Par Guillaume Regnoult. || 1561. In-8 - [12 f.], 134 p.

BM Lyon - 804508

MONLUC Jean (de)
SERMONS || DE L'EVESQVE || DE VALENCE, || SVR L'ORAISON || DOMINI- || CALE. || * || Plus vn petit recueil sur icel- || le en forme d'Oraison || & priere. || *Et sur la fin plusieurs Oraisons tirees* || *des Prieres de l'Eglise.* || Aux Dioceses de Valence & Dye. || *A LYON,* || Par Guillaume Regnoult. || 1561. || Auec privilege du Roy. In-8 - 156 p.

BM Lyon - 804506

1562

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
LES || PSEAVMES MIS || EN RIME FRAN- || ÇOISE, || * || *par Clement Marot et Theodore de Beze.* || PSEAVME IX. || Chantez au Seigneur qui habite en || Sion, et annoncez ses faicts en- || tre les peuples. || *A LION,* || Par Ian de Tournes, || POUR ANTOINE VINCENT. || M. D. LXII. In-16 - 490 p., [2 f.], 144 p.

BM Lyon - Rés 805463

CALVIN Jean
Institution de la religion || Chrestienne. || Nouuellement mise en quatre Livres, || & distinguée par chapitres, en ordre || & methode bien propre : || *Augmentée außi de tel accroissement, qu'on* || *la peut presque estimer un liure nouueau.* || * || PAR IEAN CALVIN. || [fleuron] || M. D. LXII. [Lyon] [Claude Ravot ? Sébastien Honorat ?] In-4 - [8 f.], 512 p., [13 f.]

BM Lyon - Rés 339127

CALVIN Jean
INSTITVTION || DE LA RELIGION || CHRESTIENNE, || Nouuellement mise en quatre Liures, || & distinguee par Chapitres, en ordre || & methode bien propre : || Augmentee aussi de tel accroissement, qu'on || la peut presque estimer vn || Liure nouueau. || PAR IEAN CALVIN. || [fleuron] || M. D. LXII. [Lyon] [Symphorien Barbier pour Jean Frellon et Antoine Vincent] In-4 - [12 f.], 622 p., [25 f.]

BM Lyon - 109195

CALVIN Jean
SERMONS || DE M. IEHAN || CALVIN || SVR LES DIX || COMMANDEMENS || de la Loy, donnee de Dieu par || Moyse, autrmeent ap- || pelez le Deca- || logue : || RECVEILLIS SVR || *LE CHAMP, ET MOT* || *à mot de ses Predications, lors* || *qu'il preschoit le Deutero-* || *nome, sans que depuis* || *y ait esté rien ad-* || *iousté ne di-* || *minué.* || * || *M. D. LXII.* || A GENEVE || PAR CONRAD BADIUS. [Lyon] [Symphorien Barbier pour Jean Frellon et Antoine Vincent] In-8 - 372 p., [2 f.]

BM Lyon - 336233

CALVIN Jean
SOIXANTE CINQ || Sermons de Iean Cal- || VIN SVR L'HARMONIE || OV CONCORDANCE DES TROIS || Evangelistes, S. Matthieu, sainct || Marc, & S. Luc. || RECVEILLIS FIDELE- || ment

(cc) BY-NC-ND

par feu M. Denys Ragueneau à mesure || qu'on les preschoit. || [marque] || A GENEVE. || Imprimé par Conrad Badius, || M. D. LXII. [Lyon] [Symphorien Barbier pour Jean Frellon et Antoine Vincent] In-8 - [4 f.], 1085 p., [3 p.]

Bibliothèque Méjanes - In 8 04470

E. P. C.
DISCOVRS || DE LA VERMINE || ET PRESTRAILLE DE || Lyon, dechassee par le || bras fort du Sei- || gneur : || *Auec la retracte des moines, apres la sommation* || *a eux faicte : Regrets, deploration, mort, &* || *Epitaphe du Pape.* || ENSEMBLE LES LOVANGES || donnees au Seigneur, pour les grandes merueil- || les qu'il ha fait voir au peuple de sa ber- || gerie, & à la consolation de tous || vrays Fideles || *PAR E. P. C.* || *Auec l'Epigramme du dieu des Papistes.* || M. D. LXII. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - 30 p.

BM Lyon - Rés 353979

Histoire des triõ- || PHES DE L'EGLI- || se Lyonnoise. || *AVEC LA PRINSE* || *de Montbrison.* || A LYON, || 1562. [Jean Saugrain] In-8 - [8 f.]

Bibliothèque Méjanes - Rés D. 67 Pièce 1

Instruction || chrestienne pour la || jeunesse de France en forme d'Alphabet || propre pour apprendre les enfans || tant || à lire, escrire, à lier ses lettres, || que congnoistre Dieu || et le prier. || [marque] || A Lyon. || De L'Imprimerie de Robert Granjon. || Mil D. LXII. In-8 - [76 f.]

BM Lyon - Rés B 487979

LA || polymachie des || MARMITONS. || En laquelle est amplement descrite || l'ordre que le Pape veut tenir en || l'armée qu'il veut mettre sus pour || l'éleuement de sa Marmite. || Auec le nombre de Capitaines & || Soldats, qu'il veut armer pour met || tre en campagne. || A LYON, || 1562. [Jean Saugrain] In-8 - [8 f.]

Université catholique de Lyon - LFCR 1.C-132B

LES || IMAGES DE || LA MORT, || Auxquelles sont adioustees || dix sept figures. || DAVANTAGE, || La Medecine de l'Ame || La Consolation des Malades || Vn sermon de mortablité par saint Cyprian || Vn sermon de Patience, par saint Jehan Chrysostome. || [marque n°1] || A LYON, || *PAR JEHAN FRELLON*. || 1562. In-8 - [104 f.]

BM Lyon - Rés 389771

MARCOURT Antoine
LE || LIVRE DES || MARCHANS FORT VTI- || le a toutes Gens, pour cognoi- || stre de quelles marchan- || dises on se doibt gar- || der d'estre trompé. || Nouuellement reueu & au- || gmenté par son autheur. || *Ad libelli repertorem.* || *En sine mercatis merces mercator, in* || *emptas Tolle tibi Merces has tibi* || *Sponte damus.* || A Lyon, || Par Jean Pinart. [1562] In-8 - [27 f.]

BM Lyon - Rés 805669

(cc) BY-NC-ND

1563

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
LES || PSEAVMES || DE DAVID || MIS EN RIME || FRANCOISE || Par Clement Marot, & Theodore de Beze. || PSEAVMES IX. || *Chantez au Seigneur, qui habite en Sion, & annoncez ses* || *faictz entre les peuples.* || [marque n°2] || A LYON, || *PAR IEAN MARESCHAL* || 1563. In-4 - [4 f.], 156 p., 52 p.

BM Lyon - Rés 104629

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
LES PSEAVMES, || mis en ryme Françoise par Cl. || Marot, & Theodore || de Bèze. || * || A LYON, || par Ian de Tournes, || POVR ANTOINE VINCENT. || M.D.LXIII. || Auec priuilege du Roy. In-4 - [8 f.], 428 p., [2 f.]

BM Lyon - Rés 468625 01/02

CALVIN Jean
LEÇONS || *ET* || EXPOSITIONS || FAMILIERES DE || IEAN CALVIN || SVR || LES DOVZE PETIS || PROPHETES : || *ASCAVOIR,* || HOSEE IONAS SOPHONIAS || IOEL MICHEE AGGEE || AMOS NAHVM ZACHARIE || ABDIAS HABACVC MALACHIE : || traduites de Latin en François. || *Avec deux Tables : l'une des matieres principales qui y sont contenues :* || *l'autre des passages de l'Escriture exposez par l'Autheur*. || [marque n°4] || A LION, || PAR SEBASTIEN HONORATI. || M.D.LXIII. In-2 - [6 f.], 608 p., [12 f.]

BM Lyon - Rés 100840

DU PLAIN Antoine
CANTIQVE || NOVVEAV, CONTE- || nant le discours de la guerre de || Lyon, & de l'assistance que || Dieu a faite à son Eglise || udit lieu, durant le || temps de son affli- || ction en l'an || 1562. || *Sur le chant de Pienne*. || PLVS. || *Vn Cantique spirituel de la persecution des fideles* || *Chrestiens, & de leur delivrance : les exhortant à* || *rendre graces à Dieu, se voyans delivrez par sa di-* || *vine providence. Sur le Chant du Pseaume 99.* || A LYON. || 1563. [Jean Saugrain] In-8 - [8 f.]

BM Lyon - 353978

L'ESPINE Jean (de)
DISCOVRS || DV VRAY || SACRIFICE, ET || DV VRAY SACRI- || FICATEVR. || Oeuure monstrant à l'œil, par tesmoigna- || ges de l'Escriture saincte, les abus & res- || ueries de la Messe : & l'ignorance, super- || stition & impostures des prestres. || *Par I. de l'Espine, Ministre de la* || *Parole de Dieu.* || PSEAVME LI. || Le sacrifice agreable & bien pris || de l'Eternel, c'est vne ame dolente, || Vn cœur submis, vne ame penitente : || Ceux-là Seigneur, ne te sont à mespris. || *A LYON,* || Par Iean Saugrain. || 1563. In-8 - 24 p.

Bibliothèque Méjanes - Rés D. 76 Pièce 1

LA IVSTE ET || SAINCTE DEFENSE || DE LA VILLE || DE LYON. || *PSEAV. XVIII. Ver. 36* || Tu m'as donné le bouclierr de ton salut, || et m'a soustenu ta dextre, & ta beni || gnité m'a donné accroissement. || A LYON, || 1563. [Jean Saugrain] In-8 - [16 f.]

BM Lyon - 353977

LE || NOVVEAV || TESTAMENT, || *c'est à dire.* || La nouuelle alliance de nostre || Seigneur Iesus Christ. || [fleuron] || *Reueu de nouueau & corrigé sur le Grec* || *par l'advis des*

(cc) BY-NC-ND

Ministres || *de Geneue*. || Auec annotations reueuës & de nou- || ueau augmentees. || [marque n°2] || A LYON, || *PAR IEAN MARESCHAL*. || 1563. In-4 - [12 f.], 614 p., [11 f.]

BM Lyon - Rés 106991 01/02

LE || NOVVEAV || TESTAMENT, || *c'est à dire,* || LA NOVVELLE ALLIANCE || de nostre seigñr Iesus Christ. || *Reueu & corrigé de nouveau sur le Grec par* || *l'advis des Ministres de Geneue*. || Avec Annotations reueues & augmentees || Par M. Augustin Marlorat. || [marque n°7] || A LYON, || Par Sebastien Honorati. || 1563. In-16 - 1065 p., [16 f.]

BM Lyon - Rés 805462

MARCOURT Antoine
CONCLVSION || DE LA MESSE. || Ite, Missa est. || Nouuellement imprimee, || 1563. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - 16 p.

Bibliothèque Méjanes - Rés D. 76 Pièce 2

TRAGEDIE || DE TIMOTHEE || CHRESTIEN || Lequel a esté bruslé iniquement || par le commandement du Pape : || pour ce qu'il soustenoit l'Euangile || de Iesus Christ. || Traduitte nouuellement de Latin || en François. || MATTH. V. || *Ainsi ont-ils persecutez les prophetes, qui ont* || *esté par deuant uous*. || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN, || 1563. In-8 - 39 p.

Bibliothèque Méjanes - Rés. D. 74 Pièce 1

1564

BOURGOING François
PARAPHRASE, || *OV* || BRIEVE EXPLI- || CATION SVR LE CATECHISME, || *Qui est le formulaire d'instruire les enfans en* || *la religion Chrestienne, selon qu'il est au-* || *iourd'huy receu en l'Eglise reformee.* || Par François Bourgoing Ministre. || [marque n°7] || *A Lyon, Par Sebastien Honorati.* || M.D.LXIIII. In-16 - 792 p., [4 f.]

BM Lyon - 802992

BULLINGER Henri
CENT || SERMONS || SVR L'APOCA- || lypse de IESVS CHRIST, reuelee || par l'Ange du Seigneur, veuë & escri- || te par S. Iean Apostre & Euangeliste, || *Nouuellement mis en lumiere par* HENRY || BVLLINGER, *Ministre de* || *l'Eglise de Zurich.* || La preface demonstrera l'argument, l'excellence, l'vtilité & vsage de cest oeuuvre. || [marque] || A LYON, || PAR IEAN FRELLON. || 1564. In-8 - 1129 p.

BM Lyon - B 511785

EGLOGVE || DE DEVX BER- || GERS, || Demonstrant comme la ville de || Lyon a esté reduite à la Reli- || gion vrayement Chre- || stienne, par la pu- || re predication || de l'Euan- ||gile. || A LYON, || Par Iean Saugrain. || 1564. In-8 - [8 f.]

Bibliothèque Méjanes - Rés D. 74 Pièce 2

FLACCE Mathias
Contre la Principauté de || l'Euesque Romain. || [fleuron] || Contenant plusieurs passages de l'Escriture sainte || & des Conciles, par lesquels il est monstré que || nul Euesque ne

(cc) BY-NC-ND

doit auoir authorité ny prin- || cipauté sur les autres Euesques. || PAR MATHIAS FLACCE || ILLYRIEN. || *August. liure* III. *Du Baptesme, contre les* || *Donatistes. Chap. 3.* || Nul d'entre nous se constitue Euesque des || Euesques, ou à la mode des Tyrans con- || traint ses pareils à necessairement obeir. || A LYON || PAR CLAUDE RAVOT. || M. D. LXIIII. In-8 - 44 p., [2 f.]

Bibliothèque Méjanes - C. 846

GUÉROULT Guillaume
FIGVRES DE || LA BIBLE, IL- || LVSTREES DE || HVICTAINS || FRANCOYS, || *POVR L'INTERPRETATION* || *ET L'INTELLIGENCE* || *D'ICELLES*. || [fleuron] || [marque n°1] || A LYON, || PAR GVILLAVME || ROVILLE. || *M.D.LXIIII.* In-8 - [140 f.]

BM Lyon - Rés B 488453

JOURDAIN Thibaut
LE || POT AVX || ROSES DE LA || PRESTRAILLE || PAPISTIQVE || DESCOV- || VERT, || Mis par Dialogue, sous le nom d'vn || Iuif conuesti à Christ, nommé || Balthasar, & d'vn Chre- || stien, nommé Theo- || phille. || Par Thibaut Iourdain. || A LYON, || Nouuellement imprimé. || 1564. [Jean Saugrain] In-8 - 45 p., [1 p.]

Bibliothèque Méjanes - Rés D. 72

La Sainte || Bible. || [marque du semeur] || A LYON || PAR IAN DE TOVRNES, || M.D.LXIIII. In-folio - [4 f.], 584 p. ; 623 p., [1 p.] ; [18 f.], 310 p., [1 f.]

BM Lyon - Rés 20085

TERTULLIEN
DEVS PETIS || LIVRES DE FLO- || RENT TERTVL- || LIAN, || Docteur tresancien & voisin du || temps des Apostres, enuiron cent || septante ans apres l'incarnation de || Iesus Christ. || *L'un aux martyrs estans en prison pour la Foy de* || *Iesus Christ. L'autre à Scapula President & Gouverneur de Car* || *thage, qui persecutoit les Chrestiens.* || Nouuellement traduits de Latin || en François. || MATTHIEV V. || *Bien-heureux sont ceux qui souffrent persecution pour* || *iustice : car le royaume des cieux est à eux.* || A LYON, || Par Iean Saugrain, || 1564. In-8 - 29 p., [1 f.]

Bibliothèque Méjanes - Rés D. 71 Pièce 2

VIRET Pierre
DE L'AV || THORITE ET || PERFECTION DE LA || doctrine des sainctes Escritures, & du Mi- || nistere d'icelle : & des vrais & faux pasteurs, || & de leurs disciples : & des marques pour || cognoistre & discerner tant les vns que les || autres. || PAR PIERRE VIRET. || [marque n°4] || *A Lyon*, || Par Claude Senneton. || M. D. LXIIII. In-8 - [16 f.], 299 p., [2 f.]

Bibliothèque Méjanes - Rés D. 486 Pièce 1

VIRET Pierre
DE || L'INSTITVTION || DES HEVRES CANONI- || QVES, ET DES TEMPS || determinez aux prie- || res des Chre- || stiens, || Par Pierre Viret. || MATTHIEV 15. || *Ce peuple s'approche de moy de sa bouche, &* || *m'honnore des leures : mais leur cœur est fort loin de* || *moy. Mais pour neant ils m'honnorent, enseignans pour* || *doctrine, les commandemens des hommes.* || [marque n°1] || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN. || 1564. In-8 - 75 p., [1 p.]

(cc) BY-NC-ND

Bibliothèque Méjanes - Rés D. 61

VIRET Pierre
LES || CAVTELES || CANON ET || CEREMONIES || DE LA MESSE. || *Ensemble la Messe intitulée,* || DV CORPS DE || IESVS CHRIST. || Le tout en Latin & en François : le Latin || fidelement extraict du MESSEL à l'v- || sage de Rome, imprimé à Lyon par Iean || de Cambray, l'an mil cinq cens vingt, || duquel l'intitulation s'ensuit à la page || suivante. || *Auec certaines annotations pour* || *l'intelligence du texte.* || A LYON, || Par Claude Rauot. ||1564. In-8 - 198 p., [1 f.]

Bibliothèque Méjanes - Rés S. 55

1565

AUGER Edmond
LIVRE SECOND, || DE LA VRAYE, || REALE ET CORPO- || RELLE PRESENCE DE || IESUS CHRIST AV S. || SACREMENT DE || L'AVTEL. || *Contre les fauses opinions, & modernes Heresies,* || *tant des Lutheriens, Zuingliens, & Vvest-* || *phaliens que Caluinistes.* || PAR M. EMOND AVGER, DE || la Compagnie de IESVS. || *Iean. 6.* || Le Pain que ie donneray, c'est ma Chair, que ie donne- || ray pour la vie du Monde. || [marque n°4] || A LYON, || *Par Michel Ioue, à l'enseigne du IESVS.* || M.D.LXV. || AVEC PRIVILEGE. In-8 - 238 p., [1 f.]

BM Lyon - 330239 Pièce 1

AUGER Edmond
LIVRE TROISIEME || DE L'INSTI- || TVTION, VERITE, || CONTINVATION, ET || VTILITE DV SA- || CRIFICE DE LA || MESSE. || *Auec* || *Les Responces aux Obiections des Calvinistes, &* || *Dénombrement des Erreurs & Here-* || *sies contenues en leur Cene.* || PAR M. EMOND AVGER, DE || la Compagnie de IESVS. || Mortem Domini annunciabitis donec veniat. I. Cor. II. || [marque n°4] || A LYON, || Par Michel Ioue, à l'enseigne de IESUS. || M.D.LXV. || AVEC PRIVILEGE. In-8 - [8 f.], 204 p., [2 f.]

BM Lyon - 330239 Pièce 2

AUGER Edmond
RESPONSE || A VNE EPISTRE || LIMINAIRE DE PIERRE || VIRET, MINISTRE || des reformez de || Lyon. || *En faueur de ceux de la Compagnie de IESVS* || *communement appelés Iesuites.* || Par le Translateur du liure du Seigneur || Diegho Portugois. || [marque n°4] || A LYON. || Par Michel Ioue à l'enseigne du Iesus. || 1565. || AVEC PRIVILEGE. In-8 - 52 p.

Bibliothèque Méjanes - Rés D. 486 Pièce 3

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE M. IEHAN || CALVIN SVR || toutes les Epistres de l'Apostre || Sainct Paul. || Item, sur l'Epistre aux Hebrieux, & les Epistres || Catholiques de S. Pierre, S. Jehan, S. Iaques, & || S. Iude, vulgairement appelees Canoniques. || *En lisant & conferant ceste Edition auec les autres, vous cognoistrez* || *euidemment que l'Autheur a le tout reueu & augmenté, & que la* || *traduction du texte est comme reduite en sa perfection.* || [marque à la victoire] || A LYON, || POVR ANTOINE VINCENT. || M. D. LXV. In-2 - 8 p., [14 f.], 1043 p., [1 p.]

BM Lyon 100 843

(cc) BY-NC-ND

CALVIN Jean
INSTITVTION || DE LA RELIGION || CHRESTIENNE, || NOVVELLEMENT MISE EN || quatre Liures, & distinguee par chapitres, en ordre & methode bien || propre : || PAR IEAN CALVIN. || *Auec deux Indices, recueillis & disposez par M. Augustin Marlorat, l'un des ma-* || *tieres contenues en ce present liure : l'autre des passages du vieil & nouueau Te-* || *stament qui y sont alleguez & exposez.* || [marque n°9] || *A LYON,* || M. D. LXV. [Charles Pesnot] In-2 - [46 f.], 683 p., [14 f.]

BM Lyon - 100829

CALVIN Jean
LEÇONS || *ET* || EXPOSITIONS || FAMILIERES DE || IEAN CALVIN || SVR || LES DOVZE PETIS || PROPHETES : || *ASCAVOIR* ||, IONAS HOSEE SOPHONIAS || IOEL MICHEE AGGEE || AMOS NAHVM ZACHARIE || ABDIAS HABACVC MALACHIE : || Traduites de Latin en François. || *Auec deux Tables : l'vne des matieres principales qui y sont contenues* : || *l'autre des passages de l'Escriture exposez par l'Autheur.* || [marque n°4] || A LION, || PAR SEBASTIEN HONORATI || M. D. LXV. In-2 - [6 f.], 608 p., [12 f.]

UCLy - LFCC 121.A-1-5

GUÉROULT Guillaume
FIGVRES DE || LA BIBLE, IL- || LVSTREES DE || HVICTAINS || FRANCOYS, || *POVR L'INTERPRETATION* || *ET L'INTELLIGENCE* || *D'ICELLES*. || [fleuron] || [marque n°1] || A LYON, || PAR GVILLAVME || ROVILLE. || *M.D.LXV*. In-8 - [140 f.]

BM Lyon - Rés 357523

Gallica

La Saincte || Bible, || Contenant le Vieil & Nouueau Testament : || ou, la vieille et nouuelle Alliance : || Auec toutes les ANNOTATIONS necessaires pour l'intelligence de || l'Escriture : Aussi les Figures, Cartes chorographiques, & || ARGVMENS sur chacun liure declarans brieue- || ment tout ce qui y est contenu. || A LYON, || PAR SEBASTIAN HONORATI. || M. D. LXV. In-folio - [8 f.], 515 f., [1 f.] ; 133 f., [13 f.] ; [8 f.], 193 f., [1 f.]

BM Lyon - SJE 155/4

PAYUA Diego
LE || PREMIER || LIVRE DES EX- || PLICATIONS || CATHOLI- || QVES, || DV SEIGNEVR DIEGHO || Payua, Gentil-homme Portugois, || QVI EST, || *Vne Apologie pour ceux de la Compagnie de* || *IESVS, contre certains Ministres* || *Predicans d'Allemagne.* || Traduit de Latin en François. || [marque de Jove] || A LYON, || Par Michel Ioue à l'enseigne du Iesus. || 1565 || AVEC PRIVILEGE. In-8 - [20 f.]

Bibliothèque Méjanes - Rés D. 486 Pièce 2

SIMEONI Gabriel
FIGVRE DE || LA BIBLIA, IL- || LVSTRATE DE || STANZE TV- || SCANE, || *PER GABRIEL* || *SYMEONI*. || [marque n°1] || *IN LIONE,* || APPRESSO GVGLIELMO || ROVILLIO, || M.D.LXV. In-8 - [148 f.]

BM Lyon - Rés B 509777

(cc) BY-NC-ND

VIRET Pierre
DE L'ESTAT, || DE LA CONFE- || RENCE, DE L'AVTHO- || RITE, PVISSANCE, PRESCRI- || ption & succession tant de la vraye que || de la fausse Église, depuis le commence- || ment du monde, & des Ministres d'icel- || les & de leurs vocations & degrez. || PAR PIERRE VIRET. || [marque n°5|| *A Lyon,* || Par Claude Senneton. || *M. D. LXV.* In-8 - [16 f.], 927 p.

Bibliothèque Méjanes - Rés D. 170

VIRET Pierre
DE LA PRO- || VIDENCE DI- || VINE, TOVCHANT || TOVS LES ESTATS DV || monde, & tous les biens & les maux || qui y peuuent aduenir, & aduiennent || ordinairement, par la volonté & le iu- || ste iugement de Dieu. || *PAR PIERRE VIRET.* || [marque n°5] || *A LYON,* || Par Claude Senneton. || *M. D. LXV.* In-8 - [8 f.], 803 p.

Bibliothèque Méjanes - Rés D. 169

VIRET Pierre
L'INTERIM, || FAIT PAR DIA- || LOGVES. || *L'ordre & les titres des Dialogues.* || 1 Les Moyenneurs. 4 Les Persecu- || 2 Les Transforma- teurs. || teurs. 5 Les Edicts. || 3 Les Libertins. 6 Les Moderez. || Par Pierre Viret. || PSEAVME CXX. || Ie demandoye la paix : mais quand i'en parloye, || iceux s'esmouuoyent à la guerre. || [marque n°6] || A LYON. || *M. D. LXV.* In-8 - [18 f.], 461 p., [1 f.]

Bibliothèque Méjanes - Rés D. 171

VIRET Pierre
RESPONSE AVX || QVESTIONS PROPOSEES || PAR IEAN ROPITEL MI- || nime aux Ministres de l'Eglise Re- || formée de Lyon, || *Auec des autres questions proposées à luy & à ses* || *compagnons, suyuant la teneur des siennes.* || Item, Aduertissement contre vne respon- || se faite en lafaueur des Iesuites. || *PAR PIERRE VIRET.* || *Vostre parole soit tousjours condite en sel auec grace,* || *afin que sachiez comment il vous faut respondre* || *à chacun.* COL. IIII. || [marque n°4] || A LYON. || *M. D. LXV.* In-8 - 216 p.

Bibliothèque Méjanes - Rés D. 172

(cc) BY-NC-ND

Bibliographie

INSTRUMENTS DE RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE.

Catalogues et bibliographies imprimés.

Bibliographies générales.

BUJANDA (Jésus Martinez de) (dir.), *Index des livres interdits, t.10 Thesaurus de la littérature interdite au XVIe siècle : auteurs, ouvrages, éditions avec addenda et corrigenda*, Genève, Éd. Droz, 1996, 839 p.

CHAMBERS (Bettye Thomas), *Bibliography of French Bibles : fifteenth- and Sixteenth-Century French-Language Editions of the Scriptures*, Genève, Éd. Droz, Coll. Travaux d'Humanisme et Renaissance n° 192, 1983, 548 p.

DEMERSON (Guy) (dir.), « Religion », dans *Livres populaires du XVIe siècle : répertoire sud-est de la France*, Paris, Éd. du CNRS, 1986, p. 119-226.

GILMONT (Jean-François) et PETER (Rodolphe), *Bibliotheca Calviniana : les œuvres de Jean Calvin publiées au XVIe siècle, t.2 Ecrits théologiques, littéraires et juridiques 1555-1564*, Genève, Éd. Droz, Coll. Travaux d'Humanisme et Renaissance n° 281, 1994, p. 553-1165.

GILMONT (Jean-François) et PETER (Rodolphe), *Bibliotheca Calviniana : les œuvres de Jean Calvin publiées au XVIe siècle, t.3 Ecrits théologiques, littéraires et juridiques 1565-1600*, KRIEGER (Christian) (collab.), Genève, Éd. Droz, Coll. Travaux d'Humanisme et Renaissance n° 339, 2000, 677 p.

GRENTE (Georges) (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises : le seizième siècle*, Paris, Éd. Fayard, 1951, rééd. rev. et mise à jour sous la dir. de SIMON (Michel), [Paris], Fayard et Librairie générale française, Coll. La Pochothèque, 2001, 1217 p.

QUÉRARD (Joseph-Marie), *Les supercheries littéraires dévoilées : Galerie des Écrivains français de toute l'Europe qui se sont déguisés sous des anagrammes, des astéronymes, des cryptonymes, des initialismes, des noms littéraires, des pseudonymes facétieux ou bizarres, etc.*, Paris, Éd. Maisonneuve & Larose, 1964, 3 vol.

VAN EYS (Willem J.), *La bibliographie des Bibles et des nouveaux testaments en langue française des XVe et XVIe siècles*, Genève, [Éd. H. Kündig], 1900-1901, rééd. Nieuwkroop, Éd. B. De Graaf, 1963, 269 p.

Bibliographies lyonnaises.

BAUDRIER (Henri & Julien), *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle*, Lyon, Éd. Brun & Picard, 1895, rééd. anast. Paris, Éd. De Nobele, 1964, 12 vol.

BY-NC-ND

CARTIER (Alfred), *Bibliographie des éditions des de Tournes, imprimeurs lyonnais*, Paris, Éd. des Bibliothèques nationales de France, 1937-1938, 2 vol.

COLONIA (Dominique de), *Histoire littéraire de la ville de Lyon avec une bibliothèque des auteurs lyonnais sacrés et profanes distribués par siècles,* t.2, Lyon, François Rigollet, 1730, rééd. Genève, Éd. Slatkine reprints, 1970, 838 p.

Catalogues de fonds anciens.

LINDSAY (Robert) et NEU (John), *French political pamphlets 1547-1648 : a catalog of major collections in American libraries*, Madison, Éd. University of Wisconsin Press, 1969, 510 p.

WELSH (Doris Varner), *A checklist of French political pamphlets 1560-1644 in the Newberry library*, Chicago, Éd. Newberry library, 1950, 190 p.

Catalogues et bibliothèques en ligne.

AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ABES), *Système universitaire de documentation* (disponible sur <http://www.sudoc.abes.fr>).

AIX-EN-PROVENCE. BIBLIOTHÈQUE MEJANES – CITÉ DU LIVRE. *Catalogue / Ressources* (disponible sur <http://www.citedulivre-aix.com>)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *BnF catalogue général* (disponible sur <http://catalogue.bnf.fr>).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Bibliothèque numérique Gallica* (disponible sur <http://gallica. bnf.fr>)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. DÉPARTEMENT DE LA COOPÉRATION, *Catalogue collectif de France* (CCFr) (disponible sur <http://ccfr.bnf.fr>).

LYON. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE. *Catalogue bibliothèque de Lyon* (disponible sur <http://sbibbh.si.bm-lyon.fr>)

LE CONTEXTE GÉNÉRAL : LE XVI^{E} SIÈCLE ET LES RÉFORMES RELIGIEUSES.

BARNAUD (Jean), *Pierre Viret : sa vie et son œuvre (1511-1571)*, Saint-Amans, Éd. Carayol, 1911, 703 p.

CARRIÈRE (Victor) (dir.), *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale, t.3 : Questions d'histoire générale à développer dans le cadre régional ou diocésain*, Paris, Éd. Letouzey & Ané, 1936, 668 p.

COURTHIAL (Pierre), « Pierre Viret (1511-1571) et la Réformation du XVIe siècle » dans VIRET (Pierre), *Instruction chrétienne*, Genève, Éd. Jean Rivery, 1564, nouv. éd. annotée par HOFER (Arthur-Louis), Lausanne, L'Âge d'homme, 2004, 844 p.

(cc) BY-NC-ND

DAVIS (Natalie Zemon), *Society and Culture in Early Modern France: Eight Essays*, Stanford, Éd. Stanford University Press, 1975, trad. fr. *Les cultures du peuple : rituels, savoirs, et résistances au XVIe siècle*, trad. BOURGUET (Marie-Noëlle), Paris, Éd. Aubier Montaigne, 1979, 444 p.

GEISENDORF (Paul-Frédéric), *Théodore de Bèze*, Genève, Éd. Labor et Fides, 1949, 456 p.

HAAG (Émile et Eugène), *La France protestante ou vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la Réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'assemblée nationale, t.10 Pièces justificatives*, Paris, Éd. Joël Cherbuliez, 1858, 476 p.

HAUSER (Henri), *Etudes sur la réforme française*, Paris, Éd. Picard et Fils, 1909, 308 p.

HAUSER (Henri), *Ouvriers du temps passé (XVe et XVIe siècles)*, Paris, Éd. Félix Alcan, 1899, 252 p.

HIGMAN (Francis), *La diffusion de la Réforme en France 1520-1565*, Genève, Éd. Labor et Fides, 1992, 277 p.

LINDER (Robert Dean), *The political ideas of Pierre Viret*, Genève, Éd. Droz, 1964, 217 p.

MORIN (Louis), *Essai sur la police des compagnons imprimeurs sous l'Ancien Régime*, Lyon, Éd. Léon Sézanne, 1898, 43 p. (disponible sur <http://gallica.bnf.fr>) (consulté en juin 2010).

POLMAN (Pontien), *L'élément historique dans la controverse religieuse du XVIe siècle*, Gembloux, Éd. Duculot, 1932, 580 p.

WANEGFFELEN (Thierry), *Ni Rome Ni Genève : des fidèles entre deux chaires en France au XVIe siècle*, Paris, Éd. Honoré Champion, 1997, 681 p.

LE CONTEXTE LOCAL : LYON AU XVIÈME SIÈCLE.

BARNAUD (Jean), « Pierre Viret à Lyon (1562-1565) », *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, Paris, Éd. Fischbacher, 1911, p. 7-48 (disponible sur <http://gallica.bnf.fr> dans le dossier *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*) (consulté en décembre 2010).

BAYARD (Françoise) et TRÉNARD (Louis), « Du temple à la loge », dans BAYARD (Françoise), CAYEZ (Pierre), PELLETIER (André) et ROSSIAUD (Jacques) (dir.), *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Éd. lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2007, p. 510-547.

BRESARD (Marc), *Les foires de Lyon au XVe et XVIe siècles*, Paris, Éd. Picard, 1914, 386 p.

COMBY (Jean), *L'Evangile au confluent : dix-huit siècles de christianisme à Lyon*, Lyon, Éd. du Chalet, 1977, 220 p.

BY-NC-ND

GASCON (Richard), « Courants commerciaux et cheminements d'idées » dans *Imprimerie, commerce et littérature*, Paris, Éd. Belles Lettres, 1965, 231 p.

GASCON (Richard), *Grand commerce et vie urbaine au XVIe siècle : Lyon et ses marchands (environs de 1520 - environs de 1580*), Paris, S.E.V.P.E.N, 1971, 2 vol.

GENNERAT (Roland), *Histoire des protestants à Lyon : des origines à nos jours*, Mions, Au Jet d'Ancre, 1994, 277 p.

GROËR (Georgette de), *Réforme et Contre-Réforme en France : le collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris, Éd. Publisud, 1995, 259 p.

GUTTON (Jean-Pierre), KRUMENACKER (Yves), LANDRY (Jean-Pierre), MARTIN (Henri-Jean) et PEREZ (Marie-Félicie), « Renaissance et XVIIe siècle : pour un temps, une capitale de l'Occident », dans ROYON (Claude) (dir.), *Lyon, l'humaniste : depuis toujours, ville de foi et de révoltes*, Paris, Éd. Autrement, Coll. Mémoires n° 105, 2004, p. 59-98

KIRCHNER (Frédéric), *Entre deux guerres (1563-1567) : essai sur la tentative d'application à Lyon de la politique de « Tolérance »*, Lyon, [s.n], 1952, 576 p.

KRUMENACKER (Yves) (dir.), *Lyon 1562, capitale protestante : une histoire religieuse de Lyon à la Renaissance*, Lyon, Éd. Olivétan, 2009, 334 p.

PERICAUD (Antoine), *Notes et documents pour servir à l'histoire de la ville de Lyon, 17 av. JC à 1594*, Lyon, [s.n], [s.d], [570] p.

VINGTRINIER (Aimé), *Histoire de l'imprimerie à Lyon de l'origine jusqu'à nos jours*, Lyon, Éd. Strock, 1894, 440 p.

LE LIVRE ET L'IMPRIMERIE AU XVIÈME SIÈCLE.

Généralités.

EISENSTEIN (Elizabeth Lewisohn), *The Printing press as an agent of change : communications and cultural transformations in early-modern Europe*, Cambridge, Éd. Cambridge University Press, 1979, 2 vol.

Livre et religion.

Généralités.

BERTHOUD (Gabrielle) et al., *Aspects de la propagande religieuse*, Genève, Éd. Droz, 1957, 429 p.

BOGAERT (Pierre Maurice) (dir.), *Les Bibles en français : histoire illustrée du Moyen-Âge à nos jours*, [Turnhout], Éd. Brepols, 1991, 279 p.

(cc) BY-NC-ND

CHAIX (Paul), *Recherches sur l'imprimerie à Genève de 1550 à 1564 : étude bibliographique, économique et littéraire*, Genève, Éd. Droz, 1954, 261 p.

CONNER (Philip), NELLES (Paul) et PETTEGREE (Andrew) (dir.), *The Sixteenth-Century French religious book*, Aldershot, Éd. Ashgate, 2001, 366 p.

HIGMAN (Francis), GILMONT (Jean-François) (préf.), *Lire et découvrir : la circulation des idées au temps de la réforme*, Genève, Éd. Droz, Coll. Travaux d'Humanisme et Renaissance n° 326, 1998, 730 p.

Le livre catholique.

PALLIER (Denis), « Les réponses catholiques », dans CHARTIER (Roger) et MARTIN (Henri-Jean) (dir.), *Histoire de l'édition française, t.1 : Le livre conquérant du Moyen-Âge au milieu du XVIIe siècle*, [Paris], Éd. Promodis, 1982, p. 327-347.

Le livre protestant.

CANDAUX (Jean-Daniel) (préf.), *Le Psautier de Genève, 1562-1865 : images commentées et essai de bibligraphie*, Genève, Éd. de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, 1986, [non paginé].

GILMONT (Jean-François), *Jean Calvin et le livre imprimé*, Genève, Éd. Droz, Coll. Etudes de philologie et d'histoire (Cahiers d'Humanisme et Renaissance) n°50, 1997, 412 p.

GILMONT (Jean-François), *Le livre réformé au XVIe siècle*, Paris, BnF, 2005, 151 p.

HIGMAN (Francis), « Le domaine français 1520-1562 », dans GILMONT (Jean-François) (dir.), *Le livre et la Réforme : l'Europe de l'imprimé (1517-v 1570)*, Paris, Éd. du Cerf, Coll. Histoire, 1990, p. 105-154.

HIGMAN (Francis), « Le levain de l'Evangile », dans CHARTIER (Roger) et MARTIN (Henri-Jean) (dir.), *Histoire de l'édition française, t.1 : Le livre conquérant du Moyen-Âge au milieu du XVIIe siècle*, [Paris], Éd. Promodis, 1982, p. 305-325.

MENTZER (Raymond A.) et SPICER (Andrew) (dir.), *Society and culture in the huguenot world (1559-1685)*, Cambridge, Cambrigde University Press, 2002, 241 p.

O'SULLIVAN (Orlaith), *The Bible as book : the reformation*, London, British Library, 2000, 181 p.

PETER (Rodolphe) et ROUSSEL (Bernard) (dir.), *Le livre et la Réforme*, Bordeaux, Société des bibliophiles de Guyenne, 1987, 272 p.

WEEDA (Robert), *Le psautier de Calvin : l'histoire d'un livre populaire au XVIe siècle (1551-1598)*, Turnhout, Éd. Brepols, 2002, 229 p.

ZORRILLA (Julie), *La propagande protestante imprimée, à Lyon, durant la première guerre de Religion (1561-1564)*, Mémoire de recherche de Master CEI, Lyon, Enssib et Université Lumière Lyon 2, 2010, 183 p.

(cc) BY-NC-ND

La librairie et l'imprimerie lyonnaise.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES CHRÉTIENNES DE FRANCE, *Bulletin de liaison, Xe congrès national, Lyon, 11-14 septembre 2007*, n°135, Paris, Éd. ABCF, 2007, 41 p.

AUDIN (Marius), « L'imprimerie à Lyon », *Revue du Lyonnais*, série 6 n°9 1923, Lyon, [s.n], 1923, p. 1-122 (disponible sur <http://collections.bm-lyon.fr/PER0023>) (consulté en juin 2010).

DAVIS (Natalie Zemon), « Le monde de l'imprimerie humaniste : Lyon », dans CHARTIER (Roger) et MARTIN (Henri-Jean) (dir.), *Histoire de l'édition française, t.1 : Le livre conquérant du Moyen-Âge au milieu du XVIIe siècle*, [Paris], Éd. Promodis, 1982, p. 255-277.

DAVIS (Natalie Zemon), *Protestantism and the printing workers of Lyons: a study in the problem of religion and social class during the reformation*, thèse de doctorat, [Ann Arbor], University of Michigan, 1959, 613 p.

DAVIS (Natalie Zemon), *Publisher Guillaume Rouille, businessman and humanist*, Toronto, Éd. Richard Schoeck, 1966, [40] p. (extrait de *Editing sixteenth-Century texts*, 1966, p. 72-112).

GILMONT (Jean-François), « Le « protestantisme » des libraires et typographes lyonnais (1520-1560) », *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 101 3-4, Juillet Décembre 2006, [Louvain], Université catholique de Louvain, 2006, p. 988-1013.

GLOCKE (Gottfried), *Kleine chronik der buchhandelsbeziehungen zwischen Lyon und frankfurt im 16. jahrhundert*, trad. fr. *Petite chronique des relations du monde de la librairie entre Lyon et Francfort au XVIe siècle*, trad. CAMBON (Félix) (édition bilingue), Francfort-sur-le-Mein, Éd. Waldemar Kramer, 1962, 101 p.

MARTIN (Henri-Jean) (dir.), *Nouvelles études lyonnaises*, Genève, Éd. Droz, 1969, 250 p.

SIRDEY (Jérôme), *Réforme, Contre-Réforme. La production comparée de deux libraires lyonnais de la seconde moitié du XVIe siècle : Michel Jouve et Jean Saugrain*, Mémoire d'étude DCB, Lyon, Enssib, 2010, 170 p.

(cc) BY-NC-ND

Table des annexes

ANNEXE 1 : CHRONOLOGIE..... 102

ANNEXE 2 : ÉDIT DE JUILLET 1561 104

ANNEXE 3 : ÉDIT DE JANVIER 1562..... 106

ANNEXE 4 : ÉDIT D'AMBOISE 1563..... 110

ANNEXE 5 : RÉPERTOIRE DES ÉDITIONS ÉTUDIÉES 114

ANNEXE 6 : RÉPERTOIRE DES ÉDITIONS DES TEXTES SAINTS 137

ANNEXE 7 : RÉPERTOIRE DES ÉDITIONS POLÉMIQUES..... 143

(cc) BY-NC-ND

Annexe 1 : Chronologie

1517 : Thèses de Luther.
1519 : Création de la Grande Compagnie des libraires de Lyon.
1521 : Les thèses de Luther sont condamnées par la Sorbonne à Paris.
1523 : Lefèvre d'Étaples traduit le Nouveau Testament en Français.
1524 : Séjour de Marguerite de Navarre, sœur du roi François Ier, et de sa cour à Lyon.
26 août 1525 : Toutes les traductions des Saintes Écritures sont interdites par la faculté de théologie de Paris.
1534 : Affaire des Placards et première exécution à Lyon pour hérésie.
1535 : Olivétan traduit la première Bible protestante en français.
25 mai 1536 : les Genevois décident de vivre selon la foi réformée.
1539 : Grève à Paris et à Lyon opposant les maîtres imprimeurs et les compagnons imprimeurs, notamment au sujet des conditions de l'apprentissage.
1539 : Édit de Villers-Cotterêts qui impose le français comme la langue de l'administration sous le règne de François I^{er}.
1544 : L'université de Paris publie le premier index de livres interdits.
13 décembre 1545 : Ouverture du Concile de Trente par le Pape Paul III, pour répondre à la Réforme amorcée par Luther. Première session jusqu'au 17 septembre 1549.
1546 : Première église réformée « dressée » à Lyon.
3 août 1546 : Etienne Dolet est brûlé avec ses livres pour hérésie.
1er mai 1551 : Réouverture du Concile de Trente, jusqu'au 28 avril 1552.
Juin 1551 : Premiers troubles provoqués par les manifestations publiques de la foi réformée (chant de psaumes).
27 juin 1551 : Édit de Chateaubriant.
31 octobre 1551 : Claude Menier, ministre réformé, est brûlé aux Terreaux.
1553 : Révision de la Bible d'Olivétan par Calvin.
16 mai 1553 : Cinq étudiants de Lausanne sont brûlés aux Terreaux.
27 mai 1553 : Pierre Berger est brûlé aux Terreaux pour hérésie.
15 juillet 1553 : Mathieu Dymonet, marchand de Lyon, est brûlé aux Terreaux pour hérésie.
2 septembre 1553 : Trois réformés de passage à Lyon sont brûlés aux Terreaux.
1554 : Barthélemy de Gabiano achète une maison pour en faire un lieu de culte protestant.
10 juillet 1559 : Mort du roi Henri II. Avènement au trône de son fils François II.
Octobre 1559 : Construction du premier temple réformé de Lyon, rue Longue.
17 mars 1560 : Conjuration d'Amboise.
Nuit du 4 au 5 septembre 1560 : Échec de la tentative des frères Maligny pour s'emparer de Lyon au profit des huguenots.
5 décembre 1560 : Mort de François II. Avènement au trône de son frère cadet Charles IX, sous la régence de sa mère, Catherine de Médicis jusqu'en 1564.
5 juin 1561 : Attentat d'un jeune protestant contre l'hostie pendant la procession de la Fête-Dieu. Émeute catholique et massacre de Barthélemy Aneau, régent du Collège de la Trinité.
Juillet 1561 : Édit de juillet qui interdit les actes de violence contre les réformés.
Septembre 1561 : Le culte réformé devient progressivement public.
Du 9 au 26 septembre 1561 : Colloque de Poissy.
26 septembre 1561 : Lettres royales nommant François d'Agoult, comte de Sault, lieutenant général dans les pays de Lyonnais, Beaujolais et Marche.

(cc) BY-NC-ND

Octobre 1561 : Les protestants établissent leur culte dans la maison de la Générale, rue Grenette.
Janvier 1562 : Édit de janvier qui interdit le culte protestant dans les villes mais leur accorde une liberté de conscience.
18 janvier 1562 : Réouverture du Concile de Trente (3ème session) jusqu'au 4 décembre 1563, où est signé l'acte final.
1er mars 1562 : Massacre de Wassy. Début de la première guerre de religion.
Nuit du 29 au 30 avril 1562 : Les réformés prennent possession de la ville.
5 mai 1562 : Arrivé à Lyon du Baron des Adrets, sac de plusieurs églises dont l'église St Just (avec l'aide des frères Gabiano)
7 mai 1562 : Les protestants forcent l'assemblée des maîtres des métiers à nommer un consulat protestant.
Juin 1562 : Arrivée à Lyon du pasteur Pierre Viret.
19 décembre 1562 : Bataille de Dreux, victoire des troupes royales sur les protestants.
24 février 1563 : Assassinat du Duc de Guise par un protestant.
19 mars 1563 : Édit d'Amboise qui rétablit la paix.
Mai 1563 : Édit ordonnant la mise en vente des biens du clergé.
9 juin 1563 : L'Assemblée des notables accepte de remettre la ville au Roi et de reconnaître l'édit d'Amboise.
18 juillet 1563 : Restauration du culte catholique. Messe à St Jean ouverte par un sermon du Père Edmond Auger.
10 août 1563 : Ouverture du quatrième Synode national protestant à Lyon, modéré par Pierre Viret.
Décembre 1563 : Renouvellement de la moitié du consulat : six catholiques sont élus, à côté de six protestants.
27 mai 1564 : Mort de Jean Calvin.
Mai 1564 : Autorisation donnée aux protestants d'élever un temple aux Terreaux et achat d'une maison pour y fonder le « Temple Paradis ».
13 juin 1564 : Entrée du roi Charles IX à Lyon. Il en est chassé le 9 juillet par la peste.
Juillet 1564 : Peste violente à Lyon. Mort de Jean de Tournes.
1er mai 1565 : Le consulat confie aux jésuites la gestion du Collège de la Trinité.

(cc) BY-NC-ND

Annexe 2 : Édit de juillet 1561

CHARLES par la grace de Dieu roy de France, à tous presens et à venir, salut. Comme pour donner remede et pourvoir aux troubles et esmotions qu'où voit pulluler et multiplier de jour en jour en ce royaume à cause de la diversité des opinions, concernans le faict de la religion, nous avons fait assembler en nostre cour de parlement de Paris, nostre tres cher et tres amé oncle le roy de Navarre, les princes de nostre sang, pairs de France, et autres princes et seigneurs de nostre conseil privé : tous lesquels avec les gens de nostredite cour, auroient par plusieurs et diverses journees vaqué audit affaire. Finalement apres avoir veu et entendu ce qui auroit par eux esté deliberé en ladite assemblee, nous pour parvenir à l'effect de nostre principal desir, qui est de faire vivre et maintenir nos subjets en tranquillité et repos : avons par ce present edict enjoint, et enjoingnons à toutes personnes, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, vivre en union et amitié, et ne se provoquer par injures ou convices, et n'esmouvoir, ni estre cause d'aucun trouble ou sedition, ne agresser l'un l'autre de faict ou de parole, ne faire force ne violence les uns aux autres, dans les maisons ne ailleurs sous quelque pretexte ou couleur que ce soit de religion ou autres: et ce sur peine de la hart. Avons aussi defendu et défendons sur mesmes peines à toutes personnes de faire aucuns enrollemens, signatures ou autres choses, tendans, invitans, ou provocans à factions, conspirations, ou partialités, et pareillement à tous prescheurs de n'user en leurs sermons ou ailleurs de paroles scandaleuses, ou tendantes à exciter le peuple à esniotion. Ains leur avons enjoint et enjoignons se contenir et conduire modestement, ne dire rien qui ne soit à l'instruction et edification du peuple, et à le maintenir en tranquillité et repos, sur icelles mesmes peines. Et desdites séditions, et cas dessusdits nous avons attribué la cognoissance en souveraineté à nos juges, conseillers, et magistrats establis par les sieges presidiàux de nos païs, terres et seigneuries respectivement chacun en son ressort : sans qu'ils puissent toutesfois juger diffinitivement, ou à la torture ou question, s'ils ne sont au nombre de dix pour le moins: et neantmoins siaucuns pretendent avoir occasion de se douloir ou plaindre, ils se pourront adresser à nosdits juges, sans qu'il leur soit loisible d'entreprendre aucune chose de leur authorité privee. Aussi defendu et defendons, sur peine de confiscation de corps et de biens, tous conventieules et assemblees publiques, avec armes, ou sans armes, ensemble les prives où se feraient presches et administration de sacrement, en autre forme que selon l'usage receu et observé en l'eglise catholique, dès et depuis la foy chrestienne receuë par les roys de France nos predecesseurs, et par les evesques, prelats, curés, leurs vicaires et deputés. Et pour le regard de la simple heresie, ordonnons, et nous plaist, que l'edict fait à Romorantin par le feu roy François dernier, nostre cher seigneur et frere, au mois de may 1560, soit observé et gardé, en ce qui concerne ladite cognoissance dudit crime d'heresie, delaissee aux gens d eglise. Et au cas que le prevenu et accusé dudit crime, fust par lesdits juges de l'eglise delivré au bras seculier, en ce cas voulons,entendons, et nous plaist, que nos juges seculiers procedent contre luy, sans luy pouvoir imposer plus grande et griefve peine que de luy interdire la demeure, et habitation en nos païs, terres, et seigneuries seulement: le tout par manière de provision, et jusqu'à la détermination du concile general, ou de l'assemblee des prelats de nostre royaume, et suivant ce qui a esté par nous fait dès l'avenement à la couronne. Et continuant nostre mesme clémence et misericorde, avons fait et ottroyé, faisons et ottroyons, grace, pardon et abolition, à toutes personnes de quelque qualité ou condition qu'ils soient, et sans nuls excepter, de toutes les fautes passées, procedentes du faict de la religion, ou sedition pravenue à cause d'icelle, depuis le decés du feu roy nestre tres honoré seigneur et pere. En mettant

(cc) BY-NC-ND

à neant toutes procedures contre eux faites, et jugemens contre eux donnés, leur enjoignant de vivre d'oresnavant paisiblement, catholiquement, et selon l'eglise catholique, et observation acoustumee par nos predecesseurs roys de France. Et afin que nos bons subjets ne soient travaillés, ne inquietés sans cause enjoingnons à tous nos juges, proeureurs, advocats, et autres officiers, ne recercher ou molester indiscrètement nosdits subjets, n'abuser de l'execution du contenu en ces presentes, et punir les faux delateurs ou calumniateurs, de telles ou pareilles peines, que seront punis les accusés, s'ils estoient convaincus des crimes dont ils auront esté chargés. Avons pareillement prohibé et defendu, prohibons et defendons à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'ils soient, sur peine de la hart, toute voye de faict et port d'armes. Defendant pareillement sur la mesme peine le port des arquebuzes et pistoles, fors et excepté aux archers de nos gardes, etceuxdenos ordonnances allans et venans en leurs garnisons, les prevosts des mareschaux, leurs lieutenans et archers, les ministres de la justice, autant qu'il sera requis pour l'exercice d'icelle, les conducteurs de nos deniers pour la seureté d'iceux seulement : ensemble aux gardes des forests et buissons, auxquels permettons porter pistoles. Defendons aussi à toutes personnes, autres que les autres cy dessus exceptees, les gentilshommes, et serviteurs des princes, seigneurs, et des gentilshommes, et lors qu'ils seront à leur suite tant seulement, de porter aux villes et bourgades espees, dagues, grands cousteaux, et autres armes offensives, si n'est en allant par païs pour la seureté et defense de leurs personnes, sur peine de cinquante escus d'or sol, pour chacune fois qu'ils y auront contrevenu, sans que par nos juges ladite peine puisse estre modéree: et au cas de moderation ou contradiction en nostre presente ordonnance, sera prise et levee ladite amende sur lesdits juges. Et si les condamnés en ladite amende ne la peuvent ou veulent payer, seront punis de peine corporelle et arbitraire. Si donnons en mandement à nos amés et féaux etc. Donné à S.-Germain en Laye au mois de juillet de l'an de grace M. D. LXI, et de nostre regne le premier. Et sur le repli est escrit, par le roy estant en son conseil, ROBERTET, et à cpsté visa et seellees de cire verde, en laqs de cire verde et rouge.

(cc) BY-NC-ND

Annexe 3 : Édit de janvier 1562

CHARLES, etc. On sait assez quels troubles et seditions se sont dès pieçà, et de jour en jour suscitées, accrues et augmentées en ce royaume par la malice du tems, et de la diversité des opinions qui regnent en la religion : et que quelques remedes que nos predecesseurs ayent tenté pour y pourvoir, tant par la rigueur et severité des punitions, que par douceur, selon leur accoutumée et naturelle benignité et clemence : la chose a penetré si avant en nôtre dit royaume, et dedans les esprits d'une partie de nos sujets de tous sexes, états, qualitez et conditions : que nous nous sommes trouvez bien empêchez à nôtre nouvel avenement à cette couronne, d'aviser et resoudre les moyens que nous aurions à suivre, pour y apporter quelque bonne et salutaire provision. Et de fait, après avoir longuement et meurement consulté de cet affaire, avec la royne nôtre très-honorée et amée dame et mère, nôtre très-cher et très-amé oncle le roy de Navarre, nôtre lieutenant gênerai. representant nôtre personne par tous nos royaumes et païs, et autres princes de nôtre sang, et gens de nôtre conseil privé : nous aurions fait assembler en nôtre cour de parlement à Paris nôtre dit oncle, princes de nôtre sang, pairs de France, et autres princes et seigneurs de nôtre dit conseil privé.
Lesquels avec les gens de nôtredite cour auroient après plusieurs conférences et deliberations, resolu l'édit du mois de juillet dernier : par lequel nous aurions entre autres choses deffendu sur peine de confiscation de corps et de biens tous conventicules et assemblées publiques avecques armes, ou sans armes. Ensemble les privées, où se feraient prêches et administration des sacrements en autre forme, que selon l'usage observé en l'Eglise catholique dès et depuis la foy Chretienne, reçue par les rois de France nos predecesseurs, par les evêques et prelats, curez leurs vicaires et deputez : ayans lors estimé que la prohibition desdites assemblées était le principal moyen, en attendant la determination d'un concile general, pour rompre le cours à la diversité desdites opinions : et en contenant par ce moyen nos sujets en union et concorde, faire cesser tous troubles et seditions. Lesquelles au contraire par la desobeissance, dureté et mauvaise intention des peuples, et pour s'être trouvée l'execution dudit édit difficile et perilleuse, se sont beaucoup plus accrues, et cruellement executées, à nôtre très-grand regret et deplaisir, qu'elles n'avoient fait auparavant. Pour à quoy pourvoir, et attendu que ledit édit n'était que provisional : nous aurions été conseillez de faire en ce lieu, autre assemblée de nôtre dit oncle, princes de nôtre sang, et gens de nôtre conseil privé : pour avec bon nombre de presidens, et principaux conseillers de nos cours souveraines par nous mandez à cette fin, et qui nous pourraient rendre fidele compte de l'état et necessité de leurs provinces, pour le regard de ladite religion, tumultes et seditions : aviser les moyens les plus propres, utiles, et commodes, d'apaiser et faire cesser toutes lesditès seditions.
Ce qui a été fait : et toutes choses bien et meurement digerées et delibérées en nôtre presence, et de nôtre dite dame et mère, par une si grande et notable compagnie, nous avons par leur avis et meure delibération dit et ordonné, disons et ordonnons ce qui s'ensuit.

I. A savoir, que tous ceux de la nouvelle religion, ou autres qui se sont emparez de temples, seront tenus après la publication de ces presentes, d'en vuider et s'en departir : Ensemble des maisons, biens et revenus appartenans aux ecclesiastiques, en quelques lieux qu'ils soient situez et assis : desquels ils leur delaisseront la pleine et entiere possession et jouissance, pour en jouir en telle liberté et seureté qu'ils faisoient auparavant qu'ils en eussent été dessaisis. Rendront et restitueront ce qu'ils ont pris des

(cc) BY-NC-ND

reliquaires, et ornements desdits temples et églises, sans que ceux de ladite nouvelle religion puissent prendre autres temples, n'en édifier dedans ou dehors les villes, ni donner ausdits ecclesiastiques en la jouissance et perceptions de leurs dismes et revenus, et autres droits et biens quelconques, ores ne pour l'advenir, aucun trouble, detourbier ni empêchement. Ce que nous leur avons inhibé et deffendu, inhibons et deffendons par cesdites presentes : et d'abattre et demolir croix, images, et faire autres actes scandaleux et seditieux: Sur peine de la vie, et sans aucune esperance de grace ou remission.

II. Et semblablement de ne s'assembler dedans lesdites villes pour y faire prêches et predications: soit en public, ou en privé, ni de jour ni de nuit.

III. Et néanmoins pour entretenir nos sujets en paix et concorde, en attendant que Dieu nous face la grace de les pouvoir reunir, et remettre en une même bergerie, qui est tout nôtre desir, et principale intention : avons par provision, et jusques à la determination dudit concile general, ou que par nous autrement eh ait été ordonné : sursis, suspendu et supercedé, surseons, suspendons et supercedons les deffenses et peines apposées, tarit audit édit de juillet, qu'autres precedents, pour le regard des assemblées qui se feront de jour hors desdites villes pour faire leurs prêches, prières et autres exercices de leur religion.

IV. Deffendant sur lesdites peines, à tous juges, magistrats et autres personnes, de quelque état, qualité ou condition qu'ils soient, que lors que ceux de ladite religion nouvelle iront, viendront et s'assembleront hors desdites villes, pour le fait de leurdite religion : ils n'ayent à les y empêcher, inquieter, molester, ne leur courir sus en quelque sorte ou manière que ce soit. Mais où quelques-uns voudroient les offenoer : ordonnons à nosdits magistrats et officiers, que pour éviter tous troubles et seditions, ils en empêchent et facent sommairement et severement punir tous seditieux, de quelque religion qu'ils soient, selon le contenu en nosdits precedents édits et ordonnances, mêmes en celle qui est contre lesdits seditieux, et pour le port des armes : que nous voulons et entendons en toutes autres choses sortir leur plain et entier effect, et demeurer en leur force et vertu.

V. Enjoignant de nouveau, suivant icelles, à tous nosdits sujets, de quelque religion, état, qualité, et condition qu'ils soient, qu'ils n'ayent à faire aucunes assemblées à port d'armes, et à ne s'entre injurier, reprocher, ne provoquer pour le fait de la religion, ne faire, émouvoir, procurer ou favoriser aucune sedition : mais vivent et se comportent les uns avec les autres doucement et gracieusement, sans porter aucunes pistoles, pistolets, haquebuttes, ne autres armes prohibées et deffenduës, soit qu'ils voisent ausdites assemblées ou ailleurs, si ce n'est gentilshommes, pour les dagues et épées qui sont les armes qu'ils portent ordinairement.

VI. Deffendons en outre aux ministres et principaux de ladite religion nouvelle, qu'ils ne reçoivent en leursdites assemblées aucunes personnes sans premierement s'être bien informez de leurs vies, moeurs et conditions : afin que si elles sont poursuivies en justice, ou condamnées par deffaut et contumaces de crimes meritant punition, ils les mettent et rendent à nos officiers pour en faire la punition.
Et toutes et quantes fois que nosdits officiers voudront aller esdites assemblées pour assister à leurs prêches, et voir quelle doctrine y sera annoncée qu'ils les y reçoivent et respectent selon la dignité de leurs charges et offices. Et si c'est pour prendre et apprehender quelque mal-faicteur, qu'ils leur obeissent, prêtent etdonnent tout aide, faveur et assistance dont ils auront besoin.

(cc) BY-NC-ND

VII. Qu'ils ne facent aucuns synodes ne consistoires, si ce n'est par congé pu en presence de l'un de nosdits officiers : ne semblablement ancune creation de magistrats entr'eux, loix, statuts et ordonnances, pour être chose qui appartient à nous seul. Mais s'ils estiment être necessaire de censtituer entreux quelques reglements peur l'exercice de leur dite religion : qu'ils les montrent à nosdits officiers, qui les authoriseront, s'ils voyent que ce soit chose qu'ils puissent et doivent raisonnablement faire : sinon, nous en aver diront pour en avoir nôtre permission, et autrement en entendre nos voulon et intention.

VlII. Ne pourront, en semblable, faire aucuns emôllements de gens, soit pour se fortifier et aider les uns les autres ou pour offencer autruy : ne pareillement aucunes impositions, cueillettes et levées de deniers sur eux. Et quant à leurs charitez et aumônes elles se feront non par cotisation et imposition, mais volontairement.

IX. Seront ceux de ladite nouvelle religion tenus garder nos loix politiques, mêmes celles qui sont reçues en nôtre Eglisecatholique en fait de festes et jours chomables et de mariage, pour les degrez de consanguinité et affinité : afin d'éviter aux debats et procés qui s'en pourroient ensuivie à la ruine de la plupart des bonnes maisons de nôtre royaume, et à la dissolution des liens d'amitié qui s'acquierent par mariage et alliance entre nos sujets.

X. Les ministres seront tenus se retirer par devers nos officiers des lieux, pour jurer en leurs mains l'observation de ces presentes, et promettre de ne prêcher doctrine qui contrevienne à la pure parole de Dieu, selon qu'elle est contenue au symbole du concile de Nicene, et es livres canoniques du vieil et nouveau Testament : afin de ne remplir nos sujets de nouvelles heresies. Leur deffendant très-expressément, et sur les mêmes peines que dessus, de ne proceder en leurs prêches que par convices contre la messe, et les ceremonies reçues et gardées en nôtredite Eglise catholique : et de n'aller de lieu en autre, et de village en village, pour y prêcher par force, contre le gré et consentement des seigneurs, curez, vicaires et marguilliers des parroisses.

XI. Et en semblable à tous prêcheurs, de n'user en leurs sermons et predications d'injures et invectives contre lesdits ministres et leurs sectateurs : pour être chose qui a jusques iey beaucoup plus servi à exciter le peuple à sedition, qu'à le provoquer à devotion.

XII. Et à toutes personnes de quelque état, qualité ou condition qu'ils soient, de ne recevoir, receler, ni retirer en sa maison aucun accusé, poursuivi pu condamné poursedition : sur peine de mil écus d'amende applicable aux pauvres. Et où il ne sera solvable, sur peine du fouet, et de bannissement.

XIII. Voulons en outre, que tous imprimeurs, semeurs et vendeurs de placars, et libelles diffamatoires, soient punis pour la premiere fois du fouet, et pour la seconde de la vie.

XIV. Et pour ce que tout l'effet et observation de cette presente ordonnance, qui est faite pour la conservation du repos general et universel de nôtre royaume, et'pour obvier à tous troubles et séditions, depend du devoir, soin et diligence de nos officiers, avons ordonné et ordonnons, que les édits par nous faits sur les residences, seront gardez inviolablement, et les offices de ceux qui n'y satisferont, vaquans et impetrables : sans qu'ils y puissent être remis ni conservez, soit par lettres patentes, ou autrement.

(cc) BY-NC-ND

XV, Que tous baillifs, senechaux, prevôts et autres nos magistrats et officiers seront tenus, sans attendre priere ou requisition, d'aller promtement et incontinent là par où ils entendront qu'aura été commis quelque malefice, pour informer ou faire informer contre les delinquans et malfaiteurs, et se saisir de leurs personnes, et faire et parfaire leurs procés : et sur peine de privation de leurs états, sans esperance de restitution, et de tous dommages et interêts envers les parties. Et s'il est question de sedition, puniront les seditieux, sans deferer à l'appel, selon (et appelé avec eux tel nombre de nos autres officiers ou avocats fameux) qu'il est porté par nôtre dit édit de juillet, et tout ainsi que si c'était par arrêt de l'une de nos cours souveraines.

XVI. En deffendant à nôtre très-cher et feal chancelier, et à nos amez et feaux les maîtres des requêtes ordinaires de nôtre hôteltenans les seaux de nos chancelleries, de ne bailler aucuns reliefs d'appel : et à nos cours de parlemens de ne les tenir bien relevez, ne autrement empêcher la connoissance de nosdits officiers inférieurs audit cas de sedition : attendu la perilleuse consequence, et ce qu'il est besoin d'y donner promte provision et exemplaire punition.

Si donnons en mandement, etc. Donné à Saint Germain en Laye, le dixseptième jour de janvier, l'an de grace mil cinq cens soixante et un : et de nôtre regne le deuxiéme. Ainsi signé, Par le roy étant en son conseil, BOURDIN. Et seellé sur double queue de cire jaune.

(cc) BY-NC-ND

Annexe 4 : Édit d'Amboise 1563

CHARLES par la grace de Dieu roy de France : A tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Chacun a veu et cogneu comme il a pleu à nostre Seigneur depuis quelques annees en ça, permettre que cestuy nostre royaume ait esté affligé et travaillé de beaucoup de troubles, seditions et tumultes entre nos sujets eslevés et suscités de la diversité des opinions pour le faict de la religion et scrupule de leurs consciences. Pour à quoy pourvoir et empescher que ce feu ne s'allumast davantage, ont esté cy devant faites plusieurs assemblees et convocations des plus grands et notables personnages de nostre royaume, et par le bon conseil et advis faits plusieurs ediets et ordonnances selon le besoin et la necessité qui s'offroit, estimant par là prevenir le mal, et aller au devant de l'inconvenient qui y pendoit.

Toutesfois la malice du temps a voulu et nostre Seigneur a aussi pour son jugement incogneu (provoqué, comme il faut croire, de nos fautes et pechés) lascher la bride ausdits tumultes : de façon qu'on est venu à mettre les mains aux armes si avant qu'ils en sont sortis infinis meurtres, vengeances, pilleries, forcemens et saccagemens de villes, ruines des temples et eglises, batailles données et tant d'autres maux, calamités et desolations commises et exercees en divers endroits, que continuant ce mal, et voyant tant d'estrangers desja en nostredit royaume, sachant aussi les preparatifs faits pour en introduire davantage, la ruine evidente d'iceluy estre inevitable : joint la grande et irreparable perte qu'à nostre tresgrand regret nous avons faite depuis ces tumultes commencés, de tant de princes, seigneurs, chevaliers de nostre ordre, grands capitaines et gens de guerre: qui est sous la main de Dieu, le vray soustien, appuy, defense et protection de ceste nostre couronne, et un argument à nos voisins qui auroient mauvaise volonté de Bous entamer et envahir, comme nous en avons esté et sommes menacés. Ce que par nous consideré, cerchans tous remedes possibles (encores que graces à Dieu nos forces soient grandes, et qu'en apparence celles des hommes ne nous defaillent) voyant neantmoins que tout le mal et inconvenient qui sort de ceste guerre, tourne à la diminution et dommage de nostre royaume; et ayant experimenté avec nostre grande perte tel remede n'y estre propre ne convenable (estant la maladie cachee dedans les entrailles et esprits de nostre peuple) avons estimé que le meilleur et plus utile qu'y pouvions appliquer, estoit (comme prince treschrestien dont nous portons le nom par l'infinie grace et bonté denostre Seigneur, et aveeques son bon ayde) trouver moyen de pacifier par nostre douceur l'aigreur de ceste maladie en rappelant et reconciliant les volontés de nosdits sujets à une union, et à la recognoissance qu'ils doivent tous à nostre obeissance, à l'honneur de Dieu, bien, salut et conservation de cestuy nostre royaume: en pourvoyant de moyen qui puisse retenir et contenter nosdits sujets, esperant que le temps, le fruict d'un bon, sainct, libre et general ou nationnal concile, et la vertu de nostre majorité prochaine, conduite et dirigee par la main et grace de nostre Seigneur (qui par sa bonté a eu tousjours soin et garde de ceste couronne) y apporteront cy apres le seur et vray establissement à son honneur et gloire, repos et tranquillité de nosdits peuples et sujets. Sur quoy avons bien voulu prendre le bon et prudent conseil de la royne nostre treschere et treshonoree dame et mere, et de nos treschers et tresamés cousins les cardinal de Bourbon, princede Condé, duc de Montpensier, et prince de la Roche sur Yon,princes de nostre sang: aussi de nos treschers et tresamés cousins les cardinal de Guyse, duc d'Aumale, duc de Montmorancy, connestable, pairs de France, duc d'Estampes, mareschaux de Brissac et de Bourdillon, sieurs d'Andelot, de Sansac, de Cipierre et autres bons et grands personnages de nostre conseil privé, qui ont tous esté pour le bien public de cestuy nostre royaume, faire et ordonner ce qui s'ensuit :

(cc) BY-NC-ND

I. Savoir faisons, que nous suivant iceluy leur bon conseil, et pour les causes, raisons et considerations dessusdites, et autres bonnes et grandes à ce nous mouvans : Avons dit, declaré, statué, et ordonné, disons, declarons, statuons et ordonnons, voulons, et nous plaist, que doresenavant tous gentilshommes qui sont barons, chastelains, hauts justiciers, et seigneurs tenans plein fief de haubert, et chacun d'euxpuissent vivre en leurs maisons esquelles ils habiteront, en liberté de leurs consciences et exercice de la religion qu'ils disent reformee, avecques leur famille et sujets, qui librement et sans aucune contrainte s'y voudront trouver.

II. Et les autres gentilshommes ayans fief, aussi en leurs maisons pour eux et leurs familles tant seulement, moyennant qu'ils ne soient demourans es villes, bourgs, et villages des seigneurs hauts justiciers, autres que nous : auquel cas ils ne pourront esdits lieux faire exercice de ladite religion si ce n'est par permission et congé de leursdits seigneurs hauts justiciers et non autrement.

III. Qu'en chacun bailliage, seneschaucee et gouvernement tenant lieu de bailliage, comme Peronne, Mont-Didier, Roye, et la Rochelle, et autres de semblable nature, ressortissans mesmement et sans moyen en nos cours de parlement, nous ordonnerons à la requeste desdits de la relimon une ville aux fauxbourgs de laquelle l'exercice de ladite religion se pourra faire de tous ceux du ressort qui y voudront aller, et non autrement ni ailleurs.

IV. E ineantmoins chacun pourra vivre et demourer par tout en sa maison librement, et sans estre recerché ne molesté, forcé ne contraint pour le faict de sa conscience.

V. Qu'en toutes les villes esquelles ladite religion estoit jusques au septiesme de ce present mois de mars exercee outre les autres villes qui seront ainsi que dit est particulierement specifiées desdits bailliages et seneschaucees, le mesme exercice sera continué en un ou deux lieux dedans ladite ville, tel ou tels que par nous sera ordonné : sans que ceux de ladite religion puissent s'ayder, prendre, ne retenir aucun temple ne église des gens ecclesiastiques: lesquels nous entendons estre dés maintenant remis en leurs eglises, maisons, biens, possessions et revenus, pour en jouir et user tout ainsi qu'ils faisoient auparavant ces tumultes : faire et continuer le service divin et acoustumé par eux en leursdites eglises, sans moleste ne empeschement quelconque; ne aussi qu'ils puissent pretendre aucune chose des demolitions qui ont esté faites.

VI. Entendons aussi que la ville et ressort de la prevosté et vicomte de Paris soient et demeurent exempts de tout exercice de ladite religion, et que neantmoins ceux qui ont leurs maisons et revenus dedans ladite ville et ressort, puissent retourner en leursdites maisons, et jouir de leursdits biens paisiblement: sans estre forcés ne contraints, recerchés ne molestés du passé ne pour l'advenir pour le faict de leurs consciences.

VII. Toutes villes seront remises en leur premier estat et libre commerce, et tous estrangers mis et renvoyés hors cestuy nostre royaume le plustest que faire se pourra.

VIII. Et pour rendre les volontés de nosdits sujets plus contentés et satisfaites, ordonnons, voulons aussi et nous plaist, que chacun d'eux retourne et soit conservé, maintenu et gardé sous nostre protection en tous ses biens, honneurs, estats, charges et offices, de quelque qualité qu'ils soyent : nonobstant tous decrets, saisies, procedures, jugemens, sentences, arrests contre eux donnés depuis le trespas du feu roy Henri nostre

(cc) BY-NC-ND

treshonoré seigneur et pere de louable memoire, et execution d'iceux, tant pour le faict de la religion, voyages dedans et dehors ce royaume par le commandement de nostredit cousin le prince de Condé, que pour les armes à ceste occasion et ce qui s'en est ensuivi, lesquels nous avons declaré et declarons nuls et de nul effect. Sans que pour raison d'iceux, eux ne leurs enfans, heritiers, et ayans cause soient aucunement empeschés en la jouissance de leursdits biens et honneurs, rie qu'ils soient tenus en prendre ne obtenir de nous autre provision qui ces presentes, par lesquelles nous mettons leurs personnes et biens en pleine liberté.

IX. Et afin qu'il ne soit douté de la sincerité et droite intention de nostredit cousin le prince de Condé, avons dit et declaré, disons et declarons que nous reputons iceluy nostredit cousin pour nostre bon parent, fidele sujet et serviteur comme aussi nous tenons tous les seigneurs, chevaliers, gentilshommes et autres habitans des villes, communautés, bourgades et autres lieux de nos royaumes et pays de nostre obeissance, qui l'ont suivy, secouru, aydé et accompagné en ceste presente guerre, et durant lesdits tumultes en quelque part et lieu que ce soit de nostredit royaume, pour nos bons et loyaux sujets et serviteurs. Croyant et estimant que ce qui a esté fait cy devant par nosdits sujets, tant pour le faict des armes que establissement de la justice mise entre eux, jugemens et executions d'icelle, a esté fait à bonne fin et intention et pour nostre service.

X. Ordonnons aussi, voulons et nous plaist, que nostredit cousin le prince de Condé demeure quitte, et par ces presentes signees de nostre main le quittons de tous les deniers qui ont esté par luy et par son commandement et ordonnance prins et levés en nos receptes et de nos finances, à quelque somme qu'ils se puissent monter.

XI. Et semblablement qu'il demeure deschargé de ceux qui ont esté, ainsi que dit est, par luy et son ordonnance aussi prins et levés des communautés, villes, argenteries, rentes, revenus des églises et autres de par luy employés pour l'occasion de la presente guerre. Sans ce que luy, les siens, ni ceux qui ont esté par luy commis à la levee desdits deniers, (lesquels et semblablement ceux qui les ont fournis et baillés en demeureront quittes et deschargés) en puissent estre aucunement recerchés ni molestés pour le present, ni pour l'advenir: n'aussi de la fabrication de la monnoye, fonte d'artillerie, confection de poudres et salpestres, fortifications de villes, demolitions faites pour lesdites fortifications, par le commandement d'iceluy nostredit parent et cousin le prince de Condé, en toutes villes de cestuy nostre royaume et pays de nostre obeissance dont les corps et habitans d'icelles villes demoureront aussi deschargés, et iceux en deschargeons par cesdites presentes.

XII. Que tous prisonniers, soit de guerre ou pour le faict de la religion seront respectivement mis en liberté de leurs personnes et. biens sans payer aucune rançon : en ce non compris les voleurs, brigands, larrons, et meurtriers, lesquels ne seront comprins en cesdites presentes.

XIII. Et pourautant que nous desirons singulierement que toutes les occasions de ces troubles, tumultes et seditions cessent, reconcilier et unir les intentions et volontés de nosdits sujets les uns envers les autres, et de ceste union maintenir plus facilement l'obeissance que les uns et les autres nous doivent: Avons ordonné et ordonnons, entendons, voulons et nous plaist :

XIV. Que toutes injures et offenses [que l'iniquité du temps et les occasions qui en sont

(cc) BY-NC-ND

survenues ont peu faire naistre entre nosdits sujets, et toutes autres choses passees et causees de ces presens tumultes, demeureront esteintes comme mortes, ensevelies, et non advenues : defendant tresestroitement sur peine de la vie à tous nosdits sujets de quelque estat et qualité qu'ils soient, qu'ils n'ayent à s'attaquer, injurier, ne provoquer l'un l'autre par reproche de ce qui est passé, disputer, quereler ne contester ensemble du faict de la religion, offenser ne outrager de faict ne de parole, mais se contenir et vivre paisiblement ensemble, comme frères et concitoyens : sur peine à ceux qui y contreviendront et qui seront cause et motifs de l'injure et offense qui en adviendrait d'estre sur le champ et sans autre forme de proces, punis selon la rigueur de nostre presente ordonnance. En considération aussi de laquelle et du contenu cy dessus et pour faire cesser tout scrupule et doute, nosdits sujets se departiront et desisteront de toutes associations qu'ils ont dedans et dehors ce royaume: et ne feront doresenavant aucunes levees de deniers, enroulemens d'hommes, congregations ne assemblees autres que dessus, sans armes: ce que nous leur prohibons et defendons aussi sur peine d'estre punis rigoureusement et comme contempteurs et infracteurs de nos commandemens et ordonnances.

Si donnons en mandement, etc. Donné à Amboise le 19e jour de Mars Tan de grâce 1562, et de nostre regne le troisiesme. Signé Charles, et au dessous. Parle roy et en son conseil, Robertet. Et scellé en cire jaune à double queue de parchemin pendant. Lecta, etc. Sic sign atum, Du TILLET.

(cc) BY-NC-ND

Annexe 5 : Répertoire des éditions étudiées

Ce répertoire a été constitué sur la base des diverses bibliographies à notre disposition. Nous citerons, à titre indicatif, la *Bibliographie lyonnaise* d'Henri BAUDRIER, dont proviennent la plupart des notices, ainsi que la *Bibliographie des éditions des de Tournes* d'Alfred CARTIER et les deux derniers volumes de la *Bibliotheca Calviniana* publiés par Jean-François GILMONT et Rodolphe PETER. De façon plus ponctuelle, nous avons pu nous référer à la *Bibliography of French Bibles : fifteenth- and Sixteenth- Century French-Language Editions of the Scriptures* de Bettye CHAMBERS.

Les indications concernant les marques d'imprimeur ou de libraire correspondent aux identifications fournies dans la *Bibliographie lyonnaise* et dans *Bibliographie des éditions des de Tournes.*

Nous avons tenté de restituer autant que possible les titres longs des ouvrages, malgré l'absence d'information dans certains cas. Nous avons cherché en établissant ce répertoire à construire un outil de travail. Cependant, ce document ne prétend pas être exhaustif. Le croisement entre les différents ouvrages cités ci-dessus a montré que chacun apporte de nouveaux éléments et de nouveaux ouvrages absents chez les autres. La majorité des ouvrages sont malgré tout présentés ici.

1560

COMMEN- || TARIA IN PROPHE- || TAM NAHVM, || CYPRIANI MONA- || CHI CYSTERICIENSIS, || DIVINAE LEGIS || INTERPRE- || TIS || *IN COMPLUTENSI* || *ACADEMIA*. || [marque n°1] || *LVGDVNI*, || APVD GVLIEL. ROVILLIVM, || SVB SCVTO VENETO. || 1560. In-8 - [16 f.], 438 p., [1 f.]

DESIRÉ Artus
Les disputes de Guillot le Porger et de la Bergere de Saint-Denis en France contre Ian Calvin. *Lyon, Michel Jove, 1560*. In-16 - [2 f.], 78 f.

LA || FONTAINE || DE VIE ET DE VER- || tu, extraite de toute || la sainte Escri- || ture. || De laquelle sortent tresdouces consola- || tions salutaires : fort vtiles & necessai- || res aux cœurs affligés. || Auec || La somme & fin de l'Escriture sainte. || Ensemble l'instruction des enfans || pour bien & vertueusement viure. || [marque n°2] || A Lyon, || Par Iean Saugrain, ||1560. In-16 - 128 p.

La Sainte || Bible. || [fleuron] || [marque n°1] || A LYON, || PAR GABRIEL COTIER. || M.D.LX. In-folio, 2 vol - [6 f.], 958 p., [11 f.] ; 239 p.

La vie de Moise représentée par figures. *A Lion, par Ian de Tournes*, 1560. In-4 - [79 f.]

LEGIER BON-TEMPS Frère
PSALMES || Et Cantiques spi- || rituelz, pour la deffence de || la Foy, & Religion || Chrestienne. || Par F. Legier Bon-Temps. || [marque] || A LYON, || PAR BENOIST RIGAVD. || 1560. || Auec permission. In-8 - [8 f.]

(cc) BY-NC-ND

LE || NOVVEAU || TESTAMENT || DE NOSTRE || SEIGNEUR || IESUS CHRIST. || [marque à la vipère] || A LION || PAR IAN DE TOVRNES. || M.D.LX. In-16 - 896 p., [14 f.]

LES PSAL- || MES DE DA- || VID. || * || Fidelement traduits du Latin || en François. || * || [marque au senestrochère] || A LION, || Par Iean de Tournes. || M.D.LX. In-16 - 287 p., [1 p.]

QVADRINS || HISTORIQVES || DE LA BIBLE. || *Reuuz, & augmentez d'un grand* || *nombre de Figures.* || A LION || PAR IAN DE TOVRNES, || M.D.LX. In-8 - [124 f.]

Testamenti Novi editio vulgata. *Lugduni, apud Ioannem Frellonium, 1560.* In-16.

Testamenti novi, editio vulgata. *Lugduni, apud haeredes Seb. Gryphii, 1560*. In-16 - 478 p., 334 p., [10 f.]

1561

BÈZE Théodore (de)
La Harangue faicte par || Monsieur Theodore de Besze, Ministre || de la parole de Dieu, accompagné d'au- || tres vnze Ministres, & de vingt Deputés || des Églises reformees du Royaume de || France, deuant le Roy, la Roine sa mere, || le Roy de Nauarre, Princes de Condé, || & de la Roche-sur-Yon, Monsieur de || Guise, le Connestable, & autres grans || Princes & Seigneurs du Conseil du Roy, || presens & oyans six Cardinaux, trente-six Archeuesques ou Euesques, outre vn || grand nombre d'Abbez, Prieurs, Sor- || bonistes, & autres Docteurs scholasti- || ques, le mardi neufieme jour de Septem || bre mil cinq cens soixante & vn, en l'ab- || baye des Nonnains de Poissy : Fidele- || ment recueillie & redigee par escrit ainsi || que ledit de Besze la prononçoit. 1561. [Lyon] [Jean de Tournes] In-8 - 47 p., [1 p.]

BÈZE Théodore (de)
RESPONCE || FAITE LE VINGT QVA- || TRIEME IOVR DE SE || ptembre mil cinq cents soixante & vn, par || M. Theodore de Besze, en la presence de la || Royne mere, les Roys & Royne de Nauar- || re, les Princes du sang, & Conseil priué, || sur ce que le Cardinal de Lorraine auoit re- || pliqué, contre ce qui avoit esté propose en || la premiere iournee du Colloque par ledit || de Besze au nom des Eglises reformées. || *AVEC* || *Vne autre briefue responce faite par ledit de* || *Besze le vingtsixieme dudit mois, sur cer-* || *tains articles de replique mis en auant par* || *ledit Cardinal*. || [marque n°1] || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN. || M. D. LXI. In-8 - 48 p.

Brieve responce a quelque remonstrance faite a la Royne, mere du Roy, par ceux qui se disent persecutez pour la parole de Dieu, par Rene Benoist. *A Lyon, par Michel Jove. 1561*. In-8 - [32 f.]

CARDINAL DE LORRAINE
L'ORAISON || DE MONSEIGNEVR || LE ILLVSTRISSIME ET || Reuerendissime Car- || dinal de Lor- || raine, || *Faicte en l'Assemblée de Poissi, le Roy y estant* || *present, le XVI. Iour de Septembre,* || M.D.LXI. || [marque n°3] || A LYON, || PAR MICHEL IOVE. || M.D.LXI. In-8 - 26 p., [1 f.]

(cc) BY-NC-ND

CARDINAL DE LORRAINE
Oraison de M. le Cardinal de Lorraine en l'assemblee de Poissy. Le 16 septembre 1561. *A Lyon, par Benoist Rigaud, 1561*. In-8.

COMMEN- || TARIA IN PROPHE- || TAM NAHVM, || CYPRIANI MONA- || CHI CYSTERICIENSIS, || DIVINAE LEGIS || INTERPRE- || TIS || *IN COMPLUTENSI* || *ACADEMIA*. || [marque n°1] || *LVGDVNI*, || APVD GVLIEL. ROVILLIVM, || SVB SCVTO VENETO. || 1561. In-8 - [16 f.], 438 p., [1 f.]

CONFESSION || DE FOY, || FAITTE D'VN COMMVN || ACCORD PAR LES || FRANÇOIS, || [fleuron] || Qui desirent viure selon la pu- || reté de l'Euangile de nostre || Seigneur IESVS CHRIST. || I. PIERRE III. || *Soyez tousiours appareillez à respondre à* || *chacun qui vous demande raison de* || *l'esperance qui est en vous*. || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - 30 p., [1 f.]

DEVX REMON- || STRANCES DE LA COVR || DE PARLEMENT A || PARIS, || L'vne sur l'Inquisition pour le fait de la Re || ligion Chrestienne. || L'autre touchant la iuridiction, de ceux || que lon nomme Heretiques, donnee par || Édit, aux Euesques & Ecclesiastiques de || France. || ESAIE. 29. MAT. 15. MARC. 7. || *Ce Peuple ci m'honore de leures,* || *mais leur cœur est loin de moy.* || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - [12 f.]

DUVET Jean
Lapocalypse || figuree, || Par maistre Iehan Duuet, iadis Orfeure des Rois, || François premier de ce nom, & Henry deuxieme. || A LYON, || Auec priuilege du Roy pour douze ans. || M.D.LXI. [Jean de Tournes] In-folio - [45 f.]

Exhortation d'vn Eues- || que de France au trou- || peau de son Diocese, || qui ha receu la refor- || mation de l'Euangile. || 1561. [Lyon] [Jean de Tournes] In-8 - 11 p., [5 p.]

HERVET Gentian
Epistres aux Ministres, Predicants et supposts de la nouvelle Eglise, de ceux qui s'appellent fideles et croyant à la parole par Gentian Hervet, d'Orléans, chanoine de Reims. *A Lyon, par Benoist Rigaud, 1561*. In-8.

INSTRVCTION || TRES BONNE, ET || TRES VTILE, FAITE || par Quatrains, || Concernant le profit, & vtilité d'vn || chacun en tous estatz. || PLVS || *Ont este aioustez plusieurs ditz mo-* || *raux, & belles Sentences non encore* || *imprimez.* || [marque n°1 bis] || *A LYON*, || Par Benoist Rigaud. || 1561. In-8 - [32 f.]

LA BIBLE || QVI EST || toute la sainte Escriture, à sauoir le vieil || & nouueau Testament. || [marque du semeur] || A LYON, || PAR IAN DE TOVRNES, || M.D.LXI. In-4 - [4 f.], 462 p., [1 f.], 399 p., [1 p.] ; 232 p., [12 f.]

La différence des Écritures et Docteurs et l'intelligence des saints Sacrements, vu et approuve par la faculté de Theologie. *A Lyon, par Benoist Rigaud, 1561*. In-8.

LA || MANIERE || D'APPAISER || LES TROVBLES, || QVI SONT MAINTENANT EN || France, & y pourront estre cy apres : || A la Royne mere du Roy. || PROVERB. XXI. || *Il n'y a ne sagesse, ne prudence, ne conseil* || *contre le Seigneur*. || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN. || M. D. LXI. In-8 -64 p.

(cc) BY-NC-ND

LA || MANIERE || D'APPAISER || LES TROVBLES, || qvi sont maintenant en France, & y pour- || ront estre cy || apres : || A la Royne mere du Roy. || PROVERB. XXI. || Il n'y a ne sagesse, ne prudence, ne || conseil contre le Seigneur. || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-16 - 96 p.

LA || REQVESTE || PRESENTEE || AV ROY || LE IX. DE IVIN, M. D. LXI. || Par les deputez des Églises || esparses parmi le Royau || me de France. || [fleuron] || A LYON, || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - 8 f.

La Sainte || Bible. || [fleuron] || [marque n°4] || A LYON, || PAR IEAN FRELLON, || M.D.LXI. In-folio - [14 f.], 434 p., [1 f.] ; 374 p., [1 f.] ; 208 p., [4 f.]

La || Sainte || Bible || [marque au semeur] || A LYON || par Ian de Tournes. || M.D.LXI. In-folio - [6 f.], 442 p., [1 f.] ; 364 p., [8 f.] ; 215 p., [5 p.]

LA || SECONDE || REQVESTE || PRESEN- || TEE || Au Roy le XVII. De Iuin, M. D. LXI. || Par les deputez des Églises || esparses parmi le Royau || me de France. || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - [4 f.]

LA || Supplication & re- || QVESTE QVATRIEME || presentee au Roy, par les de- || putez des Églises de France. || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - [4 f.]

LA || TROISIEME || REQVESTE || PRESENTEE || AU ROY || Par les de- || putez des Églises es- || parses parmy le Royaume de || France. || [fleuron] || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - [4 f.]

LE || NOVVEAU || TESTAMENT || DE NOSTRE || Seigneur || IESVS CHRIST. || [fleuron] || *A LYON*, || par Sebastien Honoré. || 1561. In-16 - 896 p., [16 f.]

LE || NOVVEAV || TESTAMENT || DE NOSTRE || Seigneur Iesus Christ. || Latin & François, les deux translations traduictes du || Grec, respondantes || l'une a l'autre ver || set a verset. || [fleuron] || A LYON, || Par Guillaume Rouille. || M.D.LXI. In-16 - 540 f., [4 f.]

MONLUC Jean (de)
FAMILIERE || EXPLICATION || DES ARTICLES || DE LA FOY, || Par l'Euesque de Valence. || *Plus un brief recueil des lieux de l'Escri- || pture, servans à l'explication d'iceux Articles.* || Auecque le Symbole de Saint Athanase. || *A ses Dioceses de Valence & Dye.* || *A LYON*, || Par Guillaume Regnoult. || 1561. || Auec privilege du Roy. In-8 - 98 p., [1 f.]

MONLUC Jean (de)
INSTRVCTIONS || CHRESTIENNES || DE L'EVESQVE || DE VALENCE, || Sur les Commandemens de || la Loy, & les saints || Sacremens. || A ses Dioceses de Valence & Dye. || *Reueues de nouueau & augmen- || tees par le mesme Evesque.* || * || *A LYON*, || Par Guillaume Regnoult. || 1561. In-8 - [12 f.], 134 p.

MONLUC Jean (de)
SERMONS || DE L'EVESQVE || DE VALENCE, || SVR L'ORAISON || DOMINI- || CALE. || * || Plus vn petit recueil sur icel- || le en forme d'Oraison || & priere. || *Et sur la fin plusieurs Oraisons tirees* || *des Prieres de l'Eglise.* || Aux Dioceses de Valence & Dye. || *A LYON*, || Par Guillaume Regnoult. || 1561. || Auec privilege du Roy. In-8 - 156 p.

(cc) BY-NC-ND

POITEVIN Jean
Les vingt-deux octonnaires du Psalme 119, traduits par Jean Poitevin et mis en musique par Philibert Jambe-de-Fer. *Lyon, Thomas de Straton, 1561.*

REMONSTRANCE || A LA ROYNE ME- || RE DV ROY TRES- || CHRESTIEN. || [marque n°3] || A LYON, || PAR MICHEL IOVE. || 1561. In-8 - [8 f.]

REMONSTRANCE || A LA ROYNE ME- || RE DV ROY TRES- || CHRESTIEN. || [marque n°3] || A LYON, || Par Michel Ioue. || M.D.LXI. In-8 - [8 f.]

REMONSTRANCE || A LA ROYNE ME- || RE DV ROY TRES- || CHRESTIEN. || [petit fleuron] || [marque n°3] || A LYON, || Par Michel Ioue. || M.D.LXI. In-8 - [8 f.]

Response aux libelles d'iniures publiez contre le chevalier de Villegaignon. Au lecteur chrestien. *A Lyon, par Benoist Rigaud, 1561.* In-8 - [4 f.]

SOMMAIRE, || RECVEIL DES SI- || GNES SACREZ, SACRI- || FICES, ET SACREMENS || instituez de Dieu, depuis || la Creation du || monde. || * || *Et de la vraye origine du sacrifice de la Messe.* || MATTH. 15. || *Toute plante que mon Père celeste n'a point* || *plantee sera arrachee.* || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - 143 p.

Testamenti novi, editio vulgata ; *Lugduni, apud haeredes Seb. Gryphii, 1561.* In-16

1562

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
LES || PSEAVMES MIS || EN RIME FRAN- || ÇOISE, || * || *par Clement Marot et Theodore de Beze.* || PSEAVME IX. || Chantez au Seigneur qui habite en || Sion, et annoncez ses faicts en- || tre les peuples. || *A LION,* || Par Ian de Tournes, || POUR ANTOINE VINCENT. || M. D. LXII. In-16 - 490 p., [2 f.], 144 p.

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
Les Pseaumes mmis en rime françoise par Cl. Marot et Th. De Besze, et nouvellement mis en musique par Richard Grassot, excellent musicien. *Lyon, Thomas Straton, avec privilège du Roy* (quant à la musique) *pour dix ans, 1564.* In-16.

BIBLIA || SACRA. || Ex postremis doctorum || vigiliis, ad Hebraicam || veritate, & probatiss. || exemplarium fidem, || *Cum hebraicorum nominum* || *interpretatione.* || LVGDVNI, || *APVD* || GVLIEL. || ROVIL- || LIVM. || M.D.LXII. In-8 - [8 f.], 1178 p., [35 f.]

BODIUS Herman
L'ACCORD || ET VNION || DE PLVSIEURS || passages de || l'Escriture Saincte, Extrai- || te des Docteurs anciens || de l'Eglise Chre- || stienne. || *Par Herman Bodius docteur en theolo-* || *gie : nouuellement reueuë.* || A LYON. || Par Claude Rauot. || M. D. LXII. In-16 - [3 f.], 926 p., [27 f.]

BRÈS Guy (de)
LE || BASTON || DE LA FOY || CHRESTIENNE || PROPRE || Pour rembarrer les ennemis || de l'Euangile : par lequel || on peut aussi connoitre || l'ancienneté de nostre || Foy, & de la vraye Église. || *Recueilli de l'Escriture sainte, &* || *des liures des anciens Docteurs* || *de*

(cc) BY-NC-ND

l'Église, & des Conciles. & || *de plusieurs autres Auteurs.* || Reueu & augmenté. || Imprimé à Lyon, || 1562. [Jean Saugain] In-16 - [16 f.], 562 p., [22 f.].

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE IEAN CALVIN || SVR LA CON- || CORDANCE, || OV || HARMONIE, || Composee de trois Euangelistes : || assauoir, sainct Matthieu, sainct || Marc & sainct Luc. || ITEM, || SUR L'EVANGILE DE || SAINCT IEAN. || *Le tout reueu diligemment & comme traduit de nouueau,* || *tant le texte que la glose, comme on pourra ap-* || *perceuoir en conferant les editions* || *precedentes auec* || *ceste-ci.* || [fleuron] || MATTH. XXIII. MARX XIII. LVC XVII. || Lors si quelqu'vn vous dit, Voici, ici est le || CHRIST, ou le voila, ne le || croyez point. || M.D.LXII. || Par François Perrin || A GENEVE. [Lyon] [Sébastien Honorat] In-4 - [12 f.], 733p., [3 p.], 395 p., [1 p.]

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE IEAN CALVIN || SVR LES ACTES || DES APOSTRES. || *Reueuz & recogneuz de nouueau par ledit* || *Autheur*. || Auec la Table de ce qui est contenu au || dit liure. || [fleuron] || M. D. LXII. || A GENEVE. [Lyon] [Sébastien Honorat] In-4 - [19 f.], 496 p., [1 f.]

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE M. IEAN || CALVIN SVR || TOVTES LES EPI- || STRES DE L'APO- || STRE SAINCT || PAVL, || Item, sur les Epistres Canoniques de sainct || Pierre, sainct Jean, sainct Jaques, & sainct Iude, || autrement appelees Catholiques. || *EN LISANT ET CONFERANT CESTE* || *edition auec les autres, vous cognoistrez euidemment que* || *l'autheur a le tout reueu & augmenté, & que* || *la traduction du texte est comme* || *reduite en sa per-* || *fection.* || [marque à la vraie religion] || MATTH. XXIIII. MARC XIII. LVC XVII. || Lors si quelqu'vn vous dit, Voici, icy est le CHRIST, || ou le voila, ne le croyez point. || M. D. LXII. [Lyon] [Jean d'Orgerolles pour Sébastien Honorat] In-2 - [8 f.], 604 p., 111 p., [29 p.]

CALVIN Jean
Institution de la religion || Chrestienne, || Nouuellement mise en quatre Liures, || & distinguee par chapitres, en ordre || & methode bien propre : || *Augmentee außi de tel accroissement qu'on* || *la peut presque estimer un li-* || *ure nouueau.* || * || PAR IEAN CALVIN. || [fleuron] || M. D. LXII. [Lyon] [Jean de Tournes] In-4 - [16 f.], 1023 p., [49 p.]

CALVIN Jean
Institution de la religion || Chrestienne. || Nouuellement mise en quatre Livres, || & distinguée par chapitres, en ordre || & methode bien propre : || *Augmentée außi de tel accroissement, qu'on* || *la peut presque estimer un liure nouueau.* || * || PAR IEAN CALVIN. || [fleuron] || M. D. LXII. [Lyon] [Claude Ravot ? Sébastien Honorat ?] In-4 - [8 f.], 512 p., [13 f.]

CALVIN Jean
INSTITVTION || DE || LA RELIGION || CHRESTIENNE, || NOVVELLEMENT MISE || en quatre Liures, & distinguee par chapitres, || en ordre & methode bien propre. || *AUGMENTEE AVSSI DE TEL ACCROIS-* || *sement, qu'on la peut presque estimer* || *un Liure nouueau.* || [fleuron] || PAR IEAN CALVIN. || [marque au guerrier] || M. D. LXII. [Lyon] [Louis Cloquemin et Henri Hylaire ?] In-2 - [8 f.], 683 p., [14 f.]

(cc) BY-NC-ND

CALVIN Jean
INSTITVTION || DE LA RELIGION || CHRESTIENNE, || Nouuellement mise en quatre Liures, || & distinguee par Chapitres, en ordre || & methode bien propre : || Augmentee aussi de tel accroissement, qu'on || la peut presque estimer vn || Liure nouueau. || PAR IEAN CALVIN. || [fleuron] || M. D. LXII. [Lyon] [Symphorien Barbier pour Jean Frellon et Antoine Vincent] In-4 - [12 f.], 622 p., [25 f.]

CALVIN Jean
SERMONS || DE IEAN || CALVIN, || SVR L'EPI- || STRE S. PAVL || Apostre aux || Ephesiens. || [fleuron] || M. D. LXII. [Lyon] [Symphorien Barbier pour Jean Frellon et Antoine Vincent] In-8 - [4 f.], 813 p., [3 p.]

CALVIN Jean
SERMONS || DE M. IEHAN || CALVIN || SVR LES DIX || COMMANDEMENS || de la Loy, donnee de Dieu par || Moyse, autrmeent ap- || pelez le Deca- || logue : || RECVEILLIS SVR || *LE CHAMP, ET MOT* || *à mot de ses Predications, lors* || *qu'il preschoit le Deutero-* || *nome, sans que depuis* || *y ait esté rien ad-* || *iousté ne di-* || *minué.* || * || *M. D. LXII.* || A GENEVE || PAR CONRAD BADIUS. [Lyon] [Symphorien Barbier pour Jean Frellon et Antoine Vincent] In-8 - 372 p., [2 f.]

CALVIN Jean
SOIXANTE CINQ || Sermons de Iean Cal- || VIN SVR L'HARMONIE || OV CONCORDANCE DES TROIS || Evangelistes, S. Matthieu, sainct || Marc, & S. Luc. || RECVEILLIS FIDELE- || ment par feu M. Denys Ragueneau à mesure || qu'on les preschoit. || [marque] || A GENEVE. || Imprimé par Conrad Badius, || M. D. LXII. [Lyon] [Symphorien Barbier pour Jean Frellon et Antoine Vincent] In-8 - [4 f.], 1085 p., [3 p.]

CASINIUS Petrus
SUMMA || DOCTRINAE || CHRISTIANAE || PER QVAESTIO- || NES CONSCRI- || PTA, A || Reueren. D. Petro Canisio, Theologo societatis || IESV, & nunc recens ab eodem reco- || gnita, & aucta. || [marque n°3] || LVGDVNI, || Apud Michaëlem Iouium. || 1562. || CVM PRIVILEGIO. In-8 - [4 f.], 80 f.

COCHLEUS Jean
La Probation du Purgatoire extraicte de la Sainte Écriture & des plus anciens Docteurs de l'Église, de Jean Cochleus, traduit du latin par Claude Berthot. *Lyon, Michel Jove, 1562*. In-16.

CONFESSION || DE LA FOY CHRE- || STIENNE, || Laquelle a esté mise en Rime Fran- || coise, à la grande consolation spi- || rituelle de toute personne fidele. || Contenant en somme, les principaux Articles de nostre Foy : & || très claire intelligence des saints || Sacremens. Et à celle qu'elle || puisse apporter quelque fruit da- || uantage au Lecteur pour se res- || iouir en Dieu : a esté proprement accõmmodée sur le chãt de Psalme || CXIX. *Bienheureuse est la personne, &c.* || De façon que par icelle, on peut estre edifié, la lisant simplement ou ||la chantant spirituellement, pour || la mieux retenir en mémoire. || *A LYON,* || *1562*. [Jean Saugrain] In-8 - [8 f.].

DESIRÉ Artus
Contre poison des 52 chansons de Clement Marot par Artus Desiré. *Lyon, Michel Jove, 1562*. In-16.

(cc) BY-NC-ND

E. P. C.
DISCOVRS || DE LA VERMINE || ET PRESTRAILLE DE || Lyon, dechassee par le || bras fort du Sei- || gneur : || *Auec la retracte des moines, apres la sommation* || *a eux faicte : Regrets, deploration, mort, &* || *Epitaphe du Pape.* || ENSEMBLE LES LOVANGES || donnees au Seigneur, pour les grandes merueil- || les qu'il ha fait voir au peuple de sa ber- || gerie, & à la consolation de tous || vrays Fideles || *PAR E. P. C.* || *Auec l'Epigramme du dieu des Papistes.* || M. D. LXII. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - 30 p.

Forme et manière de vivre des chrestiens en tous estas. *Lyon, de l'imprimerie de Robert Granjon, 1562*. In-8.

Histoire des triõ- || PHES DE L'EGLI- || se Lyonnoise. || *AVEC LA PRINSE* || *de Montbrison.* || A LYON, || 1562. [Jean Saugrain] In-8 - [8 f.]

Histoire des vies & faits de trois excellents personnages Martin Luther, Jean Ecolampade et Huldrik Zuingle. *Lyon, par Jean Saugrain, 1562*. In-16.

HOSIO Stanislao
CONFESSIO || CATHOLICAE ||| FIDEI CHRI- || STIANA : || VEL POTIVS EXPLICATIO || quaedam confessionis a partibus factae in Syno- || do Prouinciali, quae habita est Petrikouiae. || Anno Domini millesimo, Quigen- || tesimo Quinquagesimopri- || mo, Mense Maio con- || gregatis. || *Authore Reuerendissimo Christo Patre atque Do-* || *mino*. D. STANISLAO HOSIO || *episcopo Varmiensi*. || [marque n°1] || LVGDVNI, || APVD GVLIEL. ROVILLIVM, || SVB SCVTO VENETO. || *M.D.LXII*. In-8 - [16 f.], 799 p., [28 f.]

Instruction || chrestienne pour la || jeunesse de France en forme d'Alphabet || propre pour apprendre les enfans || tant || à lire, escrire, à lier ses lettres, || que congnoistre Dieu || et le prier. || [marque] || A Lyon. || De L'Imprimerie de Robert Granjon. || Mil D. LXII. In-8 - [76 f.]

La Bible, Contenant les Sainctes Escritures,… [marque n°2] *A Lyon, par Barthelemy Molin. M.D.LXII.*

LA BIBLE, || Contenant les Saintes Escritures, tant || du Vieil, que du Nouueau || Testament. || *Avec aucunes des plus singulieres Figures, & Pour-* || *traits, necessaires pour l'intelligence de beaucoup* || *de passages*. || [marque] || *A LYON*, || PAR PIERRE MICHEL, || M.D.LXII. In-4 - [8 f.], 444 p., [1 f.] ; 302 p., [1 f.] ; 190 p., [1 f.] ; 243 p., [25 p.]

LA BIBLE || QVI EST || Toute la Saincte Escriture, contenant le Vieil & le Nouueau Testament : || ou, la vieille & nouuelle || alliance. || LE NOVVEAV TESTAMENT || a este reueu & corrige sur le Grec || par l'aduis des Ministres de Geneue. || Auec les Figures et Annotations soigneusement reueues || et augmentees outre les precedentes || impressions. || [marque n°3] || A LYON, || par Henry Hylaire, et Loys Cloquemin, || M. D. LXII. In folio - [4 f.], 382 f. ; 83 f., [15 f.]

LA || polymachie des || MARMITONS. || En laquelle est amplement descrite || l'ordre que le Pape veut tenir en || l'armée qu'il veut mettre sus pour || l'éleuement de sa Marmite. || Auec le nombre de Capitaines & || Soldats, qu'il veut armer pour met || tre en campagne. || A LYON, || 1562. [Jean Saugrain] In-8 - [8 f.]

(cc) BY-NC-ND

LA || SAINTE || BIBLE. || [marque n°15] || A LYON, || PAR SEBASTIEN HONORÉ || 1562. In-8 - [28 f.], 1048 p., 284 p., [2 f.]

Le moyen de parvenir à la cognoissance de Dieu et consequemment au salut, avec allégation de plusieurs bons autheurs. *Lyon de l'imprimerie de Robert Granjon, 1562*. In-8.

LE NOVVEAV || TESTAMENT || c'est à dire || La nouuelle alliance de nostre || Seigneur Iesus Christ. || Reueu de nouueau & corrige sur le Grec || par ladvis des Ministres de || Geneue. || Auec annotations reueuës & de nou- || ueau augmentees. || A LION || PAR IAN DE TOVRNES, || M.D.LXII. In-8 - 584 p., [11 f.]

LE || NOVVEAV || TESTAMENT || C'EST A DIRE || LA NOVVELLE || ALLIANCE DE NO- || STRE SEIGNEVR || IESVS CHRIST. || *Reueu de nouueau & corrige sur le grec, par* || *l'advis de plusieurs Ministres.* || [marque] || A LYON, || Par Iean Frellon. || 1562. In-16 - [17 f.], 766 p., [23 f.]

LE || NOVVEAU || TESTAMENT || DE NOSTRE || Seigneur || IESVS CHRIST. || *Latin & François, les deux* || *translations traduites du* || *grec, respondants* || *l'vne à l'autre, ver-* || *set à verset.* || *A LYON* || Par Angelin Benoist. || *M.D.LXII.* In-16 - 373 f., [3 f.] ; 248 f.

LE || NOVVEAV || TESTAMENT || DE || NOSTRE || Seigneur || IESVS CHRIST. || [marque n°5] || *A LYON*, || PAR GVILLAVME ROVILLE. || M.D.LXII. In-16 - 972 p., [27 f.]

Le || nouueau || Testament || de nostre Sei- || gneur Jesus || Christ. || Reueu & corrige sur le Grec, || auec annotations, adiou- || stees par l'aduis des || Ministres de || Geneue. || [marque n°15] || A Lion, || par Sebastien Honore.|| 1562. In-8 - [9 f.], 636 p., [21 f.]

LES || IMAGES DE || LA MORT, || Auxquelles sont adioustees || dix sept figures. || DAVANTAGE, || La Medecine de l'Ame || La Consolation des Malades || Vn sermon de mortablité par saint Cyprian || Vn sermon de Patience, par saint Jehan Chrysostome. || [marque n°1] || A LYON, || *PAR JEHAN FRELLON*. || 1562. In-8 - [104 f.]

Les louanges et recommandations de la Paix. Plus est monstre que c'est chose fort deshonneste que les chrestiens aient guerre ensemble. *Lyon, Rigaud, 1562.* In-8.

LES || ORDONNAN || CES ECCLESIA- || STIQVES DE || L'EGLISE DE || GENEVE. || *ITEM* || L'ORDRE DES || ESCOLES DE || LADITE || CITE. || [fleuron] || *A LYON*, || CHEZ IEAN SAVGRAIN. || *M. D. LXII.* In-8 - 111 p.

MARCOURT Antoine
LE || LIVRE DES || MARCHANS FORT VTI- || le a toutes Gens, pour cognoi- || stre de quelles marchan- || dises on se doibt gar- || der d'estre trompé. || Nouuellement reueu & au- || gmenté par son autheur. || *Ad libelli repertorem.* || *En sine mercatis merces mercator, in* || *emptas Tolle tibi Merces has tibi* || *Sponte damus.* || A Lyon, || Par Jean Pinart. [1562] In-8 - [27 f.]

Reigle de vivre d'un chascun chrestien selon la pure doctrine de Dieu et nostre seigneur Jésus-Christ. *Lyon, de l'imprimerie de Robert Granjon, 1562.* In-8.

(cc) BY-NC-ND

Traicté || De la discipline & police || Chrestienne. || [marque à la vipère] || A LYON, || PAR IAN DE TOVRNES, || M.D.LXII. In-4 - [4 f.], 347 p., [1 p.], [2 f.]

1563

Apologie ou defense des bons chretiens, contre les ennemis de l'Eglise catholique. *A Lyon, par Michel Jove, 1563*. In-16.

AUGER Edmond
Catechisme et sommaire de la religion chretienne avec un Formulaire de diverses prieres catholiques et plusieurs advertissemens pour toutes manieres de gens, par le P. Emond Auger de la Compagnie de Jesus. *Lyon, Michel Jove, 1563*. In-16.

BEZ Ferrand (de)
Deux eclogues ou bergeries, l'une contenant l'Institution, Puissance et Office du bon Pasteur ; l'autre, les Abus du mauvais, et montrant que bienheureux est, qui a cru sans avoir vu. Interlocuteurs en la premiere, Christin, Christine, Pierre, André, et, en la seconde, le Pasteur messager, un Berger ethnique, un Pasteur juif, un Pasteur chretien, le fils de Pan, écrites par F. D. B. P. *A Lyon, par Jean Saugrain, 1563*. In-8.

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
LES PSEAVMES, || mis en ryme Françoise par Cl. || Marot, & Theodore || de Bèze. || * || A LYON, || par Ian de Tournes, || POVR ANTOINE VINCENT. || M.D.LXIII. || Auec priuilege du Roy. In-4 - [8 f.], 428 p., [2 f.]

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
LES PSEAVMES || mis en rime Françoise, || PAR || *Cl. Marot, & Theodore de Beze.* || * || [petit fleuron] || A LION || *Par Ian de Tournes.* || POUR ANTOINE VINCENT. || M.D.LXIII. || Auec Priuilege du Roy. In-8 - [432 f.]

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
LES || PSEAVMES || DE DAVID, || mis en rime françoise, || par || *Clement Marot & Theodore de Beze*. || Auec une oraison en la fin 'vn chacun Pseaume, || par M. Augustin Marlorat. || PSEAVME IX. || Chantez au seigneur, qui habite en Sion, || & annoncez les faictz entre les peuples. || [marque n°9] || A LYON, || *PAR CHARLES PESNOT*. || 1563. In-8 - [8 f.], 573 p., [1 f.]

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
LES || PSEAVMES || DE DAVID || MIS EN RIME || FRANCOISE || Par Clement Marot, & Theodore de Beze. || PSEAVMES IX. || *Chantez au Seigneur, qui habite en Sion, & annoncez ses* || *faictz entre les peuples.* || [marque n°2] || A LYON, || *PAR IEAN MARESCHAL* || 1563. In-4 - [4 f.], 156 p., 52 p.

Biblia… *Lugduni, per Angel Benoist, 1563*. In-8.

BIBLIA || *SACRA*. || Ex postremis doctorum || vigiliis, ad Hebraicam || veritate, & probatiss. || exemplarium fidem, || *Cum hebraicorum nominum* || *interpretatione.* || LVGDVNI, || *APVD* || GVLIEL. || ROVIL- || LIVM. || *M.D.LXIII.* In-8 - [8 f.], 1178 p., [35 f.]

(cc) BY-NC-ND

BULLINGER Henri
La perfection des Chrestiens, demonstrant comme notre seigneur Jesus Christ a été donne du Père celeste pour être le Sauveur du monde, par Henri Bullinger. *A Lyon, par Jean Saugrain, 1563.* In-16.

CALVIN Jean
ADVERTIS- || SEMENT TRES- || VTILE, || Du grand profit qui reuiendroit à || la Chrestienté, s'il se faisoit in- || uentaire de tous les corps saints || & Reliques, qui font tant en || Italie qu'en France, Allemagne, || Hespagne, & autres Royaumes || & pays. || *Par M. Iean Caluin.* || [marque n°1 bis] || A LYON, || PAR BENOIST RIGAVD. || 1563. In-16 - 137 p., [7 p.]

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE IEAN || CALVIN || SVR LA CONCORDANCE || *OU* || HARMONIE, || Composee de trois Euangelistes : assauoir, sainct || Matthieu, sainct Marc & sainct Luc. || ITEM, || *Sur l'Euangile de sainct iean, & sur le second liure de sainct Luc,* || *dict, les Actes des Apostres.* || [marque n°10 bis] || *A LYON*, || Par Sebastien Honorati. || M. D. LXIII. In-4 - [12 f.], 733 p., [3 p.], 395 p., [1 p.]

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE M. IEAN CALVIN, || SVR LE SECOND LIVRE || de S. Luc, dit les Actes des || Apostres. || [fleuron] || A LYON. || M. D. LXIII. [Louis Cloquemin et Henri Hylaire ?] In-8 - [12 f.], 982 p., [28 f.]

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE IEAN ||CALVIN || SVR LES ACTES || DES APOSTRES. || Le tout reueu diligemment & comme traduit de nouueau, tant le texte || que la glose, ainsi qu'on pourra apperceuoir en conferant || les editions precedentes auec ceste-ci. || *A LYON,* || PAR SEBASTIEN HONORATI. || M. D. LXIII. In-2 - [4 f.], 604 p., 111p., [29 p.]

CALVIN Jean
INSTITV- || TION DE LA || RELIGION || CHRESTIEN- || NE, || Nouuellement mise en quatre Liures, & || distinguee par chapitres, en ordre || & methode bien propre. || *augmentee außi de tel accroissement, qu'on la peut* || *presque estimer un liure nouueau,* || PAR IEAN CALVIN. || [marque n°10 bis] || *A LYON* || PAR SEBASTIEN HONORATI. || M. D. LXIII. In-4 - [16 f.], 512 f., [26 f.]

CALVIN Jean
LEÇONS || *ET* || EXPOSITIONS || FAMILIERES DE || IEAN CALVIN || SVR || LES DOVZE PETIS || PROPHETES : || *ASCAUOIR,* || HOSEE IONAS SOPHONIAS || IOEL MICHEE AGGEE || AMOS NAHVM ZACHARIE || ABDIAS HABACVC MALACHIE : || traduites de Latin en François. || *Avec deux Tables : l'une des matieres principales qui y sont contenues :* || *l'autre des passages de l'Escriture exposez par l'Autheur*. || [marque n°4] || A LION, || PAR SEBASTIEN HONORATI. || M.D.LXIII. In-2 - [6 f.], 608 p., [12 f.]

Discours excel- || LENT, LEQVEL DE- || MONSTRE CLAIREMENT || quelz assaux la primitiue Eglise de || Dieu a soustenu, de quelles armes el- || le a combattu & conuaincu ses ennemis, & comment ils ont este puniz de Dieu. || AVEC || *Vn Cantique spirituel, par lequel l'Eglise de Ie* || *sus Christ se console, luy rendant graces du be-* || *nefice qu'elle a receu de luy en ce siècle doré,* || *soubz le regne de son ieune Roy Carles neuuié-* || *me.*

(cc) BY-NC-ND

Pour lequel elle prie a l'exemple du peuple || d'israel qui prioit pour son bon Roy Dauid. || A LYON, || Par Benoist Rigaud. || 1563. In-8 - [12 f.]

DU PLAIN Antoine
CANTIQVE || NOVVEAV, CONTE- || nant le discours de la guerre de || Lyon, & de l'assistance que || Dieu a faite à son Eglise || udit lieu, durant le || temps de son affli- || ction en l'an || 1562. || *Sur le chant de Pienne.* || PLVS. || *Vn Cantique spirituel de la persecution des fideles || Chrestiens, & de leur delivrance : les exhortant à || rendre graces à Dieu, se voyans delivrez par sa di- || vine providence. Sur le Chant du Pseaume 99.* || A LYON. || 1563. [Jean Saugrain] In-8 - [8 f.]

ECHO || PARLANT || A LA PAIX. || Auec || Vne Ode des Princes, & Seigneurs || fideles de France, en laquelle est de- || claree la cause qui les a meus de pren || dre les armes, Sur le chant du Pseau || me trente trois. || Recueilles-vous chacun fidele. || M. D. LXIII. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - [8 f.].

HISTOIRE DES || PERSECVTIONS, || ET MARTYRS DE L'EGLI- || se de Paris, depuis l'an 1557. ius- || ques au temps du Roy || Charles neuf- || uiesme. || * || *Auec une Epistre contenant la remonstrance || des proffits qui reuiendront aux fideles de la || lecture de ceste histoire : & une exhortation || à ceux qui nous ont persecutez, de reuoir no || stre cause, & iuger derechef si ç'a esté à bon || droit, qu'ilz ont fait mourir tant de serui- || teurs de Dieu.* || ROMA. VIII. || Nous sommes liurez à la mort pour toy tous les || iours, & sommes estimez comme rebis d'occision : || mais en toutes ces choses nous surmontons, par ce- || luy qui nous a aimez. || A LYON, || M. D. LXIII. [Claude Senneton] In-8 - 78 f., 442 p., [30 f.]

J. F. G.
Epistre consolatoire en forme de discours sur les persécutions et dissipations des églises de France, envoyée aux fidèles épars par Italie, Espagne, Flandres et autres nations, traduite d'Italien par J. F. G. *A Lyon, par Jean Saugrain, 1563*. In-8 - [8 f.]

L'alcoran de l'Antechrist romain et marque d'iceluy descouverts et confrontez, avec la doctrine de Jesus-Christ nostre seul Sauveur : ou il sera facile de tous fidelles chrestiens de cognoistre le chemin damnable ou les papes non auoyent mis par leurs faulses inuentions : Si ce bon Dieu ny eust remedié. Et quelle voye nous devons tenir pour parvenir a salut. *A Lyon, par Jean Saugrain, 1563.* In-8 - 79 p.

L'ESPINE Jean (de)
DISCOVRS || DV VRAY || SACRIFICE, ET || DV VRAY SACRI- || FICATEVR. || Oeuure monstrant à l'œil, par tesmoigna- || ges de l'Escriture saincte, les abus & res- || ueries de la Messe : & l'ignorance, super- || stition & impostures des prestres. || *Par I. de l'Espine, Ministre de la || Parole de Dieu.* || PSEAVME LI. || Le sacrifice agreable & bien pris || de l'Eternel, c'est vne ame dolente, || Vn cœur submis, vne ame penitente : || Ceux-là Seigneur, ne te sont à mespris. || *A LYON,* || Par Iean Saugrain. || 1563. In-8 - 24 p.

LA BIBLE || QVI EST || Toute la Saincte Escriture, contenant le Vieil & le Nouueau Testament : || ou, la vieille & nouuelle || alliance. || LE NOVVEAV TESTAMENT || a este reueu & corrige sur le Grec || par l'aduis des Ministres de Geneue. || Auec les Figures et Annotations soigneusement reueues || et augmentees outre les precedentes || impressions. || [marque n°3] || A LYON, || par Henry Hylaire, et Loys Cloquemin, || M. D. LXII. In folio - [2 f.], 382 f. ; 93 f., [14 f.]

(cc) BY-NC-ND

LA IVSTE ET || SAINCTE DEFENSE || DE LA VILLE || DE LYON. || *PSEAV. XVIII. Ver. 36* || Tu m'as donné le bouclierr de ton salut, || et m'a soustenu ta dextre, & ta beni || gnité m'a donné accroissement. || A LYON, || 1563. [Jean Saugrain] In-8 - [16 f.]

LA BIBLE || QVI EST || Toute la saincte Escriture contenant le || Vieil et le Nouueau Testament || ou la vieille et nouuelle || alliance. || LE NOVVEAV TESTAMENT || a este reueu & corrige sur le Grec || par l'aduis des Ministres de || Geneue. || Auec les figures & annotations soigneusement reueues || & augmentees outre les precedentes impressions. || [marque] || A LYON, || PAR ANTOINE GRYPHIVS. || M. D. LXIII. In-folio - [4 f.], 382 p. ; [1 p.], 93 p., [29 p.]

LE || NOVVEAV || TESTAMENT, || c'est-à-dire, || *LA NOVVELLE AL-* || liance de nostre Seigneur || Iesus Christ, || *Reueu & corrigé de nouueau sur le Grec,* || *par l'aduis des Ministres de Geneue,* || Avec Annotations reueuës & augmentees || par M. Augustin Marlorat. || [marque n°2] || A LYON, || Par Iean Frellon, || 1563. In-16 - 1065 p., [35 p.]

LE || NOVVEAV || TESTAMENT, || *c'est à dire.* || La nouuelle alliance de nostre || Seigneur Iesus Christ. || [fleuron] || *Reueu de nouueau & corrigé sur le Grec* || *par l'advis des Ministres* || *de Geneue*. || Auec annotations reueuës & de nou- || ueau augmentees. || [marque n°2] || A LYON, || *PAR IEAN MARESCHAL*. || 1563. In-4 - [12 f.], 614 p., [11 f.]

LE || NOVVEAV || TESTAMENT, || *c'est à dire,* || LA NOVVELLE ALLIANCE || de nostre seigñr Iesus Christ. || *Reueu & corrigé de nouveau sur le Grec par* || *l'advis des Ministres de Geneue.* || Avec Annotations reueues & augmentees || Par M. Augustin Marlorat. || [marque n°7] || A LYON, || Par Sebastien Honorati. || 1563. In-16 - 1065 p., [16 f.]

LE || NOVVEAU || TESTAMENT, || *c'est-à-dire,* || La nouuelle alliance de nostre || Seigneur Iesus Christ. || *Reueu de nouueau & corrigé sur le grec* || *par l'advis des Ministres* || *de Geneue*. || Auec annotations reueuës & de nou- || ueau augmentees. || [marque n°2] || A LYON, || PAR BARTHOLOME MOLIN. || 1563. In-folio - [12 f.], 614 p., [10 f.]

LE NOVVEAV || TESTAMENT, || *c'est à dire,* || La nouuelle alliance de nostre || Seigneur Iesus Christ. || *Reueu de nouueau & corrigé sur le Grec* || *par l'advis des Ministres de Genéue.* || Auec annotations reueuës & de nou- || ueau augmentees. || A LION || PAR IAN DE TOVRNES, || ET GVIL. GAZEAV. || M.D.LXIII. In-4 - [12 f.], 584 p., [12 f.]

LE NOVVEAV || TESTAMENT || c'est à dire || La nouuelle alliance de nostre || Seigneur Iesus Christ || Reueu de nouueau & corrige sur le || Grec par ladvis || des Ministres de geneue. || [marque à la vipère] || PAR IEAN DE TOVRNES & GVIL. GAZEAV. || M.D.LXIII. In-12 - [16 f.], 123 p.

Les épistres de Saint Paul, les épistres catholiques de Saint Jacques, Saint Pierre et Saint Jean, l'Apocalypse. *Lyon, A. Benoist 1563*. In-16.

LES || LOVANGES & RE- || COMMANDATIONS || de la Paix, extraictes de l'escritu- || re saincte. || PLVS || *Est monstre que c'est chose fort deshonneste, que* || *les Chrestiens ayent guerre ensemble*. || AVEC || vne suasion a faire la paix, au regard du grand trauail qu'il faut souffrir a me- || ner la guerre, & des grans fraiz qu'il y faut faire. || A LYON, || par Iean Saugrain, ||1563. In-8 - [8 f.]

(cc) BY-NC-ND

LES || LOUANGES ET RE- || COMMANDATIONS || de la Paix, extraictes de l'escritu- || re saincte. || *PLUS* || *Est monstre que c'est chose fort deshõneste, que* || *les Chrestiens aient guerre ensemble*. || AVEC || Vne Suasion à faire la Paix, au regard du || grand trauail qu'il faut souffrir à me- || ner la guerre, & des grans fraiz qu'il y || faut faire. || A LYON, || Par Benoist Rigaud, ||1563. In-8 - [8 f.]

MARCOURT Antoine
CONCLVSION || DE LA MESSE. || Ite, Missa est. || Nouuellement imprimee, || 1563. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - 16 p.

POSSEVIN Antoine
TRATTATO || DEL SANTISS. || SACRIFICIO DEL- || L'ALTARE DETTO || MESSA. || Nel quale per la santa parola di Dio, & per i || testimonij degli Apostoli, & della chiesa || primitiua si mostra che il Signor || Giesu Christo institui la Mes- || sa, & gli Apostoli la || celebraro- || no. || [marque n°4] || IN LIONE, || Appresso Michele Gioue. || All' insegna del GIESV. || 1563. In-8 - 77 p., [1 f.]

TRAGEDIE || DE TIMOTHEE || CHRESTIEN || Lequel a esté bruslé iniquement || par le commandement du Pape : || pour ce qu'il soustenoit l'Euangile || de Iesus Christ. || Traduitte nouuellement de Latin || en François. || MATTH. V. || *Ainsi ont-ils persecutez les prophetes, qui ont* || *esté par deuant uous*. || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN, || 1563. In-8 - 39 p.

VALDÈS Jean (de)
CENT || ET DIX CON- || SYDERATIONS || DIVINES DE IAN || DE VAL D'ESSO, || *Traduites premierement, d'Espai-* || *nol en langue Italienne, & de nou-* || *ueau mises en François, par* || *C. K. P.* || [marque n°7] || A LYON, || Par Claude Senneton. || M. D. LXIII. In-8 - [8 f.], 608 p., [10 f.]

VIRET Pierre
LES CAVTE- || LES ET CANON || DE LA MESSE. || ENSEMBLE LA MESSE DV || CORPS DE IESVS || CHRIST. || Le tout en latin & en François : le Latin fidele- || ment extrait du MESSEL à l'vsage de || Rome, imprimé à Lyon par Iean de Cam- || bray, l'an mil cinq cens vingt, (duquel l'in- || titulation s'ensuit à la page suivante,) Et traduit de mot à mot en nostre langue || Françoise. || *Auec certaines annotations servant pour l'intelligence du texte.* || Par Pierre Viret. || A LYON, || Pour Claude Ravot. || M. D. LXIII. In-8 - 198 p., [1 f.]

1564

APOLOGIE || TRES VTILE A TOVS || fideles Chrestiens, tant pour estre || bien instruicts en l'Église, comme || pour rembarrer viuement les ca || lomnies & impostures de || l'Antechrist & les siens, || faite pour l'Église || d'Angleterre : || & depuis || *Traduitte de Latin en François par* || *maistre Gregoire Gourdry, ministre* || *de la Parole de Dieu.* || [marque n°2] || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN, || 1564. In-16 - [8 f.], 279 p., [12 f.]

AUGER Edmond
Cathechisme et sommaire de la religion chrestienne par M. Emond Avger de la Compagnie de Iesvs. Reueu et augmente par l'auteur mesme. Edition seconde. *A Lyon, par Michel Joue, à l'enseigne du Iesus 1564*. In-12 - [8 f.], 176 p., 92 p.

(cc) BY-NC-ND

AUGER Edmond
Epistre consolatoire aux catholiques de Lyon, atteints de peste avec une priere à Dieu. *Lyon, Michel Jove, 1564*. In-16.

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
Les CL. Pseavmes de David, Mis en rime Françoise par Clement Marot & Theodore de Beze… auec vne Oraison à la fin d'vn chacun Pseaume faite par M. Augustin Marlorat… *A Lyon, par Gabriel Cotier, 1564*. In-16.

BOURGOING François
PARAPHRASE, || OV || *Briefue explication sur le* || *Catechisme,* || Qui est le formulaire d'instruire les en- || fans en la Religion Chrestien- || ne, selon qu'il est auiour- || d'huy receu en l'e- || glise refor- || mee. || Par François Bourgoing || MINISTRE. || [marque n°11] || A LYON, || Par Sebastien Honorati. || M.D.LXIIII. In-8 - 825 p., [27 f.]

BOURGOING François
PARAPHRASE, || *OV* || BRIEVE EXPLI- || CATION SVR LE CATECHISME, || *Qui est le formulaire d'instruire les enfans en* || *la religion Chrestienne, selon qu'il est au-* || *iourd'huy receu en l'Eglise reformee.* || Par François Bourgoing Ministre. || [marque n°7] || *A Lyon, Par Sebastien Honorati.* || M.D.LXIIII. In-16 - 792 p., [4 f.]

BULLINGER Henri
CENT || SERMONS || SVR L'APOCA- || lypse de IESVS CHRIST, reuelee || par l'Ange du Seigneur, veuë & escri- || te par S. Iean Apostre & Euangeliste, || *Nouuellement mis en lumiere par* HENRY || BVLLINGER, *Ministre de* || *l'Eglise de Zurich.* || La preface demonstrera l'argument, l'excellence, l'vtilité & vsage de cest oeuuvre. || [marque] || A LYON, || PAR IEAN FRELLON. || 1564. In-8 - 1129 p.

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE M IEAN || CALVIN SVR LA || CONCORDANCE || OV || *HARMONIE, COMPOSEE DES* || *trois Euangelistes : assauoir, sainct Matthieu,* || *sainct Marc & sainct Luc.* || ITEM, || SVR L'EVANGILE SAINCT IEAN, || & sur le second liure de sainct Luc, dict Les Actes des Apostres. || [marque] || A LYON, || POVR ANTOINE VINCENT. || M. D. LXIIII. In-2 - [8 f.], 1224 p., [16 f.]

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE M. IEHAN || CALVIN SVR || toutes les Epistres de l'Apostre || Sainct Paul, || Item, sur l'Epistre aux Hebrieux, & les Epistres || Catholiques de S. Pierre, S. Jehan, S. Iaques, & || S. Iude, || vulgairement appelees Canoniques. || *En lisant & conferant ceste* E*dition auec les autres, vous cognoistrez* || *euidemment que l'Autheur a le tout reueu & augmenté, & que la* || *traduction du texte est comme reduite en sa perfection.* || [marque] || A LYON, || POVR ANTOINE VINCENT. || M. D. LXIIII. In-2 - 8 p., [14 f.], 1043 p., [1 p.]

CANONES || ET DECRETA || SACROSANCTI || OECVMENICI, ET || GENERALIS CON- || CILII TRIDEN- || TINI, || Sub Paulo III. Iolio III & Pio IIII. Pontif. Max. || *Quibus adiunximus Christianorum Principum, ad Sacrum Concilium* || *Literas, & Mandata, Legatorum ab illis missorum Ora-* || *tiones, unà cum S. ipsius Synodi Responsis,* || Sub Pio IIII. Pontif. Max. & Ferdinando Primo Caes. Augusto. || *Cum Indice Dogmatum & Reformationis.* || [marque n°16] || *LVGDVNI,* || APVD GVLIEL. ROVILLIVM, || SVB SCVTO VENETO. || M.D.LXIV. In-4 - [8 f.], 328 p., [12 f.]

(cc) BY-NC-ND

CANTIQVE SPIRITVEL || DE LA || PERSECVTION DES FIDELES CHRESTIENS || & de leur deliurance, les exhortant || a rendre grace à Dieu, se voyans delivrez || par sa diuine providence. || *Sur le chant du pseaume*. 99. || [fleuron] || *A LYON*, || CHEZ PIERRE HAVLTIN, || 1564. In-8 - [4 f.]

Demonstration de la venue de Jesus-Christ et de celle de l'Antechrist, tirée des Saintes Écritures. *Lyon, par Jean Saugrain, 1564*.

DEMONSTRA- || TIONVM RELI- || GIONIS CHRIS- || TIANAE EX || VERBO DEI || LIBRI || TRES, || *FRANCISCO SONNIO* || *THEOLOGO EPISCOPO* || *BVSCODVCENSI* || *AVCTORE*. || Ab ipso denuo recogniti & locupletati. || [marque n°1] || LVGDVNI, || *Apud Guliel. Rouillium sub scuto Veneto,* || M.D.LXIIII. In-8 - [24 f.], 1072 p.

DES MASURES Louis
EPISTRE || *A Madame la Duchesse de Lorraine, Madame Claude* || *de France, pour la defense des fideles seruiteurs* || *de nostre Seigneur* IESUS CHRIST, || *en l'Église de Sainct Nicolas, con-* || *-tre leurs calomniateurs* || *en la cause de l'E-* || *uangile :* || Par Louïs des Masures Tournisien. || * || *Isaie I.* || Ie retourneray ma main sur toy, & refondray || au net ton escume, & osteray tout || ton plomb. || [marque à la vipère] || A LYON || PAR IAN DE TOVRNES, || M.D.LXIIII. In-4 - 28 p., [2 f.]

Disputation de la Religion, ou des Articles de la foi Chrétienne, entre un Baptiste et un nouveau Evangeliste. *A Lyon, par Benoist Rigaud, 1564*. In-16.

DU MOULIN Charles
CONSEIL || SVR LE FAICT || DV CONCILE DE TRENTE, || PAR MESSIRE CHARLES DV MO- || lin. Docteur es droicts, professeur des Sain- || ctes lettres, Iurisconsulte de France & Ger- || manie, Conseiller & maistre des Requestes || de l'Hostel de la Royne de Nauarre. || Psal. 1 || *Bien heureux est l'homme qui n'a point cheminé au conseil des meschans,* || *& ne s'est point arresté en la voye des pescheurs : & ce n'est point assis au banc* || *des moqueurs.* 3. Esds. 4. || *Veritas manet & inualescet in* || *ae-* || *ternum.* || A LYON POVR LEDIT DV MOLIN. || Auec Priuilege du Roy. || 1564. [Claude Senneton] In-8 - [4 f.], 40 f.

DU PINET Antoine
TAXE || DES PARTIES || CASVELLES DE || LA BOVTIQUE || DV PAPE, || En latin & en François, || *Auec annotations prinses des decretz, Concilles, &* || *Canons tant vieux que modernes, pour la verifica-* || *tion de la discipline anciennement obseruee en l'E-* || *glise.* || Par A. D. P. || A LYON. || 1564. [Jean Saugrain] In-8 - 173 p., [10 f.]

EGLOGVE || DE DEVX BER- || GERS, || Demonstrant comme la ville de || Lyon a esté reduite à la Reli- || gion vrayement Chre- || stienne, par la pu- || re predication || de l'Euan- ||gile. || A LYON, || Par Iean Saugrain. || 1564. In-8 - [8 f.]

EPICIME André
TRAICTÉ || DE LA CENE, ET || DE LA MESSE, || * || Contenant vint quatre Argumens, ascauoir, || douze soustenans la messe estre la Cene de Ie- || sus Christ, Auec douze Responses à la fin d'un || chacun d'iceux prouuans le contraire. || ET || Douze autres Argumens prins de la Sainte Escri- || ture monstrant clerement que la Messe n'est la || Cene de Iesus Christ. || PAR ANDRE EPICIME. || HERB. X. || *Par une* || *seule oblation le fils*

(cc) BY-NC-ND

de Dieu a || *rendu parfaicts pour tout iamais* || *ceux qui sont sanctifiez,* || A LYON, || PAR CLAUDE RAVOT. || M. D. LXIIII. In-8 - 79 p.

Exemples notables des jugemens de Dieu, en la mort de plusieurs, pour avoir abandonné l'Evangile. *A Lyon, par Jean Saugrain, 1564.*

FLACCE Mathias
Contre la Principauté de || l'Euesque Romain. || [fleuron] || Contenant plusieurs passages de l'Escriture sainte || & des Conciles, par lesquels il est monstré que || nul Euesque ne doit auoir authorité ny prin- || cipauté sur les autres Euesques. || PAR MATHIAS FLACCE || ILLYRIEN. || *August. liure* III. *Du Baptesme, contre les* || *Donatistes. Chap. 3.* || Nul d'entre nous se constitue Euesque des || Euesques, ou à la mode des Tyrans con- || traint ses pareils à necessairement obeir. || A LYON || PAR CLAUDE RAVOT. || M. D. LXIIII. In-8 - 44 p., [2 f.]

GARET Jean
La || PROBA- || TION DV SA- || CRIFICE DE LA || MESSE, ET DES || ceremonies d'icelle, || tirée des saincts || Peres, || PAR GARETIUS EN LATIN || *premierement,& depuis traduite en François.* || [marque n°4] || A LYON, || Par Michel Ioue, à l'enseigne du Iesus. || M.D.LXIIII. In-16 - 76 f., [4 f.]

GUÉROULT Guillaume
FIGVRES DE || LA BIBLE, IL- || LVSTREES DE || HVICTAINS || FRANCOYS, || *POVR L'INTERPRETATION* || *ET L'INTELLIGENCE* || *D'ICELLES*. || [fleuron] || [marque n°1] || A LYON, || PAR GVILLAVME || ROVILLE. || *M.D.LXIIII.* In-8 - [140 f.]

Histoire memorable des Pharisiens hypocrites leurs semblables lessquels se separoient des autres hommes pour mieux couvrir leur hypocrisie et simulation, traduite d'Italien et mise par Dialogue sous le nom d'un juif converti à Christ, nommé Balthasar et d'un Chretien nommé Théophile. *Lyon, par Jean Saugrain, 1564.* In-8.

JOURDAIN Thibaut
LE || POT AVX || ROSES DE LA || PRESTRAILLE || PAPISTIQVE || DESCOV- || VERT, || Mis par Dialogue, sous le nom d'vn || Iuif conuesti à Christ, nommé || Balthasar, & d'vn Chre- || stien, nommé Theo- || phille. || Par Thibaut Iourdain. || A LYON, || Nouuellement imprimé. || 1564. [Jean Saugrain] In-8 - 45 p., [1 p.]

L'ESPINE Jean (de)
Discours du vrai Sacrifice et du vrai Sacrificateur par Jean de l'Espine. *Lyon, Claude Ravot, 1564.*

La Bible, Qui est Toute la saincte Escriture, contenant le Vieil et le Nouveau Testament : ou, la vielle et nouvelle alliance. Le nouveau Testament, a esté reveu et corrigé de nouveau sur le grec. Avec les figures, et Annotations soigneusement reveuës et augmentées outre les precedentes impressions. [marque n°3] *A Lyon, par Henry Hylaire et Loys Cloquemin, M.D.LXIIII.*

La Sainte || Bible. || [marque du semeur] || A LYON || PAR IAN DE TOVRNES, || M.D.LXIIII. In-folio - [4 f.], 584 p. ; 623 p., [1 p.] ; [18 f.], 310 p., [1 f.]

(cc) BY-NC-ND

LE || NOVVEAU || TESTAMENT || c'est-à-dire || la nouuelle alliance de nostre || Seigneur Jesus Christ. || Reueu & corrige de nouueau || sur le Grec par l'aduis || des Ministres de || Geneve. || AVEC || Annotations reueues et augmn- || tees par M. Augustin Marlorat. || A Lyon, || par Henry Hylaire et Loys Cloquemin.|| 1564. In-16 - [10 f.], 857 p., [10 f.]

LE || NOVVEAV || TESTAMENT, || c'est à dire, || *LA NOVVELLE AL-* || liance de nostre Seigneur || Iesus Christ, || *Reueu & corrigé de nouueau sur le Grec* || *par l'advis des Ministres de Geneue.* || Auec Annotations reueuës & augmentees || par M. Augustin Marlorat. || [marque] || A LYON, || *PAR ANTOINE VINCENT.* || 1564. In-16 - [15 f.], 824 p., [12 f.]

LE || NOVVEAV || TESTAMENT, || c'est-à-dire, || *LA NOVVELLE AL-* || liance de nostre Seigneur || Iesus Christ, || *Reueu & corrigé de nouueau sur le Grec,* || *par l'aduis des Ministres de Geneue,* || Avec Annotations reueuës & augmentees || par M. Augustin Marlorat. || [marque n°2] || A LYON, || Par Iean Frellon, || 1564. In-16 - [16 f.], 824 p., [12 f.]

Le Nouveau Testament, C'est à dire, la nouvelle alliance de nostre Seigneur Jesus Christ. Reueu et corrigé de nouveau sur le Grec, par l'aduis des Ministres de Geneue : Avec Annotations reueuës et augmentees par M. Augustin Marlorat. *A Lyon, Par Gabriel Cotier, 1564.* In-16 - [16 f.], 857 p., [23 p.]

MELANCHTHON Philippe
Antithèse des articles de la Doctrine Evangélique et Papistique, composée ci-devant par Philippe Melanchthon, et mise de Latin en François. *A Lyon, par Benoist Rigaud, 1564.* In-16.

RUBYS Claude (de)
LA RESVR- || RECTION DE || LA SAINCTE MESSE. || Contenant la responce à certain traicté || des aduersaires de la saincte Église Ca- || tholique & Romaine, intitulé la Mort || & Enterrement de la MESSE. || PAR CLAVDE DV || RVBYS LYONNOIS. || [marque n°4] || A LYON, || Par Michel Ioue, à l'enseigne du Iesus. || M.D.LXIIII. || Auec Priuilege. In-16 - 199 p.

SIMEONI Gabriel
FIGVRE DE || LA BIBLIA, IL- || LVSTRATE DE || STANZE TV- || SCANE, || *PER GABRIEL* || *SYMEONI.* || [marque n°1] || *IN LIONE,* || APPRESSO GVGLIELMO || ROVILLIO, || M.D.LXIIII. In-8 - [148 f.]

TERTULLIEN
DEVS PETIS || LIVRES DE FLO- || RENT TERTVL- || LIAN, || Docteur tresancien & voisin du || temps des Apostres, enuiron cent || septante ans apres l'incarnation de || Iesus Christ. || *L'un aux martyrs estans en prison pour la Foy de* || *Iesus Christ.* || *L'autre à Scapula President & Gouverneur de Car* || *thage, qui persecutoit les Chrestiens.* || Nouuellement traduits de Latin || en François. || MATTHIEV V. || *Bien-heureux sont ceux qui souffrent persecution pour* || *iustice : car le royaume des cieux est à eux.* || A LYON, || Par Iean Saugrain, || 1564. In-8 - 29 p., [1 f.]

TESTA- || MENTI || NOVI || EDITIO VVLGATA. || [marque d'Antoine Gryphe n°5] || *LVGDVNI,* || APVD HAERED. SEB. || GRYPHII, || 1564. In-16 - 496 p., 343 p., [8 f.]

(cc) BY-NC-ND

VIRET Pierre
De l'authorite et perfection de la doctrine des sainctes escritures par Pierre Viret. *Lyon, Jean Saugrain, 1564*. In-8.

VIRET Pierre
DE L'AV || THORITE ET || PERFECTION DE LA || doctrine des sainctes Escritures, & du Mi- || nistere d'icelle : & des vrais & faux pasteurs, || & de leurs disciples : & des marques pour || cognoistre & discerner tant les vns que les || autres. || PAR PIERRE VIRET. || [marque n°4] || *A Lyon*, || Par Claude Senneton. || M. D. LXIIII. In-8 - [16 f.], 299 p., [2 f.]

VIRET Pierre
DE || L'INSTITVTION || DES HEVRES CANONI- || QVES, ET DES TEMPS || determinez aux prie- || res des Chre- || stiens, || Par Pierre Viret. || MATTHIEV 15. || *Ce peuple s'approche de moy de sa bouche, &* || *m'honnore des leures : mais leur cœur est fort loin de* || *moy. Mais pour neant ils m'honnorent, enseignans pour* || *doctrine, les commandemens des hommes*. || [marque n°1] || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN. || 1564. In-8 - 75 p., [1 p.]

VIRET Pierre
Le Manuel, ou Instruction || des Curez & Vicaires, de || l'Église Romaine, || *Le tout en latin et François : le Latin fidelement extraict* || *des Manuels à l'usage de Rome, de Lyon & de Lausanne : des-* || *quels l'intitulation s'ensuit à la page suiuante*. || Auec certaines Annotations pour l'intelli- || gence du texte. || Aussi vne Table des matieres principales. || A LYON, || PAR CLAUDE RAVOT. || M. D. LXIIII. In-8 - [4 f.], 219 p.

VIRET Pierre
LES || CAVTELES || CANON ET || CEREMONIES || DE LA MESSE. || *Ensemble la Messe intitulée,* || DV CORPS DE || IESVS CHRIST. || Le tout en Latin & en François : le Latin || fidelement extraict du MESSEL à l'v- || sage de Rome, imprimé à Lyon par Iean || de Cambray, l'an mil cinq cens vingt, || duquel l'intitulation s'ensuit à la page || suivante. || *Auec certaines annotations pour* || *l'intelligence du texte*. || A LYON, || Par Claude Rauot. ||1564. In-8 - 198 p., [1 f.]

Vraie & droite conférence de la doctrine de Jesus-Christ et des Papes, faite en forme d'Antithèse, traduite d'Italien. *A Lyon, par Jean Saugrain, 1564.* In-8.

1565

AUGER Edmond
LIVRE SECOND, || DE LA VRAYE, || REALE ET CORPO- || RELLE PRESENCE DE || IESUS CHRIST AV S. || SACREMENT DE || L'AVTEL. || *Contre les fauses opinions, & modernes Heresies,* || *tant des Lutheriens, Zuingliens, & Vvest-* || *phaliens que Caluinistes.* || PAR M. EMOND AVGER, DE || la Compagnie de IESVS. || *Iean. 6.* || Le Pain que ie donneray, c'est ma Chair, que ie donne- || ray pour la vie du Monde. || [marque n°4] || A LYON, || *Par Michel Ioue, à l'enseigne du IESVS.* || M.D.LXV. || AVEC PRIVILEGE. In-8 - 238 p., [1 f.]

AUGER Edmond
LIVRE TROISIEME || DE L'INSTI- || TVTION, VERITE, || CONTINVATION, ET || VTILITE DV SA- || CRIFICE DE LA || MESSE. || *Auec* || *Les Responces aux Obiections des Calvinistes, &* || *Dénombrement des Erreurs & Here-* || *sies contenues en leur Cene.* || PAR M. EMOND AVGER, DE || la Compagnie de IESVS. || Mortem Domini annunciabitis donec veniat. I.

(cc) BY-NC-ND

Cor. II. || [marque n°4] || A LYON, || Par Michel Ioue, à l'enseigne de IESUS. || M.D.LXV. || AVEC PRIVILEGE. In-8 - [8 f.], 204 p., [2 f.]

AUGER Edmond
RESPONSE || A VNE EPISTRE || LIMINAIRE DE PIERRE || VIRET, MINISTRE || des reformez de || Lyon. || *En faueur de ceux de la Compagnie de IESVS* || *communement appelés Iesuites.* || Par le Translateur du liure du Seigneur || Diegho Portugois. || [marque n°4] || A LYON. || Par Michel Ioue à l'enseigne du Iesus. || 1565. || AVEC PRIVILEGE. In-8 - 52 p.

BEAULIEU Hector (de)
LA || DOCTRINE || ET INSTRVCTION || DES FILLES CHRE || stiennes, desirans || viure selon la Parole de Dieu, || Par Hector de Beaulieu. || Auec la repentance de l'homme pecheur. || [marque n°1] || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN. || 1565. In-8 - 27 p.

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
Les CL Pseaumes de Dauid mis en rime francoise par Clement Marot et Theodore de Beze… Auec la prose en marge, comme elle est en la bible, et vne Oraison à la fin d'vn chacun Pseaume, par M. Augustin Marlorat. Auec priuilege du Roy. *Lyon, Gabriel Cotier, 1565*. In-8.

BULLINGER Henri
De la seule foy en Christ justifiante et des œuvres vrayement bonnes, par Henri Bullinger. *Lyon, Jean Saugrain, 1565*. In-8.

CALVIN Jean
COMMENTAI- || RES DE M. IEAN CAL- || VIN, SVR LE LIVRE DE IOSVE. || Auec vne preface de Theodore de Besze, contenant en || brief l'histoire de la vie & mort d'iceluy. || Il y a aussi deux tables : l'vne des matieres singulieres cõtenues || esdits Commentaires, l'autre des tesmoignages de l'Escri- || ture saincte alleguez & proprement appliquez par l'au- || theur. || [marque] || A LYON, || PAR ANTOINE CERCIA || M. D. LXV. In-8 - [35 f.], 448 p., [9 f.]

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE M. IEHAN || CALVIN SVR || toutes les Epistres de l'Apostre || Sainct Paul. || Item, sur l'Epistre aux Hebrieux, & les Epistres || Catholiques de S. Pierre, S. Jehan, S. Iaques, & || S. Iude, vulgairement appelees Canoniques. || *En lisant & conferant ceste Edition auec les autres, vous cognoistrez* || *euidemment que l'Autheur a le tout reueu & augmenté, & que la* || *traduction du texte est comme reduite en sa perfection*. || [marque à la victoire] || A LYON, || POVR ANTOINE VINCENT. || M. D. LXV. In-2 - 8 p., [14 f.], 1043 p., [1 p.]

CALVIN Jean
INSTITVTION || DE LA RELIGION || CHRESTIENNE, || NOVVELLEMENT MISE EN || QVATRE LIVRES : ET DISTIN- || guee par chapitres, en ordre & me- || thode bien propre : || Augmentée aussi de tel accroissement, qu'on la || peut presque estimer un li- || ure nouueau. || *Nous auons aussi adiousté deux Indices tres-amples, tant des matieres* || *contenues en ce liure, que des passages de la Bible qui y sont alleguez,* || *selon l'ordre du vieil & nouueau Testament : dont on cognoistra* || *l'vtilité par l'Epistre mise deuant lesdits Indices.* || PAR IEAN CALVIN || [fleuron] || A LION || PAR JEAN MARTIN. || 1565. In-8 - [100 f.], 1256 p.

(cc) BY-NC-ND

CALVIN Jean
INSTITV- || TION DE LA || RELIGION || Chrestienne. || *NOVVELLEMENT MISE EN QVA-* || *TRE LIVRES : ET DISTINGVEE PAR CHA-* || *pitres, en ordre & methode bien propre.* || Augmentée aussi de tel accroissement, qu'on la peut presque || estimer vn liure nouueau. || *Nous auons aussi adiousté deux Indices tres-amples, tant des matieres contenues en* || *ce liure, que des passages de la Bible qui y sont alleguez, selon l'ordre du vieil & nou-* || *ueau Testament : dont on cognoistra l'utilité par l'Epistre mise deuant lesdits Indices.* || *PAR IEAN CALVIN* || [marque de la vraie religion] || *A LYON* || PAR PIERRE HAVLTIN. || *M. D. LXV.* In-2 - [8 f.], 691 p., [38 f.]

CALVIN Jean
INSTITVTION || DE LA RELIGION || CHRESTIENNE, || NOVVELLEMENT MISE EN || quatre Liures, & distinguee par chapitres, en ordre & methode bien || propre : || PAR IEAN CALVIN. || *Auec deux Indices, recueillis & disposez par M. Augustin Marlorat, l'un des ma-* || *tieres contenues en ce present liure : l'autre des passages du vieil & nouueau Te-* || *stament qui y sont alleguez & exposez.* || [marque à la Salamandre n°3 ou marque à l'encensoir avec devise n°9] || *A LYON,* || M. D. LXV. [Edition partagée entre Claude Senneton et Charles Pesnot] In-2 - [46 f.], 683 p., [14 f.]

CALVIN Jean
LEÇONS || *ET* || EXPOSITIONS || FAMILIERES DE || IEAN CALVIN || SVR || LES DOVZE PETIS || PROPHETES : || *ASCAVOIR* ||, IONAS HOSEE SOPHONIAS || IOEL MICHEE AGGEE || AMOS NAHVM ZACHARIE || ABDIAS HABACVC MALACHIE : || Traduites de Latin en François. || *Auec deux Tables : l'vne des matieres principales qui y sont contenues* : || *l'autre des passages de l'Escriture exposez par l'Autheur.* || [marque n°4] || A LION, || PAR SEBASTIEN HONORATI || M. D. LXV. In-2 - [6 f.], 608 p., [12 f.]

CALVIN Jean
LEÇONS || OV || COMMENTAIRES ET || expositions de Iean Caluin, tant sur les Reuelations || que sur les Lamentations du Prophete Ieremie. || *Le tout fidelement recueilli, premierement en Latin par Iean Budé,* || *& Charles de Ionuillier : & depuis translaté nouuellement en* || *François.* || Auec deux Tables bien vtiles, la premiere des choses les plus nota- || bles contenues en ce liure : l'autre des passages alleguez & expo- || sez, tant du vieil que du nouueau Testament. || [marque n°9] || *A LYON,* || PAR CLAUDE SENNETON || *M. D. LXV.* In-2 - [22 f.], 1120 p., [1 f.]

COCBURNE Patrice
DE || L'VTILITÉ || ET EXCELLENCE || DV VERBE DIVIN || ET SACREE PAROLE || DE DIEV. || Oeuure tres-vtile & necessaire à tous fideles || Chrestiens, composé par maistre Pa- || trice Cocburne Escossois, & tra- || duit par maistre Iaques || Vincent || [marque n°1] || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN, || 1565. In-8 - 94 p., [1 f.]

GUÉROULT Guillaume
FIGVRES DE || LA BIBLE, IL- || LVSTREES DE || HVICTAINS || FRANCOYS, || *POVR L'INTERPRETATION* || *ET L'INTELLIGENCE* || *D'ICELLES.* || [fleuron] || [marque n°1] || A LYON, || PAR GVILLAVME || ROVILLE. || *M.D.LXV.* In-8 - [140 f.]

L'ESPINE Jean (de)
DISCOVRS || DV VRAY || SACRIFICE, ET || DV VRAY SACRI- || FICATEVR. || Oeuure monstrant à l'œil, par tesmoigna- || ges de l'Escriture saincte, les abus & res- || ueries de la Messe : & l'ignorance, super- || stition & impostures des prestres. || *Par I. de l'Espine, Ministre*

(cc) BY-NC-ND

de la || *Parole de Dieu.* || PSEAVME LI. || Le sacrifice agreable & bien pris || de l'Eternel, c'est vne ame dolente, || Vn cœur submis, vne ame penitente : || Ceux-là Seigneur, ne te sont à mespris. || *A LYON,* || Par Iean Saugrain. || 1565. In-8 - 23 p.

L'ESPINE Jean (de)
Traité consolatoire et fort utile, contre toutes afflictions qui adviennent ordinairement aux fideles chrestiens par Jean de Spina. *Lyon, Jean Saugrain, 1565.* In-8.

La Saincte || Bible, || Contenant le Vieil & Nouueau Testament : || ou, la vieille et nouuelle Alliance : || Auec toutes les ANNOTATIONS necessaires pour l'intelligence de || l'Escriture : Aussi les Figures, Cartes chorographiques, & || ARGVMENS sur chacun liure declarans brieue- || ment tout ce qui y est contenu. || A LYON, || PAR SEBASTIAN HONORATI. || M. D. LXV. In-folio - [8 f.], 515 f., [1 f.] ; 133 f., [13 f.] ; [8 f.], 193 f., [1 f.]

Le Nouveau Testament, c'est-à-dire, la nouvelle alliance de nostre Seigneur Jesus Christ. Avec annotations reveuës et de nouveau augmentees. [marque n°2] *A Lyon, par Jean Mareschal, 1565.* In-4 - [6 f.], 614 p., [11 f.]

MARTYR Pierre
Dialogue des deux natures de Christ, auquel, en premier lieu, est enseigné comment elles s'assemblent et joignent en une seule personne inséparable de Christ, sans qu'elles perdent cependant leurs propriétés, et conséquemment est prouvé, que l'union personnelle ne fait point que la nature humaine de Christ, soit par tout, imprimé à Lyon, traduit du latin de Pierre Martyr par Claude de Kerquifinien, parisien. *Lyon, [Claude Senneton], à la Salamandre, 1565.* In-4.

MUSCULUS Eutychius
Le temporiseur en forme de Dialogue par Eutychius Musculus ; ou sont décidées et réfutées toutes les difficultez, excuses et couvertes que peuvent mettre en avant ceux qui temporisent sur le faict de la religion, vrayement chrestienne, après qu'ils ont cogneu la vérité évangélique. *A Lyon, par Iean Saugrain, 1565.* In-8.

PAYUA Diego
LE || PREMIER || LIVRE DES EX- || PLICATIONS || CATHOLI- || QVES, || DV SEIGNEVR DIEGHO || Payua, Gentil-homme Portugois, || QVI EST, || *Vne Apologie pour ceux de la Compagnie de* || *IESVS, contre certains Ministres* || *Predicans d'Allemagne.* || Traduit de Latin en François. || [marque de Jove] || A LYON, || Par Michel Ioue à l'enseigne du Iesus. || 1565 || AVEC PRIVILEGE. In-8 - [20 f.]

ROBERT Nicolas
De l'etat et maintien du mariage vraiment chretien ou sont contenues toutes les Loix et regles que doivent tenir et observer par ensemble le mari et la femme, plus une épître consolatoire sur la mort des enfans ou ami par Nicolas Robert. *Lyon, par Jean Saugrain, 1565.* In-8.

SIMEONI Gabriel
FIGVRE DE || LA BIBLIA, IL- || LVSTRATE DE || STANZE TV- || SCANE, || *PER GABRIEL* || *SYMEONI.* || [marque n°1] || *IN LIONE,* || APPRESSO GVGLIELMO || ROVILLIO, || M.D.LXV. In-8 - [148 f.]

(cc) BY-NC-ND

VIRET Pierre
DE L'ESTAT, || DE LA CONFE- || RENCE, DE L'AVTHO- || RITE, PVISSANCE, PRESCRI- || ption & succession tant de la vraye que || de la fausse Église, depuis le commence- || ment du monde, & des Ministres d'icel- || les & de leurs vocations & degrez. || PAR PIERRE VIRET. || [marque n°5|| *A Lyon,* || Par Claude Senneton. || *M. D. LXV.* In-8 - [16 f.], 927 p.

VIRET Pierre
DE LA PRO- || VIDENCE DI- || VINE, TOVCHANT || TOVS LES ESTATS DV || monde, & tous les biens & les maux || qui y peuuent aduenir, & aduiennent || ordinairement, par la volonté & le iu- || ste iugement de Dieu. || *PAR PIERRE VIRET.* || [marque n°5] || *A LYON,* || Par Claude Senneton. || *M. D. LXV.* In-8 - [8 f.], 803 p.

VIRET Pierre
DES || PRINCIPAVS || POINCTS QVI SONT || AV IOUR D'HUY EN DIFFE- || rent, touchant la saincte Cene || de Iesus Christ, & la Messe de || l'Église Romaine, et de la reso- || lution d'iceux. || *Par Pierre Viret.* || [marque n°4] || *A LYON.* || Par Claude Senneton. || 1565. In-8 - [10 f.], 310 p., [1 f.]

VIRET Pierre
L'INTERIM, || FAIT PAR DIA- || LOGVES. || *L'ordre & les titres des Dialogues.* || 1 Les Moyenneurs. 4 Les Persecu- || 2 Les Transforma- teurs. || teurs. 5 Les Edicts. || 3 Les Libertins. 6 Les Moderez. || Par Pierre Viret. || PSEAVME CXX. || Ie demandoye la paix : mais quand i'en parloye, || iceux s'esmouuoyent à la guerre. || [marque n°6] || A LYON. || *M. D. LXV.* [Claude Senneton] In-8 - [18 f.], 461 p., [1 f.]

VIRET Pierre
RESPONSE AVX || QVESTIONS PROPOSEES || PAR IEAN ROPITEL MI- || nime aux Ministres de l'Eglise Re- || formée de Lyon, || *Auec des autres questions proposées à luy & à ses* || *compagnons, suyuant la teneur des siennes.* || Item, Aduertissement contre vne respon- || se faite en lafaueur des Iesuites. || *PAR PIERRE VIRET.* || *Vostre parole soit tousjours condite en sel auec grace,* || *afin que sachiez comment il vous faut respondre* || *à chacun.* COL. IIII. || [marque n°4] || A LYON. || *M. D. LXV.* [Claude Senneton] In-8 - 216 p.

(cc) BY-NC-ND

Annexe 6 : Répertoire des éditions des textes saints

1560

La Sainte || Bible. || [fleuron] || [marque n°1] || A LYON, || PAR GABRIEL COTIER. || M.D.LX. In-folio, 2 vol - [6 f.], 958 p., [11 f.] ; 239 p.

LE || NOVVEAU || TESTAMENT || DE NOSTRE || SEIGNEUR || IESUS CHRIST. || [marque à la vipère] || A LION || PAR IAN DE TOVRNES. || M.D.LX. In-16 - 896 p., [14 f.]

LES PSAL- || MES DE DA- || VID. || * || Fidelement traduits du Latin || en François. || * || [marque au senestrochère] || A LION, || Par Iean de Tournes. || M.D.LX. In-16 - 287 p., [1 p.]

Testamenti Novi editio vulgata. *Lugduni, apud Ioannem Frellonium, 1560.* In-16.

Testamenti novi, editio vulgata. *Lugduni, apud haeredes Seb. Gryphii, 1560*. In-16 - 478 p., 334 p., [10 f.]

1561

DUVET Jean
Lapocalypse || figuree, || Par maistre Iehan Duuet, iadis Orfeure des Rois, || François premier de ce nom, & Henry deuxieme. || A LYON, || Auec priuilege du Roy pour douze ans. || M.D.LXI. [Jean de Tournes] In-folio - [45 f.]

LA BIBLE || QVI EST || toute la sainte Escriture, à sauoir le vieil || & nouueau Testament. || [marque du semeur] || A LYON, || PAR IAN DE TOVRNES, || M.D.LXI. In-4 - [4 f.], 462 p., [1 f.], 399 p., [1 p.] ; 232 p., [12 f.]

La Sainte || Bible. || [fleuron] || [marque n°4] || A LYON, || PAR IEAN FRELLON, || M.D.LXI. In-folio - [14 f.], 434 p., [1 f.] ; 374 p., [1 f.] ; 208 p., [4 f.]

La || Sainte || Bible || [marque au semeur] || A LYON || par Ian de Tournes. || M.D.LXI. In-folio - [6 f.], 442 p., [1 f.] ; 364 p., [8 f.] ; 215 p., [5 p.]

LE || NOVVEAU || TESTAMENT || DE NOSTRE || Seigneur || IESVS CHRIST. || [fleuron] || *A LYON*, || par Sebastien Honoré. || 1561. In-16 - 896 p., [16 f.]

LE || NOVVEAV || TESTAMENT || DE NOSTRE || Seigneur Iesus Christ. || Latin & François, les deux translations traduictes du || Grec, respondantes || l'une a l'autre ver || set a verset. || [fleuron] || A LYON, || Par Guillaume Rouille. || M.D.LXI. In-16 - 540 f., [4 f.]

Testamenti novi, editio vulgata ; *Lugduni, apud haeredes Seb. Gryphii, 1561*. In-16

(cc) BY-NC-ND

1562

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
LES || PSEAVMES MIS || EN RIME FRAN- || ÇOISE, || * || *par Clement Marot et Theodore de Beze.* || PSEAVME IX. || Chantez au Seigneur qui habite en || Sion, et annoncez ses faicts en- || tre les peuples. || *A LION,* || Par Ian de Tournes, || POUR ANTOINE VINCENT. || M. D. LXII. In-16 - 490 p., [2 f.], 144 p.

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
Les Pseaumes mmis en rime françoise par Cl. Marot et Th. De Besze, et nouvellement mis en musique par Richard Grassot, excellent musicien. *Lyon, Thomas Straton, avec privilège du Roy* (quant à la musique) *pour dix ans, 1564*. In-16.

BIBLIA || SACRA. || Ex postremis doctorum || vigiliis, ad Hebraicam || veritate, & probatiss. || exemplarium fidem, || *Cum hebraicorum nominum* || *interpretatione.* || LVGDVNI, || *APVD* || GVLIEL. || ROVIL- || LIVM. || M.D.LXII. In-8 - [8 f.], 1178 p., [35 f.]

La Bible, Contenant les Sainctes Escritures,… [marque n°2] *A Lyon, par Barthelemy Molin. M.D.LXII.*

LA BIBLE, || Contenant les Saintes Escritures, tant || du Vieil, que du Nouueau || Testament. || *Avec aucunes des plus singulieres Figures, & Pour-* || *traits, necessaires pour l'intelligence de beaucoup* || *de passages.* || [marque] || *A LYON,* || PAR PIERRE MICHEL, || M.D.LXII. In-4 - [8 f.], 444 p., [1 f.] ; 302 p., [1 f.] ; 190 p., [1 f.] ; 243 p., [25 p.]

LA BIBLE || QVI EST || Toute la Saincte Escriture, contenant le Vieil & le Nouueau Testament : || ou, la vieille & nouuelle || alliance. || LE NOVVEAV TESTAMENT || a este reueu & corrige sur le Grec || par l'aduis des Ministres de Geneue. || Auec les Figures et Annotations soigneusement reueues || et augmentees outre les precedentes || impressions. || [marque n°3] || A LYON, || par Henry Hylaire, et Loys Cloquemin, || M. D. LXII. In folio - [4 f.], 382 f. ; 83 f., [15 f.]

LA || SAINTE || BIBLE. || [marque n°15] || A LYON, || PAR SEBASTIEN HONORÉ || 1562. In-8 - [28 f.], 1048 p., 284 p., [2 f.]

LE NOVVEAV || TESTAMENT || c'est à dire || La nouuelle alliance de nostre || Seigneur Iesus Christ. || Reueu de nouueau & corrige sur le Grec || par ladvis des Ministres de || Geneue. || Auec annotations reueuës & de nou- || ueau augmentees. || A LION || PAR IAN DE TOVRNES, || M.D.LXII. In-8 - 584 p., [11 f.]

LE || NOVVEAV || TESTAMENT || C'EST A DIRE || LA NOVVELLE || ALLIANCE DE NO- || STRE SEIGNEVR || IESVS CHRIST. || *Reueu de nouueau & corrige sur le grec, par* || *l'advis de plusieurs Ministres.* || [marque] || A LYON, || Par Iean Frellon. || 1562. In-16 - [17 f.], 766 p., [23 f.]

LE || NOVVEAU || TESTAMENT || DE NOSTRE || Seigneur || IESVS CHRIST. || *Latin & François, les deux* || *translations traduites du* || *grec, respondants* || *l'vne à l'autre, ver-* || *set à verset.* || *A LYON* || Par Angelin Benoist. || *M.D.LXII.* In-16 - 373 f., [3 f.] ; 248 f.

(cc) BY-NC-ND

LE || NOVVEAV || TESTAMENT || DE || NOSTRE || Seigneur || IESVS CHRIST. || [marque n°5] || *A LYON*, || PAR GVILLAVME ROVILLE. || M.D.LXII. In-16 - 972 p., [27 f.]

Le || nouueau || Testament || de nostre Sei- || gneur Jesus || Christ. || Reueu & corrige sur le Grec, || auec annotations, adiou- || stees par l'aduis des || Ministres de || Geneue. || [marque n°15] || A Lion, || par Sebastien Honore.|| 1562. In-8 - [9 f.], 636 p., [21 f.]

1563

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
LES PSEAVMES, || mis en ryme Françoise par Cl. || Marot, & Theodore || de Bèze. || * || A LYON, || par Ian de Tournes, || POVR ANTOINE VINCENT. || M.D.LXIII. || Auec priuilege du Roy. In-4 - [8 f.], 428 p., [2 f.]

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
LES PSEAVMES || mis en rime Françoise, || PAR || *Cl. Marot, & Theodore de Beze.* || * || [petit fleuron] || A LION || *Par Ian de Tournes.* || POUR ANTOINE VINCENT. || M.D.LXIII. || Auec Priuilege du Roy. In-8 - [432 f.]

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
LES || PSEAVMES || DE DAVID, || mis en rime françoise, || par || *Clement Marot & Theodore de Beze*. || Auec une oraison en la fin 'vn chacun Pseaume, || par M. Augustin Marlorat. || PSEAVME IX. || Chantez au seigneur, qui habite en Sion, || & annoncez les faictz entre les peuples. || [marque n°9] || A LYON, || *PAR CHARLES PESNOT.* || 1563. In-8 - [8 f.], 573 p., [1 f.]

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
LES || PSEAVMES || DE DAVID || MIS EN RIME || FRANCOISE || Par Clement Marot, & Theodore de Beze. || PSEAVMES IX. || *Chantez au Seigneur, qui habite en Sion, & annoncez ses* || *faictz entre les peuples.* || [marque n°2] || A LYON, || *PAR IEAN MARESCHAL* || 1563. In-4 - [4 f.], 156 p., 52 p.

Biblia… *Lugduni, per Angel Benoist, 1563*. In-8.

BIBLIA || *SACRA*. || Ex postremis doctorum || vigiliis, ad Hebraicam || veritate, & probatiss. || exemplarium fidem, || *Cum hebraicorum nominum* || *interpretatione.* || LVGDVNI, || *APVD* || GVLIEL. || ROVIL- || LIVM. || *M.D.LXIII.* In-8 - [8 f.], 1178 p., [35 f.]

LA BIBLE || QVI EST || Toute la Saincte Escriture, contenant le Vieil & le Nouueau Testament : || ou, la vieille & nouuelle || alliance. || LE NOVVEAV TESTAMENT || a este reueu & corrige sur le Grec || par l'aduis des Ministres de Geneue. || Auec les Figures et Annotations soigneusement reueues || et augmentees outre les precedentes || impressions. || [marque n°3] || A LYON, || par Henry Hylaire, et Loys Cloquemin, || M. D. LXII. In folio - [2 f.], 382 f. ; 93 f., [14 f.]

LA BIBLE || QVI EST || Toute la saincte Escriture contenant le || Vieil et le Nouueau Testament || ou la vieille et nouuelle || alliance. || LE NOVVEAV TESTAMENT || a este reueu & corrige sur le Grec || par l'aduis des Ministres de || Geneue. || Auec les figures & annotations soigneusement reueues || & augmentees outre les precedentes impressions. || [marque] || A LYON, || PAR ANTOINE GRYPHIVS. || M. D. LXIII. In-folio - [4 f.], 382 p. ; [1 p.], 93 p., [29 p.]

(cc) BY-NC-ND

LE || NOVVEAV || TESTAMENT, || c'est-à-dire, || *LA NOVVELLE AL-* || liance de nostre Seigneur || Iesus Christ, || *Reueu & corrigé de nouueau sur le Grec,* || *par l'aduis des Ministres de Geneue,* || Avec Annotations reueuës & augmentees || par M. Augustin Marlorat. || [marque n°2] || A LYON, || Par Iean Frellon, || 1563. In-16 - 1065 p., [35 p.]

LE || NOVVEAV || TESTAMENT, || *c'est à dire.* || La nouuelle alliance de nostre || Seigneur Iesus Christ. || [fleuron] || *Reueu de nouueau & corrigé sur le Grec* || *par l'advis des Ministres* || *de Geneue*. || Auec annotations reueuës & de nou- || ueau augmentees. || [marque n°2] || A LYON, || *PAR IEAN MARESCHAL.* || 1563. In-4 - [12 f.], 614 p., [11 f.]

LE || NOVVEAV || TESTAMENT, || *c'est à dire,* || LA NOVVELLE ALLIANCE || de nostre seigñr Iesus Christ. || *Reueu & corrigé de nouveau sur le Grec par* || *l'advis des Ministres de Geneue.* || Avec Annotations reueues & augmentees || Par M. Augustin Marlorat. || [marque n°7] || A LYON, || Par Sebastien Honorati. || 1563. In-16 - 1065 p., [16 f.]

LE || NOVVEAU || TESTAMENT, || *c'est-à-dire,* || La nouuelle alliance de nostre || Seigneur Iesus Christ. || *Reueu de nouueau & corrigé sur le grec* || *par l'advis des Ministres* || *de Geneue*. || Auec annotations reueuës & de nou- || ueau augmentees. || [marque n°2] || A LYON, || PAR BARTHOLOME MOLIN. || 1563. In-folio - [12 f.], 614 p., [10 f.]

LE NOVVEAV || TESTAMENT, || *c'est à dire,* || La nouuelle alliance de nostre || Seigneur Iesus Christ. || *Reueu de nouueau & corrigé sur le Grec* || *par l'advis des Ministres de Genéue.* || Auec annotations reueuës & de nou- || ueau augmentees. || A LION || PAR IAN DE TOVRNES, || ET GVIL. GAZEAV. || M.D.LXIII. In-4 - [12 f.], 584 p., [12 f.]

LE NOVVEAV || TESTAMENT || c'est à dire || La nouuelle alliance de nostre || Seigneur Iesus Christ || Reueu de nouueau & corrige sur le || Grec par ladvis || des Ministres de geneue. || [marque à la vipère] || PAR IEAN DE TOVRNES & GVIL. GAZEAV. || M.D.LXIII. In-12 - [16 f.], 123 p.

Les épistres de Saint Paul, les épistres catholiques de Saint Jacques, Saint Pierre et Saint Jean, l'Apocalypse. *Lyon, A. Benoist 1563*. In-16.

1564

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
Les CL. Pseavmes de David, Mis en rime Françoise par Clement Marot & Theodore de Beze… auec vne Oraison à la fin d'vn chacun Pseaume faite par M. Augustin Marlorat… *A Lyon, par Gabriel Cotier, 1564.* In-16.

GUÉROULT Guillaume
FIGVRES DE || LA BIBLE, IL- || LVSTREES DE || HVICTAINS || FRANCOYS, || *POVR L'INTERPRETATION* || *ET L'INTELLIGENCE* || *D'ICELLES*. || [fleuron] || [marque n°1] || A LYON, || PAR GVILLAVME || ROVILLE. || *M.D.LXIIII.* In-8 - [140 f.]

La Bible, Qui est Toute la saincte Escriture, contenant le Vieil et le Nouveau Testament : ou, la vielle et nouvelle alliance. Le nouveau Testament, a esté reveu et corrigé de nouveau sur le grec. Avec les figures, et Annotations soigneusement reveuës et augmentées outre les precedentes impressions. [marque n°3] *A Lyon, par Henry Hylaire et Loys Cloquemin, M.D.LXIIII.*

(cc) BY-NC-ND

La Sainte || Bible. || [marque du semeur] || A LYON || PAR IAN DE TOVRNES, || M.D.LXIIII. In-folio - [4 f.], 584 p. ; 623 p., [1 p.] ; [18 f.], 310 p., [1 f.]

LE || NOVVEAU || TESTAMENT || c'est-à-dire || la nouuelle alliance de nostre || Seigneur Jesus Christ. || Reueu & corrige de nouueau || sur le Grec par l'aduis || des Ministres de || Geneve. || AVEC || Annotations reueues et augmn- || tees par M. Augustin Marlorat. || A Lyon, || par Henry Hylaire et Loys Cloquemin.|| 1564. In-16 - [10 f.], 857 p., [10 f.]

LE || NOVVEAV || TESTAMENT, || c'est à dire, || *LA NOVVELLE AL-* || liance de nostre Seigneur || Iesus Christ, || *Reueu & corrigé de nouueau sur le Grec* || *par l'advis des Ministres de Geneue.* || Auec Annotations reueuës & augmentees || par M. Augustin Marlorat. || [marque] || A LYON, || *PAR ANTOINE VINCENT.* || 1564. In-16 - [15 f.], 824 p., [12 f.]

LE || NOVVEAV || TESTAMENT, || c'est-à-dire, || *LA NOVVELLE AL-* || liance de nostre Seigneur || Iesus Christ, || *Reueu & corrigé de nouueau sur le Grec,* || *par l'aduis des Ministres de Geneue,* || Avec Annotations reueuës & augmentees || par M. Augustin Marlorat. || [marque n°2] || A LYON, || Par Iean Frellon, || 1564. In-16 - [16 f.], 824 p., [12 f.]

Le Nouveau Testament, C'est à dire, la nouvelle alliance de nostre Seigneur Jesus Christ. Reueu et corrigé de nouveau sur le Grec, par l'aduis des Ministres de Geneue : Avec Annotations reueuës et augmentees par M. Augustin Marlorat. *A Lyon, Par Gabriel Cotier, 1564.* In-16 - [16 f.], 857 p., [23 p.]

SIMEONI Gabriel
FIGVRE DE || LA BIBLIA, IL- || LVSTRATE DE || STANZE TV- || SCANE, || *PER GABRIEL* || *SYMEONI.* || [marque n°1] || *IN LIONE,* || APPRESSO GVGLIELMO || ROVILLIO, || M.D.LXIIII. In-8 - [148 f.]

TESTA- || MENTI || NOVI || EDITIO VVLGATA. || [marque d'Antoine Gryphe n°5] || *LVGDVNI,* || APVD HAERED. SEB. || GRYPHII, || 1564. In-16 - 496 p., 343 p., [8 f.]

1565

BÈZE Théodore (de) et MAROT Clément
Les CL Pseaumes de Dauid mis en rime francoise par Clement Marot et Theodore de Beze… Auec la prose en marge, comme elle est en la bible, et vne Oraison à la fin d'vn chacun Pseaume, par M. Augustin Marlorat. Auec priuilege du Roy. *Lyon, Gabriel Cotier, 1565.* In-8.

GUÉROULT Guillaume
FIGVRES DE || LA BIBLE, IL- || LVSTREES DE || HVICTAINS || FRANCOYS, || *POVR L'INTERPRETATION* || *ET L'INTELLIGENCE* || *D'ICELLES.* || [fleuron] || [marque n°1] || A LYON, || PAR GVILLAVME || ROVILLE. || *M.D.LXV.* In-8 - [140 f.]

La Saincte || Bible, || Contenant le Vieil & Nouueau Testament : || ou, la vieille et nouuelle Alliance : || Auec toutes les ANNOTATIONS necessaires pour l'intelligence de || l'Escriture : Aussi les Figures, Cartes chorographiques, & || ARGVMENS sur chacun liure declarans brieue- || ment tout ce qui y est contenu. || A LYON, || PAR SEBASTIAN HONORATI. || M. D. LXV. In-folio - [8 f.], 515 f., [1 f.] ; 133 f., [13 f.] ; [8 f.], 193 f., [1 f.]

(cc) BY-NC-ND

Le Nouveau Testament, c'est-à-dire, la nouvelle alliance de nostre Seigneur Jesus Christ. Avec annotations reveuës et de nouveau augmentees. [marque n°2] *A Lyon, par Jean Mareschal, 1565.* In-4 - [6 f.], 614 p., [11 f.]

(cc) BY-NC-ND

Annexe 7 : Répertoire des éditions polémiques

1560

COMMEN- || TARIA IN PROPHE- || TAM NAHVM, || CYPRIANI MONA- || CHI CYSTERICIENSIS, || DIVINAE LEGIS || INTERPRE- || TIS || *IN COMPLUTENSI* || *ACADEMIA*. || [marque n°1] || *LVGDVNI*, || APVD GVLIEL. ROVILLIVM, || SVB SCVTO VENETO. || 1560. In-8 - [16 f.], 438 p., [1 f.]

DESIRÉ Artus
Les disputes de Guillot le Porger et de la Bergere de Saint-Denis en France contre Ian Calvin. *Lyon, Michel Jove, 1560*. In-16 - [2 f.], 78 f.

LA || FONTAINE || DE VIE ET DE VER- || tu, extraite de toute || la sainte Escri- || ture. || De laquelle sortent tresdouces consola- || tions salutaires : fort vtiles & necessai- || res aux cœurs affligés. || Auec || La somme & fin de l'Escriture sainte. || Ensemble l'instruction des enfans || pour bien & vertueusement viure. || [marque n°2] || A Lyon, || Par Iean Saugrain, ||1560. In-16 - 128 p.

La vie de Moise représentée par figures. *A Lion, par Ian de Tournes*, 1560. In-4 - [79 f.]

LEGIER BON-TEMPS Frère
PSALMES || Et Cantiques spi- || rituelz, pour la deffence de || la Foy, & Religion || Chrestienne. || Par F. Legier Bon-Temps. || [marque] || A LYON, || PAR BENOIST RIGAVD. || 1560. || Auec permission. In-8 - [8 f.]

QVADRINS || HISTORIQVES || DE LA BIBLE. || *Reuuz, & augmentez d'un grand* || *nombre de Figures*. || A LION || PAR IAN DE TOVRNES, || M.D.LX. In-8 - [124 f.]

1561

BÈZE Théodore (de)
La Harangue faicte par || Monsieur Theodore de Besze, Ministre || de la parole de Dieu, accompagné d'au- || tres vnze Ministres, & de vingt Deputés || des Églises reformees du Royaume de || France, deuant le Roy, la Roine sa mere, || le Roy de Nauarre, Princes de Condé, || & de la Roche-sur-Yon, Monsieur de || Guise, le Connestable, & autres grans || Princes & Seigneurs du Conseil du Roy, || presens & oyans six Cardinaux, trente-six Archeuesques ou Euesques, outre vn || grand nombre d'Abbez, Prieurs, Sor- || bonistes, & autres Docteurs scholasti- || ques, le mardi neufieme jour de Septem || bre mil cinq cens soixante & vn, en l'ab- || baye des Nonnains de Poissy : Fidele- || ment recueillie & redigee par escrit ainsi || que ledit de Besze la prononçoit. 1561. [Lyon] [Jean de Tournes] In-8 - 47 p., [1 p.]

BÈZE Théodore (de)
RESPONCE || FAITE LE VINGT QVA- || TRIEME IOVR DE SE || ptembre mil cinq cents soixante & vn, par || M. Theodore de Besze, en la presence de la || Royne mere, les Roys & Royne de Nauar- || re, les Princes du sang, & Conseil priué, || sur ce que le Cardinal de

(cc) BY-NC-ND

Lorraine auoit re- || pliqué, contre ce qui avoit esté propose en || la premiere iournee du Colloque par ledit || de Besze au nom des Eglises reformées. || *AVEC* || *Vne autre briefue responce faite par ledit de* || *Besze le vingtsixieme dudit mois, sur cer-* || *tains articles de replique mis en auant par* || *ledit Cardinal*. || [marque n°1] || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN. || M. D. LXI. In-8 - 48 p.

Brieve responce a quelque remonstrance faite a la Royne, mere du Roy, par ceux qui se disent persecutez pour la parole de Dieu, par Rene Benoist. *A Lyon, par Michel Jove. 1561*. In-8 - [32 f.]

CARDINAL DE LORRAINE
L'ORAISON || DE MONSEIGNEVR || LE ILLVSTRISSIME ET || Reuerendissime Car- || dinal de Lor- || raine, || *Faicte en l'Assemblée de Poissi, le Roy y estant* || *present, le XVI. Iour de Septembre,* || M.D.LXI. || [marque n°3] || A LYON, || PAR MICHEL IOVE. || M.D.LXI. In-8 - 26 p., [1 f.]

CARDINAL DE LORRAINE
Oraison de M. le Cardinal de Lorraine en l'assemblee de Poissy. Le 16 septembre 1561. *A Lyon, par Benoist Rigaud, 1561*. In-8.

COMMEN- || TARIA IN PROPHE- || TAM NAHVM, || CYPRIANI MONA- || CHI CYSTERICIENSIS, || DIVINAE LEGIS || INTERPRE- || TIS || *IN COMPLUTENSI* || *ACADEMIA*. || [marque n°1] || *LVGDVNI*, || APVD GVLIEL. ROVILLIVM, || SVB SCVTO VENETO. || 1561. In-8 - [16 f.], 438 p., [1 f.]

CONFESSION || DE FOY, || FAITTE D'VN COMMVN || ACCORD PAR LES || FRANÇOIS, || [fleuron] || Qui desirent viure selon la pu- || reté de l'Euangile de nostre || Seigneur IESVS CHRIST. || I. PIERRE III. || *Soyez tousiours appareillez à respondre à* || *chacun qui vous demande raison de* || *l'esperance qui est en vous*. || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - 30 p., [1 f.]

DEVX REMON- || STRANCES DE LA COVR || DE PARLEMENT A || PARIS, || L'vne sur l'Inquisition pour le fait de la Re || ligion Chrestienne. || L'autre touchant la iuridiction, de ceux || que lon nomme Heretiques, donnee par || Édit, aux Euesques & Ecclesiastiques de || France. || ESAIE. 29. MAT. 15. MARC. 7. || *Ce Peuple ci m'honore de leures,* || *mais leur cœur est loin de moy.* || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - [12 f.]

DUVET Jean
Lapocalypse || figuree, || Par maistre Iehan Duuet, iadis Orfeure des Rois, || François premier de ce nom, & Henry deuxieme. || A LYON, || Auec priuilege du Roy pour douze ans. || M.D.LXI. [Jean de Tournes] In-folio - [45 f.]

Exhortation d'vn Eues- || que de France au trou- || peau de son Diocese, || qui ha receu la refor- || mation de l'Euangile. || 1561. [Lyon] [Jean de Tournes] In-8 - 11 p., [5 p.]

HERVET Gentian
Epistres aux Ministres, Predicants et supposts de la nouvelle Eglise, de ceux qui s'appellent fideles et croyant à la parole par Gentian Hervet, d'Orléans, chanoine de Reims. *A Lyon, par Benoist Rigaud, 1561*. In-8.

(cc) BY-NC-ND

INSTRVCTION || TRES BONNE, ET || TRES VTILE, FAITE || par Quatrains, || Concernant le profit, & vtilité d'vn || chacun en tous estatz. || PLVS || *Ont este aioustez plusieurs ditz mo-* || *raux, & belles Sentences non encore* || *imprimez.* || [marque n°1 bis] || *A LYON*, || Par Benoist Rigaud. || 1561. In-8 - [32 f.]

La différence des Écritures et Docteurs et l'intelligence des saints Sacrements, vu et approuve par la faculté de Theologie. *A Lyon, par Benoist Rigaud, 1561*. In-8.

LA || MANIERE || D'APPAISER || LES TROVBLES, || QVI SONT MAINTENANT EN || France, & y pourront estre cy apres : || A la Royne mere du Roy. || PROVERB. XXI. || *Il n'y a ne sagesse, ne prudence, ne conseil* || *contre le Seigneur*. || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN. || M. D. LXI. In-8 -64 p.

LA || MANIERE || D'APPAISER || LES TROVBLES, || qvi sont maintenant en France, & y pour- || ront estre cy || apres : || A la Royne mere du Roy. || PROVERB. XXI. || Il n'y a ne sagesse, ne prudence, ne || conseil contre le Seigneur. || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-16 - 96 p.

LA || REQVESTE || PRESENTEE || AV ROY || LE IX. DE IVIN, M. D. LXI. || Par les deputez des Églises || esparses parmi le Royau || me de France. || [fleuron] || A LYON, || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - 8 f.

LA || SECONDE || REQVESTE || PRESEN- || TEE || Au Roy le XVII. De Iuin, M. D. LXI. || Par les deputez des Églises || esparses parmi le Royau || me de France. || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - [4 f.]

LA || Supplication & re- || QVESTE QVATRIEME || presentee au Roy, par les de- || putez des Églises de France. || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - [4 f.]

LA || TROISIEME || REQVESTE || PRESENTEE || AU ROY || Par les de- || putez des Églises es- || parses parmy le Royaume de || France. || [fleuron] || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - [4 f.]

MONLUC Jean (de)
FAMILIERE || EXPLICATION || DES ARTICLES || DE LA FOY, || Par l'Euesque de Valence. || *Plus un brief recueil des lieux de l'Escri-* || *pture, servans à l'explication d'iceux Articles.* || Auecque le Symbole de Saint Athanase. || *A ses Dioceses de Valence & Dye.* || *A LYON*, || Par Guillaume Regnoult. || 1561. || Auec privilege du Roy. In-8 - 98 p., [1 f.]

MONLUC Jean (de)
INSTRVCTIONS || CHRESTIENNES || DE L'EVESQVE || DE VALENCE, || Sur les Commandemens de || la Loy, & les saints || Sacremens. || A ses Dioceses de Valence & Dye. || *Reueues de nouueau & augmen-* || *tees par le mesme Evesque.* || * || *A LYON*, || Par Guillaume Regnoult. || 1561. In-8 - [12 f.], 134 p.

MONLUC Jean (de)
SERMONS || DE L'EVESQVE || DE VALENCE, || SVR L'ORAISON || DOMINI- || CALE. || * || Plus vn petit recueil sur icel- || le en forme d'Oraison || & priere. || *Et sur la fin plusieurs Oraisons tirees* || *des Prieres de l'Eglise.* || Aux Dioceses de Valence & Dye. || *A LYON*, || Par Guillaume Regnoult. || 1561. || Auec privilege du Roy. In-8 - 156 p.

(cc) BY-NC-ND

POITEVIN Jean
Les vingt-deux octonnaires du Psalme 119, traduits par Jean Poitevin et mis en musique par Philibert Jambe-de-Fer. *Lyon, Thomas de Straton, 1561.*

REMONSTRANCE || A LA ROYNE ME- || RE DV ROY TRES- || CHRESTIEN. || [marque n°3] || A LYON, || PAR MICHEL IOVE. || 1561. In-8 - [8 f.]

REMONSTRANCE || A LA ROYNE ME- || RE DV ROY TRES- || CHRESTIEN. || [marque n°3] || A LYON, || Par Michel Ioue. || M.D.LXI. In-8 - [8 f.]

REMONSTRANCE || A LA ROYNE ME- || RE DV ROY TRES- || CHRESTIEN. || [petit fleuron] || [marque n°3] || A LYON, || Par Michel Ioue. || M.D.LXI. In-8 - [8 f.]

Response aux libelles d'iniures publiez contre le chevalier de Villegaignon. Au lecteur chrestien. *A Lyon, par Benoist Rigaud, 1561.* In-8 - [4 f.]

SOMMAIRE, || RECVEIL DES SI- || GNES SACREZ, SACRI- || FICES, ET SACREMENS || instituez de Dieu, depuis || la Creation du || monde. || * || *Et de la vraye origine du sacrifice de la Messe.* || MATTH. 15. || *Toute plante que mon Père celeste n'a point* || *plantee sera arrachee.* || M. D. LXI. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - 143 p.

1562

BODIUS Herman
L'ACCORD || ET VNION || DE PLVSIEURS || passages de || l'Escriture Saincte, Extrai- || te des Docteurs anciens || de l'Eglise Chre- || stienne. || *Par Herman Bodius docteur en theolo-* || *gie : nouuellement reueuë.* || A LYON. || Par Claude Rauot. || M. D. LXII. In-16 - [3 f.], 926 p., [27 f.]

BRÈS Guy (de)
LE || BASTON || DE LA FOY || CHRESTIENNE || PROPRE || Pour rembarrer les ennemis || de l'Euangile : par lequel || on peut aussi connoitre || l'ancienneté de nostre || Foy, & de la vraye Église. || *Recueilli de l'Escriture sainte, &* || *des liures des anciens Docteurs* || *de l'Église, & des Conciles. &* || *de plusieurs autres Auteurs.* || Reueu & augmenté. || Imprimé à Lyon, || 1562. [Jean Saugain] In-16 - [16 f.], 562 p., [22 f.].

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE IEAN CALVIN || SVR LA CON- || CORDANCE, || OV || HARMONIE, || Composee de trois Euangelistes : || assauoir, sainct Matthieu, sainct || Marc & sainct Luc. || ITEM, || SUR L'EVANGILE DE || SAINCT IEAN. || *Le tout reueu diligemment & comme traduit de nouueau,* || *tant le texte que la glose, comme on pourra ap-* || *perceuoir en conferant les editions* || *precedentes auec* || *ceste-ci.* || [fleuron] || MATTH. XXIII. MARX XIII. LVC XVII. || Lors si quelqu'vn vous dit, Voici, ici est le || CHRIST, ou le voila, ne le || croyez point. || M.D.LXII. || Par François Perrin || A GENEVE. [Lyon] [Sébastien Honorat] In-4 - [12 f.], 733p., [3 p.], 395 p., [1 p.]

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE IEAN CALVIN || SVR LES ACTES || DES APOSTRES. || *Reueuz & recogneuz de nouueau par ledit* || *Autheur.* || Auec la Table de ce qui est contenu au || dit liure. || [fleuron] || M. D. LXII. || A GENEVE. [Lyon] [Sébastien Honorat] In-4 - [19 f.], 496 p., [1 f.]

(cc) BY-NC-ND

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE M. IEAN || CALVIN SVR || TOVTES LES EPI- || STRES DE L'APO- || STRE SAINCT || PAVL, || Item, sur les Epistres Canoniques de sainct || Pierre, sainct Jean, sainct Jaques, & sainct Iude, || autrement appelees Catholiques. || *EN LISANT ET CONFERANT CESTE* || *edition auec les autres, vous cognoistrez euidemment que* || *l'autheur a le tout reueu & augmenté, & que* || *la traduction du texte est comme* || *reduite en sa per-* || *fection.* || [marque à la vraie religion] || MATTH. XXIIII. MARC XIII. LVC XVII. || Lors si quelqu'vn vous dit, Voici, icy est le CHRIST, || ou le voila, ne le croyez point. || M. D. LXII. [Lyon] [Jean d'Orgerolles pour Sébastien Honorat] In-2 - [8 f.], 604 p., 111 p., [29 p.]

CALVIN Jean
Institution de la religion || Chrestienne, || Nouuellement mise en quatre Liures, || & distinguee par chapitres, en ordre || & methode bien propre : || *Augmentee außi de tel accroissement qu'on* || *la peut presque estimer un li-* || *ure nouueau.* || * || PAR IEAN CALVIN. || [fleuron] || M. D. LXII. [Lyon] [Jean de Tournes] In-4 - [16 f.], 1023 p., [49 p.]

CALVIN Jean
Institution de la religion || Chrestienne. || Nouuellement mise en quatre Livres, || & distinguée par chapitres, en ordre || & methode bien propre : || *Augmentée außi de tel accroissement, qu'on* || *la peut presque estimer un liure nouueau.* || * || PAR IEAN CALVIN. || [fleuron] || M. D. LXII. [Lyon] [Claude Ravot ? Sébastien Honorat ?] In-4 - [16 f.], 512 f., [26 f.]

CALVIN Jean
INSTITVTION || DE || LA RELIGION || CHRESTIENNE, || NOVVELLEMENT MISE || en quatre Liures, & distinguee par chapitres, || en ordre & methode bien propre. || *AUGMENTEE AVSSI DE TEL ACCROIS-* || *sement, qu'on la peut presque estimer* || *un Liure nouueau.* || [fleuron] || PAR IEAN CALVIN. || [marque au guerrier] || M. D. LXII. [Lyon] [Louis Cloquemin et Henri Hylaire ?] In-2 - [8 f.], 683 p., [14 f.]

CALVIN Jean
INSTITVTION || DE LA RELIGION || CHRESTIENNE, || Nouuellement mise en quatre Liures, || & distinguee par Chapitres, en ordre || & methode bien propre : || Augmentee aussi de tel accroissement, qu'on || la peut presque estimer vn || Liure nouueau. || PAR IEAN CALVIN. || [fleuron] || M. D. LXII. [Lyon] [Symphorien Barbier pour Jean Frellon et Antoine Vincent] In-4 - [12 f.], 622 p., [25 f.]

CALVIN Jean
SERMONS || DE IEAN || CALVIN, || SVR L'EPI- || STRE S. PAVL || Apostre aux || Ephesiens. || [fleuron] || M. D. LXII. [Lyon] [Symphorien Barbier pour Jean Frellon et Antoine Vincent] In-8 - [4 f.], 813 p., [3 p.]

CALVIN Jean
SERMONS || DE M. IEHAN || CALVIN || SVR LES DIX || COMMANDEMENS || de la Loy, donnee de Dieu par || Moyse, autrmeent ap- || pelez le Deca- || logue : || RECVEILLIS SVR || *LE CHAMP, ET MOT* || *à mot de ses Predications, lors* || *qu'il preschoit le Deutero-* || *nome, sans que depuis* || *y ait esté rien ad-* || *iousté ne di-* || *minué.* || * || *M. D. LXII.* || A GENEVE || PAR CONRAD BADIUS. [Lyon] [Symphorien Barbier pour Jean Frellon et Antoine Vincent] In-8 - 372 p., [2 f.]

(cc) BY-NC-ND

CALVIN Jean
SOIXANTE CINQ || Sermons de Iean Cal- || VIN SVR L'HARMONIE || OV CONCORDANCE DES TROIS || Evangelistes, S. Matthieu, sainct || Marc, & S. Luc. || RECVEILLIS FIDELE- || ment par feu M. Denys Ragueneau à mesure || qu'on les preschoit. || [marque] || A GENEVE. || Imprimé par Conrad Badius, || M. D. LXII. [Lyon] [Symphorien Barbier pour Jean Frellon et Antoine Vincent] In-8 - [4 f.], 1085 p., [3 p.]

CASINIUS Petrus
SUMMA || DOCTRINAE || CHRISTIANAE || PER QVAESTIO- || NES CONSCRI- || PTA, A || Reueren. D. Petro Canisio, Theologo societatis || IESV, & nunc recens ab eodem reco- || gnita, & aucta. || [marque n°3] || LVGDVNI, || Apud Michaëlem Iouium. || 1562. || CVM PRIVILEGIO. In-8 - [4 f.], 80 f.

COCHLEUS Jean
La Probation du Purgatoire extraicte de la Sainte Écriture & des plus anciens Docteurs de l'Église, de Jean Cochleus, traduit du latin par Claude Berthot. *Lyon, Michel Jove, 1562*. In-16.

CONFESSION || DE LA FOY CHRE- || STIENNE, || Laquelle a esté mise en Rime Fran- || coise, à la grande consolation spi- || rituelle de toute personne fidele. || Contenant en somme, les principaux Articles de nostre Foy : & || très claire intelligence des saints || Sacremens. Et à celle qu'elle || puisse apporter quelque fruit da- || uantage au Lecteur pour se res- || iouir en Dieu : a esté proprement accõmmodée sur le chãt de Psalme || CXIX. *Bienheureuse est la personne, &c.* || De façon que par icelle, on peut estre edifié, la lisant simplement ou ||la chantant spirituellement, pour || la mieux retenir en mémoire. || *A LYON,* || *1562.* [Jean Saugrain] In-8 - [8 f.].

DESIRÉ Artus
Contre poison des 52 chansons de Clement Marot par Artus Desiré. *Lyon, Michel Jove, 1562*. In-16.

E. P. C.
DISCOVRS || DE LA VERMINE || ET PRESTRAILLE DE || Lyon, dechassee par le || bras fort du Sei- || gneur : || *Auec la retracte des moines, apres la sommation* || *a eux faicte : Regrets, deploration, mort, &* || *Epitaphe du Pape.* || ENSEMBLE LES LOVANGES || donnees au Seigneur, pour les grandes merueil- || les qu'il ha fait voir au peuple de sa ber- || gerie, & à la consolation de tous || vrays Fideles || *PAR E. P. C.* || *Auec l'Epigramme du dieu des Papistes.* || M. D. LXII. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - 30 p.

Forme et manière de vivre des chrestiens en tous estas. *Lyon, de l'imprimerie de Robert Granjon, 1562*. In-8.

Histoire des triõ- || PHES DE L'EGLI- || se Lyonnoise. || *AVEC LA PRINSE* || *de Montbrison.* || A LYON, || 1562. [Jean Saugrain] In-8 - [8 f.]

Histoire des vies & faits de trois excellents personnages Martin Luther, Jean Ecolampade et Huldrik Zuingle. *Lyon, par Jean Saugrain, 1562*. In-16.

(cc) BY-NC-ND

HOSIO Stanislao
CONFESSIO || CATHOLICAE ||| FIDEI CHRI- || STIANA : || VEL POTIVS EXPLICATIO || quaedam confessionis a partibus factae in Syno- || do Prouinciali, quae habita est Petrikouiae. || Anno Domini millesimo, Quigen- || tesimo Quinquagesimopri- || mo, Mense Maio con- || gregatis. || *Authore Reuerendissimo Christo Patre atque Do-* || *mino*. D. STANISLAO HOSIO || *episcopo Varmiensi*. || [marque n°1] || LVGDVNI, || APVD GVLIEL. ROVILLIVM, || SVB SCVTO VENETO. || *M.D.LXII*. In-8 - [16 f.], 799 p., [28 f.]

Instruction || chrestienne pour la || jeunesse de France en forme d'Alphabet || propre pour apprendre les enfans || tant || à lire, escrire, à lier ses lettres, || que congnoistre Dieu || et le prier. || [marque] || A Lyon. || De L'Imprimerie de Robert Granjon. || Mil D. LXII. In-8 - [76 f.]

LA || polymachie des || MARMITONS. || En laquelle est amplement descrite || l'ordre que le Pape veut tenir en || l'armée qu'il veut mettre sus pour || l'éleuement de sa Marmite. || Auec le nombre de Capitaines & || Soldats, qu'il veut armer pour met || tre en campagne. || A LYON, || 1562. [Jean Saugrain] In-8 - [8 f.]

Le moyen de parvenir à la cognoissance de Dieu et consequemment au salut, avec allégation de plusieurs bons autheurs. *Lyon de l'imprimerie de Robert Granjon, 1562*. In-8.

LES || IMAGES DE || LA MORT, || Auxquelles sont adioustees || dix sept figures. || DAVANTAGE, || La Medecine de l'Ame || La Consolation des Malades || Vn sermon de mortablité par saint Cyprian || Vn sermon de Patience, par saint Jehan Chrysostome. || [marque n°1] || A LYON, || *PAR JEHAN FRELLON*. || 1562. In-8 - [104 f.]

Les louanges et recommandations de la Paix. Plus est monstre que c'est chose fort deshonneste que les chrestiens aient guerre ensemble. *Lyon, Rigaud, 1562.* In-8.

LES || ORDONNAN || CES ECCLESIA- || STIQVES DE || L'EGLISE DE || GENEVE. || *ITEM* || L'ORDRE DES || ESCOLES DE || LADITE || CITE. || [fleuron] || *A LYON*, || CHEZ IEAN SAVGRAIN. || *M. D. LXII*. In-8 - 111 p.

MARCOURT Antoine
LE || LIVRE DES || MARCHANS FORT VTI- || le a toutes Gens, pour cognoi- || stre de quelles marchan- || dises on se doibt gar- || der d'estre trompé. || Nouuellement reueu & au- || gmenté par son autheur. || *Ad libelli repertorem*. || *En sine mercatis merces mercator, in* || *emptas Tolle tibi Merces has tibi* || *Sponte damus.* || A Lyon, || Par Jean Pinart. [1562] In-8 - [27 f.]

Reigle de vivre d'un chascun chrestien selon la pure doctrine de Dieu et nostre seigneur Jésus-Christ. *Lyon, de l'imprimerie de Robert Granjon, 1562.* In-8.

Traicté || De la discipline & police || Chrestienne. || [marque à la vipère] || A LYON, || PAR IAN DE TOVRNES, || M.D.LXII. In-4 - [4 f.], 347 p., [1 p.], [2 f.]

1563

Apologie ou defense des bons chretiens, contre les ennemis de l'Eglise catholique. *A Lyon, par Michel Jove, 1563*. In-16.

(cc) BY-NC-ND

AUGER Edmond
Catechisme et sommaire de la religion chretienne avec un Formulaire de diverses prieres catholiques et plusieurs advertissemens pour toutes manieres de gens, par le P. Emond Auger de la Compagnie de Jesus. *Lyon, Michel Jove, 1563*. In-16.

BEZ Ferrand (de)
Deux eclogues ou bergeries, l'une contenant l'Institution, Puissance et Office du bon Pasteur ; l'autre, les Abus du mauvais, et montrant que bienheureux est, qui a cru sans avoir vu. Interlocuteurs en la premiere, Christin, Christine, Pierre, André, et, en la seconde, le Pasteur messager, un Berger ethnique, un Pasteur juif, un Pasteur chretien, le fils de Pan, écrites par F. D. B. P. *A Lyon, par Jean Saugrain, 1563.* In-8.

BULLINGER Henri
La perfection des Chrestiens, demonstrant comme notre seigneur Jesus Christ a été donne du Père celeste pour être le Sauveur du monde, par Henri Bullinger. *A Lyon, par Jean Saugrain, 1563.* In-16.

CALVIN Jean
ADVERTIS- || SEMENT TRES- || VTILE, || Du grand profit qui reuiendroit à || la Chrestienté, s'il se faisoit in- || uentaire de tous les corps saints || & Reliques, qui font tant en || Italie qu'en France, Allemagne, || Hespagne, & autres Royaumes || & pays. || *Par M. Iean Caluin.* || [marque n°1 bis] || A LYON, || PAR BENOIST RIGAVD. || 1563. In-16 - 137 p., [7 p.]

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE IEAN || CALVIN || SVR LA CONCORDANCE || *OU* || HARMONIE, || Composee de trois Euangelistes : assauoir, sainct || Matthieu, sainct Marc & sainct Luc. || ITEM, || *Sur l'Euangile de sainct iean, & sur le second liure de sainct Luc,* || *dict, les Actes des Apostres.* || [marque n°10 bis] || *A LYON*, || Par Sebastien Honorati. || M. D. LXIII. In-4 - [12 f.], 733 p., [3 p.], 395 p., [1 p.]

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE M. IEAN CALVIN, || SVR LE SECOND LIVRE || de S. Luc, dit les Actes des || Apostres. || [fleuron] || A LYON. || M. D. LXIII. [Louis Cloquemin et Henri Hylaire ?] In-8 - [12 f.], 982 p., [28 f.]

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE IEAN ||CALVIN || SVR LES ACTES || DES APOSTRES. || Le tout reueu diligemment & comme traduit de nouueau, tant le texte || que la glose, ainsi qu'on pourra apperceuoir en conferant || les editions precedentes auec ceste-ci. || *A LYON,* || PAR SEBASTIEN HONORATI. || M. D. LXIII. In-2 - [4 f.], 604 p., 111p., [29 p.]

CALVIN Jean
INSTITV- || TION DE LA || RELIGION || CHRESTIEN- || NE, || Nouuellement mise en quatre Liures, & || distinguee par chapitres, en ordre || & methode bien propre. || *augmentee außi de tel accroissement, qu'on la peut* || *presque estimer un liure nouueau,* || PAR IEAN CALVIN. || [marque n°10 bis] || *A LYON* || PAR SEBASTIEN HONORATI. || M. D. LXIII. In-4 - [16 f.], 512 f., [26 f.]

(cc) BY-NC-ND

CALVIN Jean
LEÇONS || *ET* || EXPOSITIONS || FAMILIERES DE || IEAN CALVIN || SVR || LES DOVZE PETIS || PROPHETES : || *ASCAUOIR*, || HOSEE IONAS SOPHONIAS || IOEL MICHEE AGGEE || AMOS NAHVM ZACHARIE || ABDIAS HABACVC MALACHIE : || traduites de Latin en François. || *Avec deux Tables : l'une des matieres principales qui y sont contenues :* || *l'autre des passages de l'Escriture exposez par l'Autheur*. || [marque n°4] || A LION, || PAR SEBASTIEN HONORATI. || M.D.LXIII. In-2 - [6 f.], 608 p., [12 f.]

Discours excel- || LENT, LEQVEL DE- || MONSTRE CLAIREMENT || quelz assaux la primitiue Eglise de || Dieu a soustenu, de quelles armes el- || le a combattu & conuaincu ses ennemis, & comment ils ont este puniz de Dieu. || AVEC || *Vn Cantique spirituel, par lequel l'Eglise de Ie* || *sus Christ se console, luy rendant graces du be-* || *nefice qu'elle a receu de luy en ce siècle doré,* || *soubz le regne de son ieune Roy Carles neuuié-* || *me. Pour lequel elle prie a l'exemple du peuple* || *d'israel qui prioit pour son bon Roy Dauid.* || A LYON, || Par Benoist Rigaud. || 1563. In-8 - [12 f.]

DU PLAIN Antoine
CANTIQVE || NOVVEAV, CONTE- || nant le discours de la guerre de || Lyon, & de l'assistance que || Dieu a faite à son Eglise || udit lieu, durant le || temps de son affli- || ction en l'an || 1562. || *Sur le chant de Pienne*. || PLVS. || *Vn Cantique spirituel de la persecution des fideles* || *Chrestiens, & de leur delivrance : les exhortant à* || *rendre graces à Dieu, se voyans delivrez par sa di-* || *vine providence. Sur le Chant du Pseaume 99.* || A LYON. || 1563. [Jean Saugrain] In-8 - [8 f.]

ECHO || PARLANT || A LA PAIX. || Auec || Vne Ode des Princes, & Seigneurs || fideles de France, en laquelle est de- || claree la cause qui les a meus de pren || dre les armes, Sur le chant du Pseau || me trente trois. || Recueilles-vous chacun fidele. || M. D. LXIII. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - [8 f.].

HISTOIRE DES || PERSECVTIONS, || ET MARTYRS DE L'EGLI- || se de Paris, depuis l'an 1557. ius- || ques au temps du Roy || Charles neuf- || uiesme. || * || *Auec une Epistre contenant la remonstrance* || *des proffits qui reuiendront aux fideles de la* || *lecture de ceste histoire : & une exhortation* || *à ceux qui nous ont persecutez, de reuoir no* || *stre cause, & iuger derechef si ç'a esté à bon* || *droit, qu'ilz ont fait mourir tant de serui-* || *teurs de Dieu.* || ROMA. VIII. || Nous sommes liurez à la mort pour toy tous les || iours, & sommes estimez comme rebis d'occision : || mais en toutes ces choses nous surmontons, par ce- || luy qui nous a aimez. || A LYON, || M. D. LXIII. [Claude Senneton] In-8 - 78 f., 442 p., [30 f.]

J. F. G.
Epistre consolatoire en forme de discours sur les persécutions et dissipations des églises de France, envoyée aux fidèles épars par Italie, Espagne, Flandres et autres nations, traduite d'Italien par J. F. G. *A Lyon, par Jean Saugrain, 1563*. In-8 - [8 f.]

L'alcoran de l'Antechrist romain et marque d'iceluy descouverts et confrontez, avec la doctrine de Jesus-Christ nostre seul Sauveur : ou il sera facile de tous fidelles chrestiens de cognoistre le chemin damnable ou les papes non auoyent mis par leurs faulses inuentions : Si ce bon Dieu ny eust remedié. Et quelle voye nous devons tenir pour parvenir a salut. *A Lyon, par Jean Saugrain, 1563.* In-8 - 79 p.

(cc) BY-NC-ND

L'ESPINE Jean (de)
DISCOVRS || DV VRAY || SACRIFICE, ET || DV VRAY SACRI- || FICATEVR. || Oeuure monstrant à l'œil, par tesmoigna- || ges de l'Escriture saincte, les abus & res- || ueries de la Messe : & l'ignorance, super- || stition & impostures des prestres. || *Par I. de l'Espine, Ministre de la* || *Parole de Dieu.* || PSEAVME LI. || Le sacrifice agreable & bien pris || de l'Eternel, c'est vne ame dolente, || Vn cœur submis, vne ame penitente : || Ceux-là Seigneur, ne te sont à mespris. || *A LYON,* || Par Iean Saugrain. || 1563. In-8 - 24 p.

LA IVSTE ET || SAINCTE DEFENSE || DE LA VILLE || DE LYON. || *PSEAV. XVIII. Ver. 36* || Tu m'as donné le bouclierr de ton salut, || et m'a soustenu ta dextre, & ta beni || gnité m'a donné accroissement. || A LYON, || 1563. [Jean Saugrain] In-8 - [16 f.]

LES || LOVANGES & RE- || COMMANDATIONS || de la Paix, extraictes de l'escritu- || re saincte. || PLVS || *Est monstre que c'est chose fort deshonneste, que* || *les Chrestiens ayent guerre ensemble.* || AVEC || vne suasion a faire la paix, au regard du grand trauail qu'il faut souffrir a me- || ner la guerre, & des grans fraiz qu'il y faut faire. || A LYON, || par Iean Saugrain, ||1563. In-8 - [8 f.]

LES || LOUANGES ET RE- || COMMANDATIONS || de la Paix, extraictes de l'escritu- || re saincte. || *PLUS* || *Est monstre que c'est chose fort deshõneste, que* || *les Chrestiens aient guerre ensemble.* || AVEC || Vne Suasion à faire la Paix, au regard du || grand trauail qu'il faut souffrir à me- || ner la guerre, & des grans fraiz qu'il y || faut faire. || A LYON, || Par Benoist Rigaud, ||1563. In-8 - [8 f.]

MARCOURT Antoine
CONCLVSION || DE LA MESSE. || Ite, Missa est. || Nouuellement imprimee, || 1563. [Lyon] [Jean Saugrain] In-8 - 16 p.

POSSEVIN Antoine
TRATTATO || DEL SANTISS. || SACRIFICIO DEL- || L'ALTARE DETTO || MESSA. || Nel quale per la santa parola di Dio, & per i || testimonij degli Apostoli, & della chiesa || primitiua si mostra che il Signor || Giesu Christo institui la Mes- || sa, & gli Apostoli la || celebraro- || no. || [marque n°4] || IN LIONE, || Appresso Michele Gioue. || All' insegna del GIESV. || 1563. In-8 - 77 p., [1 f.]

TRAGEDIE || DE TIMOTHEE || CHRESTIEN || Lequel a esté bruslé iniquement || par le commandement du Pape : || pour ce qu'il soustenoit l'Euangile || de Iesus Christ. || Traduitte nouuellement de Latin || en François. || MATTH. V. || *Ainsi ont-ils persecutez les prophetes, qui ont* || *esté par deuant uous.* || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN, || 1563. In-8 - 39 p.

VALDÈS Jean (de)
CENT || ET DIX CON- || SYDERATIONS || DIVINES DE IAN || DE VAL D'ESSO, || *Traduites premierement, d'Espai-* || *nol en langue Italienne, & de nou-* || *ueau mises en François, par* || *C. K. P.* || [marque n°7] || A LYON, || Par Claude Senneton. || M. D. LXIII. In-8 - [8 f.], 608 p., [10 f.]

VIRET Pierre
LES CAVTE- || LES ET CANON || DE LA MESSE. || ENSEMBLE LA MESSE DV || CORPS DE IESVS || CHRIST. || Le tout en latin & en François : le Latin fidele- || ment extrait du MESSEL à l'vsage de || Rome, imprimé à Lyon par Iean de Cam- || bray, l'an mil cinq cens vingt,

(cc) BY-NC-ND

(duquel l'in- || titulation s'ensuit à la page suivante,) Et traduit de mot à mot en nostre langue || Françoise. || *Auec certaines annotations servant pour l'intelligence du texte.* || Par Pierre Viret. || A LYON, || Pour Claude Ravot. || M. D. LXIII. In-8 - 198 p., [1 f.]

1564

APOLOGIE || TRES VTILE A TOVS || fideles Chrestiens, tant pour estre || bien instruicts en l'Église, comme || pour rembarrer viuement les ca || lomnies & impostures de || l'Antechrist & les siens, || faite pour l'Église || d'Angleterre : || & depuis || *Traduitte de Latin en François par* || *maistre Gregoire Gourdry, ministre* || *de la Parole de Dieu.* || [marque n°2] || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN, || 1564. In-16 - [8 f.], 279 p., [12 f.]

AUGER Edmond
Cathechisme et sommaire de la religion chrestienne par M. Emond Avger de la Compagnie de Iesvs. Reueu et augmente par l'auteur mesme. Edition seconde. *A Lyon, par Michel Joue, à l'enseigne du Iesus 1564*. In-12 - [8 f.], 176 p., 92 p.

AUGER Edmond
Epistre consolatoire aux catholiques de Lyon, atteints de peste avec une priere à Dieu. *Lyon, Michel Jove, 1564*. In-16.

BOURGOING François
PARAPHRASE, || OV || *Briefue explication sur le* || *Catechisme,* || Qui est le formulaire d'instruire les en- || fans en la Religion Chrestien- || ne, selon qu'il est auiour- || d'huy receu en l'e- || glise refor- || mee. || Par François Bourgoing || MINISTRE. || [marque n°11] || A LYON, || Par Sebastien Honorati. || M.D.LXIIII. In-8 - 825 p., [27 f.]

BOURGOING François
PARAPHRASE, || *OV* || BRIEVE EXPLI- || CATION SVR LE CATECHISME, || *Qui est le formulaire d'instruire les enfans en* || *la religion Chrestienne, selon qu'il est au-* || *iourd'huy receu en l'Eglise reformee.* || Par François Bourgoing Ministre. || [marque n°7] || *A Lyon, Par Sebastien Honorati.* || M.D.LXIIII. In-16 - 792 p., [4 f.]

BULLINGER Henri
CENT || SERMONS || SVR L'APOCA- || lypse de IESVS CHRIST, reuelee || par l'Ange du Seigneur, veuë & escri- || te par S. Iean Apostre & Euangeliste, || *Nouuellement mis en lumiere par* HENRY || BVLLINGER, *Ministre de* || *l'Eglise de Zurich.* || La preface demonstrera l'argument, l'excellence, l'vtilité & vsage de cest oeuuvre. || [marque] || A LYON, || PAR IEAN FRELLON. || 1564. In-8 - 1129 p.

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE M IEAN || CALVIN SVR LA || CONCORDANCE || OV || *HARMONIE, COMPOSEE DES* || *trois Euangelistes : assauoir, sainct Matthieu,* || *sainct Marc & sainct Luc.* || ITEM, || SVR L'EVANGILE SAINCT IEAN, || & sur le second liure de sainct Luc, dict Les Actes des Apostres. || [marque] || A LYON, || POVR ANTOINE VINCENT. || M. D. LXIIII. In-2 - [8 f.], 1224 p., [16 f.]

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE M. IEHAN || CALVIN SVR || toutes les Epistres de l'Apostre || Sainct Paul, || Item, sur l'Epistre aux Hebrieux, & les Epistres || Catholiques de S. Pierre, S. Jehan, S. Iaques, & || S. Iude, || vulgairement appelees Canoniques. || *En lisant &*

(cc) BY-NC-ND

conferant ceste Edition *auec les autres, vous cognoistrez* || *euidemment que l'Autheur a le tout reueu & augmenté, & que la* || *traduction du texte est comme reduite en sa perfection.* || [marque] || A LYON, || POVR ANTOINE VINCENT. || M. D. LXIIII. In-2 - 8 p., [14 f.], 1043 p., [1 p.]

CANONES || ET DECRETA || SACROSANCTI || OECVMENICI, ET || GENERALIS CON- || CILII TRIDEN- || TINI, || Sub Paulo III. Iolio III & Pio IIII. Pontif. Max. || *Quibus adiunximus Christianorum Principum, ad Sacrum Concilium* || *Literas, & Mandata, Legatorum ab illis missorum Ora-* || *tiones, unà cum S. ipsius Synodi Responsis,* || Sub Pio IIII. Pontif. Max. & Ferdinando Primo Caes. Augusto. || *Cum Indice Dogmatum & Reformationis.* || [marque n°16] || *LVGDVNI,* || APVD GVLIEL. ROVILLIVM, || SVB SCVTO VENETO. || M.D.LXIV. In-4 - [8 f.], 328 p., [12 f.]

CANTIQVE SPIRITVEL || DE LA || PERSECVTION DES FIDELES CHRESTIENS || & de leur deliurance, les exhortant || a rendre grace à Dieu, se voyans delivrez || par sa diuine providence. || *Sur le chant du pseaume*. 99. || [fleuron] || *A LYON*, || CHEZ PIERRE HAVLTIN, || 1564. In-8 - [4 f.]

Demonstration de la venue de Jesus-Christ et de celle de l'Antechrist, tirée des Saintes Écritures. *Lyon, par Jean Saugrain, 1564*.

DEMONSTRA- || TIONVM RELI- || GIONIS CHRIS- || TIANAE EX || VERBO DEI || LIBRI || TRES, || *FRANCISCO SONNIO* || *THEOLOGO EPISCOPO* || *BVSCODVCENSI* || *AVCTORE*. || Ab ipso denuo recogniti & locupletati. || [marque n°1] || LVGDVNI, || *Apud Guliel. Rouillium sub scuto Veneto,* || M.D.LXIIII. In-8 - [24 f.], 1072 p.

DES MASURES Louis
EPISTRE || *A Madame la Duchesse de Lorraine, Madame Claude* || *de France, pour la defense des fideles seruiteurs* || *de nostre Seigneur* IESUS CHRIST, || *en l'Église de Sainct Nicolas, con-* || *-tre leurs calomniateurs* || *en la cause de l'E-* || *uangile :* || Par Louïs des Masures Tournisien. || * || *Isaie I.* || Ie retourneray ma main sur toy, & refondray || au net ton escume, & osteray tout || ton plomb. || [marque à la vipère] || A LYON || PAR IAN DE TOVRNES, || M.D.LXIIII. In-4 - 28 p., [2 f.]

Disputation de la Religion, ou des Articles de la foi Chrétienne, entre un Baptiste et un nouveau Evangeliste. *A Lyon, par Benoist Rigaud, 1564*. In-16.

DU MOULIN Charles
CONSEIL || SVR LE FAICT || DV CONCILE DE TRENTE, || PAR MESSIRE CHARLES DV MO- || lin. Docteur es droicts, professeur des Sain- || ctes lettres, Iurisconsulte de France & Ger- || manie, Conseiller & maistre des Requestes || de l'Hostel de la Royne de Nauarre. || Psal. 1 || *Bien heureux est l'homme qui n'a point cheminé au conseil des meschans,* || *& ne s'est point arresté en la voye des pescheurs : & ce n'est point assis au banc* || *des moqueurs.* 3. Esds. 4. || *Veritas manet & inualescet in* || *ae-* || *ternum.* || A LYON POVR LEDIT DV MOLIN. || Auec Priuilege du Roy. || 1564. [Claude Senneton] In-8 - [4 f.], 40 f.

DU PINET Antoine
TAXE || DES PARTIES || CASVELLES DE || LA BOVTIQUE || DV PAPE, || En latin & en François, || *Auec annotations prinses des decretz, Concilles, &* || *Canons tant vieux que modernes, pour la verifica-* || *tion de la discipline anciennement obseruee en l'E-* || *glise.* || Par A. D. P. || A LYON. || 1564. [Jean Saugrain] In-8 - 173 p., [10 f.]

(cc) BY-NC-ND

EGLOGVE || DE DEVX BER- || GERS, || Demonstrant comme la ville de || Lyon a esté reduite à la Reli- || gion vrayement Chre- || stienne, par la pu- || re predication || de l'Euan- ||gile. || A LYON, || Par Iean Saugrain. || 1564. In-8 - [8 f.]

EPICIME André
TRAICTÉ || DE LA CENE, ET || DE LA MESSE, || * || Contenant vint quatre Argumens, ascauoir, || douze soustenans la messe estre la Cene de Ie- || sus Christ, Auec douze Responses à la fin d'un || chacun d'iceux prouuans le contraire. || ET || Douze autres Argumens prins de la Sainte Escri- || ture monstrant clerement que la Messe n'est la || Cene de Iesus Christ. || PAR ANDRE EPICIME. || HERB. X. || *Par une* || *seule oblation le fils de Dieu a* || *rendu parfaicts pour tout iamais* || *ceux qui sont sanctifiez,* || A LYON, || PAR CLAUDE RAVOT. || M. D. LXIIII. In-8 - 79 p.

Exemples notables des jugemens de Dieu, en la mort de plusieurs, pour avoir abandonné l'Evangile. *A Lyon, par Jean Saugrain, 1564.*

FLACCE Mathias
Contre la Principauté de || l'Euesque Romain. || [fleuron] || Contenant plusieurs passages de l'Escriture sainte || & des Conciles, par lesquels il est monstré que || nul Euesque ne doit auoir authorité ny prin- || cipauté sur les autres Euesques. || PAR MATHIAS FLACCE || ILLYRIEN. || *August. liure* III. *Du Baptesme, contre les* || *Donatistes. Chap. 3.* || Nul d'entre nous se constitue Euesque des || Euesques, ou à la mode des Tyrans con- || traint ses pareils à necessairement obeir. || A LYON || PAR CLAUDE RAVOT. || M. D. LXIIII. In-8 - 44 p., [2 f.]

GARET Jean
La || PROBA- || TION DV SA- || CRIFICE DE LA || MESSE, ET DES || ceremonies d'icelle, || tirée des saincts || Peres, || PAR GARETIUS EN LATIN || *premierement,& depuis traduite en François.* || [marque n°4] || A LYON, || Par Michel Ioue, à l'enseigne du Iesus. || M.D.LXIIII. In-16 - 76 f., [4 f.]

Histoire memorable des Pharisiens hypocrites leurs semblables lesquels se separoient des autres hommes pour mieux couvrir leur hypocrisie et simulation, traduite d'Italien et mise par Dialogue sous le nom d'un juif converti à Christ, nommé Balthasar et d'un Chretien nommé Théophile. *Lyon, par Jean Saugrain, 1564.* In-8.

JOURDAIN Thibaut
LE || POT AVX || ROSES DE LA || PRESTRAILLE || PAPISTIQVE || DESCOV- || VERT, || Mis par Dialogue, sous le nom d'vn || Iuif conuesti à Christ, nommé || Balthasar, & d'vn Chre- || stien, nommé Theo- || phille. || Par Thibaut Iourdain. || A LYON, || Nouuellement imprimé. || 1564. [Jean Saugrain] In-8 - 45 p., [1 p.]

L'ESPINE Jean (de)
Discours du vrai Sacrifice et du vrai Sacrificateur par Jean de l'Espine. *Lyon, Claude Ravot, 1564.*

MELANCHTHON Philippe
Antithèse des articles de la Doctrine Evangélique et Papistique, composée ci-devant par Philippe Melanchthon, et mise de Latin en François. *A Lyon, par Benoist Rigaud, 1564.* In-16.

(cc) BY-NC-ND

RUBYS Claude (de)
LA RESVR- || RECTION DE || LA SAINCTE MESSE. || Contenant la responce à certain traicté || des aduersaires de la saincte Église Ca- || tholique & Romaine, intitulé la Mort || & Enterrement de la MESSE. || PAR CLAVDE DV || RVBYS LYONNOIS. || [marque n°4] || A LYON, || Par Michel Ioue, à l'enseigne du Iesus. || M.D.LXIIII. || Auec Priuilege. In-16 - 199 p.

TERTULLIEN
DEVS PETIS || LIVRES DE FLO- || RENT TERTVL- || LIAN, || Docteur tresancien & voisin du || temps des Apostres, enuiron cent || septante ans apres l'incarnation de || Iesus Christ. || *L'un aux martyrs estans en prison pour la Foy de* || *Iesus Christ*. || *L'autre à Scapula President & Gouverneur de Car* || *thage, qui persecutoit les Chrestiens*. || Nouuellement traduits de Latin || en François. || MATTHIEV V. || *Bien-heureux sont ceux qui souffrent persecution pour* || *iustice : car le royaume des cieux est à eux*. || A LYON, || Par Iean Saugrain, || 1564. In-8 - 29 p., [1 f.]

VIRET Pierre
De l'authorite et perfection de la doctrine des sainctes escritures par Pierre Viret. *Lyon, Jean Saugrain, 1564*. In-8.

VIRET Pierre
DE L'AV || THORITE ET || PERFECTION DE LA || doctrine des sainctes Escritures, & du Mi- || nistere d'icelle : & des vrais & faux pasteurs, || & de leurs disciples : & des marques pour || cognoistre & discerner tant les vns que les || autres. || PAR PIERRE VIRET. || [marque n°4] || *A Lyon*, || Par Claude Senneton. || M. D. LXIIII. In-8 - [16 f.], 299 p., [2 f.]

VIRET Pierre
DE || L'INSTITVTION || DES HEVRES CANONI- || QVES, ET DES TEMPS || determinez aux prie- || res des Chre- || stiens, || Par Pierre Viret. || MATTHIEV 15. || *Ce peuple s'approche de moy de sa bouche, &* || *m'honnore des leures : mais leur cœur est fort loin de* || *moy. Mais pour neant ils m'honnorent, enseignans pour* || *doctrine, les commandemens des hommes*. || [marque n°1] || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN. || 1564. In-8 - 75 p., [1 p.]

VIRET Pierre
Le Manuel, ou Instruction || des Curez & Vicaires, de || l'Église Romaine, || *Le tout en latin et François : le Latin fidelement extraict* || *des Manuels à l'usage de Rome, de Lyon & de Lausanne : des-* || *quels l'intitulation s'ensuit à la page suiuante*. || Auec certaines Annotations pour l'intelli- || gence du texte. || Aussi vne Table des matieres principales. || A LYON, || PAR CLAUDE RAVOT. || M. D. LXIIII. In-8 - [4 f.], 219 p.

VIRET Pierre
LES || CAVTELES || CANON ET || CEREMONIES || DE LA MESSE. || *Ensemble la Messe intitulée,* || DV CORPS DE || IESVS CHRIST. || Le tout en Latin & en François : le Latin || fidelement extraict du MESSEL à l'v- || sage de Rome, imprimé à Lyon par Iean || de Cambray, l'an mil cinq cens vingt, || duquel l'intitulation s'ensuit à la page || suivante. || *Auec certaines annotations pour* || *l'intelligence du texte*. || A LYON, || Par Claude Rauot. ||1564. In-8 - 198 p., [1 f.]

Vraie & droite conférence de la doctrine de Jesus-Christ et des Papes, faite en forme d'Antithèse, traduite d'Italien. *A Lyon, par Jean Saugrain, 1564.* In-8.

(cc) BY-NC-ND

1565

AUGER Edmond
LIVRE SECOND, || DE LA VRAYE, || REALE ET CORPO- || RELLE PRESENCE DE || IESUS CHRIST AV S. || SACREMENT DE || L'AVTEL. || *Contre les fauses opinions, & modernes Heresies,* || *tant des Lutheriens, Zuingliens, & Vvest-* || *phaliens que Caluinistes.* || PAR M. EMOND AVGER, DE || la Compagnie de IESVS. || *Iean. 6.* || Le Pain que ie donneray, c'est ma Chair, que ie donne- || ray pour la vie du Monde. || [marque n°4] || A LYON, || *Par Michel Ioue, à l'enseigne du IESVS.* || M.D.LXV. || AVEC PRIVILEGE. In-8 - 238 p., [1 f.]

AUGER Edmond
LIVRE TROISIEME || DE L'INSTI- || TVTION, VERITE, || CONTINVATION, ET || VTILITE DV SA- || CRIFICE DE LA || MESSE. || *Auec* || *Les Responces aux Obiections des Calvinistes, &* || *Dénombrement des Erreurs & Here-* || *sies contenues en leur Cene.* || PAR M. EMOND AVGER, DE || la Compagnie de IESVS. || Mortem Domini annunciabitis donec veniat. I. Cor. II. || [marque n°4] || A LYON, || Par Michel Ioue, à l'enseigne de IESUS. || M.D.LXV. || AVEC PRIVILEGE. In-8 - [8 f.], 204 p., [2 f.]

AUGER Edmond
RESPONSE || A VNE EPISTRE || LIMINAIRE DE PIERRE || VIRET, MINISTRE || des reformez de || Lyon. || *En faueur de ceux de la Compagnie de IESVS* || *communement appelés Iesuites.* || Par le Translateur du liure du Seigneur || Diegho Portugois. || [marque n°4] || A LYON. || Par Michel Ioue à l'enseigne du Iesus. || 1565. || AVEC PRIVILEGE. In-8 - 52 p.

BEAULIEU Hector (de)
LA || DOCTRINE || ET INSTRVCTION || DES FILLES CHRE || stiennes, desirans || viure selon la Parole de Dieu, || Par Hector de Beaulieu. || Auec la repentance de l'homme pecheur. || [marque n°1] || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN. || 1565. In-8 - 27 p.

BULLINGER Henri
De la seule foy en Christ justifiante et des œuvres vrayement bonnes, par Henri Bullinger. *Lyon, Jean Saugrain, 1565.* In-8.

CALVIN Jean
COMMENTAI- || RES DE M. IEAN CAL- || VIN, SVR LE LIVRE DE IOSVE. || Auec vne preface de Theodore de Besze, contenant en || brief l'histoire de la vie & mort d'iceluy. || Il y a aussi deux tables : l'vne des matieres singulieres cõtenues || esdits Commentaires, l'autre des tesmoignages de l'Escri- || ture saincte alleguez & proprement appliquez par l'au- || theur. || [marque] || A LYON, || PAR ANTOINE CERCIA || M. D. LXV. In-8 - [35 f.], 448 p., [9 f.]

CALVIN Jean
COMMENTAIRES || DE M. IEHAN || CALVIN SVR || toutes les Epistres de l'Apostre || Sainct Paul. || Item, sur l'Epistre aux Hebrieux, & les Epistres || Catholiques de S. Pierre, S. Jehan, S. Iaques, & || S. Iude, vulgairement appelees Canoniques. || *En lisant & conferant ceste Edition auec les autres, vous cognoistrez* || *euidemment que l'Autheur a le tout reueu & augmenté, & que la* || *traduction du texte est comme reduite en sa perfection.* || [marque à la victoire] || A LYON, || POVR ANTOINE VINCENT. || M. D. LXV. In-2 - 8 p., [14 f.], 1043 p., [1 p.]

(cc) BY-NC-ND

CALVIN Jean
INSTITVTION || DE LA RELIGION || CHRESTIENNE, || NOVVELLEMENT MISE EN || QVATRE LIVRES : ET DISTIN- || guee par chapitres, en ordre & me- || thode bien propre : || Augmentée aussi de tel accroissement, qu'on la || peut presque estimer un li- || ure nouueau. || *Nous auons aussi adiousté deux Indices tres-amples, tant des matieres* || *contenues en ce liure, que des passages de la Bible qui y sont alleguez,* || *selon l'ordre du vieil & nouueau Testament : dont on cognoistra* || *l'vtilité par l'Epistre mise deuant lesdits Indices.* || PAR IEAN CALVIN || [fleuron] || A LION || PAR JEAN MARTIN. || 1565. In-8 - [100 f.], 1256 p.

CALVIN Jean
INSTITV- || TION DE LA || RELIGION || Chrestienne. || *NOVVELLEMENT MISE EN QVA-* || *TRE LIVRES : ET DISTINGVEE PAR CHA-* || *pitres, en ordre & methode bien propre.* || Augmentée aussi de tel accroissement, qu'on la peut presque || estimer vn liure nouueau. || *Nous auons aussi adiousté deux Indices tres-amples, tant des matieres contenues en* || *ce liure, que des passages de la Bible qui y sont alleguez, selon l'ordre du vieil & nou-* || *ueau Testament : dont on cognoistra l'utilité par l'Epistre mise deuant lesdits Indices.* || *PAR IEAN CALVIN* || [marque de la vraie religion] || *A LYON* || PAR PIERRE HAVLTIN. || *M. D. LXV.* In-2 - [8 f.], 691 p., [38 f.]

CALVIN Jean
INSTITVTION || DE LA RELIGION || CHRESTIENNE, || NOVVELLEMENT MISE EN || quatre Liures, & distinguee par chapitres, en ordre & methode bien || propre : || PAR IEAN CALVIN. || *Auec deux Indices, recueillis & disposez par M. Augustin Marlorat, l'un des ma-* || *tieres contenues en ce present liure : l'autre des passages du vieil & nouueau Te-* || *stament qui y sont alleguez & exposez.* || [marque à la Salamandre n°3 ou marque à l'encensoir avec devise n°9] || *A LYON,* || M. D. LXV. [Edition partagée entre Claude Senneton et Charles Pesnot] In-2 - [46 f.], 683 p., [14 f.]

CALVIN Jean
LEÇONS || *ET* || EXPOSITIONS || FAMILIERES DE || IEAN CALVIN || SVR || LES DOVZE PETIS || PROPHETES : || *ASCAVOIR* ||, IONAS HOSEE SOPHONIAS || IOEL MICHEE AGGEE || AMOS NAHVM ZACHARIE || ABDIAS HABACVC MALACHIE : || Traduites de Latin en François. || *Auec deux Tables : l'vne des matieres principales qui y sont contenues* : || *l'autre des passages de l'Escriture exposez par l'Autheur.* || [marque n°4] || A LION, || PAR SEBASTIEN HONORATI || M. D. LXV. In-2. - [6 f.], 608 p., [12 f.]

CALVIN Jean
LEÇONS || OV || COMMENTAIRES ET || expositions de Iean Caluin, tant sur les Reuelations || que sur les Lamentations du Prophete Ieremie. || *Le tout fidelement recueilli, premierement en Latin par Iean Budé,* || *& Charles de Ionuillier : & depuis translaté nouuellement en* || *François.* || Auec deux Tables bien vtiles, la premiere des choses les plus nota- || bles contenues en ce liure : l'autre des passages alleguez & expo- || sez, tant du vieil que du nouueau Testament. || [marque n°9] || *A LYON,* || PAR CLAUDE SENNETON || *M. D. LXV.* In-2 - [22 f.], 1120 p., [1 f.]

COCBURNE Patrice
DE || L'VTILITÉ || ET EXCELLENCE || DV VERBE DIVIN || ET SACREE PAROLE || DE DIEV. || Oeuure tres-vtile & necessaire à tous fideles || Chrestiens, composé par maistre Pa- || trice Cocburne Escossois, & tra- || duit par maistre Iaques || Vincent || [marque n°1] || A LYON, || PAR IEAN SAVGRAIN, || 1565. In-8 - 94 p., [1 f.]

(cc) BY-NC-ND

L'ESPINE Jean (de)
DISCOVRS || DV VRAY || SACRIFICE, ET || DV VRAY SACRI- || FICATEVR. || Oeuure monstrant à l'œil, par tesmoigna- || ges de l'Escriture saincte, les abus & res- || ueries de la Messe : & l'ignorance, super- || stition & impostures des prestres. || *Par I. de l'Espine, Ministre de la* || *Parole de Dieu.* || PSEAVME LI. || Le sacrifice agreable & bien pris || de l'Eternel, c'est vne ame dolente, || Vn cœur submis, vne ame penitente : || Ceux-là Seigneur, ne te sont à mespris. || *A LYON,* || Par Iean Saugrain. || 1565. In-8 - 23 p.

L'ESPINE Jean (de)
Traité consolatoire et fort utile, contre toutes afflictions qui adviennent ordinairement aux fideles chrestiens par Jean de Spina. *Lyon, Jean Saugrain, 1565.* In-8.

MARTYR Pierre
Dialogue des deux natures de Christ, auquel, en premier lieu, est enseigné comment elles s'assemblent et joignent en une seule personne inséparable de Christ, sans qu'elles perdent cependant leurs propriétés, et conséquemment est prouvé, que l'union personnelle ne fait point que la nature humaine de Christ, soit par tout, imprimé à Lyon, traduit du latin de Pierre Martyr par Claude de Kerquifinien, parisien. *Lyon, [Claude Senneton], à la Salamandre, 1565.* In-4.

MUSCULUS Eutychius
Le temporiseur en forme de Dialogue par Eutychius Musculus ; ou sont décidées et réfutées toutes les difficultez, excuses et couvertes que peuvent mettre en avant ceux qui temporisent sur le faict de la religion, vrayement chrestienne, après qu'ils ont cogneu la vérité évangélique. *A Lyon, par Iean Saugrain, 1565.* In-8.

PAYUA Diego
LE || PREMIER || LIVRE DES EX- || PLICATIONS || CATHOLI- || QVES, || DV SEIGNEVR DIEGHO || Payua, Gentil-homme Portugois, || QVI EST, || *Vne Apologie pour ceux de la Compagnie de* || *IESVS, contre certains Ministres* || *Predicans d'Allemagne.* || Traduit de Latin en François. || [marque de Jove] || A LYON, || Par Michel Ioue à l'enseigne du Iesus. || 1565 || AVEC PRIVILEGE. In-8 - [20 f.]

ROBERT Nicolas
De l'etat et maintien du mariage vraiment chretien ou sont contenues toutes les Loix et regles que doivent tenir et observer par ensemble le mari et la femme, plus une épître consolatoire sur la mort des enfans ou ami par Nicolas Robert. *Lyon, par Jean Saugrain, 1565.* In-8.

VIRET Pierre
DE L'ESTAT, || DE LA CONFE- || RENCE, DE L'AVTHO- || RITE, PVISSANCE, PRESCRI- || ption & succession tant de la vraye que || de la fausse Église, depuis le commence- || ment du monde, & des Ministres d'icel- || les & de leurs vocations & degrez. || PAR PIERRE VIRET. || [marque n°5|| *A Lyon,* || Par Claude Senneton. || *M. D. LXV.* In-8 - [16 f.], 927 p.

VIRET Pierre
DE LA PRO- || VIDENCE DI- || VINE, TOVCHANT || TOVS LES ESTATS DV || monde, & tous les biens & les maux || qui y peuuent aduenir, & aduiennent || ordinairement, par la volonté & le iu- || ste iugement de Dieu. || *PAR PIERRE VIRET.* || [marque n°5] || *A LYON,* || Par Claude Senneton. || *M. D. LXV.* In-8 - [8 f.], 803 p.

(cc) BY-NC-ND

VIRET Pierre
DES || PRINCIPAVS || POINCTS QVI SONT || AV IOUR D'HUY EN DIFFE- || rent, touchant la saincte Cene || de Iesus Christ, & la Messe de || l'Église Romaine, et de la reso- || lution d'iceux. || *Par Pierre Viret.* || [marque n°4] || *A LYON.* || Par Claude Senneton. || 1565. In-8 - [10 f.], 310 p., [1 f.]

VIRET Pierre
L'INTERIM, || FAIT PAR DIA- || LOGVES. || *L'ordre & les titres des Dialogues.* || 1 Les Moyenneurs. 4 Les Persecu- || 2 Les Transforma- teurs. || teurs. 5 Les Edicts. || 3 Les Libertins. 6 Les Moderez. || Par Pierre Viret. || PSEAVME CXX. || Ie demandoye la paix : mais quand i'en parloye, || iceux s'esmouuoyent à la guerre. || [marque n°6] || A LYON. || *M. D. LXV.* [Claude Senneton] In-8 - [18 f.], 461 p., [1 f.]

VIRET Pierre
RESPONSE AVX || QVESTIONS PROPOSEES || PAR IEAN ROPITEL MI- || nime aux Ministres de l'Eglise Re- || formée de Lyon, || *Auec des autres questions proposées à luy & à ses* || *compagnons, suyuant la teneur des siennes.* || Item, Aduertissement contre vne respon- || se faite en lafaueur des Iesuites. || *PAR PIERRE VIRET.* || *Vostre parole soit tousjours condite en sel auec grace,* || *afin que sachiez comment il vous faut respondre* || *à chacun.* COL. IIII. || [marque n°4] || A LYON. || *M. D. LXV.* [Claude Senneton] In-8 - 216 p.

(cc) BY-NC-ND

Table des illustrations

FIGURE 1 - FORMATS DES ÉDITIONS DES ECRITURES SAINTES 26

FIGURE 2 - FORMATS DES OUVRAGES DE PROPAGANDE 36

FIGURE 3 - VOLUMES DES OUVRAGES DE PROPAGANDE 37

FIGURE 4 - CONFESSION DES OUVRAGES DE PROPAGANDE 38

FIGURE 5 - EVOLUTION DE LA RÉPARTITION CONFESSIONNELLE DES OUVRAGES DE PROPAGANDE 39

FIGURE 6 - TYPOLOGIE DES OUVRAGES ET RÉPARTITION PAR CONFESSION 40

FIGURE 7 - PRODUCTIONS COMPARÉES DE JEAN SAUGRAIN ET MICHEL JOVE 53

FIGURE 8 - PLAN SCÉNOGRAPHIQUE DE LYON (1550) 162

FIGURE 9 - GRAVURE DE LYON (1564) 162

FIGURE 10 - TEMPLE DU PARADIS (1565) 163

FIGURE 11 - SAC DE LYON (1562) 163

FIGURE 12 - PRÉSENTATION DES CHAPITRES 164

FIGURE 13 - DESCRIPTION DES ANNÉES 164

FIGURE 14 - TABLE DES MATIÈRES 165

FIGURE 15 - VIGNETTE DE LA CRÉATION DU MONDE 166

FIGURE 16 - VIGNETTE DU LIVRE DE RUTH 166

FIGURE 17 - ILLUSTRATION DE LA BIBLE: L'ACCOUTREMENT DU SOUVERAIN SACRIFICATEUR 167

FIGURE 18 - ILLUSTRATION DE LA BIBLE : L'AUTEL DES PERFUMIGATIONS 167

FIGURE 19 - ILLUSTRATION DE LA BIBLE: LE TABERNACLE ET LES OFFRANDES (1564) 168

FIGURE 20 - ILLUSTRATION DE LA BIBLE: LE TABERNACLE ET LES OFFRANDES (1565) 168

FIGURE 21 - CARTE DE LA TERRE SAINTE 169

FIGURE 22 - CARTE DE LA TERRE SAINTE : LÉGENDE 169

FIGURE 23 - PREMIÈRE PAGE DE LA CONFESSION DE FOY 170

(cc) BY-NC-ND

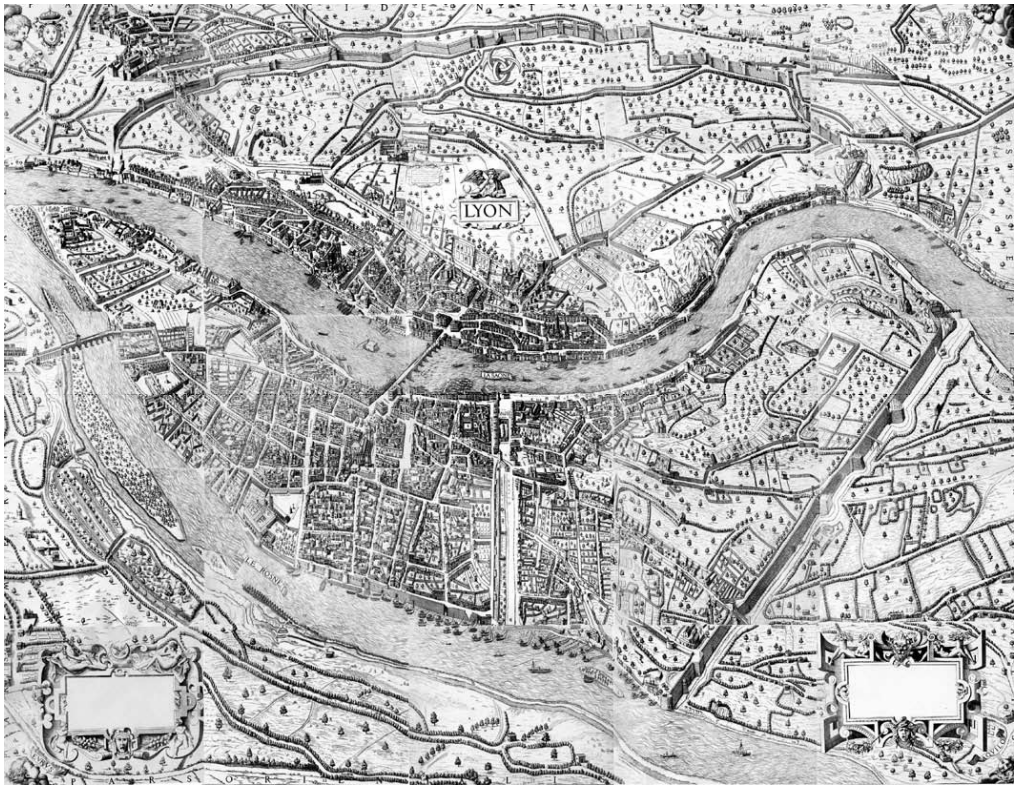


Figure 8 - Plan scénographique de Lyon (1550)

Plan composé de 25 planches, 1.70m x 2.20m. Archives municipales de Lyon 1 S 165.



Figure 9 - Gravure de Lyon (1564)

Gravure de Jean d'Ogerolles, extraite d'une de ses impressions.
A.M.L 2 Ph 250/195.

(cc) BY-NC-ND



Figure 10 - Temple du Paradis (1565)

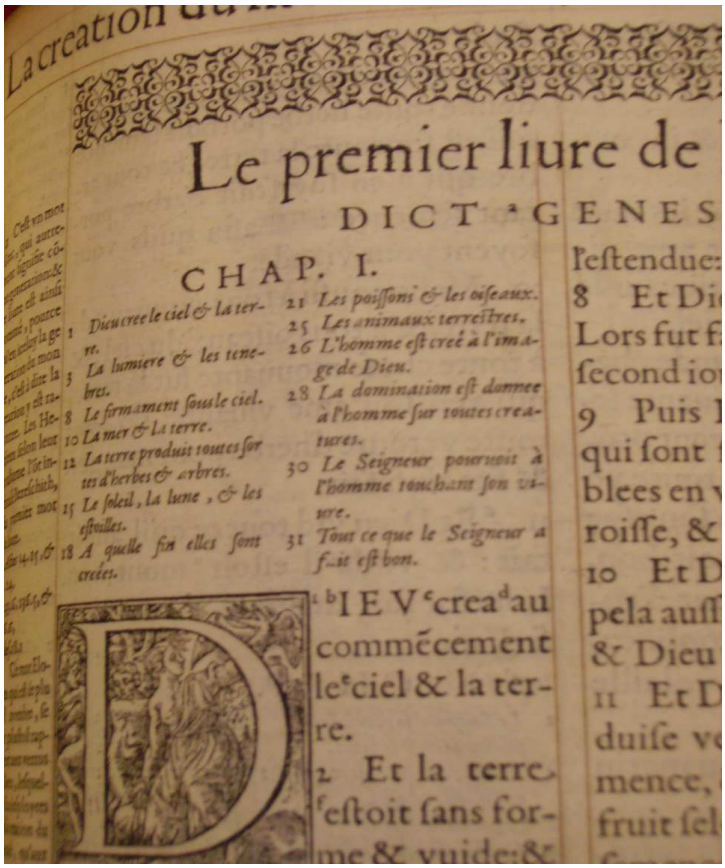
Représentation du culte protestant dans le « Temple du Paradis », installé dans une maison rue des Estableries en mai 1564.



Figure 11 - Sac de Lyon (1562)

Sac de la ville et destruction des églises au moment de la prise par les protestants en avril 1562.
Musée Gadagne de Lyon.

(cc) BY-NC-ND



Le premier liure de

DICT GENES

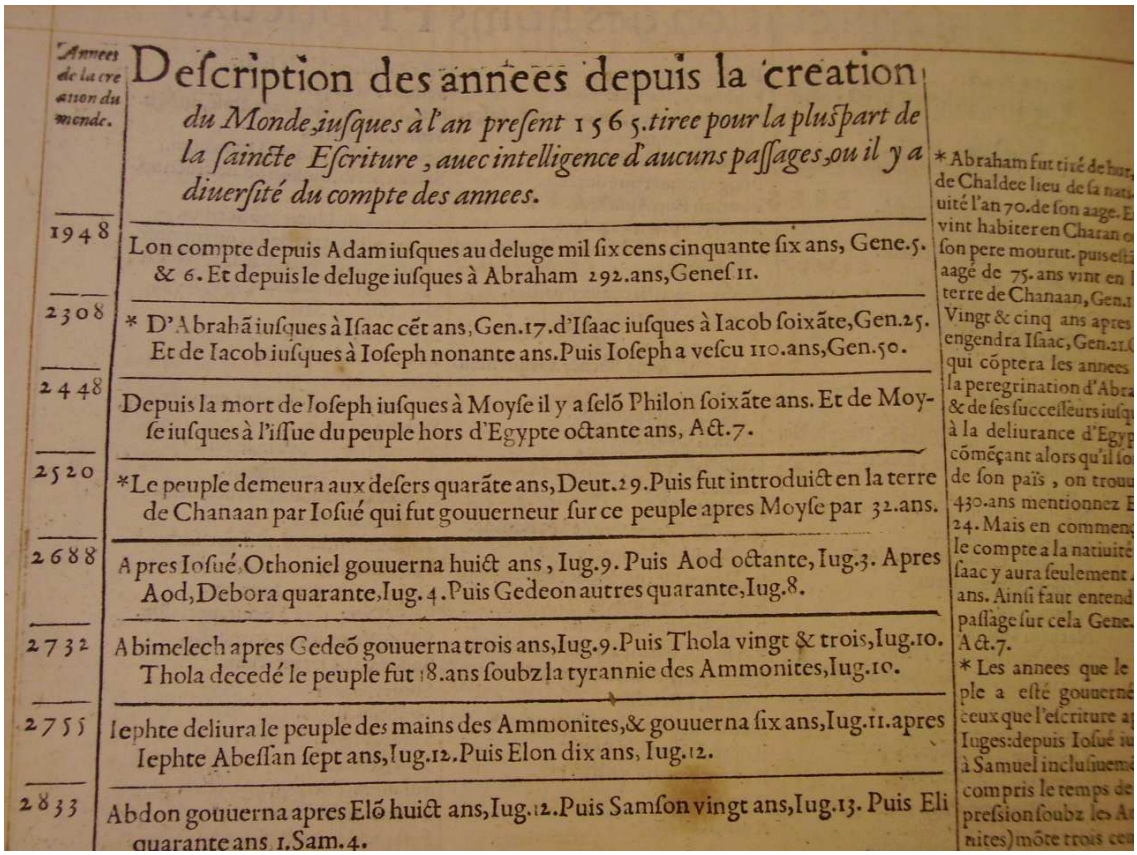
CHAP. I.

1 Dieu crée le ciel & la terre.
3 La lumiere & les tenebres.
8 Le firmament ſoule ciel.
10 La mer & la terre.
12 La terre produit toutes ſortes d'herbes & arbres.
15 Le ſoleil, La lune, & les eſtoilles.
18 A quelle fin elles ſont creées.
21 Les poiſſons & les oiſeaux.
25 Les animaux terreſtres.
26 L'homme eſt creé à l'image de Dieu.
28 La domination eſt donnee à l'homme ſur toutes creatures.
30 Le Seigneur pouruoit à l'homme touchant ſon viure.
31 Tout ce que le Seigneur a faict eſt bon.

1 IEV crea au commẽcement le ciel & la terre.
2 Et la terre eſtoit ſans forme & vuide: &

Figure 12 - Présentation des chapitres

Dans la Bible de Sébastien Honorat en 1565. On trouve ici :
- le sommaire du chapitre en italique avec indication des versets.
- les notes dans la marge de gauche.
- le texte biblique en romain avec majuscule encadrée.



Annees de la creation du monde.

Deſcription des annees depuis la creation du Monde iuſques à l'an preſent 1565. tiree pour la pluſpart de la ſaincte Eſcriture, auec intelligence d'aucuns paſſages, ou il y a diuerſité du compte des annees.

1948 Lon compte depuis Adam iuſques au deluge mil ſix cens cinquante ſix ans, Gene.5. & 6. Et depuis le deluge iuſques à Abraham 292.ans, Geneſ 11.

2308 * D'Abrahã iuſques à Iſaac cẽt ans, Gen.17. d'Iſaac iuſques à Iacob ſoixãte, Gen.25. Et de Iacob iuſques à Ioſeph nonante ans. Puis Ioſeph a veſcu 110.ans, Gen.50.

2448 Depuis la mort de Ioſeph iuſques à Moyſe il y a ſelõ Philon ſoixãte ans. Et de Moyſe iuſques à l'iſſue du peuple hors d'Egypte octante ans, Act.7.

2520 *Le peuple demeura aux deſers quarãte ans, Deut.29. Puis fut introduict en la terre de Chanaan par Ioſué qui fut gouuerneur ſur ce peuple apres Moyſe par 32.ans.

2688 Apres Ioſué, Othoniel gouuerna huict ans, Iug.9. Puis Aod octante, Iug.3. Apres Aod, Debora quarante, Iug.4. Puis Gedeon autres quarante, Iug.8.

2732 Abimelech apres Gedeõ gouuerna trois ans, Iug.9. Puis Thola vingt & trois, Iug.10. Thola decedé le peuple fut 18.ans ſoubz la tyrannie des Ammonites, Iug.10.

2755 Iephte deliura le peuple des mains des Ammonites, & gouuerna ſix ans, Iug.11. apres Iephte Abeſſan ſept ans, Iug.12. Puis Elon dix ans, Iug.12.

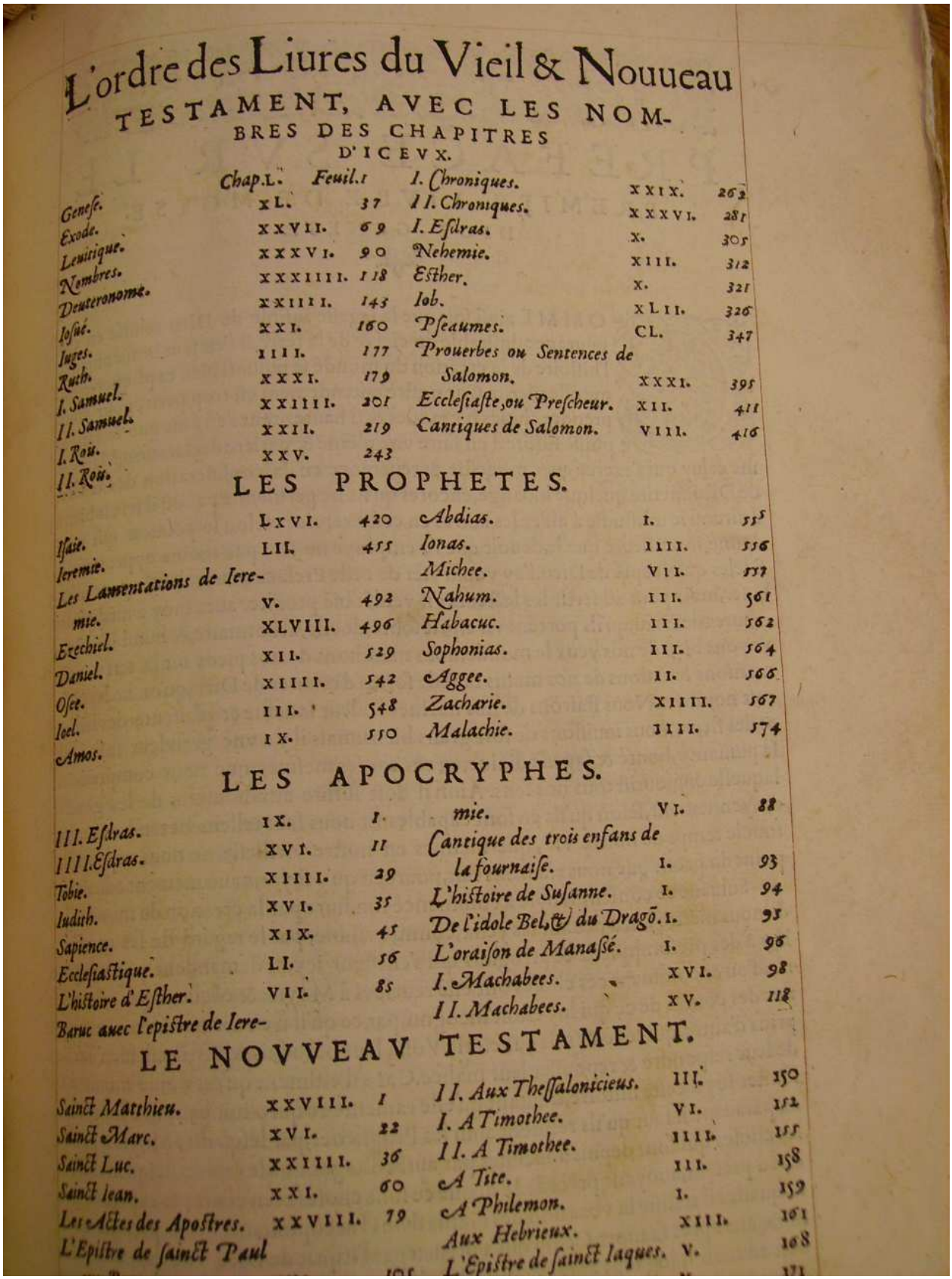
2833 Abdon gouuerna apres Elõ huict ans, Iug.12. Puis Samſon vingt ans, Iug.13. Puis Eli quarante ans, 1.Sam.4.

* Abraham fut tiré de hors de Chaldee lieu de ſa natiuité l'an 70. de ſon aage. E vint habiter en Charan o ſon pere mourut. puis eſt aagé de 75. ans vint en terre de Chanaan, Gen. Vingt & cinq ans apres engendra Iſaac, Gen.21. qui cõptera les annees la peregrination d'Abra & de ſes ſucceſſeurs iuſq à la deliurance d'Egyp cõmẽçant alors qu'il ſo de ſon païs, on trouu 430.ans mentionnez E 24. Mais en commen le compte a la natiuité ſaac y aura ſeulement ans. Ainſi faut entend paſſage ſur cela Gene. Act.7.
* Les annees que le ple a eſté gouuerné ceux que l'eſcriture a Iuges: depuis Ioſué iu à Samuel incluſiuem compris le temps de preſsion ſoubz les A nites) mõte trois cen

Figure 13 - Description des années

Dans la Bible de Sébastien Honorat en 1565.

(cc) BY-NC-ND



L'ordre des Liures du Vieil & Nouueau TESTAMENT, AVEC LES NOMBRES DES CHAPITRES D'ICEVX.

	Chap.	Feuil.
Geneſe.	XL.	37
Exode.	XXVII.	69
Leuitique.	XXXVI.	90
Nombres.	XXXIIII.	118
Deuteronome.	XXIIII.	145
Ioſué.	XXI.	160
Iuges.	IIII.	177
Ruth.	XXXI.	179
I. Samuel.	XXIIII.	201
II. Samuel.	XXII.	219
I. Roi.	XXV.	243
II. Roi.		

LES PROPHETES.

Iſaie.	LXVI.	420
Ieremie.	LII.	455
Les Lamentations de Iere-		
mie.	V.	492
Ezechiel.	XLVIII.	496
Daniel.	XII.	529
Oſee.	XIIII.	542
Ioel.	III.	548
Amos.	IX.	550

LES APOCRYPHES.

III. Eſdras.	IX.	I.
IIII. Eſdras.	XVI.	II
Tobie.	XIIII.	29
Iudith.	XVI.	35
Sapience.	XIX.	45
Eccleſiaſtique.	LI.	56
L'hiſtoire d'Eſther.	VII.	85
Baruc auec l'epiſtre de Iere-		
mie.	VI.	88
Cantique des trois enfans de la fournaiſe.	I.	93
L'hiſtoire de Suſanne.	I.	94
De l'idole Bel & du Dragõ.	I.	95
L'oraiſon de Manaſſé.	I.	96
I. Machabees.	XVI.	98
II. Machabees.	XV.	118

LE NOVVEAV TESTAMENT.

Sainct Matthieu.	XXVIII.	I
Sainct Marc.	XVI.	22
Sainct Luc.	XXIIII.	36
Sainct Iean.	XXI.	60
Les Actes des Apoſtres.	XXVIII.	79
L'Epiſtre de ſainct Paul		
II. Aux Theſſalonicieus.	III.	150
I. A Timothee.	VI.	152
II. A Timothee.	IIII.	155
A Tite.	III.	158
A Philemon.	I.	159
Aux Hebrieux.	XIII.	161
L'Epiſtre de ſainct Iaques.	V.	168

Figure 14 - Table des matières

Dans la Bible de Sébastien Honorat en 1565. On remarque que les livres dits « apocryphes » sont clairement démarqués des autres.

(cc) BY-NC-ND



Figure 15 - Vignette de la création du monde

Première vignette des *Figures de la Bible illustrées en huictains françois* de Guillaume Rouillé en 1564 puis 1565.

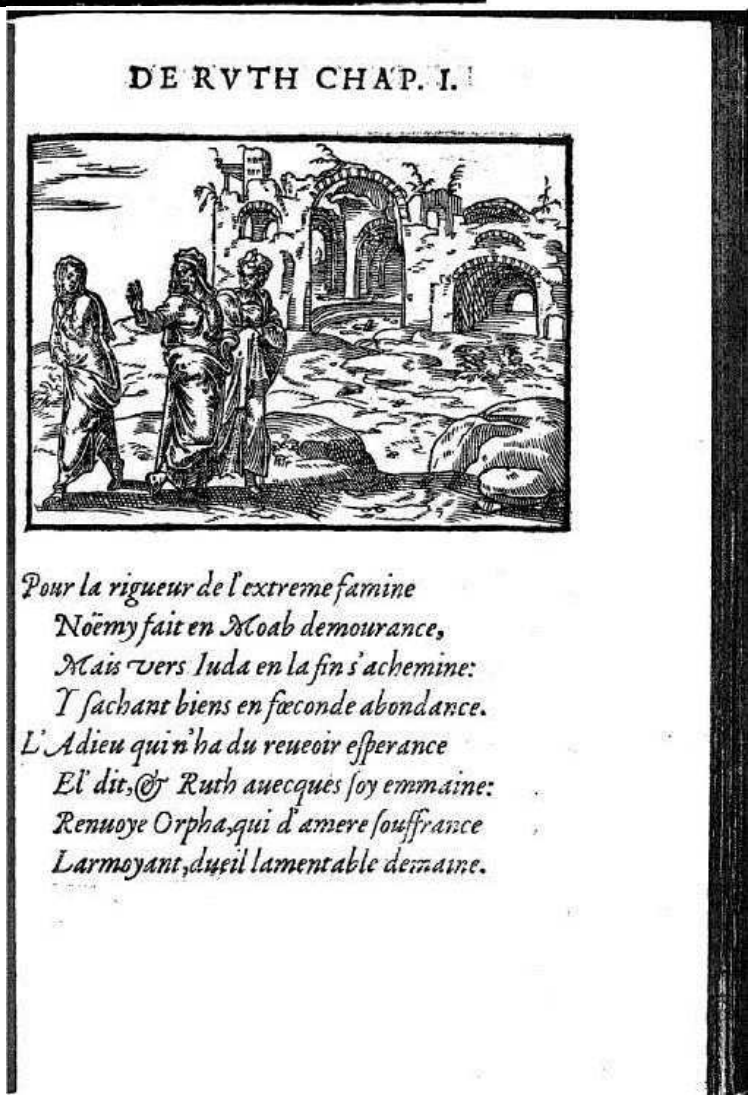


Figure 16 - Vignette du livre de Ruth

Première vignette du livre de Ruth dans les *Figures de la Bible illustrées en huictains françois* de Guillaume Rouillé en 1564 puis 1565.

(cc) BY-NC-ND



Figure 17 - Illustration de la Bible: l'accoutrement du souverain sacrificateur

Dans la Bible de Sébastien Honorat en 1565.

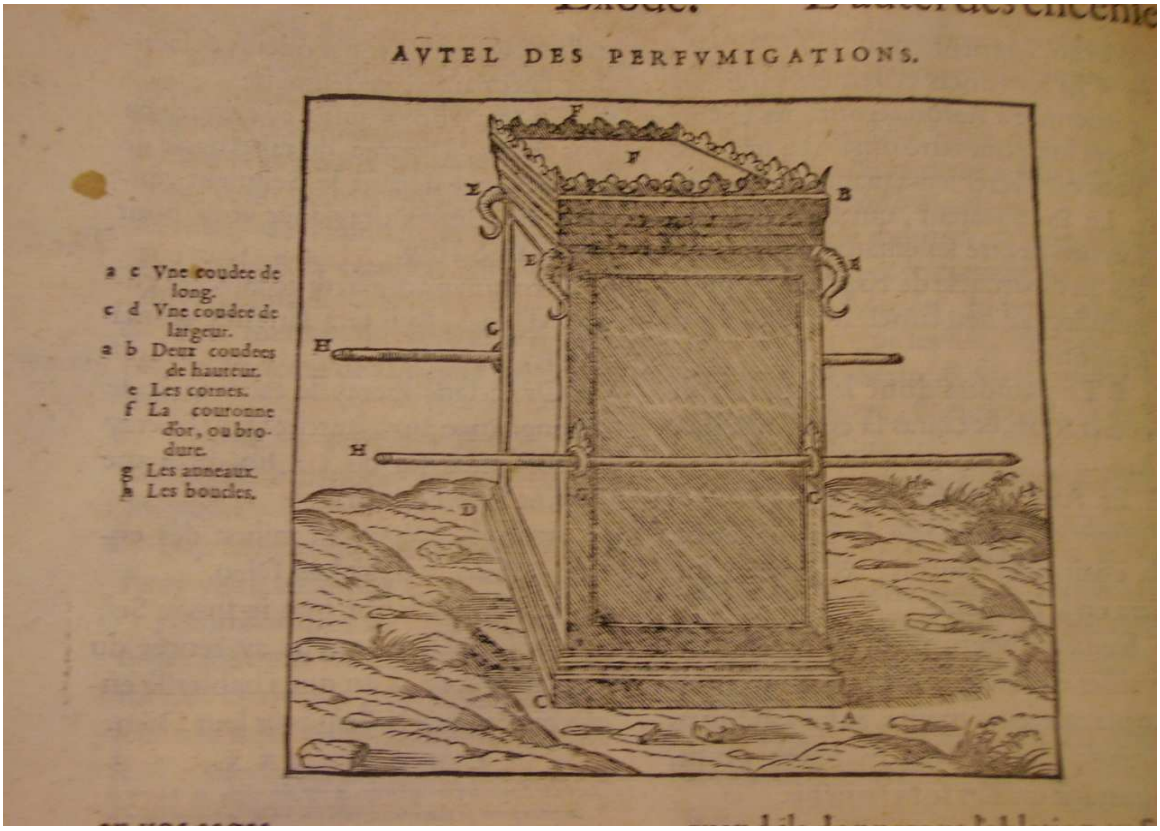


Figure 18 - Illustration de la Bible : l'autel des perfumigations

Dans la Bible de Jean de Tournes en 1564. On distingue clairement sur le dessin les lettres renvoyant à la légende.

BY-NC-ND



Figure 19 - Illustration de la Bible: le Tabernacle et les offrandes (1564)

Dans la Bible de Jean de Tournes en 1564.



Figure 20 - Illustration de la Bible: le Tabernacle et les offrandes (1565)

Dans la Bible de Sébastien Honorat en 1565.

BY-NC-ND

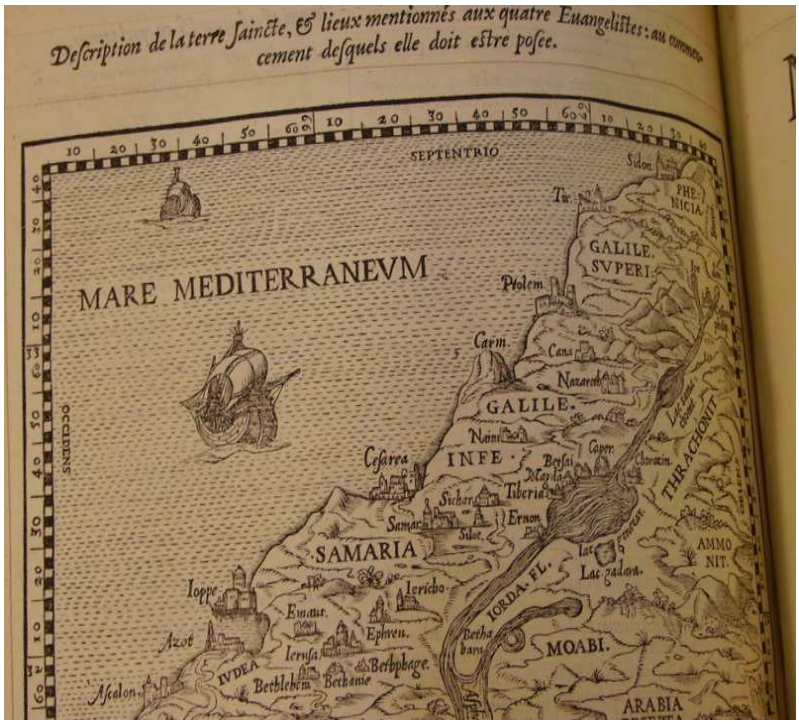
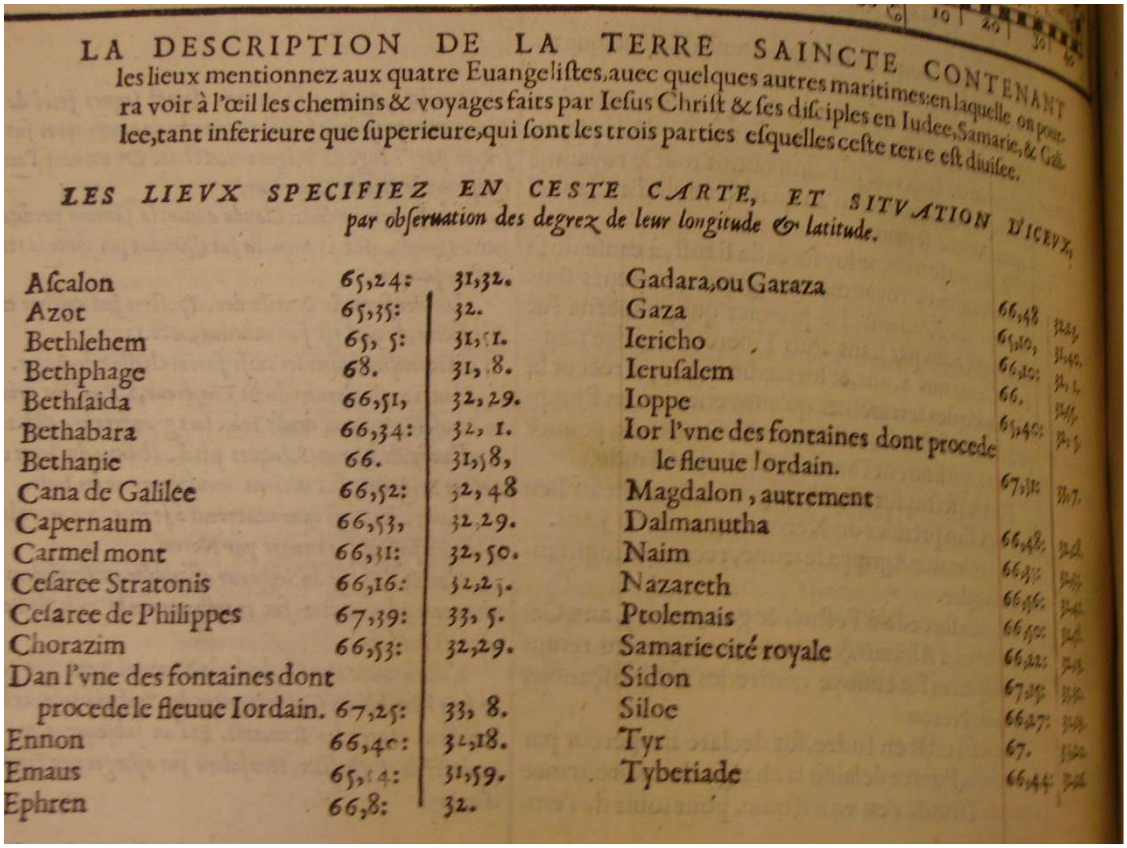


Figure 21 - Carte de la terre sainte

Dans la Bible de Sébastien Honorat en 1565.



LA DESCRIPTION DE LA TERRE SAINCTE CONTENANT les lieux mentionnez aux quatre Euangelistes, auec quelques autres maritimes: en laquelle on pourra voir à l'œil les chemins & voyages faits par Iesus Christ & ses disciples en Iudee, Samarie, & Galilee, tant inferieure que superieure, qui sont les trois parties esquelles ceste terre est diuisee.

LES LIEVX SPECIFIEZ EN CESTE CARTE, ET SITVATION D'ICEVX, par obseruation des degrez de leur longitude & latitude.

Ascalon	65,24:	31,32.	Gadara, ou Garaza		
Azot	65,35:	32.	Gaza	66,48	
Bethlehem	65, 5:	31,51.	Iericho	65,10,	
Bethphage	68.	31, 8.	Ierusalem	66,20:	
Bethsaida	66,51,	32,29.	Ioppe	66.	
Bethabara	66,34:	32, 1.	Ior l'vne des fontaines dont procede le fleuue Iordain.	65,40:	
Bethanie	66.	31,58,			
Cana de Galilee	66,52:	32,48	Magdalon, autrement	67,30:	
Capernaum	66,53,	32,29.	Dalmanutha		
Carmel mont	66,31:	32,50.	Naim	66,48:	
Cesaree Stratonis	66,16:	32,25.	Nazareth	66,31:	
Cesaree de Philippes	67,39:	33, 5.	Ptolemais	66,56:	
Chorazim	66,53:	32,29.	Samarie cité royale	66,50:	
Dan l'vne des fontaines dont procede le fleuue Iordain.	67,25:	33, 8.	Sidon	66,32:	
			Siloe	67,30:	
Ennon	66,40:	32,18.	Tyr	66,27:	
Emaus	65,14:	31,59.	Tyberiade	67.	
Ephren	66,8:	32.		66,44:	

Figure 22 - Carte de la terre sainte : légende

Dans la Bible de Sébastien Honorat en 1565. Les nombres placés au bout de chaque ligne et séparés par un trait sont les longitudes et latitudes des lieux mentionnés en tête de ligne.

(cc) BY-NC-ND

CONFESSION DE Foy, faitte d'vn commun accord par les François, qui desirẽt viure selon la pureté de l'Euangile de nostre Seig. IESVS CHRIST.

ARTICLE I.

NOVS croyons & confessons qu'il y a vn seul Dieu A, qui est vne seule & simple essence B spirituelle C, eternelle D, inuisible E, immuable F, infinie, incõprehẽsible G, ineffable, qui peut toutes choses H, qui est toute sage I, toute bõne K, toute iuste L, & toute misericordieuse M.

II.

Ce Dieu se manifeste tel aux hommes premierement par ses œuures, tant par la creation que par la conseruation & conduite d'icelles N: secondemẽt, & plus clairement par sa parole O, laquelle au commencemẽt reuelee par oracle P, a esté puis apres redigee par escrit és liures que nous appellons Escriture sainte Q.

III.

TOVTE cette Escriture saincte est comprinse és liures canoniques du vieil & nouueau Testament, desquels le nombre s'ensuit: Les cinq liures de Moyse, sçauoir est, Genese, Exode, Leuitique, Nombres, Deuteronome: Item Iosué, Iuges, Ruth,

A Deut. 4. f. 35. 39. 1. Cor. 8. b. 4. 6.
B Gen. 1. a. 3.
Exod. 3. d.
C Iean. 4. c. 24. 2. Cor. 3. d. 17.
D Rom. 1. c. 20.
E 1. Timo. 1. d. 17.
F Malach. 3. b. 6.
Nõbr. 23. c. 19. 24.
G Act. 7. f. 48, & 17. f. Rom. 11. d. 33.
H Iere. 10. b. 7. 10. Luc. 1. d. 37.
I Rom. 16. d. 29.
K Matth. 19. c. 17.
L Iere. 12. a. 1. Psalm. 119. Sade.
M Exo. 34. a. 6. 7.
N Rom. 1. c. 19. 20.
O Rom. 15. a. 4. Iean 5. f. 39. Hebr. 1. a. 1.
P Voyez Geneſe, & au chap. 3. c. 15, & 4. d. 26. & 12. a. 7, & 15. a. 1, & 18. a. 1.
Q Exo. 24. a. 3. 4. Rom. 1. d. 2.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de Lyon–part Dieu

Figure 23 - Première page de la *Confession de foy*

Edition de Jean Saugrain en 1561. Les notes marginales renvoient toutes à des extraits de la Bible.

(cc) BY-NC-ND